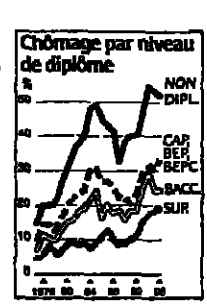
LE MONDE ÉCONOMIE
■ Ces emplois qui restent à créer
■ Immobilier : 2 pages d'annonces



Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16521 – 7,50 F — MARDI 10 MARS 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


AFP

■ Indonésie : le système Suharto

La roupie accentue sa chute depuis que le président indonésien a refusé le programme de réformes proposé par le FMI. Au pouvoir depuis trente-deux ans, le président Suharto – dont *Le Monde* publie le portrait et décrit le système de gouvernement – s'apprête à entamer mardi 10 mars, son septième mandat de cinq ans. p. 12 et 17

■ La Générale des eaux absorbe Havas

Jean-Marie Messier veut restructurer le groupe de communication en trois pôles : télécommunications, audiovisuel et édition-presse. p. 19

■ M. Jospin et les femmes

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, le premier ministre réaffirme sa volonté d'inscrire la parité dans la Constitution. p. 31

■ La mobilisation des chômeurs

Les mouvements de sans-emploi continuent à mobiliser. Les manifestations du 7 mars à Paris, Marseille et Toulouse en témoignent. Lire aussi la « *supplique* » d'un chômeur à Martine Aubry. p. 7 et 14

■ Régions : l'Ile-de-France



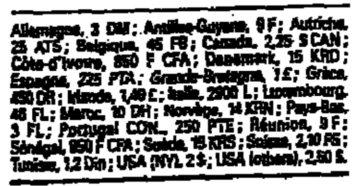
Le Monde continue sa série de portraits des 22 régions métropolitaines. L'Ile-de-France perd environ 70 000 habitants par an au profit de la province : un mouvement qui contrarie l'ambition de l'agglomération parisienne de devenir la capitale économique de l'Europe. p. 10

■ Les frontières du Mondial

La question des visas est l'une des plus « sensibles » posées aux organisateurs de l'épreuve. p. 22

■ Economie : le tableau de bord

Affaires et entreprises : les faits du jour et les indices essentiels. p. 20


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

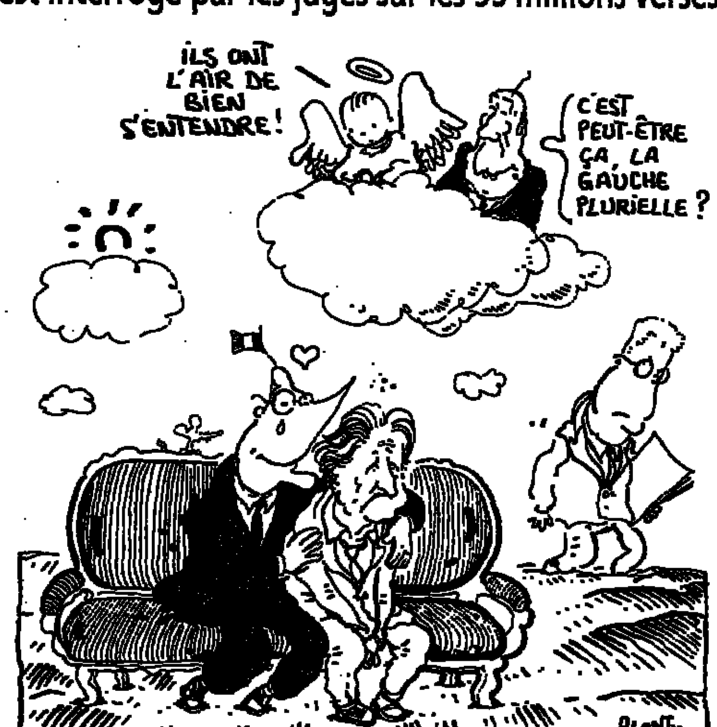
M 0147-310-7,50 F

L'Elysée appelle au respect de la présomption d'innocence dans la mise en cause de M. Dumas

M. Le Floch-Prigent est interrogé par les juges sur les 59 millions versés par Elf à Mme Joncour

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT, PDG du groupe Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993, devait être entendu, lundi 9 mars, par les deux juges d'instruction chargés de l'affaire Elf. Eva Joly et Laurence Vichnievsky devaient l'interroger sur deux virements – 14 et 45 millions de francs – effectués par Elf sur les comptes bancaires de Christine Deviers-Joncour, amie de Roland Dumas.

Le président du Conseil constitutionnel, lui-même convoqué le 18 mars par les deux juges parisiens qui ont l'intention de le mettre en examen après lui avoir « *notifié les faits qui lui sont reprochés* », contre-attaque dans un entretien au *Figaro* du 9 mars. A la suite des informations publiées par *Le Monde*, Roland Dumas, reçu par Jacques Chirac le 6 mars, souligne que le président de la République a insisté sur la « *présomption d'innocence* », ce que confirme l'Elysée. M. Dumas affirme qu'il n'a « *certainement pas* » envisagé sa démission de la présidence du Conseil constitutionnel. Fort du soutien du chef de l'Etat, il ajoute : « *Ce qui compte, dans l'avenir, ce serait une condamnation, pas une mise en examen.* »



Dans les milieux politiques, les réactions sont embarrassées. La plupart des responsables invoquent la « *présomption d'innocence* », même si le dossier paraît, selon Dominique Strauss-Kahn, « *particulièrement ennuyeux (...) s'agissant du président du Conseil constitutionnel* ». Sur TF 1, Philippe Séguin, président du RPR, a observé que « *le cinquième personnage de l'Etat est jeté en pâture* » et ajouté : « *S'il est coupable, c'est très grave. S'il n'est pas coupable, c'est encore plus grave.* » François Bayrou, président de Force démocrate, n'imagine pas, cependant, « *qu'un président du Conseil constitutionnel mis en cause dans des affaires aussi graves puisse rester en fonctions* ».

Lire pages 8 et 9 et la chronique de Pierre Georges page 31

Le drame du Kosovo

■ Les Occidentaux veulent contraindre Slobodan Milosevic à négocier

■ Manifestations antiserbes dans la province à majorité albanaise

■ Des diplomates et la Croix-Rouge se sont rendus sur les lieux des combats

Lire page 2 et notre éditorial page 13

Le « papy » des patrons français invite la droite à s'allier avec le FN

LES JOURS d'Ambroise Roux à la tête de l'Association française des entreprises privées (AFEP) sont sans doute comptés. Ses prises de position en faveur d'un rapprochement entre le Front national et la droite ont en effet choqué ses pairs. A bientôt soixante-seize ans, le « papy parrain » des patrons français, ancienne éminence grise de Georges Pompidou, interlocuteur écouté de François Mitterrand, ami d'Edouard Balladur, plus gros salaire de France lorsqu'il présidait la Compagnie générale d'électricité (devenue Alcatel-Alsthom), a tenu mercredi 3 mars sa réunion de trop.

Lors de la dernière assemblée plénière de l'AFEP, club de très grands patrons, M. Roux a estimé que le salut de la droite passait par des accords avec un Front national rendu, à ses yeux, plus respectable par la présence de Bruno Mégret. Ainsi, le pape du capitalisme français, sorte de juge de paix de l'establishment, faiseur de réputations, arbitre des élégances et des conflits au sein des milieux d'affaires, a-t-il laissé entendre qu'il n'était pas convaincu par les prises de position des dirigeants nationaux du RPR et de l'UDF, hostiles à toute alliance avec le parti de Jean-Marie Le Pen.

Ambroise Roux, qui se plaît quelquefois à citer une phrase de l'*Heliopolis* d'Ernst Jünger – « *En ces heures, une grande certitude naissait en lui. Il était du côté des institutions, de l'armée, de l'Eglise, du juste équilibre social et des familles des castels* » –, affichait jusqu'à présent comme une coquetterie son antirépublicanisme. « *Je suis un vieux monarchiste* », a-t-il coutume de répéter.

Les propos de M. Roux ont heurté très vivement certains membres de l'AFEP. Ces déclarations peuvent difficilement être mises sur le compte de l'« *Ambroise's touch* », de ce qui passait, dans les milieux d'affaires, pour une extravagance chic. Choqués, jugeant « *extrêmement grave* » l'exposé de M. Roux, plusieurs grands patrons souhaitent en privé la démission du président de leur association. L'attitude de François Pinault, proche ami de Jacques Chirac, sera déterminante. M. Roux préside en effet le conseil de surveillance de son groupe, Pinault-Printemps-Redoute.

Cette sortie donne lieu à la première crise grave de l'AFEP depuis sa création, en décembre 1982, après la publication de la loi sur l'extension du secteur public. A l'époque, Ambroise Roux avait réuni une vingtaine de patrons à l'hôtel Crillon pour organiser la résistance aux nationalisations et infléchir les projets de la gauche. M. Roux obtiendra notamment de François Mitterrand l'adoption d'un texte sur le mécanisme fiscal du *carry-back*, ou report des pertes essuyées par une entreprise sur les bénéfices des années précédentes.

L'AFEP jouera un rôle majeur dans la constitution des fameux « noyaux durs » lors des privatisations de 1986 à 1988. En 1996, l'association a convaincu le président Jacques Chirac de soutenir la consommation par des déductions fiscales. Elle réunit aujourd'hui près de soixante-dix présidents de grandes entreprises, sociétés d'assurances et banques privées, parmi lesquels François Pinault, Claude Bébéar (AXA), David de Rothschild, Bernard Arnault (LVMH), Paul-Louis Halley (Promodès), Vincent Bolloré.

Caroline Monnot

Enquête sur le plagiat

JAMAIS le monde de l'édition française n'avait été secoué aussi massivement par des affaires de plagiat. Jacques Gaillot, Calixte Beyala, Jack Lang, Nicolas Sarkozy, Marie Darrieussecq sont les cibles d'accusations d'emprunts, de « singeries » ou de pur plagiat qui sont souvent la conséquence des indélicatesses de documentalistes ou de « nègres » venus à la rescousse d'auteurs trop occupés pour écrire la totalité de leurs ouvrages. L'avocat Emmanuel Pierrat, spécialiste du droit d'auteur, s'inquiète de la « *négligence* » des éditeurs, tandis que Claude Durand, PDG des éditions Fayard et Stock, plaide pour la création d'une instance d'arbitrage commune aux éditeurs et aux sociétés d'auteurs.

Lire page 26

L'ombre de Bousquet sur le procès Papon

L'HEURE est aux plaidoiries. Deux semaines et demie à charge et à décharge, à accuser, puis à défendre. Enfin à trancher. Le procès de Maurice Papon touche à sa fin. Commencé avec l'automne, ce monstre judiciaire, qu'on aurait fini par croire, par sa longueur, sans issue, devrait s'achever aux alentours du 26 mars, au printemps.

Engagé sur le mode de la condamnation annoncée, ce procès (le plus long de l'après-guerre) n'est cependant plus tout à fait celui auquel beaucoup s'attendaient. Cinq mois ont passé et quatre-vingt audiences ont fait d'une éclatante clarté présumée un rideau d'interrogations, qui suscitent même aujourd'hui les craintes des plus virulents avocats de la partie civile. Ceux-ci affûtent d'autant leurs arguments qu'il n'excluent plus la possibilité – le « risque » – d'un acquittement.

Depuis l'ouverture des débats, plusieurs pièges ont été mis au jour dans le procès de Maurice Papon. Celui du symbole est l'un des plus déterminants, le symbole d'une responsabilité collective qui s'exprimerait tout entière dans celle d'un individu.

Ruminée par la presse pendant seize ans, instruite en hoquetant par la justice pendant presque autant, ardemment soutenue par des avocats dépositaires d'une douleur inapaisable, l'affaire avait acquis au fil du temps valeur d'exemple. A travers l'homme, il s'agissait implicitement de juger l'administration de Vichy et, peut-être plus encore, depuis l'assassinat de l'ancien secrétaire général à la police René Bousquet – l'homme qui négocia le 2 juillet 1942 avec le général SS Oberg la participation de la police française aux déportations des juifs – de juger Vichy : régime complice de crime contre l'humanité, déjà condamné, sur ce point, par l'Histoire.

De ce fait, rarement procès aura dépassé autant son accusé. Et jamais probablement accusé n'aura cristallisé sur lui tant d'heures sombres révélatrices de vérités enfouies dans l'inconscient collectif d'un peuple, d'une nation. Examen de conscience national, le procès de Maurice Papon aura été le puissant catalyseur de ce salutaire travail de mémoire.

Jean-Michel Dumay

Lire la suite page 13 et nos informations page 31

Prêt-à-porter fellinien



NARCISO RODRIGUEZ

IL ARRIVE à Paris après être passé par New York, Milan, Londres et Madrid. « *Voyageur, homme d'affaires et directeur artistique* », Narciso Rodriguez, créateur d'origine cubaine battant l'un des pavillons LVMH – le maroquinier espagnol Loewe –, présentera, le 15 mars, une collection de prêt-à-porter hiver 1998 « *fellinienne* ».

Lire page 24

BALKANS Les six pays du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Russie) devaient se réunir, lundi 9 mars à Londres, pour mettre au point une réplique à la violente répression déclenchée par la police serbe au Kosovo. ● A PRISTINA, les partis politiques albanais ont convoqué, pour le lundi 9 mars, des manifestations pacifiques dans toutes les villes du Kosovo, a annoncé dimanche la Ligue démocratique du Kosovo (LDK). Les forces serbes ont poursuivi, dimanche, leurs opérations contre les « terroristes ». ● L'ORIGINE du conflit remonte à 1389, lorsque le premier « Etat » serbe, né au Kosovo, perd son indépendance. Et depuis six siècles le Kosovo est gardien de la mémoire des humiliations, frustrations et espoirs de résurrection de la nation serbe. *(Lire aussi notre éditorial page 13.)*

Les Occidentaux veulent contraindre Slobodan Milosevic à négocier au Kosovo

Les ministres des affaires étrangères des six pays membres du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie se réunissent à Londres pour examiner la situation. La campagne de répression des forces serbes a fait au moins cinquante morts ces derniers jours

LE PRÉSIDENT YOUGOSLAVE Slobodan Milosevic a beau répéter qu'il s'oppose à toute *« ingérence »* extérieure dans le conflit du Kosovo – la province du sud de la Serbie peuplée en majorité d'Albanais – l'internationalisation de la crise est aujourd'hui patente. Seule la Russie s'est élevée, vendredi, contre toute intervention étrangère dans la crise. Les autres pays du Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et Italie), qui devaient se réunir lundi 9 mars à Londres, avaient – après la violente répression des forces de l'ordre serbe qui a fait au moins cinquante morts – multiplié les mises en garde à l'adresse de Belgrade. Ces mises en garde étant restées sans effet, ils étudient aujourd'hui d'éventuelles sanctions à l'encontre de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

« Le président Milosevic doit savoir que nous n'acceptons pas [sa version selon laquelle] *il s'agit purement d'une affaire intérieure »*, a ainsi estimé le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, en précisant que *« les préoccupations de la communauté internationale sur les droits de l'homme et la sécurité régionale ne peuvent être aussi facilement repoussées »*. Il a affirmé que *« la répression doit cesser »* au Kosovo et a promis *« une action déterminée »* du Groupe de contact.

La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, est allée plus loin encore en estimant que Belgrade *« doit payer le prix de son action au Kosovo »*. Elle a souligné, après une entrevue, dimanche avec son homologue français, Hubert Védrine, qu'il fallait *« agir avec célérité et sévérité »*. Paris est particulièrement inquiet des *« conséquences graves* [de cette situation] *sur les voisins albanais et macédoniens »* a affirmé Anne Gazeau-Secret, porte-parole du Quai d'Orsay, en soulignant la nécessité d'adresser *« un avertissement clair »* à Slobodan Milosevic.

IMPOSER LE DIALOGUE

Jacques Chirac a, de son côté, lancé un appel *« à une réaction urgente et déterminée de la communauté internationale »*, en souhaitant que Serbes et Albanais du Kosovo entament un dialogue pour instaurer un *« statut spécial de large autonomie »* à cette province. *« Nous ne pouvons tolérer un nouveau déchaînement de la haine ethnique sur notre continent. Nous ne pouvons accepter l'engrenage d'une guerre civile qui menacerait, de proche en proche, la stabilité de l'ensemble du Sud-Est de l'Europe »*, a déclaré le président de la République dans un communiqué.

Le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a lui aussi fait preuve de fermeté en menaçant la Yougoslavie d'un retrait de l'aide internationale. M. Kinkel, qui s'était entretenu, dimanche matin à Bonn avec Mme Albright, a souhaité un *« règlement pacifique »* de la crise et précisé à l'adresse des indépendantistes que l'objectif était un *« statut spécial du Kosovo à l'intérieur de la RFY »*.

Le premier ministre d'Albanie, Fatos Nano, a lui appelé la communauté internationale à *« obliger »* les dirigeants de Belgrade au dialogue pour un règlement pacifique de la crise au Kosovo, dans un article publié, dimanche, par l'hebdomadaire grec *To Vima*. *« L'opinion publique internationale a le devoir de faire pression sur les têtes brûlées de Belgrade et les obliger à choisir la voie du dialogue »*, affirme M. Nano, qui réclame l'ouverture d'un *« dialogue sous égide internationale entre les parties en conflit »* du Kosovo. Il impute la crise actuelle et le *« grand nombre de victimes »*, à la *« violence d'Etat de Belgrade contre le peuple pacifique albanais »*.

La détermination des dirigeants occidentaux se heurte cependant toujours à une double difficulté : la première tient à l'inflexibilité du président Slobodan Milosevic, depuis longtemps rompu aux manœuvres dilatoires face aux pressions extérieures. Et cela d'autant plus que, sur la question du Kosovo, l'unanimité des partis politiques serbes n'est battue en brèche, dans l'opposition, que par la seule petite Alliance civique de Vesna Pesic. La deuxième difficulté provient de la quasi absence de moyens de pression efficaces dont peut disposer la communauté internationale. La RFY, est toujours écartée des instances financières internationales, et les quelques assouplissements accordés récemment par Washington – concernant des droits d'atterrissage de sa compagnie aérienne JAT aux Etats-Unis ou l'augmentation du nombre de ses diplomates à l'ONU – ont déjà été supprimés, jeudi, par le gouvernement américain.

Dans ce contexte la réunion du Groupe de contact apparaît d'importance. Car même si le président Slobodan Milosevic annonce très prochainement, comme il est possible, la fin de l'opération de police au Kosovo, la situation de la province serbe à majorité albanaise ne sera pas réglée pour autant. La campagne de répression violente des autorités serbes prouve, s'il en était besoin, que Belgrade n'envisage pas la moindre concession à une population albanaise de plus en plus séduite par le radicalisme. Une situation qui peut conduire à un embrasement de cette région oubliée par les accords de Dayton.

Denis Hautin-Guiraut (avec AFP, Reuters)

Les mesures envisagées

Au chapitre des mesures possibles que le Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie et Russie) envisageait de discuter lors de la réunion qu'il devait tenir, lundi 9 mars à Londres, le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a notamment cité :

Une réunion du Conseil de *sécurité de l'ONU* ; une prorogation du mandat de l'ONU en Macédoine, où vit aussi une forte minorité albanaise ; une extension de la mission de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) en Albanie ; une mission au Kosovo de l'ex-président du gouvernement espagnol Felipe Gonzalez, au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; une réunion des ministres des affaires étrangères des pays des Balkans avec le Groupe de contact. – *(Reuters.)*

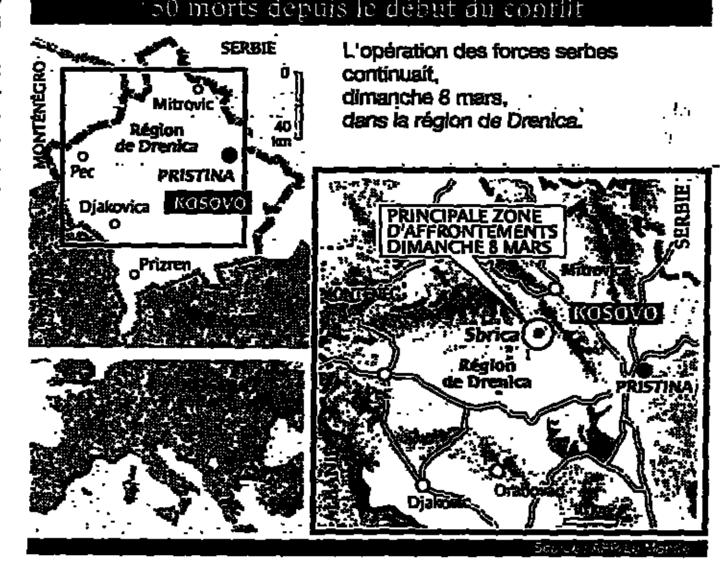
Manifestations pacifiques dans toute la province

LES PARTIS politiques albanais ont convoqué pour lundi 9 mars des manifestations pacifiques dans toutes les villes du Kosovo – région du sud de la Serbie où les rassemblements sont interdits et sévèrement réprimés –, a annoncé, dimanche, la Ligue démocratique du Kosovo (LDK), principal parti albanais. Selon cette même source, les forces serbes ont poursuivi, dimanche, leurs opérations contre les séparatistes albanais en attaquant, dans l'après-midi et au moyen de *« toutes sortes d'armes »*, trois villages des environs de Drenica (centre) – Jasanica, Acarevo et Broja.

Quelque temps auparavant, des diplomates étrangers en poste à Belgrade avaient été autorisés à visiter le village de Prekaz, région de Drenica, théâtre des plus violents affrontements de ces derniers jours. Ces diplomates avaient constaté que la région était *« calme et qu'il n'y avait plus d'affrontements »*, mais n'avaient pu *« apprendre des autorités* [serbes] *quel était leur plan d'action général et quand les opérations allaient s'achever »*, a déclaré à la presse l'ambassadeur du Canada, Raphael Girard, à son retour à Belgrade. *« C'était un spectacle de ville morte où régnait un calme sinistre »*, a dit le diplomate canadien. *« Nous n'avons vu ni des signes de mouvement ni des réfugiés sur les routes »*, a-t-il précisé, ajoutant que les diplomates n'avaient pu faire une enquête indépendante.

Des mouvements de police avaient été observés dimanche matin dans cette région, après une nuit émaillée de tirs sporadiques, a indiqué sous couvert de l'anonymat un responsable du Comité des droits de l'homme de Srbica, joint au téléphone par l'AFP. Le Comité a dénombré trente-trois morts au sein de la communauté albanaise dans cette région depuis le 5 mars, y compris *« des enfants âgés de douze à seize ans et des vieillards »*.

Pour la première fois depuis le début des affrontements, des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sont arrivés à Srbica avec plusieurs véhicules. Le Centre d'information américain à Pristina, chef-lieu du Kosovo, avait demandé, la veille, aux autorités serbes de permettre une assistance médicale aux blessés de Drenica.



L'opération des forces serbes continuait, dimanche 8 mars, dans la région de Drenica.

Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge sont arrivés à Srbica

Le même jour, un responsable du ministère serbe de l'intérieur, le colonel Ljubinko Cvetic, avait déclaré qu'il était *« interdit aux organisations humanitaires, et même à la Croix-Rouge internationale, (CICR) de se rendre »* dans cette région. *« Nous savons d'expérience que les organisations humanitaires ont* [dans le passé] *acheminé des armes et de l'équipement, et nous ne les avons pas laissées s'y rendre pour des raisons de sécurité »*, avait dit cet officier.

Plusieurs milliers de femmes albanaises ont brièvement manifesté contre la violence de la police serbe, dimanche, devant le Centre d'information américain à Pristina, où une délégation a remis une pétition demandant aux *« Etats-Unis amis une intervention immédiate »*. *« Nous demandons à l'Union européenne de reconsidérer d'urgence son attitude à l'égard du Kosovo »*, ajoute la pétition, qui demande aussi aux Nations unies de *« protéger immédiatement »* les Albanais du Kosovo, *« nation menacée »*. De nombreux hommes et enfants s'étaient joints aux femmes, qui brandissaient une feuille de papier blanc, symbole de deuil.

Environ 3 500 Albanais du Kosovo sont arrivés au cours des dernières quarante-huit heures au Monténégro voisin, fuyant les affrontements, a indiqué dimanche l'agence indépendante yougoslave BETA. Ces personnes ont trouvé refuge auprès de membres de leurs familles au Monténégro – la République qui forme avec la Serbie la République fédérale de Yougoslavie et qui compte une forte minorité albanaise. – *(AFP, Reuters.)*

Une terre sainte de l'orthodoxie balkanique

« POUR n'importe quel Serbe, la bataille du Kosovo est arrivée hier » : par cette formule, Jean-François Colosimo, de l'Institut orthodoxe Saint-Serge à Paris, souligne à quel point la défaite du Champ des merles, en 1389, face aux Turcs, est restée une plaie brûlante au cœur de l'histoire serbe. Perdue par le prince Lazar devant le sultan Mourad, la « tragédie » du Kosovo sonne le glas du royaume médiéval serbe et marque l'entrée des Turcs dans les Balkans. Il en reste un adage qui résonne comme un avertissement : *« Qui tient le Kosovo tient les Balkans. »* Après lui, tombent Constantinople en 1453, Athènes en 1456 – Sainte-Sophie et le Parthénon sont transformés en mosquées – et Belgrade en 1521.

C'est au Kosovo qu'était né, au IXe siècle, le premier « Etat » serbe. C'est là qu'il perd son indépendance en 1389. Autant dire que, depuis six siècles, la province du Kosovo est gardienne de la mémoire des humiliations, frustrations et espoirs de résurrection de la nation serbe. Elle est identifiée à ses tragédies et à sa renaissance au XIXe siècle quand le pays recouvre son indépendance. La symbolique religieuse fait même du Kosovo le mythe de référence de l'orthodoxie balkanique. Dans un article du *Messager orthodoxe* de 1982, Marko Markovitch rappelle que, pendant la guerre serbo-turque de 1912, les soldats serbes arrivés au Champ des merles se découvraient, s'agenouillaient et se signaient. Il ajoute : *« Le Kosovo est pour les Serbes ce que Jérusalem est pour les juifs et le Golgotha pour les chrétiens. »*

Dans cette terre sainte de l'orthodoxie balkanique, un grand nombre d'églises, de chapelles et de monastères (Gratchanitsa, Detchani, Zotchitche, etc) entretiennent la mémoire et la fidélité religieuse d'une province composée majoritairement d'Albanais. *« Imaginez des sanctuaires comme Chartres, Vézelay, Lourdes ou le Mont-Saint-Michel rassemblés dans un gros département français qui serait occupé à 90 % par des musulmans*, explique Jean-François Colosimo, *et vous comprendrez pourquoi le Kosovo est une poudrière ethnico-religieuse. »* Faut-il ajouter que le patriarcat, c'est-à-dire le plus haut lieu de la hiérarchie orthodoxe, était installé au Kosovo qui, au Moyen Age, rêvait de détrôner Byzance. Ce patriarcat a été supprimé, rétabli à Pec en 1551, puis supprimé à nouveau en 1776.

DEUX MÉMOIRES S'AFFRONTENT

La tragédie du Kosovo s'explique par l'affrontement de deux mémoires. Les Albanais revendiquent aussi le Kosovo, au nom d'une très lointaine ascendance. Albanais et Valaques sont les descendants des Illiryens et des Thraces, qui occupaient la péninsule balkanique avant l'arrivée des Slaves au VIe siècle. La cohabitation fut longtemps sans difficulté majeure. L'antagonisme n'a commencé qu'au XVe siècle quand, avec la bénédiction des Turcs, les Albanais passés à l'islam se répandent en Serbie, en particulier au Kosovo. Depuis, une histoire à sens unique alimente le nationalisme serbe, qui en fait l'histoire d'une « terreur » conduite par *« un conquérant turc qui frappe sur la tête et sur les membres »* (Dimitri Bogdanovitch). Et par des Albanais musulmans tenus pour responsables des agressions, viols, expropriations, exactions contre les maisons et les églises transformées en mosquées et en écuries.

Mais ce sont les vagues d'émigration serbe qui changent la physionomie ethnique de la région. Des dizaines de milliers de Serbes fuient vers l'Autriche autour de 1688, de 1738 et après l'abolition du patriarcat de Pec en 1766. Chaque émigration est suivie d'une vague de pénétration albanaise. Le déséquilibre démographique s'accentue au XXe siècle. En 1880, après l'indépendance serbe du congrès de Berlin, on compte 240 000 Albanais au Kosovo. Ils seront 600 000 au début de la deuxième guerre mondiale, et l'expansion se poursuit sous Tito. Dès 1981, huit habitants du Kosovo sur dix sont des Albanais.

La *« rivalité mimétique »* entre Albanais et Serbes va faire du Kosovo *« la région pivot de deux types de revendications identitaires »*, dit François Thual, spécialiste de géopolitique orthodoxe. Dans la Yougoslavie de l'entre-deux-guerres et sous le règne de Tito, le Kosovo est le lieu du réveil national albanais, amorcé à la bataille de Prizren en 1878. Les Albanais accusent le *« revanchisme serbe »*, et les Serbes le *« chauvinisme albanais »*. Les incendies et les destructions d'églises et de monastères reprennent. Les deux nationalismes, serbe et albanais, s'entretiennent mutuellement. La mythologie d'un islam qui regagne dans les Balkans le terrain perdu au XIXe siècle se répand.

Le 16 mars 1981, des extrémistes albanais mettent le feu au monastère de l'ancien patriarcat de Pec. La solidarité orthodoxe se met en action et restaure les lieux en moins de trois ans. En 1987, le patriarche German y rassemble plusieurs milliers de fidèles orthodoxes. En 1989, c'est Slobodan Milosevic lui-même qui vient célébrer en grande pompe les cinq cents ans de la bataille du Kosovo. 150 000 personnes l'écoutent. Ce nationalisme anti-albanais déclenche la panique chez les Slovènes et les Croates, et c'est du Kosovo que part l'onde de choc qui va désintégrer la Yougoslavie. *« Le peuple serbe mène sa bataille du Kosovo depuis 1389. Le Kosovo, c'est notre mémoire, notre foyer, la flamme de notre être »*, dit l'« Appel des 21 » prêtres et religieux, signé en 1982 à l'initiative d'Athanase Jevtitch, aujourd'hui évêque. Un texte qui, pour ses auteurs, n'a pas pris une ride.

Henri Tincq

L'Italie condamne les anciens SS Erich Priebke et Karl Hass à la prison à vie

Ils ont été jugés pour le massacre des fosses Ardéatines

ROME
de notre correspondant

La cour d'appel du tribunal militaire de Rome a condamné, samedi 7 mars, l'ex-capitaine des SS Erich Priebke et son acolyte, Karl Hass, à la réclusion criminelle à perpétuité pour leur participation au massacre des fosses Ardéatines. En ce lieu, proche de Rome, 335 otages civils avaient été fusillés, le 24 mars 1944, en représailles d'un attentat contre des Allemands. Les circonstances atténuantes ont été déniées aux deux officiers SS, aujourd'hui octogénaires. Erich Priebke aura bientôt 85 ans, Karl Hass a 86 ans.

La décision de la cour a été saluée par de longs applaudissements des familles des victimes, qui obtiennent satisfaction après une longue lutte. Le jugement de première instance, qui avait condamné, le 22 juillet, Erich Priebke à quinze ans d'emprisonnement et Karl Hass à dix ans et huit mois avait été accueilli de façon mitigée car il s'agissait d'une peine de principe. Karl Hass avait été immédiatement libéré et Erich Priebke aurait dû l'être très rapidement. Il est actuellement en résidence surveillée.

Un an et demi après la fameuse sentence du 1er août 1996 qui avait abouti à l'acquittement d'Erich Priebke, provoquant des manifestations de désapprobation, cette troisième décision judiciaire ne sera sans doute pas la dernière. Les avocats des condamnés ont manifesté l'intention de se pourvoir en cassation ou de demander la révocation d'un arrêt que Carlo Taormina, défenseur de Priebke, a qualifié de « *verdict politique de la gauche* ».

UNE PAGE EST TOURNÉE

Les deux hommes n'étaient pas présents à l'audience lorsque la cour a rendu son jugement. Erich Priebke, dans un long exposé, avait auparavant, pour la première fois, parlé de ce qu'il a appelé « *une chose horrible, une tragédie personnelle. Si j'avais pu arrêter cette horreur, je l'aurais fait,* a déclaré l'officier nazi. *Ma mort n'aurait pas permis de sauver ces innocents. Cet épisode m'a poursuivi pendant toute ma vie mais je n'ai jamais voulu échanger ma dignité contre une exhibition publique de repentance* ». Pour terminer il a ajouté : « *J'ai été choisi pour tenir vivante la mémoire de tous les maux d'une période historique. Ce que fut l'homme Priebke et ce qu'il a fait n'ont pas d'importance, ce qui compte est qu'il paye pour ce qu'aujourd'hui on veut qu'il représente* ».

Après l'énoncé du verdict, Erich Priebke a tiré argument des trois décisions différentes pour estimer que « *la justice n'était pas égale pour tous* ». « *Nous n'avons jamais cherché la vendetta mais seulement la justice,* a répondu Sandro Di Castro, président de la communauté juive de Rome. *Cette sentence est une condamnation morale et historique des fosses Ardéatines et cela ne m'intéresse pas de savoir où Priebke et Hass accompliront leur peine* ». Pour les familles des victimes, le seul regret désormais est que cette condamnation soit venue trop tard et qu'il ait fallu que le peuple de Rome descende dans la rue, le 1er août 1996, pour que la justice soit rendue et qu'enfin « *nos morts puissent reposer en paix* ». Face à la vague d'indignation qu'avait suscitée la remise en liberté de Priebke, le ministère de la justice avait usé d'un artifice juridique (la demande d'extradition de l'Allemagne) pour remettre en prison l'acquitté. Le jugement avait été finalement annulé, le 15 octobre.

Une page est tournée. Une autre s'ouvre. Dans moins d'un mois, le 6 avril, aura lieu l'audience préliminaire pour décider ou non du renvoi devant un tribunal des trois partisans à l'origine de l'attentat de la via Rasella (trente-trois morts) qui engendra la tuerie des fosses Ardéatines : dix otages pour un Allemand et cinq autres en plus pour faire bonne mesure. Priebke a toujours affirmé qu'il ne pouvait pas désobéir aux ordres. « *Je n'avais jamais tué avant ce jour,* a-t-il affirmé pour sa défense, *et par chance je n'ai plus jamais dû le faire.* »

Michel Bôle-Richard

Plus de quarante ans paisibles en Argentine

A la fin de la guerre, Erich Priebke avait été fait prisonnier par les Britanniques avant de réussir à fuir vers l'Argentine comme de très nombreux criminels nazis. En 1948, il s'est installé à San Carlos de Bariloche, au sud-ouest de Buenos Aires, pour reprendre sa profession d'hôtelier, qu'il avait apprise en Allemagne avant la guerre. Il y coule une vie tranquille sous sa propre identité. Avec son passeport allemand, il voyagera plusieurs fois aux Etats-Unis, en Allemagne et en Italie sans être inquiété. En mai 1994, après avoir été repéré par une équipe de télévision américaine, il est arrêté à son domicile sur mandat d'arrêt international. En novembre 1995, les autorités argentines le remettent à la police italienne. Il est incarcéré à la prison militaire de Forte Boccea à Rome.

Les Verts allemands confirment qu'ils ne seront pas un partenaire facile pour le SPD

La coalition du chancelier Kohl donne des signes de désarroi

Le Congrès des Verts allemands a adopté, dimanche 8 mars à Magdebourg, un programme radical, notamment en matière de fiscalité et de politique de sécurité. Le revers essuyé par les « *réalos* », partisans d'un gouvernement de coalition avec les sociaux-démocrates, montre que la partie est encore loin d'être jouée pour l'opposition, même si la coalition du chancelier Kohl traverse une phase difficile.

MAGDEBOURG
de notre envoyé spécial

Jusqu'à samedi soir 7 mars, la plus grande joie régnait dans les rangs de l'opposition allemande, dopée par la victoire éclatante du social-démocrate (SPD) Gerhard Schröder aux élections de Basse-Saxe : après seize années de pouvoir, l'équipe de Helmut Kohl allait enfin pouvoir être renvoyée dans ses foyers... En campagne à Magdebourg, Gerhard Schröder mettait toutefois en garde les militants contre une euphorie excessive, tandis que Joschka Fischer, porte-parole du groupe parlementaire des Verts, rappelait qu'il ne fallait pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Une prudence justifiée : quelque heures plus tard, le congrès des Verts, qui s'est tenu à Magdebourg, du 6 au 8 mars, s'est chargé de semer la confusion. Contre toute attente, les Verts ont confirmé les points les plus polémiques de leur programme, et notamment leur volonté de relever le prix du litre d'essence à 5 deutschemarks (16,70 francs) contre 1,70 mark actuellement, pour financer la baisse des charges sociales en Allemagne. Ce projet, qui doit certes s'étaler sur dix ans, a été qualifié de « *bêtise* » par Gerhard Schröder, candidat SPD à la chancellerie. Les écologistes ont aussi confirmé leur exigence d'abolir le service militaire obligatoire, de diviser par deux les effectifs de la Bundeswehr et de dissoudre à terme l'OTAN dans une organisation pacifiste qui inclurait la Russie.

Ce programme va faire les délices des partisans de M. Kohl, qui ne se priveront pas de l'afficher dans toutes les stations d'essence du pays ! Le quotidien *Bild Zeitung* (4,8 millions d'exemplaires), favorable à Helmut Kohl, ouvrait, dès lundi, sa « une » sur « *Le cauchemar Vert* ». Ces revendications des Verts étaient connues depuis longtemps, mais la direction du parti avait prévu de les atténuer pour faciliter, en cas de victoire de l'opposition, la participation à un gouvernement de coalition avec les sociaux-démocrates.

Un incident pendant le congrès a montré qu'il fallait toujours compter avec de l'imprévu chez les Verts, ce qui relance les doutes sur sa capacité à être une formation de gouvernement. Par 275 voix contre 274, les délégués ont voté contre le maintien des soldats allemands en Bosnie, rejettant ainsi le subtil compromis élaboré à la tête du parti entre l'aile gauche et les « *realos* », partisans du pragmatisme politique. Bien que les Verts fassent partie aujourd'hui de plusieurs gouvernements régionaux, ce rejet n'en témoigne pas moins de la difficulté de leurs dirigeants à tenir leurs troupes en main lorsqu'il s'agit de points idéologiques sensibles. C'est un revers pour Joschka Fischer, porte-parole du groupe parlementaire des Verts, que tout Bonn voyait à l'avenir au poste de ministre des affaires étrangères.

Le faux-pas des Vert vient à point nommé pour détourner l'attention des problèmes de la coalition du chancelier Helmut Kohl, qui donne des signes de désarroi. Alors qu'elle s'effondre dans les sondages, elle a étalé la semaine dernière ses états d'âme. Lors du vote d'une nouvelle loi sur les écoutes téléphoniques, pour la première fois depuis le changement de majorité en 1982, huit députés libéraux (FDP) ont voté, le 5 mars, avec les sociaux-démocrates, les Verts et les anciens communistes, permettant l'adoption, contre l'avis de M. Kohl, d'une mouture moins sécuritaire de la loi. Par cette rébellion, une frange du FDP a voulu montrer que le parti, menacé de disparition lors des prochaines élections, conserve une âme.

Les conséquences de cet incident ne sauraient cependant être exagérées. L'opposition de nombreux députés libéraux à l'espionnage à domicile était connue depuis longtemps. Mais un test plus sérieux aura lieu lors d'un débat, prévu fin mars, au Bundestag sur la réforme de la nationalité. Les chrétiens-démocrates (CDU) se sont toujours opposés à accorder la nationalité allemande si les demandeurs ne renoncent pas préalablement à leur nationalité d'origine. « *Si plus de deux ou trois députés libéraux votaient contre nous, ce serait un cas de fin de la coalition* », a prévenu le député Erwin Marschewski, responsable des affaires intérieures du groupe parlementaire CDU. « *Le comportement du FDP n'a pas été d'une grande aide. L'évènement ne peut pas se répéter sous cette forme* », a menacé Helmut Kohl dans une intervention télévisée.

Plus grave pour le chancelier, la CSU, petite sœur bavaroise de la CDU, rue aussi dans les brancards. Les chrétiens-sociaux affrontent des élections régionales en Bavière, deux semaines avant le scrutin général à Bonn, et ils redoutent de perdre leur majorité absolue. Certains demandent ouvertement au chancelier de se tenir à l'écart de leur campagne. « *Les politiciens de la CSU devraient se concentrer uniquement sur le scrutin régional. Helmut Kohl peut s'occuper de l'Allemagne. Il ne devrait pas prendre de rendez-vous en Bavière, nous n'avons pas besoin de lui ici !* », a déclaré Markus Söder, membre du comité de direction de la CSU, à l'hebdomadaire *Bild am Sonntag*.

Le prochain test électoral sérieux, en avril, en Saxe-Anhalt, permettra de mesurer la popularité des forces en présence dans les nouveaux Länder, où le chômage frappe une personne sur cinq. Pour le Vert Joshka Fischer, si la CDU s'effondre, elle sera prise de panique et va vouloir changer de candidat en catastrophe. « *Tout ira alors très vite, comme lors de l'effondrement de la RDA...* », ironisait M. Fischer quelques minutes avant d'être lui même désavoué par ses militants sur la Bosnie.

Arnaud Leparmentier

Helmut Kohl s'effondre dans les sondages

Depuis la victoire du SPD en Basse-Saxe, Helmut Kohl et sa coalition s'effondrent dans les sondages. Selon le baromètre hebdomadaire du quotidien *Bild Zeitung* publié samedi 7 mars, en cas d'élections le SPD recueillerait 43 % des intentions de voix (+3 % en une semaine) contre 34 % pour les chrétiens-démocrates (−2 %). Les Verts perdent 1 point à 9 %. Les libéraux (FDP) et les anciens communistes sont stables, avec 5 % et 4 % des intentions de vote. Selon de la chaine de télévision ARD, 62 % des Allemands croient à une victoire du SPD allié aux Verts en septembre (37 % en février). En cas d'élection directe du chancelier, Gerhard Schröder recueillerait 65 % des suffrages (+8 points en un mois) contre 24 % (−7 %) pour Helmut Kohl, il battrait également Wolfgang Schäuble, son successeur désigné. La population juge que le SPD est plus crédible que la CDU pour résoudre les problèmes d'avenir du pays, y compris pour défendre l'économie et les emplois allemands (34 % pour le SPD contre 31 % pour la CDU).

Le Tribunal suprême espagnol confirme que le procès des commandos des GAL s'ouvrira au mois de mai

MADRID
de notre correspondante

Le premier procès concernant les Groupes anti-terroristes de libération (GAL), ces « commandos de la mort » para-policiers responsables d'une vingtaine d'assassinats dans les milieux indépendantistes basques du sud de la France, entre 1983 et 1987, aura lieu avant l'été, sans doute au mois de mai. La justice espagnole semble bien décidée à faire toute la lumière sur les dessous de cette « sale guerre », dont la révélation fut un des plus grands scandales de la fin du gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez, battu aux élections de 1996.

Chercher enfin la vérité : au-delà des arguties juridiques, c'est en ce sens qu'il faut sans doute interpréter la décision prise, samedi 7 mars, après six heures de délibérations, par le Tribunal suprême. Celui-ci a refusé d'admettre la demande de « prescription » avancée par la défense dans l'affaire « Segundo Marey », la première à être jugée et la plus « gênante » pour les socialistes de toutes les affaires des GAL.

Les faits remontent au 4 décembre 1993. Un industriel français d'origine espagnole, Segundo Marey, était enlevé à Hendaye, emmené de l'autre côté de la frontière et séquestré dans un cabanon près de Bilbao. Dix jours plus tard, il sera relâché, porteur d'un communiqué revendiquant l'enlèvement au nom des « GAL », groupe jusqu'alors inconnu.

POLICIERS « REPENTIS »

L'Espagne indignée découvrait à la fois l'existence des GAL, leur absence de scrupule et, si l'on peut dire, de « professionnalisme » : les auteurs du séquestre avaient confondu Marey avec un militant présumé de l'organisation séparatiste basque armée (ETA), Mikel Gorostiola.

L'enquête avait mené, cinq ans plus tard, à l'arrestation de deux policiers, José Amedo et Michel Dominguez, condamnés en 1991, chacun, à 108 ans d'emprisonnement pour participation à six tentatives d'assassinat organisées par les GAL.

Rigoureusement muets durant leur procès, les deux policiers, qui se disaient « repentis », devaient soudain se mettre à parler en 1994. Leurs révélations impliquant de hauts responsables socialistes de l'époque, dont le ministre de l'intérieur, José Barrionuevo, et le secrétaire d'Etat à la sécurité, Rafael Vera, décrits comme les commanditaires des actions des GAL, avaient alors conduit le pugnace juge madrilène, Balthasar Garzon, qui enquêtait depuis des années sur cette affaire, à rouvrir le dossier.

Mise en cause dans plusieurs témoignages que n'étayait cependant aucune preuve, la responsabilité de Felipe Gonzalez sera largement évoquée par la presse et l'opinion publique. Le président du gouvernement sera officiellement blanchi par le même Tribunal suprême le 5 novembre 1996.

PRESCRIPTION DEMANDÉE

Outre MM. Vera et Barrionuevo, dix autres personnalités, dont plusieurs policiers et un ancien dirigeant socialiste basque, Ricardo Garcia Damborenea, figureront dans le box des accusés pour l'affaire Marey. Ils risquent pour certains, dont M. Barrionuevo, jusqu'à vingt-trois ans de prison pour « détention illégale », « malversation » ou « appartenance à bande armée ». Pour éviter ou au moins limiter un procès qui va inévitablement remuer la boue d'une période des plus confuses, la défense a tenté une manœuvre de la dernière chance en réclamant la prescription pour des événements qui remonte à plus de dix ans. Mais sa demande ne pourra être prise en compte qu'au moment du jugement, c'est-à-dire une fois que le procès aura tenté d'établir la responsabilité ou non des accusés.

Dans son ensemble, la classe politique a accueilli avec satisfaction la décision du Tribunal suprême. Des mois difficiles attendent cependant le Parti socialiste (PSOE). L'affaire des GAL, ajoutée à la douloureuse restructuration interne engagée à la suite de son départ du gouvernement, l'oblige à adopter un profil particulièrement bas.

Marie-Claude Decamps

Les manifestations se multiplient au Chili contre l'entrée du général Pinochet au Sénat

L'armée décerne à son ancien chef le titre d'« émérite »

L'arrivée prochaine au Sénat de l'ancien dictateur, Augusto Pinochet, provoque dans tout le pays *manifestations* et polémiques. Le président Frei, inquiet, a demandé à ses compatriotes de *« ne pas se laisser emporter par un climat d'exaspération »* et de ne pas rester *« prisonniers de l'histoire »*. Ce climat suscite, au sein de l'armée chilienne, une *réaction de solidarité* avec le général, qui vient de se voir honoré du titre d'*« émérite »*.

SANTIAGO
correspondance

Alors que le général Augusto Pinochet quitte l'armée pour devenir, le lendemain, en tant qu'ancien président du Chili, sénateur à vie, le président Frei s'est dit *« conscient que la présence au Sénat de celui qui, pendant dix-sept ans, a été à la tête d'un gouvernement autoritaire heurte les sentiments de beaucoup de Chiliens, et tout particulièrement de ceux qui* [l'] *ont élu et soutiennent* [son] *gouvernement »*. M. Eduardo Frei a également appelé ses compatriotes à *« ne pas se laisser emporter par un climat d'exaspération »* face à ce qu'il qualifié de *« moment difficile »*.

Cherchant à reprendre à son compte la légitimité des nombreuses manifestations qui visent à empêcher l'ancien dictateur de prendre place au Sénat, M. Frei s'est cependant déclaré, encore une fois, hostile au projet de quelques députés de la coalition gouvernementale, y compris de son parti, qui ont annoncé leur intention de faire voter au Parlement une motion destinée à condamner celui qui, à leur avis, *« incarne tout ce qui est mauvais pour la démocratie »*.

L'initiative vient s'ajouter à la requête des parlementaires qui veulent obtenir que le Tribunal constitutionnel chilien déclare le général Pinochet inapte à occuper une fonction réservée, selon eux, aux présidents élus au suffage universel. Le général Pinochet s'est fait désigner président de la République par les siens après avoir renversé, *en septembre 1973*, le président Salvador Allende, constitutionnellement élu.

CLIMAT TENDU

Enfin, Augusto Pinochet doit aussi faire face à une plainte jugée recevable par un juge chilien : celle des familles de disparus qui l'accusent, entre autres délits, de *« séquestration systématique suivie de disparitions, tortures et homicides »*. Et aux plaintes en justice, aux démarches des parlementaires et à la *mobilisation populaire*, le futur sénateur à vie doit encore ajouter l'attitude de son imprévisible excollaborateur, le général Manuel Contreras, chef des services secrets durant la dictature, actuellement emprisonné pour complicité d'assassinat, et qui, lâché par ses pairs, vient de dire qu'il n'avait jamais rien fait d'autre que ce qui lui avait été ordonné par son supérieur direct, le général Pinochet (*Le Monde* daté 1er-2 mars). Situation telle que le président Frei, inquiet, *a cru bon de rappeller* solennellement à ses compatriotes qu'il fallait *« donner plus de valeur à la démocratie conquise qu'aux déficits qu'elle a encore et qu'il faut corriger »*.

C'est dans ce climat tendu que les quarante-cinq généraux de l'armée chilienne viennent de lancer un véritable défi à *« ceux qui harcèlent aujourd'hui et harcèleront demain* [leur] *commandant en chef »* en décernant à ce dernier le titre de *benemérito* (émérite), distinction jusque-là réservée à des figures aussi prestigieuses que celle du Libertador Simon Bolivar, ou Benito Juarez, héros de de la lutte pour l'indépendance mexicaine.

« Tout affront au général Pinochet sera toujours considéré comme une offense à l'armée » ont affirmé à cette occasion les généraux réunis à l'Ecole militaire de Santiago pour participer à la cérémonie de passage à la *retraite de quatre* des leurs.

GESTE INSOLITE

Ce geste insolite a pris de court le gouvernement chilien, qui multiplie les efforts pour empêcher toute *« reproduction d'un climat de rupture »*. Aucune réaction officielle n'a jusqu'ici été enregistrée, ce qui souligne la prudence d'un gouvernement bien embarrassé par un problème dont les développements illustrent le grand déficit *de la démocratie chilienne*.

L'armée, en revanche, a souligné qu'elle n'envisageait aucune remise en cause de son passé. *« L'armée de terre ne demandera pardon à personne »*, a ainsi affirmé le général Rafael Villarroel, celui-là même qui, la veille, avait rendu publique la distinction décernée au général Pinochet.

Eduardo Olivares

Le Parti libéral sort vainqueur des élections colombiennes

De nombreuses personnalités indépendantes font leur entrée au Sénat et à la Chambre des représentants

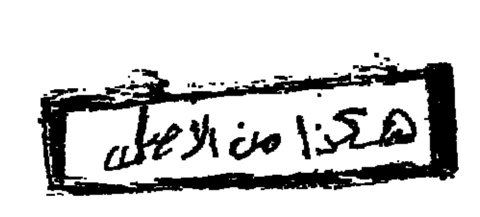
BOGOTA
de notre correspondante

Le nouveau Congrès colombien, issu des élections qui ont eu lieu dimanche 8 mars, restera à majorité libérale. Selon des résultats partiels portant sur 93,5 % des votes, le Parti libéral du président Samper obtient au Sénat 44,9 % des suffrages, le Parti conservateur 11,7 % et le Mouvement *national* conservateur 5,16 %. Le taux d'abstention est en régression : 57 % des électeurs *inscrits*, contre *67* % lors de la consultation de 1994.

Le nouveau Congrès, qui entrera en fonctions le 20 juillet prochain, devra compter, au Sénat comme à la Chambre des représentants, avec des personnalités indépendantes, n'appartenant à aucun des partis traditionnels. *Le* sénateur élu avec le plus grand nombre de voix, Ingrid Bétancourt, est ainsi une jeune femme de trente-sept ans, dissidente du Parti libéral et adversaire déclarée du chef de l'Etat, Ernesto Samper. Alors qu'elle n'était que simple députée, elle s'était illustrée lors de la *précédente législature* en dénonçant l'action du président et les liens de la classe politique avec le trafic de drogue. Avec sa nouvelle formation, Oxigeno liberal, elle a fait cette fois campagne en *stigmatisant* le clientélisme, les achats de vote et les malversations habi*tuelles des politiciens colombiens*. Ex-guérillero du M-19 et candidat malheureux à la présidence en 1994, Antonio Navarro Wolf a également été élu haut la main à la Chambre des représentants, à côté d'autres personnalités inattendues de la société colombienne.

Malgré la mise en état d'alerte de quelque 250 000 militaires et policiers, de violents incidents ont marqué cette *journée* électorale. Barrages, incendies de véhicules et de matériel électoral, séquestres temporaires de *fonctionnaires* ont été perpétrés en divers points du pays par la guérilla qui avait appelé la *population* à ne pas voter. Dix-sept personnes, au moins, sont mortes lors d'affrontements entre la *guérilla* et les forces de l'ordre.

Anne Proenza



Les nationalistes hindous négocient des alliances pour dégager une majorité

le BJP s'efforce de gommer les aspects controversés de son programme

Les marchandages politiques continuent à New Delhi alors que le Bharatiya Janata Party des nationalistes hindous s'efforce de convaincre de nouveaux alliés de le rejoindre afin d'assurer la formation d'un gouvernement stable. Le BJP a remporté une nette victoire sur ses concurrents, mais n'ayant pas pu dégager une majorité parlementaire, sa marge de manœuvre reste étroite.

NEW DELHI
de notre correspondante

L'Inde, qui attend la formation de son cinquième gouvernement en deux ans, s'interroge déjà sur la longévité de la coalition à venir après la victoire des nationalistes hindous aux élections générales. C'est en milieu de semaine, quand seront connus les résultats du scrutin au Cachemire, auquel n'ont participé que 35 % de la population en raison du boycott des mouvements indépendantistes musulmans, que le président K.R. Narayanan devrait appeler le chef du groupe parlementaire du BJP (Bharatiya Janata Party, parti du peuple indien), Atal Behari Vajpayee, à former un gouvernement.

Le BJP et ses alliés ont remporté 252 des 545 sièges du Parlement. Le parti hindou s'efforce désormais de convaincre des indépendants et des petites formations de le rejoindre pour obtenir les 273 sièges nécessaires à l'obtention d'une majorité. Ces marchandages augurent mal de la stabilité promise par les nationalistes alors que certains alliés importants du parti désirent s'en tenir à un soutien sans participation au gouvernement. Conscients de leurs limites, les responsables du BJP ont en tout cas déjà remisé à des jours meilleurs les points les plus controversés de leur programme, comme la reconstruction d'un temple à Ayodhya, sur les ruines de la mosquée détruite par les fanatiques hindous en 1992, ou l'imposition d'un code civil commun pour toutes les communautés.

Dans un discours prononcé le samedi 7 mars, M. Vajpayee a tenu à rassurer en particulier les quelque 125 millions de musulmans, en affirmant : *« La laïcité* (secularism) *est dans notre sang. Notre programme n'est pas un programme de haine. Nous préserverons la diversité de langues, de cultures, de modes de vie qui forment l'unité de notre nation. Il n'y aura jamais de discrimination sur une base religieuse. »* Dans un appel voilé à tous ceux qui hésitent à rejoindre franchement le BJP, il a ajouté : *« L'amertume des élections doit être oubliée. En démocratie il n'y a pas d'ennemis, il n'y a que des opposants. »*

TRACTATIONS POST-ÉLECTORALES

La tâche du BJP devrait, dans un premier temps, être facilitée par la division du Front uni (coalition de 14 partis régionaux et de gauche qui avait formé le gouvernement sortant), au sein duquel plusieurs partis refusent de soutenir un quelconque cabinet formé par le parti du Congrès, sorti en deuxième position des élections. Le Congrès est lui-même divisé entre une vieille génération pressée par le temps et qui voudrait tenter sa chance, et les jeunes favorables à une nécessaire cure dans l'opposition.

Star incontestée de la campagne électorale, Sonia Gandhi est de nouveau silencieuse et n'a pas encore fait connaître sa position. Mme Gandhi serait, dit-on, quelque peu désappointée par les résultats de son parti qui a réussi à maintenir le nombre de ses sièges à l'Assemblée mais perd encore quelque 5 % de l'électorat par rapport à son plus mauvais score de 1996.

Les tractations postélectorales inquiètent en tout cas tout particulièrement les milieux d'affaires, favorables dans leur majorité aux nationalistes hindous, mais qui espéraient un gouvernement fort et durable. Ils commencent à s'interroger sur la capacité du BJP à imposer ses vues. Certaines déclarations d'alliés du parti hindou, hostiles à l'ouverture économique et à la pénétration des multinationales, ont éveillé des doutes, même si chacun reconnaît que sur le plan économique la marge de manœuvre de toute formation politique est limitée.

Les pays voisins de l'Inde, qui avaient toutes les raisons d'être satisfaits de la politique étrangère, souple et ouverte, inaugurée par M. Inder Kumar Gujral, ministre des affaires étrangères puis premier ministre du gouvernement sortant, n'ont pas encore réagi à la victoire du BJP. Promise par les nationalistes, la réactivation du programme nucléaire de l'Inde pourrait inquiéter la Chine et surtout le Pakistan. Mais là encore, il y a toute chance, pour des raisons financières autant que politiques, que la promesse reste, pour longtemps, verbale. Le BJP qui, dans les Etats de la fédération où il était déjà au pouvoir a fait les frais de certaines promesses non tenues, sait que l'électorat indien est avant tout intéressé par une amélioration de ses conditions de vie. Ce n'est pas un hasard si, dans leurs premières discussions sur l'élaboration d'un *« programme national »* avec leurs alliés, les dirigeants du BJP insistent sur les efforts à faire en matière d'infrastructure, d'éducation, de santé. Le problème des nationalistes hindous va toutefois être de convaincre leurs alliés régionaux, dont les préoccupations sont d'abord locales, de la priorité de ces enjeux nationaux. Leur dépendance vis-à-vis de ces alliés limite ainsi considérablement leur marge de manœuvre, et leur première ascension au pouvoir risque d'être particulièrement ardue.

Françoise Chipaux

L'Arabie saoudite est confrontée à un large défi économique et politique

Le royaume devra abandonner son statut de pays de rente en créant une économie diversifiée

C'EST dans une atmosphère de fin de règne que le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a entamé sa première visite officielle dans une Arabie saoudite en proie à de profonds changements économiques et politiques. Malgré son affaiblissement physique, consécutif à une embolie, il y a trois ans, le roi Fahd, soixante-dix-huit ans, dirige toujours le royaume d'une main ferme, grâce à la légitimité que lui confère son titre de Gardien des deux lieux saints, La Mecque et Médine.

Le prince Sultan, frère du roi, deuxième sur la liste de ses successeurs et ministre de la défense, ne semble pas ralentir les achats d'armements, qui représentent 40 % des dépenses du royaume. Les Saoudiens ne savent pas ce que le mot « impôt » veut dire. Depuis la création du royaume, en 1932, le régime des Saoud s'appuie sur ce tripode : la religion, appliquée dans sa forme la plus stricte, la sécurité intérieure et extérieure et l'Etat-providence.

Cet équilibre, qui repose sur un pacte implicite selon lequel l'absence totale de démocratie est compensée par les garanties de sécurité et de niveau de vie dont bénéficient les Saoudiens, semble aujourd'hui menacé. Le Royaume est confronté à un double problème : la chute de ses recettes dans une économie monoproduit et une population en forte croissance (3,8 % par an), dont plus de 50 % a moins de vingt ans.

Jusqu'au début des années 90, l'Arabie pouvait encore vivre sur un grand pied grâce à la manne pétrolière : dépenses militaires exorbitantes, salaires élevés, absence de taxes pour les ressortissants, quasi-gratuité des services publics (eau, électricité), train de vie coûteux de la famille royale, qui compte quelque 7000 membres. La guerre du Golfe, dont le coût est estimé entre 50 et 80 milliards de dollars, et la chute des cours du pétrole à partir de 1993 sont venus brutalement rappeler que la prospérité du royaume dépendait encore essentiellement des fluctuations du prix du pétrole : l'or noir représente près de 90 % de ses exportations et environ 80 % des recettes de l'Etat. Toute variation du baril de 1 dollar se traduit par une variation de revenu de l'ordre de 2,7 milliards de dollars.

Jusqu'à la mi-1997, le redressement des cours du brut et les premiers effets de la politique d'ajustement budgétaire engagée en 1994 ont permis une amélioration de la situation économique et financière du royaume et le produit intérieur brut, qui avait stagné de 1993 à 1995, a renoué avec la croissance en 1996.

Le ralentissement de la croissance en Asie – la région Asie-Océanie importe 42 % du pétrole saoudien – alors même que l'Arabie saoudite a relevé son quota d'exportation dans le cadre de l'OPEP depuis le 1er janvier 1998, a remis en cause ce début de redressement économique : seul l'exceptionnel niveau des recettes pétrolières de l'année 1996 a permis de ramener le solde public à un niveau raisonnable.

Tout l'enjeu aujourd'hui pour les responsables saoudiens est de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole sans provoquer de remous politique. La diversification de l'économie est déjà engagée : le développement industriel s'accélère dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la construction métallurgique et du textile, représentant déjà, hors pétrole, 12 % du PIB. Le gouvernement affiche son intention de privatiser des entreprises nationales et certains secteurs de service public. Peut-il y parvenir sans augmenter drastiquement les prix consentis à la population ?

« PACTE MONARCHIQUE »

Certes, les capacités de souscription de dette interne restent élevées. La Banque centrale gère, outre ses réserves, près de 27 milliards de dollars de divers actifs publics, et le volume des avoirs extérieurs des Saoudiens est évalué à 350 milliards de dollars. Mais la faiblesse des marges de manœuvre disponibles pour les programmes d'investissements (chiffrés par le Ve plan à 127 milliards de dollars pour 1995-2000) reste une question majeure. Toute action sur les dépenses, sur la fiscalité ou sur les tarifs publics provoquerait une remise en cause du « pacte monarchique ».

Le gouvernement retarde autant qu'il peut cette échéance. Pour faire face à l'arrivée sur le marché du travail des jeunes Saoudiens, il a entamé une politique de « saoudisation » des emplois. Ainsi, les entreprises étrangères sont contraintes d'augmenter de 5 % par an le nombre de leurs salariés saoudiens. Une campagne d'expulsion de la population étrangère (5 à 6 millions de personnes sur 18 millions), la suspension des permis de travail pour une quinzaine de professions réservées aux nationaux et une réglementation du séjour des étrangers plus contraignante ont été mises en œuvre à l'automne 1997.

Ces mesures n'éviteront pas la nécessité, à moyen terme, d'élargir les ressources publiques du pays par la réduction du nombre des prix administrés et des subventions, la libéralisation des règles de l'investissement étranger, l'intensification des privatisations, la mise en place d'une fiscalité des revenus et de la consommation pour faire face aux besoins d'une population en forte croissance. Ce n'est qu'à ce prix que l'Arabie saoudite pourra changer son statut de pays de rente en une économie diversifiée. Un défi économique et politique considérable.

Babette Stern

Une économie monoproduit

CARACTÉRISTIQUES

CHEF DE L'ÉTAT 1982	Roi Fahd ben Abd El Aziz El Saoud
NATURE DU RÉGIME	Monarchie
SUPERFICIE	2 149 690 km²
POPULATION	18 millions
CROISSANCE DÉMOGR.	+ 3,8 %
CAPITALE	RIYAD
MONNAIE	rial saoudien (1 rial = 1,51 F au 31.3.97)
LANGUE	arabe

ÉCONOMIE - 1996

PIB	135 milliards de dollars
PIB/HAB.	6 550 dollars
DETTE EXTÉRIEURE	0
DETTE INTÉRIEURE	86 % du PIB

PÉTROLE - 1997

PRODUCTION	8,7 millions de barils par jour (1/3 de la production de l'OPEP)
RÉSERVES	261 milliards de barils (26% des réserves mondiales)

Regain d'intérêt français

Après le ministre de la défense, Alain Richard, en août 1997, et celui du commerce extérieur, Jacques Dondoux en février 1998, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a entamé, lundi 9 mars, un premier voyage officiel de deux jours en Arabie saoudite, à l'invitation de son homologue le prince Saoud Al Fayçal.

***« L'Arabie saoudite est un partenaire majeur de la France, sa place et son rôle étant incontournables dans la région »*, a déclaré le chef de la diplomatie. Paris souhaite *« développer des relations économiques et politiques (...) en vue de renforcer davantage le partenariat stratégique »* entre les deux pays, partenariat lancé en 1996 lors de la visite à Riyad du président Jacques Chirac.**

La formation du nouveau gouvernement marocain se précise

RABAT. La composition du gouvernement devrait être annoncée cette semaine. Les deux principaux partis alliés des socialistes au sein de la future coalition gouvernementale, l'Istiqlal (nationaliste) et le Rassemblement national des indépendants (RNI) ont en effet accepté dimanche 8 mars les ultimes propositions ministérielles faites par le socialiste Abderrahmane Youssoufi, 74 ans, le futur chef du gouvernement.

Avec six ministères (dont un à caractère politique et quatre plutôt « économiques »), l'Istiqlal, allié traditionnel de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) dans l'opposition, a obtenu, comme il le souhaitait, davantage de portefeuilles que le RNI (centre-droit) qui n'en aurait que cinq. Arrivés en tête aux élections législatives de novembre 1997 devant le RNI (mais de peu), les socialistes de l'USFP se contenteraient d'une dizaine de portefeuilles. Il ne reste plus maintenant au chef du gouvernement qu'à faire entériner la composition du prochain gouvernement *« d'alternance »* par le roi qui devait recevoir M. Youssoufi en début de semaine.

Le président tchétchène en visite à Londres

BAKOU. Le président tchétchène Aslan Maskhadov était attendu, lundi 9 mars, à Londres pour une visite de cinq jours durant laquelle il doit notamment rencontrer Margaret Thatcher, des députés conservateurs et des hommes d'affaires. Le Kremlin affirme avoir reçu de Londres des assurances sur le caractère privé, avec visa apposé sur passeport russe, de cette seconde visite à l'étranger du président indépendantiste. Il devait s'envoler lundi de Bakou (Azerbaïdjan) où il était arrivé la veille par route, l'aéroport de Grozny étant fermé car non rentable sans vols autres que ceux vers la Russie, les seuls autorisés dans le cadre du blocus imposé par Moscou. A Bakou, le porte-parole de la délégation tchétchène a accusé les services secrets militaires russes (GROU) d'avoir monté l'attentat manqué de février contre le président géorgien et d'en préparer un semblable contre le président azerbaïdjanais Gueidar Aliev. – *(Interfax.)*

Manifestation commémorative de soutien aux Tibétains à Paris

PARIS. Plusieurs milliers de manifestants se sont rassemblés, dimanche 8 mars, à partir de midi place du Trocadéro à Paris (XVIe arrondissement) pour célébrer le 39e anniversaire du soulèvement tibétain contre la Chine. Une cinquantaine d'associations, regroupées au sein du collectif *« Tibet 98 »* participaient à cette troisième manifestation européenne pour le Tibet après celle de Bruxelles en 1996 et celle de Genève en 1997. Un immense drapeau tibétain bleu, rouge, jaune, vert et blanc confectionné par l'association *« La maison de l'Himalaya »* à Calais (Pas-de-Calais), mesurant 130 mètres sur 90 et pesant plus d'une tonne, a été étalé sur une partie de l'esplanade et des jardins du Trocadéro. Les manifestants ont ensuite organisé un *« die in »* (la foule s'allongeant au sol pour symboliser les Tibétains morts pour leur liberté) et un lâcher de ballons. – *(AFP.)*

M. Annan réfute l'automaticité des frappes en Irak

NEW YORK. Toute frappe militaire qui serait menée contre l'Irak, si Bagdad ne respectait pas son accord avec l'ONU sur les inspections de désarmement, nécessiterait au préalable des consultations au sein du Conseil de sécurité, a déclaré dimanche 8 mars le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. *« Je pense que cela nécessitera des consultations »*, a-t-il affirmé sur la chaîne de télévision américaine ABC, en rappelant que *« les Russes, les Français et les Chinois, étaient opposés à l'idée d'une automaticité »* des frappes. *« Si l'Irak violait l'accord, il serait beaucoup plus facile de parvenir à un accord au Conseil de sécurité pour prendre des mesures militaires contre l'Irak »*, a cependant ajouté M. Annan.

Sur le terrain, les inspections menées par l'équipe d'experts dirigés par l'américain Scott Ritter se sont poursuivies, dimanche, sans encombres. Le porte-parole de la Commission spéciale des Nations unies chargée du désarmement (Unscom), a indiqué qu'au cours des deux premiers jours de travaux, vendredi et samedi, *« les inspecteurs avaient bénéficié d'une pleine coopération des autorités irakiennes »*. – *(AFP, Reuters.)*

L'OTAN manœuvre dans le nord et le sud de l'Europe

BRUXELLES. L'OTAN expérimente, du lundi 9 au samedi 21 mars, pour la première fois à grande échelle, sa capacité à réagir simultanément au nord et au sud de l'Europe, dans deux conflits distincts. A cette fin sont mobilisés 50 000 hommes de vingt-cinq nations. L'exercice, auquel participe la France, est baptisé *Strong resolve* (ferme détermination) et il permet d'éprouver le nouveau concept des groupes de forces interarmées multinationales (GFIM). Dans le sud de l'Europe, sur les territoires de l'Espagne et du Portugal où a lieu l'exercice, l'OTAN accueille, pour la première fois, des détachements polonais, tchèques, hongrois, bulgares, lituaniens, roumains, slovaques, slovènes, suédois et macédoniens. – *(AFP.)*

L'Arabie Saoudite ne veut pas réduire sa production de pétrole

RIYAD. A une semaine de la rencontre des onze membres de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole) à Vienne, le 16 mars, le ministre saoudien du pétrole, Ali al-Nouaïmi, a affirmé dimanche 8 mars que son pays, principal membre du cartel, n'avait aucune intention de réduire sa production pour enrayer la baisse des cours du brut. *« Ceux qui demandent à l'Arabie de supporter seule, ou avec ses frères des pays du Golfe, le poids de la stabilité du marché doivent réaliser qu'il s'agit d'une responsabilité collective et que l'un des principaux facteurs de la chute des cours est la surproduction de certains pays qui doivent prendre des mesures concrètes pour réduire leur production »*. Le ministre vise ainsi le Venezuela, *« la position de ce pays qui tend à augmenter sa production ou ne pas la limiter en dépit de l'effondrement des cours n'est pas une question qui concerne deux Etats mais tous les pays de l'OPEP, car la stabilité du marché est une responsabilité collective »*. – *(AFP.)*

ÉLECTIONS Les quelque 15 500 candidats aux élections régionales du 15 mars offrent une multiplicité de profils. Les jeunes peuvent y trouver un tremplin pour s'implanter. Les notables locaux sont nombreux à y chercher le couronnement de leur carrière. Un quart des députés de droite battus en 1997 y cherchent une planche de salut. Les partis, de gauche comme de droite, y trouvent un point de chute commode pour leurs permanents. ● LES FEMMES représentent 37 % des candidats, dont une bonne part en position éligible. Cette féminisation devrait renforcer les traits originaux des conseillers régionaux, plus jeunes et plus souvent salariés que les autres élus locaux. ● LE SCRUTIN PROPORTIONNEL offre aux partis émergents une porte d'entrée commode dans les assemblées élues. Les écologistes, comme le Front national, en ont fait la démonstration.

Un mandat régional permet de nourrir des ambitions nationales

Les femmes représentent 37 % des candidats au scrutin du 15 mars. Un quart des députés de droite battus en 1997 y cherchent une planche de salut. Estimant que l'institution manque de visibilité, nombre de conseillers, en cas de cumul, abandonnent en priorité cette fonction élective

JEUNES AMBITIEUX, notables locaux, députés battus ou permanents de parti, on trouve tous les profils, tous les parcours chez les candidats aux élections régionales. Les premiers sont en quête d'une première implantation, en rêvant à des mandats plus prestigieux. Les deuxièmes y ont renoncé mais ne dédaigneraient pas ce bâton de maréchal. Les troisièmes ont une revanche à prendre et ont saisi la première occasion de le démontrer. Quant aux quatrièmes, ils jugent plus raisonnable de se battre pour une liste plutôt que sur leur nom.

Dominique Dord (UDF-DL) appartient sans conteste à la première catégorie. Le conseil régional de Rhône-Alpes lui a, dit-il, *« mis le pied à l'étrier »*, d'abord comme responsable de la communication auprès du président de la région, Charles Millon, à partir de 1989, puis, en 1992, comme élu. Ce tremplin, il ne l'a pas laissé passer. Il admet bien que, lorsqu'on est conseiller régional, *« on est un peu de partout, alors que le conseiller général ou le maire sont de quelque part, adossés à un territoire »*. De ce mandat mal connu et reconnu, il a fait *« un mandat enraciné »*, jetant très tôt son dévolu sur la première circonscription de Savoie, sillonnant les communes et finissant *« par couvrir l'ensemble de la circonscription sur les questions agricoles et touristiques »*, à la faveur des procédures contractuelles de la région. Résultat : en juin 1997, M. Dord a été élu député et, le 15 mars, il se présente aux élections cantonales. *« Les compétences du conseil régional sont au moins aussi intéressantes, mais le conseil général offre une implantation plus forte. C'est un peu comme un fief »*, admet-il.

UNE ÉCOLE DE FORMATION

Jeune député de 1997, Christophe Carrèche a, lui aussi, utilisé le tremplin des régionales pour faire son apprentissage. La politique, il l'avait apprise dans les instances du Parti socialiste. Ce qu'il a découvert au conseil régional, c'est *« un mini-Parlement »*, *« un espace démocratique »* d'autant plus intéressant que la majorité relative *« oblige à un débat ouvert »*. Enfin, le conseil régional aura été *« une bonne école de formation à la fonction parlementaire »*, avec un vrai droit d'amendement et un travail en commission souvent riche, sur des sujets que la taille du territoire régional autorise à aborder de façon *« globale et prospective »*. Conseiller de Paris et adjoint au maire du 18e arrondissement depuis 1995, lui aussi, pourtant, a abandonné le conseil régional.



Comme si le mandat régional n'était qu'une étape, dans une institution encore trop floue pour y faire vraiment carrière. *« Quoi qu'il fasse, le conseil régional manque de visibilité,* constate M. Dord. *L'identification à l'action d'un homme et d'une équipe reste très faible, et les conseils sortants ne seront pas jugés sur leur bilan. C'est un peu frustrant. L'absence de majorité, liée au mode de scrutin, rend les choses encore plus usantes, sauf pour les groupes charnières. »* Un propos que ne dément pas Jean-Luc Bennahmias, conseiller régional Vert d'Ile-de-France : *« Dans les conseils à majorité absolue, nous n'avons pas pu faire grand-chose. Mais là où il y avait une majorité relative, nous avons réussi à faire avancer nos idées, en matière d'environnement ou de transports collectifs, par exemple. »*

Tremplin pour les uns, planche de salut pour d'autres. Conseiller régional depuis 1986, élu député RPR de Saône-et-Loire en 1993, battu en 1997, à nouveau candidat cette année aux régionales en position éligible, Jean-Paul Anciaux ne s'en cache pas : *« J'ai pu continuer grâce au conseil régional, qui permet de maintenir une existence politique et de rebondir éventuellement. »*

Hervé Mariton, ancien député (UDF-DL) de la Drôme, est dans la même situation, même s'il a renforcé son implantation en gagnant la mairie de Crest en 1995. Mais, ajoute-t-il, *« le conseil régional n'est pas seulement un lot de consolation pour députés battus. Contrairement au mandat de parlementaire, celui de conseiller régional permet de faire des choses sur le terrain, d'avoir une vision globale de la vie du département, et, surtout, quand on fait partie de l'exécutif régional, de participer à des politiques concrètes »*.

DES PLACES CONVOITÉES

Les places, cependant, sont chèrement disputées. Entre le besoin de renouvellement affiché par tous les partis, la volonté de limiter les cumuls et la sécurité qui assure bon nombre de places aux notables locaux – ces *« porteurs de voix »*, selon l'expression de Xavier Chinaud, expert électoral de Démocratie libérale et lui-même candidat en Ile-de-France – à peine plus du quart des députés de droite battus il y a neuf mois ont pu se recaser en position éligible sur les listes régionales. Parfois au prix de bagarres homériques, comme dans le Nord. *« Avoir une place dans un scrutin de liste, ça rend les gens fous. Si c'était une planche de salut, j'aurais choisi autre chose que de me battre pour conduire une liste, car rien ne m'a été épargné, aucun coup bas »*, lâche l'ancien ministre RPR Colette Codaccioni, concurrencée par une autre liste de droite menée par Jean-Louis Borloo et des dissidents du RPR.

Pourquoi un tel acharnement ? *« Pour pouvoir dire aux femmes qu'on peut avoir été en politique, qu'on peut avoir été ministre, s'être fait renvoyer, sentir encore la brûlure de la gifle, et ne pas baisser les bras. »* Mais ce petit parfum de revanche n'est pas tout. *« Le conseil régional est un formidable levier, il peut avoir une vraie volonté politique »*, estime Mme Codaccioni, en évoquant notamment son projet de faire du Nord-Pas-de-Calais *« la première région numérique de France »*. Pour autant, très rares sont les sortants ou les candidats qui font de ce mandat la base d'une véritable implantation régionale, horizontale et décentralisée, à l'instar d'un Marc Censi, président de Midi-Pyrénées et qui n'a jamais brigué de mandats nationaux. Une exception à la règle.

Gérard Courtois

Un paradis pour les apparatchiks de tous bords

PARMI les quelque mille huit cents conseillers régionaux sortants, cinquante n'ont pu faire autrement que de déclarer comme profession *« permanent politique »*. Pourcentage infime et qui ne mériterait pas qu'on s'y arrête si la réalité n'était sensiblement différente. Le scrutin de liste à la proportionnelle fait des régionales des élections rêvées pour les permanents des partis politiques, en mal d'implantation, voire de rémunération.

L'exemple sans doute le plus spectaculaire est celui de la liste RPR-UDF des Hauts-de-Seine. Voilà le département le plus riche de France, bastion inexpugnable de la droite et qui bénéficie, en outre, pour conduire la liste RPR-UDF, d'une locomotive à toute épreuve : Charles Pasqua, ancien ministre, sénateur et, surtout, président du conseil général. Tout pour attirer les vocations. C'est ainsi que l'on retrouve, en deuxième et en quatrième position, deux des six négociateurs de l'UDF et du RPR dans la commission d'investiture pour les listes communes de la droite : Bernard Lehideux (UDF-DL) et Roger Karoutchi (RPR). Le premier est, de longue date, l'un des spécialistes électoraux de l'UDF ; le second fut longtemps le chef de cabinet de Philippe Séguin avant d'être désigné, récemment, secrétaire national du RPR, chargé de l'administration générale et de l'animation.

Ce dernier se récrie quand on lui parle des régionales comme d'un paradis pour apparatchiks : *« Tout d'abord, ce n'est pas déshonorant de se dévouer pour son parti. Et puis, la plupart des membres de la liste sont déjà des élus, soit conseillers régionaux sortants, soit conseillers généraux ou municipaux »*, note M. Karoutchi. C'est exact. Ainsi, Hervé Marseille (UDF-FD), en sixième position, *« se défonce »* comme premier adjoint du maire de Meudon ; il n'en est pas moins un vieux routier des affaires électorales à Force démocrate. Isabelle Caullery, certes élue de 1992 et conseillère municipale de La Garenne-Colombes, est depuis peu secrétaire nationale du RPR, chargée des femmes. Quant à Jean-Luc Bourget, retenu en douzième position, il a bien sûr la tâche ingrate de présider l'opposition RPR dans le conseil municipal communiste de Nanterre, mais il est aussi membre du cabinet de M. Séguin au RPR, où il est chargé de *La Lettre de la nation*. Et il ne s'agit là que des seuls éligibles...

Cet appétit pour les élections régionales est tout aussi marqué à gauche. L'intérêt de ce scrutin n'a pas échappé, en particulier, à la direction du PCF. Grâce à l'effet mécanique des listes « plurielles », le Parti communiste français peut escompter obtenir, le 15 mars, entre 30 et 65 sièges de plus que les 117 sièges qu'il détenait depuis 1992. Comme 57 % de ses conseillers régionaux sortants ne se représentent pas, cela fait un joli pactole de places à distribuer. Rompant avec la tradition d'un parti à forte assise municipale qui mélangeait rarement statuts de permanent et de responsable fédéral avec mandats électifs, le PCF présente, cette année, plus de la moitié (49 sur 95) de ses secrétaires fédéraux en position éligible sur les listes régionales. Cela permettra, au passage, de trouver des ressources pour les permanents, au moment où le parti est privé de l'essentiel de ses ressources internationales.

G. C. et Ar. Ch.

De « nouvelles élites politiques » mal connues

Le profil de ces élus se démarque de celui des notables classiques

INSTITUTION RÉCENTE, le conseil régional n'a guère provoqué de curiosité chez les chercheurs en sciences politiques. Tous les responsables de centre de recherche le soulignent : *« Nous ne trouvons pas d'étudiants qui aient envie de s'intéresser aux profils et aux parcours des conseillers régionaux. »* De fait, une seule enquête récente a été menée, en 1993, sur ces *« nouvelles élites politiques »*, par Elisabeth Dupoirier, directeur de recherches à l'Observatoire interrégional du politique (OIP). Elle porte sur 616 conseillers régionaux, soit le tiers des élus de 1992. Complétée par les données du ministère de l'intérieur, elle trace des élus régionaux un profil qui les distingue assez nettement des autres élus.

Agé en moyenne de cinquante ans, le conseiller régional sortant est, dans près de neuf cas sur dix, un homme, seules 255 femmes ayant été élues lors du précédent scrutin, soit à peine 14 %. Ce trait dominant devrait être sérieusement corrigé au terme du scrutin du 15 mars, puisque tous les partis se sont employés à féminiser sérieusement leurs listes : on compte en effet 37 % de femmes parmi les quelque 15 400 candidats de métropole (contre 27 % en 1992 et 22,5 % en 1986). Mieux, le PS en présente près de 40 % en position éligible, le PCF environ 30 %, tandis que RPR et UDF estiment avoir de l'ordre de 30 % de femmes éligibles. Au total, la gauche « plurielle » et la droite RPR-UDF comptent chacune une quinzaine de femmes têtes de liste.

UN ENRACINEMENT FRAGILE

S'il ne marque pas de rupture forte avec celui des autres élus, locaux ou nationaux, le profil socioprofessionnel des conseillers régionaux s'en démarque cependant assez sensiblement. Les élus régionaux de 1992 sont en effet, pour l'essentiel, des actifs (9 % de retraités selon le ministère de l'intérieur), alors qu'environ un maire sur cinq est retraité. Ils sont également majoritairement issus du monde du salariat (47 %) – notamment du secteur public (30 %) –, contre 37 % chez les conseillers généraux et 27 % chez les maires. Un conseiller régional sur cinq est enseignant et un sur cinq également membre d'une profession libérale. Ce pourcentage est comparable à celui des conseillers généraux, mais beaucoup plus fort que chez les maires, où le poids des agriculteurs reste prédominant (36 %, contre 5 % seulement chez les élus régionaux).

En outre, les conseillers régionaux sont, comme le note Elisabeth Dupoirier, *« surpolitisés »*. Moins par le cumul des mandats, puisque, lors des premières élections régionales de 1986, 40 % des élus ne détenaient que ce seul mandat régional, formant ainsi une *« nouvelle génération politique »*, distincte des notables classiques.

En revanche, du fait même du mode de scrutin à la proportionnelle, les élus régionaux apparaissent *« fortement insérés dans les appareils partisans »*. Un tiers des élus de 1992 déclarent exercer des responsabilités au sein d'un parti politique à l'échelon national et 40 % à l'échelon régional.

Enfin, l'enquête de l'OIP témoigne de l'enracinement progressif – mais encore fragile – de l'identité régionale pour les élus des conseils régionaux de 1992. Pour 90 % d'entre eux (contre 54 % en 1986), l'unité administrative et politique d'avenir est la région, contre 7 % seulement qui croient encore au département. De même, les deux tiers d'entre eux (64 %) estiment que le président du conseil régional est la personnalité la plus importante pour mettre en œuvre la politique de décentralisation ; ils étaient à peine la moitié (45 %) six ans plus tôt.

Il n'empêche que, lorsqu'ils se retrouvent en situation de cumul de mandats, la très grande majorité des conseillers régionaux abandonnent en priorité leur mandat régional. La moitié d'entre eux accordent un intérêt dominant au mandat de maire et 20 % au mandat de parlementaire.

G. C.

Entre 8 880 et 15 540 francs d'indemnité

C'est un président de région sortant qui le dit : *« Une place éligible sur une liste aux régionales rapporte 1 million de francs. Cela explique la foire d'empoigne pour y accéder. »* La formule n'est pas fausse si l'on tient compte des six années de mandat. L'indemnité de fonction des conseillers régionaux varie en fonction du poids démographique de la région. Dans les régions comptant moins d'un million d'habitants, elle est de 8 880 francs (bruts) par mois au maximum. Entre un et deux millions d'habitants, elle passe à 11 000 francs, puis à 13 320 francs entre deux et trois millions d'habitants et plafonne à 15 540 francs dans les régions de plus de trois millions d'habitants. L'indemnité d'un président de région est fixée à 28 860 francs par mois. Les vice-présidents perçoivent leur indemnité de conseiller régional majorée de 40 %. Enfin, en cas de cumul de mandats, le total des indemnités est plafonné à 48 362 francs par mois.

Une porte d'entrée pour le Front national

POUR les partis émergents, le scrutin proportionnel est une bénédiction. Le Front national n'avait pas laissé passer l'occasion de le démontrer aux législatives de 1986. Comme les écologistes, le FN en a fait, à nouveau, la démonstration aux régionales de 1992, faisant élire 239 des siens et s'implantant dans tous les conseils régionaux. Une présence qu'il compte bien consolider cette année.

Tout avait été calculé. Le 7 février, Samuel Maréchal, directeur du Front national de la jeunesse, organisait une convention de son mouvement, pour présenter les jeunes que le FN a placés en position éligible aux régionales. Cette promotion était destinée à rajeunir l'image d'un mouvement qui en a bien besoin. Lors du scrutin de 1992, le parti de Jean-Marie Le Pen ressemblait, en effet, plus à une maison de retraités qu'à un mouvement de jeunesse, selon les données analysées par Michel Soudais dans son livre *Le Front national en face* (Flammarion, 1996) : près d'un quart des candidats étaient alors, en effet, des retraités. Avec 14,25 % des élus, ils occupaient la première place dans la répartition par catégories socioprofessionnelles, avec, en leur sein, plus de 25 % de militaires à la retraite.

L'âge des élus régionaux frontistes, cru 1992, ne démarque pas le FN des autres formations puisque, entre le benjamin de 24 ans (Régis de la Croix Vaubois, conseiller régional de Bourgogne) et le vétéran de 77 ans (Raoul Colombe, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur), la moyenne d'âge est de 50,7 ans, à peine plus que la moyenne nationale des élus régionaux sortants. Les groupes frontistes de la région PACA et Nord - Pas-de-Calais figuraient parmi les plus âgés du parti, les régions Alsace ou Champagne-Ardenne étant dans le groupe des plus jeunes. La faible féminisation des élus du FN (12,5 % seulement de femmes parmi les élus) n'est pas davantage une particularité du mouvement d'extrême droite.

Le profil socioprofessionel est plus original. S'ils n'étaient pas retraités, 10 % des élus du FN se déclaraient industriels ou chefs d'entreprise et 10 % également administrateurs de société, agents d'affaires, commerçants, artisans et agents immobiliers. Soit davantage, au total, que les cadres et les professions médicales et paramédicales. Ce profil des élus régionaux du FN ne coïncide pas tout à fait avec celui des candidats. Parmi ces derniers, on comptait un grand nombre d'employés et d'agriculteurs. Autrement dit, le parti de Jean-Marie Le Pen fait plus confiance aux employés et aux agriculteurs pour séduire l'électeur que pour le représenter. En fait, ce jeune-vieux parti a toujours fait une très grande place à ses permanents, qu'ils soient jeunes ou retraités.

Christiane Chombeau

François Hollande, chef de la campagne du PS, espère en récolter les « dividendes »

Le « patron » des socialistes mène sa première bataille de dirigeant national

La campagne des élections régionales et cantonales, qui s'annonce prometteuse pour la gauche et pour le PS, est la première que mène François Hollande, député de Corrèze, comme premier secrétaire du PS, fonction à laquelle il a accédé au congrès de Brest, en novembre 1997. Cette épreuve du feu lui permet de se faire connaître et d'espérer que la la moisson régionale lui apporte aussi quelques *« dividendes »*.

AVEC SON AIR de faux modeste, François Hollande s'est risqué à une plaisanterie qui n'en avait que l'apparence : *« Si vous gagnez la région, comme j'aurai participé à votre campagne, cela me permettra d'en récolter quelques dividendes. »* Ce mercredi 4 mars, le public très policé du Palais des congrès de Bordeaux n'a goûté que moyennement l'humour du premier secrétaire du Parti socialiste. Pourtant, celui qui fêtait, le 7 mars, ses cent premiers jours à la tête du PS compte bien recueillir les *« dividendes »* de la campagne régionale, qui a pour lui l'allure d'un baptême du feu. Non seulement il mène la campagne des socialistes, dont le premier ministre se tient globalement à l'écart en n'ayant prévu que deux meetings, mais elle lui offre l'occasion de se faire connaître et d'asseoir son autorité sur son propre parti.

D'ici au 15 mars, M. Hollande aura visité, à l'exception de la Corse, toutes les régions de métropole, gardant la tête froide devant des sondages prometteurs continuant à pronostiquer – bien qu'il dise que, pour lui, *« la politique n'est pas un jeu de pronostics »* – un gain de quatre ou cinq régions, tout en jugeant en privé que seules trois paraissent vraiment *« imprenables »* (Alsace, Basse-Normandie et Pays de la Loire). A quelques variantes près, le scénario se reproduit à chaque fois : contacts sur le terrain, point de presse, meeting. Ce mercredi, par exemple, M. Hollande se rend dans trois régions : Poitou-Charentes, Gironde, Nord-Pas-de-Calais.

A Angoulême, à proximité de ces Deux-Sèvres où sa compagne, Ségolène Royal, reste la star des médias, M. Hollande éprouve un évident déficit de notoriété. Le premier secrétaire peut déambuler dans le quartier piétonnier en étant peu reconnu. *Les caméras de télévision* signalent seulement aux passants qu'il *s'agit sûrement* d'une « personnalité ». La veuve qui l'interpelle sans ménagement, place Marengo, où une centaine de militants socialistes, retraités en majorité, sont réunis, présume que c'est un proche du « pouvoir », mais ne sait pas qu'elle s'adresse au « patron » du PS. Une autre piétonne fait remarquer à son fils que *« c'est le président du PS »*.

Visiblement, M. Hollande n'en a cure, songeant peut-être qu'aux élections cantonales de 1982, Lionel Jospin, qui menait sa première campagne comme premier secrétaire du PS, était à peine plus connu. Les quatre députés socialistes de Charente sont là, comme le porte-parole régional, l'ancien ministre Philippe Marchand, et M. Hollande explique doctement que les 80 milliards de francs dépensés chaque année par les régions représentent *« le montant des investissements civils de l'Etat »*. Le futur (et ancien) conseiller régional du Limousin appelle à la mobilisation – *« L'enjeu est important. La droite, aujourd'hui, compte sur l'indifférence »* –, glissant au passage qu'il ne faut donner *« aucun moyen »* à Jacques Chirac d'*« arrêter »* l'élan du gouvernement.

L'opinion le méconnaît encore, mais le parti, lui, le reconnaît, et le périple régional, loin des déconvenues de la direction dans la gestion des candidatures en Ile-de-France et dans les Bouches-du-Rhône, ressemble, après sa triomphale élection par les militants, à un nouvel adoubement. A Bordeaux, Philippe Madrelle, président du conseil général de Gironde, proche d'Henri Emmanuelli, l'accueille chaleureusement : *« François Hollande est jeune, compétent, loyal, il porte avec force les idées de notre parti. Ton souci de clarté, d'explication des priorités de Lionel Jospin honore notre parti. »* L'intéressé rosit mais ne se laisse pas démonter. Il salue en Alain Rousset, porte-parole régional, un ami de vingt-neuf ans – *« pour ne pas dire trente, ça fait mauvais genre »*, ajoute-t-il sans dérider l'auditoire, pourtant attentif –, mais il se garde bien de l'« investir » comme candidat à la présidence, sachant que ce poste est aussi brigué par le sénateur Jean-Louis Carrère et que les élus socialistes trancheront *in fine*.

UNITÉ OU DISPERSION

A Bordeaux, M. Hollande observe aussi que c'est *« la première réunion où* [il] *ne célèbre pas complètement la gauche plurielle »*, en ordre dispersé en Aquitaine, et què cela ne lui *« déplaît pas trop »*, car *« nous pourrons étalonner nos scores par rapport aux autres »*. A Angoulême, auparavant, il avait salué, au contraire, l'unité de la gauche « plurielle ». A Lille, ensuite, il évitera de polémiquer avec les Verts, seuls à avoir boudé l'union. Peu suspect d'être réservé sur le rassemblement de la gauche, auquel il était favorable avant même d'entrer au PS, M. Hollande s'adapte à toutes les figures de la majorité. C'est bien en faveur de toute la gauche et des Verts qu'il prône un *« rééquilibrage »* de son influence dans les régions. C'est bien du bilan d'un gouvernement « pluriel » qu'il fait un *« enjeu national »*, en voulant faire des régions les *« relais »* de son action pour l'emploi.

Dans la capitale de la Gironde, M. Hollande ne réussira à faire rire son sage auditoire qu'en s'en prenant à la droite, en ironisant sur le tour de France en quarante jours de Philippe Séguin en avion, en voiture et en hélicoptère – *« L'hélicoptère, c'est une tradition du RPR. Ils vont chercher des juges ou déplacent leur président »* – ou en demandant à la salle, comme à chaque meeting, s'il existe *« un nostalgique d'Alain Juppé »*, car il *« n'en a encore jamais rencontré »*. La droite, il l'attaque encore, avec gourmandise, en lui reprochant d'attribuer à sa gestion les bons résultats économiques : *« S'ils avaient été convaincus que leur politique était la bonne, est-ce que vous croyez sérieusement qu'ils auraient dissous l'Assemblée nationale ? »* Effet assuré.

« La droite n'a pas compris le message du 1er juin, et je vous conseille de le répéter », lance-t-il devant 800 personnes enfin dégelées. Le premier secrétaire du PS n'a plus qu'à quitter Bordeaux et à s'envoler pour Lille, où l'attendent une salle populaire et chaleureuse et un Pierre Mauroy, qui l'accueille *« avec enthousiasme »*. Son discours a été rodé. En présence de Robert Hue, il le reprend un ton plus à gauche (*Le Monde* du 6 mars). Dans la capitale du Nord, les militants crient *« Jospin ! »*, mais l'acclament. M. Hollande sait que, si la gauche a de bonnes régionales, M. Jospin en récoltera les fruits. Mais il aura, aussi, ses *« dividendes »*.

Michel Noblecourt

Des divergences apparaissent entre la CGT et les mouvements de chômeurs

Plusieurs dizaines de milliers de manifestants

A UNE SEMAINE des élections régionales, et trois jours après la présentation des projets du gouvernement contre l'exclusion, le mouvement des chômeurs a mobilisé, samedi 7 mars, plusieurs dizaines de milliers de manifestants dans cinq villes. Moins nombreux que le 17 janvier, ils étaient près de 10 000 à Paris. A Marseille et à Toulouse, où les défilés ont eu lieu le matin, les collectifs de chômeurs et la CGT ont rassemblé respectivement 10 000 et 5 000 personnes. A Rennes, le cortège a rassemblé 3 000 manifestants. A Nancy, où seule la CGT avait pris l'initiative d'un rassemblement, 800 personnes ont répondu à l'appel.

Pour la première fois, de fortes tensions sont apparues à Paris entre la CGT, son comité de chômeurs et les autres associations de sans-emploi. Alors que les organisateurs avaient prévu de défiler derrière une banderole simple, *« Un emploi, c'est un droit, un revenu, c'est un dû »*, afin de n'exclure aucune des associations participant au rassemblement, la CGT a imposé une banderole *« Tous ensemble, on continue »*, estampillée des trois associations (AC !, Apeis, MNCP) et du comité CGT des chômeurs. En avance sur la célébration de la Journée internationale de la femme, la banderole unitaire devait être tenue par les femmes du mouvement, ce qui ne fut pas non plus respecté. Une forte altercation s'ensuivit entre Annick Coupé (SUD) et François Desanti (CGT).

C'est finalement chacun de leur côté que les responsables des organisations se mirent à défiler. Richard Dethyre, président de l'Apeis, a préféré minimiser les incidents, par un laconique *« tout ça est secondaire »*, tandis que Claire Villiers (AC !) a reconnu de *« véritables difficultés d'unité »* avec la CGT, rappelant que son association était *« attachée à une pluralité du mouvement »*. Jacqueline Lazare, secrétaire de la CGT, a répété que son organisation était *« devenue la première organisation de chômeurs en France »*. En fait, une véritable divergence de vues opposait la CGT, qui entendait orienter la manifestation sur la solidarité entre les sans-emploi et les salariés, et les collectifs, qui faisaient la jonction entre la suite du mouvement des chômeurs et la loi contre les exclusions.

La Coordination nationale des sans-papiers, Droit au logement (DAL), Droits devant ! !, le Collectif des sans-logis (CDSL), le Collectif national des droits des femmes, Act-up, Ras l'front, le Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB), la FSU, le Groupe des Dix, SUD, « CFDT en lutte », qui regroupe des opposants à ligne confédérale, les anarcho-syndicalistes de la CNT, les JCR, la LCR et LO ont pris part, sous une pluie intermittente, à la manifestation. Des personnalités syndicales et politiques étaient aussi présentes : Marie-Christine Blandin, Jean-Luc Bennahmias et Alain Lipietz, pour les Verts, Nicole Borvo et Henri Malberg, pour le PCF, Arlette Laguiller pour LO et Alain Krivine pour la LCR.

ACTIONS FRANCO-ALLEMANDES

Quelque 200 chômeurs venus de Belgique et un petit groupe d'Allemands ont participé au cortège parisien. Les manifestants ont en général repris les slogans des précédents rendez-vous de janvier, tels que *« Partageons la richesse, pas la misère »* ou *« Qui sème la misère récolte la colère »*. A la fin de la manifestation, deux à trois cents jeunes, emmenés par un petit noyau qui tient des assemblées générales à la faculté de Jussieu, sont allés occuper, une nouvelle fois, l'Ecole normale supérieure, rue d'Ulm à Paris. Ils ont été expulsés par les forces de l'ordre, samedi soir, et tous interpellés.

Les mouvements de chômeurs français (AC !, MNCP, Apeis) et allemands (ALV, KOS Bielefeld, BAG-SHI) de sans-emploi ont décidé de mener une journée d'action commune, le 8 mai, dans les villes frontalières et sur les ponts du Rhin, dont celui séparant Strasbourg de Kehl. La CGT prépare de son côté une marche de chômeurs pour le 1er mai.

Alain Beuve-Méry

La candidature controversée de Patrick Stefanini à la Cour des comptes

DANS tous les corps d'inspection qui contrôlent l'usage des fonds publics, c'est une affaire qui fait grand bruit. Depuis plusieurs semaines, une vague de nominations de conseillers-maîtres à la Cour des comptes doit intervenir en conseil des ministres, réquérant donc l'accord du chef de l'Etat, mais l'affaire est dans l'impasse à cause d'un bras de fer qui met aux prises l'Elysée, Matignon et le premier président de la Cour des comptes, Pierre Joxe. C'est l'un des postulants, Patrick Stefanini, ancien directeur adjoint de cabinet d'Alain Juppé à Matignon, par ailleurs candidat en huitième position sur la liste RPR-UDF, à Paris, pour les élections régionales, qui est à l'origine de cet imbroglio.

Pour comprendre l'enjeu de la controverse, il faut connaître à la fois l'usage qui prévaut en matière de nominations, en période de cohabitation, et ce que prévoit la loi pour les candidatures au tour extérieur. Dans le premier cas, il est admis que, lorsque le gouvernement doit proposer un nouveau conseiller-maître pour la Cour des comptes, il cède son tour une fois sur trois à l'Elysée. Le gouvernement a donc appris, voici plusieurs mois, que le chef de l'Etat entendait nommer M. Stefanini.

DES PRATIQUES LAXISTES

La loi, jusqu'à une époque récente, était plutôt laxiste et a donc permis que plusieurs gouvernements, de gauche comme de droite, nomment au tour extérieur à la Cour des comptes des personnes plus connues pour leurs affinités politiques que pour leur capacité à exercer une fonction de magistrat. Pour mettre fin à ces abus, Edouard Balladur avait été à l'origine d'une loi, votée le 2 juin 1994, encadrant la procédure de nomination. Le rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Jean Rosselot (RPR), avait, à l'époque, dénoncé, en ces termes, les dérives du système : *« Une des critiques les plus fréquemment émises contre les nominations au tour extérieur dans les grands corps et les corps d'inspection générale et de contrôle général consistait à faire valoir que ces nominations étaient imposées aux chefs de corps ; ceux-ci, contre leur gré, devaient donc, parfois, s'incliner devant des choix de personnes qui non seulement n'apportaient rien à l'institution, mais étaient susceptibles de la discréditer. »*

La loi, dont le but est donc d'empêcher des nominations purement politiques, prévoit des critères très stricts, auxquels doivent satisfaire les postulants. Dans un avis publié au *Journal officiel*, le 18 février, en application de cette loi, M. Joxe a rappelé que les candidats aux postes disponibles en 1998 *« devraient tous avoir acquis, dans leur carrière antérieure, soit une bonne expérience de l'administration, particulièrement en matière économique, financière et sociale, soit une pratique éprouvée de la fonction de contrôle »*. La loi prévoit également que le chef de corps concerné rende un avis sur le choix fait par l'autorité publique et que cet avis, même s'il est négatif, soit publié au *Journal officiel*.

Alors, quel est le problème avec M. Stefanini ? Pour Matignon, qui ne souhaite pas croiser le fer avec l'Elysée dans cette affaire, il n'y en a aucun. M. Stefanini étant ancien élève de l'ENA, son éventuelle nomination en conseil des ministres, dit-on, ne pourrait pas être cassée par le Conseil d'Etat, comme cela peut en droit arriver, pour *« erreur manifeste d'appréciation »*.

En revanche, il semble que M. Joxe ne l'entende pas de cette oreille. Il avancerait plusieurs arguments pour faire prévaloir son point de vue. M. Stefanini affirme, en effet, avoir une expérience de contrôle, ayant apartenu à l'inspection générale de la Ville de Paris en 1991, 1992, 1993 et 1994 ; or on ne trouverait pas trace d'un seul rapport réalisé par ses soins. Le seul « Annuaire des services » de la Mairie de Paris édité durant cette période, celui de 1993, publie la liste des membres de l'inspection (page 26), mais le nom de M. Stefanini n'y figure pas. Ce qui, après tout, n'a rien de surprenant, puisque M. Stefanini a été, à la même époque, chargé de mission, puis directeur du cabinet de M. Juppé au secrétariat général du RPR.

M. Stefanini aurait-il donc perçu un traitement de l'inspection parisienne, mais en l'absence de « service fait » ?, se demande un bon connaisseur du dossier. Y aurait-il même eu « gestion de fait » de la part de l'ordonnateur de la dépense publique, en l'occurrence la Ville de Paris, qui aurait durablement accepté cette situation ? En tout cas, l'affaire pourrait prendre mauvaise tournure. A moins, se prend-on à espérer à la Cour des comptes, que la procédure de nomination ne soit pas officiellement engagée...

Laurent Mauduit

M. Séguin assure que « les sondages sont des scores intermédiaires »

« UN SONDAGE à dix jours d'une élection, c'est comme un score dans un match de rugby vingt minutes avant la fin. Or, je vous rappelle que samedi, sept minutes avant la fin, la France était menée. Elle a gagné finalement. » Le président du RPR, Philippe Séguin, invité, dimanche 8 mars, sur TF 1, a ainsi fait référence au match France-Irlande du Tournoi des cinq nations, que la France a finalement gagné (18-16) après avoir été longtemps menée par les Irlandais, pour justifier la campagne qu'il mène comme chef de file de l'opposition. M. Séguin a estimé que, *« s'il y a une embellie »* actuellement pour l'économie française, *« elle n'est pas directement liée à la politique du gouvernement »*.

« Si c'était les 35 heures qui étaient à l'origine de l'embellie, ça se saurait. Or, les 35 heures ne sont pas encore votées. Si c'était les emplois Aubry, ça se saurait également. Or, ils commencent à peine à se mettre en place », a-t-il ajouté. Il a attribué les résultats actuels à *« la hausse du dollar, la baisse des taux d'intérêt et l'effet différé de la politique de réduction des dépenses publiques des gouvernements Balladur et Juppé »*.

DÉPÊCHES

■ **Régionales :** *« Les élections régionales constituent le 3e tour des législatives »*, estime Jack Lang. Lors d'une réunion publique, samedi 7 mars, à Verdun, l'ancien ministre de la culture, porte-parole du PS pour les élections régionales, a assuré que *« ce scrutin marquera la deuxième victoire de la gauche mais aussi la deuxième phase de la décentralisation d'une France qui se remet en marche vers l'avenir des hommes et des idées »*.

■ **Edouard Balladur veut que les régionales soient *« un avertissement »* au gouvernement.** Le chef de file de la droite pour les régionales en Ile-de-France, invité, dimanche 8 mars, de l'émission « Polémiques », sur France 2, souhaite que cette *« mise en garde »* incite le gouvernement et la majorité à *« mettre à profit l'amélioration* [économique], *si elle doit se confirmer, pour faire les réformes dont notre pays a besoin »*.

■ **SOCIAL :** *« M. Seillière n'est pas l'homme de ses déclarations »*, a assuré, dimanche 8 mars, sur France 3, Marc Blondel. Le secrétaire général de FO a expliqué qu'il avait *« rencontré un autre Seillière »*, qui *« n'était pas aussi fermé que les déclarations qu'il est en train de faire. (...) En tout cas, il ne m'a pas dit : ça y est, les négociations c'est fini »*.

■ **MÉDECINS : Claude Maffioli a été réélu pour quatre ans,** dimanche 8 mars, à la présidence de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF). La CSMF, première organisation de médecins, a confirmé son *« opposition »* aux conventions médicales en vigueur et aux « contrats de confiance » patient-généraliste, tout en réaffirmant son *« attachement »* à une convention médicale unique. *« Le gouvernement Jospin continue à appliquer le plan Juppé*, a indiqué M. Maffioli. *S'il veut changer* [ce plan], *nous répondrons présents. »*

La mobilisation ne faiblit pas dans les Bouches-du-Rhône

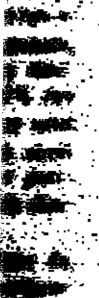
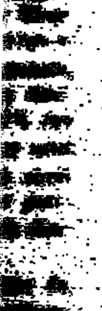
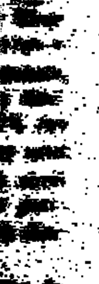
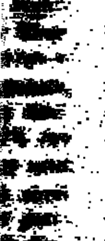
MARSEILLE
de notre correspondant régional

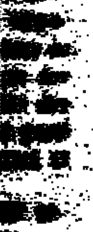
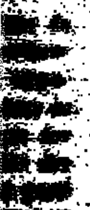
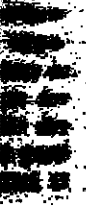
Samedi à Marseille, les comités de chômeurs CGT, Agir ensemble contre le chômage (AC !), rejoints par la FSU et la CFDT, annonçaient au terme du défilé plus de 30 000 personnes, la police s'en tenant à 10 000. Quoi qu'il en soit, l'objectif des manifestants de se faire à nouveau entendre était tenu. *C'est le grand Sud-Est dans* son ensemble qui défilait. Outre les calicots de chacun des comités de chômeurs des Bouches-du-Rhône ou d'AC !, comme toujours aux avant-postes, on pouvait voir des banderoles de comités venant de Nîmes, d'Avignon, du Rhône, et même une délégation arrivée de Corse. Sans oublier celles de la CNT, encadrant souvent de très jeunes gens. Les mots d'ordre et les chants évoquaient aussi ceux de décembre 1997, en particulier ceux qui faisaient allusion à la lutte contre le chômage et la précarité, plus nombreux qu'il y a quelques semaines, quand c'était la revendication de la *« prime de Noël »* qui motivait les participants.

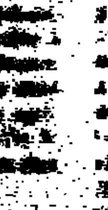
Sur ce point, les comité de chômeurs des Bouches-du-Rhône ont obtenu, sinon pleine satisfaction, au moins l'essentiel de ce qui avait motivé leur mobilisation précoce et massive : l'octroi d'une aide de fin d'année qui annihile les effets des dispositions prises par l'Unedic (et relayées par les Assedic) au cours de l'été 1997. La table ronde tenue sous l'égide du préfet, tout comme l'aide accordée par le conseil général et quelques municipalités, ont finalement permis de débloquer à la mi-janvier une somme approchant les 100 millions de francs, chiffre à peu près équivalent aux 3 000 francs pour les 30 000 chômeurs que demandait Charles Hoareau, leader des comités CGT. Certes, les critères d'attribution n'étaient pas ceux de la prime unitaire réclamée au départ. Mais, aux termes de ces accords, et à la date du 6 mars, 75 000 dossiers ont été reçus en préfecture ; 25 000 de ces demandes ont fait l'objet d'un mandatement, et 11 000 chèques ont effectivement été reçus, tandis que 40 000 dossiers ont été instruits, les versements devant intervenir prochainement.

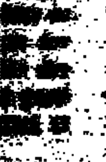
Quelques défilés avaient suivi ces accords, où la lenteur des paiements, du point de vue de ceux qui les attendaient, était au cœur des mots d'ordre. Des actions comme des occupations de péages ou de locaux divers montraient que, dans ce département, la mobilisation n'était pas enterrée. Le sens de celle de samedi était un peu différent : il s'agissait plus de réagir aux diverses mesures gouvernementales sur les minima sociaux et de se faire entendre sur la politique de l'emploi. *« Nous pensons qu'au vu de ce rassemblement le gouvernement infléchira sa politique de l'emploi*, résumait M. Hoareau. *Une semaine avant le premier tour des élections régionales et cantonales, c'était important de montrer que le mouvement est rassembleur. »* Autrement dit, il fallait que les comités de chômeurs et leurs revendications soient désormais inscrits de façon durable dans le paysage social et politique.

Michel Samson

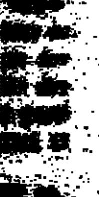




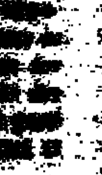
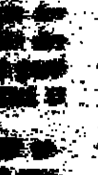
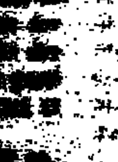



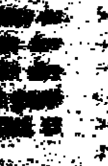
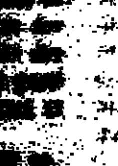


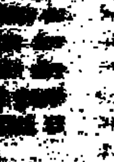
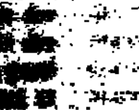
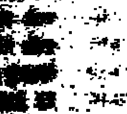






JUSTICE Ancien PDG d'Elf-Aquitaine, Loïk Le Floch-Prigent devait être entendu, lundi 9 mars, par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky en charge de de l'instruction des différents volets de l'affaire Elf. ● IL DEVRAIT être interrogé sur les conditions dans lesquelles une amie proche de Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour, a été salariée par le groupe pétrolier. Il devrait en outre s'expliquer sur les raisons pour lesquelles Elf lui a versé deux commissions d'un montant total de 59 millions de francs. ● DANS UN ENTRETIEN au *Figaro*, M. Dumas dénonce une opération politique *« d'envergure, visant à détruire l'héritage de François Mitterrand »*. Convoqué le 18 mars par les juges Joly et Vichnievsky, il n'envisage *« certainement pas »* de démissionner et fait état de son entretien, vendredi 6 mars, avec le président de la République, Jacques Chirac.

M. Le Floch-Prigent à nouveau entendu par les juges Joly et Vichnievsky

L'ancien PDG du groupe Elf-Aquitaine, déjà incarcéré durant six mois, devrait s'expliquer sur les raisons pour lesquelles 59 millions de francs de commissions ont été versés à Mme Deviers-Joncour, proche amie de M. Dumas

PDG DU GROUPE Elf-Aquitaine entre 1989 et 1993, Loïk Le Floch-Prigent doit être entendu, lundi 9 mars, à 15 heures, par les deux juges d'instruction parisiens Eva Joly et Laurence Vichnievsky chargées d'instruire les différents volets de l'affaire Elf. Sa convocation fait simplement état de la volonté des magistrats de l'interroger *« sur des faits* [le] *concernant »*.

Selon toute vraisemblance, M. Le Floch-Prigent devrait être questionné sur deux virements – de 14 et de 45 millions de francs – effectués le 15 mars 1991 et le 31 janvier 1992 par Elf au bénéfice d'une salariée du groupe pétrolier, Christine Deviers-Joncour, amie proche de Roland Dumas. Justifiant le versement de telles sommes, Mme Deviers-Joncour, actuellement incarcérée à Fleury-Mérogis, avait déclaré aux deux juges avoir reçu cet argent dans le cadre d'une opération de lobbying visant à débloquer la vente de six frégates militaires par Thomson aux autorités de Taïwan. Elle avait ajouté qu'à la demande du bras droit de M. Le Floch-Prigent, Alfred Sirven, son rôle était de convaincre son ami Roland Dumas, alors ministre des affaires étrangères, de soutenir cette vente qui risquait de déplaire fortement aux autorités de Pékin. Toujours selon Mme Deviers-Joncour, il ne lui fut pas possible de convaincre son ami.

Au total, Alfred Sirven comptait retirer, en contrepartie de cette opération de lobbying, 150 millions de francs du groupe Thomson. Persuadés d'avoir été victimes d'une tentative d'escroquerie, les dirigeants du groupe industriel refusèrent de s'acquitter de cette somme. En dépit du dépôt d'une plainte, par Thomson, pour *« tentative d'escroquerie »*, Mme Deviers-Joncour reçut sa « part » : deux virements de 14 et 45 millions de francs.

La convocation de Loïk Le Floch-Prigent était devenue inéluctable depuis la déposition, le 11 février, de l'ancien directeur financier de la Société nationale Elf-Aquitaine (SNEA), Philippe Hustache. Expliquant le *modus operandi* pour extraire, légalement, de la comptabilité de son entreprise des pots-de-vin dans le cadre d'opérations pétrolières avec des pays étrangers, il avait affirmé que les commissions *« étaient débloquées par la direction financière de la SNEA, sur ordre du président, signé par lui-même »* (*Le Monde* du 7 mars).

INTÉRÊT FINANCIER

L'audition de Loïk Le Floch-Prigent pourrait permettre d'en savoir plus sur les procédures qui permettaient à la direction d'Elf, en liaison avec les douanes et l'Elysée, de sortir d'importantes commissions – estimées, par M. Hustache, sous le second septennat de François Mitterrand, à 800 millions de francs par an – à destination des pays clients du groupe.

Cette convocation devrait également conduire les juges à vérifier la véracité des propos de Christine Joncour. A ce jour, elle est la seule, avec l'intermédiaire Gilbert Miara, à soutenir que les deux virements de 14 et de 45 millions de francs ont été effectués en contrepartie d'une intervention dans l'affaire des frégates. Non seulement l'intérêt financier du donneur d'ordre – Elf – paraît difficile à démontrer, mais, de plus, cette position n'est pas sans avantage pour la stratégie de défense de M. Dumas. Ses avocats arguent ainsi du fait que, leur client étant visé en tant que ministre des affaires étrangères, Eva Joly et Laurence Vichnievsky devraient être dessaisies au profit de la Cour de justice, seule habilitée à juger des faits concernant des ministres en exercice.

OPÉRATION FICTIVE

Si les déclarations de M. Le Floch-Prigent venaient à contredire la version de Mme Deviers-Joncour, les enquêteurs seraient à même d'envisager une autre hypothèse : l'affaire des frégates pourrait, en effet, n'être qu'un habillage pour masquer un simple détournement de fonds des caisses d'Elf. Il s'agirait alors de déterminer quel type d'opération fictive aurait pu être initié par Alfred Sirven, alors président d'Elf Aquitaine internationale (EAI), pour obtenir, sous couvert d'un faux dossier, le versement légal de commissions. Si tel était le cas, M. Dumas serait alors inquiété à titre individuel, en tant qu'ami très proche de Mme Deviers-Joncour, et non plus en tant que ministre. Les deux juges seraient alors pleinement compétentes.

Loïk Le Floch-Prigent a déjà été mis en examen, à de multiples reprises dans le dossier Elf. Incarcéré le 5 juillet 1996 à la prison de la Santé à Paris, il n'en était sorti que le 23 décembre 1996, soit à la toute fin du délai légal de maintien en détention. M. Le Floch-Prigent, du fait du contrôle judiciaire très strict qui lui a été imposé, ne peut quitter le territoire métropolitain. S'il persistait, lundi après-midi, à ne pas se souvenir des conditions d'embauche de Mme Deviers-Joncour chez Elf ainsi que des raisons pour lesquelles le groupe pétrolier a décidé, apparemment contre toute logique, de lui verser deux commissions d'un montant total de 59 millions de francs, il pourrait, une nouvelle fois, être mis en détention.

Jacques Follorou

M. Dumas dénonce une opération politique visant « à détruire l'héritage de François Mitterrand »

ROLAND DUMAS organise sa contre-attaque. Ses avocats, Mes Bernard Vatier et Christian Charrière-Bournazel ont écrit, vendredi 6 mars, au procureur général de la cour d'appel de Paris, Alexandre Benmakhlouf, pour lui demander de saisir la Cour de justice de la République, seule juridiction compétente pour instruire et juger les crimes et délits commis par des membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans un long entretien accordé au *Le Figaro* du lundi 9 mars, le président du Conseil constitutionnel précise lui-même ces arguments. Roland Dumas qui n'a *« certainement pas »* envisagé de démissionner, affirme qu'il n'a *« jamais changé de position dans l'affaire des frégates »* et qu'il n'a *« perçu aucun centime, par une voie ou une autre, issu des commissions de l'affaire des frégates »*.

Roland Dumas qui se dit *« à la fois blessé et humilié »* par cette affaire, déclare être totalement étranger au montage juridique qui a permis l'achat, par Christine Deviers-Joncour d'un appartement rue de Lille à Paris, payé avec l'argent des commissions qui lui versait Elf. Selon nos informations, c'est sur cette base que les juges Joly et Vichnievsky pourrait mettre en examen M. Dumas, le 18 mars, pour *« recel »* ou pour *« complicité d'abus de biens sociaux »* (*Le Monde* daté dimanche 8-lundi 9 mars). *« Je n'ai aucun souvenir d'avoir participé, ainsi que la presse a pu le relater, à une réunion concernant l'achat d'un appartement par Mme Deviers-Joncour,* affirme M. Dumas. *Cette opération m'est étrangère. J'ai toujours ignoré les conditions dans lesquelles ce bien a pu être acquis, de la manière dont le financement était assuré jusqu'au montage juridique mis en place. Les établissements financiers suisses cités dans les journaux me sont inconnus. »*

L'ancien ministre, qui affirme ignorer que Christine Deviers-Joncour percevait des commissions quand elle était employée par Elf, a le *« souvenir »* de l'avoir *« éconduite de* [son] *bureau du ministère des affaires étrangères »* alors qu'elle tentait de le faire changer de position à propos du marché des frégates. *« La décision de donner le feu vert à Thomson a été prise par le président de la République lui-même et le premier ministre,* précise M. Dumas. *Le dossier qui existe toujours en fait foi. Je ne verrais aucun inconvénient à ce que le secret-défense soit levé pour que tout doute puisse être effacé. »*

Roland Dumas, dont les agendas, saisis lors des perquisitions à ces domiciles, les 27 et 28 janvier, font état de plusieurs réunions avec les anciens dirigeants d'Elf, confirme avoir rencontré Loïk Le Floch-Prigent dans le cadre de ses fonctions de ministre des affaires étrangères et d'avoir *« parlé de* [avec lui de l'affaire des frégates] *une seule fois alors qu'elle démarrait »*. Il explique avoir *« rencontré à deux ou trois reprises »* l'intermédiaire Gilbert Miara, actuellement en détention provisoire, qui lui avait été présenté par Mme Deviers-Joncour mais précise que *« M. Miara n'a jamais fait partie, par la suite, de* [son] *entourage ou de* [ses] *relations proches »*. *« Le ministère des affaires étrangères n'était en rien concerné par la question des commissions chez Elf ou dans d'autres groupes,* explique M. Dumas. *Cela relevait tout à la fois de la présidence de la République et du ministère des finances, plus précisément de l'administration du bugdet. »*

DÉMISSION ? « CERTAINEMENT PAS »

Pour autant, M. Dumas révèle, qu'après avoir fait sa *« propre enquête »*, il a découvert l'existence, dans l'affaire de Taïwan, d'*« une commission d'un montant bien plus élevé que ceux déjà annoncés çà et là,* (qui) *a été versée à la fin de l'année 1991 avec l'autorisation du ministère des finances et celle de la présidence. Le Quay d'Orsay n'avait pas été informé »* de cette commission qui serait *« de l'ordre de 500 millions de dollars, soit 2,5 milliars de francs environ »*. *« Les noms des bénéficiaires, qu'il ne m'appartient pas de dévoiler ici, sont mentionnés dans un document concernant cet épisode »*, précise t-il.

Le président du Conseil constitutionnel, dont les comptes bancaires auraient été approvisionné, entre 1991 et 1995, de plusieurs versements d'espèces, dont le total dépasserait 10 millions de francs (*Le Monde* du 7 mars), réaffirme que cette estimation lui paraît exagérée, et que ces montants sont justifiés par ses activités d'avocats, et l'organisation de sa succession.

A propos du versement d'un million de francs en espèces, effectué en janvier 1992, sur son compte de l'agence Maubert-Mutualité du Crédit Lyonnais, M. Dumas *« pense »*, sans pouvoir l'affirmer *« qu'il s'agissait d'argent mis en réserve* [à son] *cabinet »*. De même, M. Dumas estime *« ridicule »* l'épisode relatif au paiement, par Christine Deviers-Joncour, d'une paire de chaussures de luxe de 11 000 francs. *« J'ignorais que la carte bleue utilisée était celle d'un compte d'Elf »*, précise l'ancien ministre qui *« répète, serment à l'appui, qu'aucune des sommes transitant sur mes comptes ne provient du groupe Elf. Je n'ai perçu aucun centime, par une voie ou une autre, issu des commissions de l'affaire des frégates. »*

Roland Dumas, qui a rencontré Jacques Chirac vendredi 6 mars, pour lui faire part de sa convocation devant les juges Loly et Vichnievsky, n'envisage *« certainement pas »* de démissionner. *« Le président de la République, consulté, considère que le président du Conseil constitutionnel, comme tout citoyen a droit à la présomption d'innocence,* rapporte M. Dumas. *Y compris dans le cas d'une mise en examen qui ne vaut pas condamnation. Ce qui compte dans l'avenir, ce serait une condamnation, pas une mise en examen. »* S'il l'exclut juridiquement, Roland Dumas n'a pas encore *« résolu »* la question de sa démission, sur le plan moral : *« Dans l'examen de conscience que je ferai le cas échéant, tout en réaffirmant mon innocence, il m'appartiendra de trancher. »*

L'ancien ministre, qui n'a *« ni provoqué, ni sollicité »*, une audience de Lionel Jospin, affirme avoir reçu *« beaucoup de témoignages de sympathie »*, notamment ceux de *« Danielle Mitterrand et des ses fils,* [qui l'ont] *appelé de façon très chaleureuse »*. *« Mes amis se rendent bien compte qu'il y a derrière toute cette affaire une opération politique d'envergure, visant à détruire l'héritage de François Mitterrand et tout ce qui s'y rattache »*. De la même manière, Roland Dumas se félicite que *« tous les membres du Conseil* [constitutionnel] *affichent beaucoup sympathie à* [son] *égard »*.

Ses avocats demandent la saisine de la Cour de justice

Dans le courrier adressé, le 6 mars, au procureur général de la cour d'appel de Paris, dont le *Journal du dimanche* a publié des extraits, les avocats de Roland Dumas, Me Vatier et Charrière-Bournazel, demandent la saisine de la Cour de justice de la République. Ils estiment que les faits dont il est soupçonné *« se rapporteraient à ses fonctions de ministre des affaires étrangères pendant les années 1988-1993 »*. *« Les fonctions de membre du gouvernement exercées par M. Roland Dumas à l'époque, écrivent-ils, les intérêts pétroliers portés par une société nationale et le classement secret-défense des dossiers, comme à plus forte raison les marchés d'armement et les commissions versées avec l'accord du gouvernement justifient la compétence de la Cour de justice de la République pour connaître de cette affaire. »*

Sur les agendas de l'ancien ministre, plusieurs rendez-vous énigmatiques

FUTUR mis en examen dans l'affaire de l'appartement de Christine Deviers-Joncour, son amie et collaboratrice, Roland Dumas n'en continue pas moins d'être un témoin capital dans l'affaire dite des frégates de Taïwan.

Cette négociation diplomatique, industrielle et stratégique avait abouti, le 31 août 1991, à la vente par Thomson de six frégates militaires au gouvernement de Taïwan. Alors ministre des affaires étrangères, Roland Dumas avait été longtemps le principal opposant français à ce contrat, relayant les inquiétudes du Quai d'Orsay, lui-même ému par les protestations de la Chine, toujours hostile aux ventes d'armes à Taïwan.

S'il faut en croire Christine Deviers-Joncour, c'est pour *« intervenir auprès de Roland Dumas »* dans ce contexte qu'Alfred Sirven, l'ancien et sulfureux directeur chargé des « affaires générales » du groupe Elf, lui avait promis une substantielle commission. *« Alfred Sirven m'a dit que si cette affaire se faisait, c'est une commission de 45 millions de francs qui me reviendrait »*, devait-elle déclarer aux juges le 12 décembre 1997 (*Le Monde* daté 24-25 janvier). Or elle a toujours affirmé avoir été éconduite par le ministre, quoique la somme lui ait bien été versée, en Suisse, *via* le compte de son ami et complice Gilbert Miara. Et une partie de ces fonds a bel et bien servi, au mois de juin 1992, à l'achat du fameux appartement de la rue de Lille, par lequel le scandale est arrivé.

Saisis par les enquêteurs au cours des perquisitions effectuées chez lui, les agendas de M. Dumas attestent l'existence de trois rencontres avec Gilbert Miara, le 8 septembre 1992, le 28 février 1994 et le 3 mars 1994, dont l'une au Quai d'Orsay. Mais les dates de ces rendez-vous ne paraissent pas, à première vue, leur conférer une importance dans le déroulement du dossier des frégates, pas plus que dans le processus d'acquisition de l'appartement. Le contrat entre Thomson et Taïwan était signé depuis près d'un an lors du premier tête-à-tête entre Roland Dumas et Gilbert Miara, la commission destinée à Christine Deviers-Joncour était versée depuis huit mois, l'appartement acheté depuis trois mois.

Les deux entretiens suivants sont intervenus, eux, alors que s'annonçait la procédure d'arbitrage qui devait opposer, à Genève, les dirigeants de Thomson à un homme d'affaires chinois, Edmond Kwan, représenté par une petite société suisse, Fronter AG Bern. C'est cette société qui réclamait une commission de 150 millions de francs sur le contrat des frégates, et derrière laquelle se dissimulaient Alfred Sirven, Christine Deviers-Joncour et Gilbert Miara.

Au cours de cette procédure d'arbitrage, qui durera plus de deux ans, Gilbert Miara sera interrogé à titre de témoin : il se présentera alors comme le *« représentant »* en France de M. Kwan, qui lui-même assurera que l'énigmatique M. Miara était *« en contact »* avec le ministère des affaires étrangères. Depuis une double perquisition, le 2 décembre 1997, chez les avocats français de M. Kwan et de la société suisse, Mes Jean-Pierre Karsenty et Marcel Soroquère, les juges savent que Gilbert Miara joua, par la suite, le rôle d'agent de liaison entre Alfred Sirven, Edmond Kwan et les deux avocats : jusqu'à ces derniers mois, c'est lui qui leur donnait les directives, lui qui réglait leurs honoraires.

Egalement conseil d'Alfred Sirven, Me Soroquère traitait avec le même M. Miara lorsqu'il tentait de négocier avec le fisc pour son client : frappé d'un redressement, M. Sirven avait dépêché son *« mandataire »*, M. Miara, auprès des services du budget pour négocier une transaction au mois de juillet 1996. Me Soroquère avait, lui, pris sa plume pour demander au cabinet du ministre Alain Lamassoure que l'ancien directeur d'Elf puisse être dispensé de constituer des garanties. Il s'était heurté à un refus.

Saisis par les juges, les agendas de cet avocat d'affaires ont été soumis à une expertise très poussée, afin d'identifier les rendez-vous qui y avaient été effacés : plusieurs de ces inscriptions comportaient le nom de Gilbert Miara. Mais c'est dans l'agenda du président du Conseil constitutionnel que les juges ont retrouvé la trace d'un déjeuner réunissant M. Dumas et Me Soroquère, le 29 mai 1997. L'information judiciaire sur l'affaire des frégates était alors ouverte depuis quelques mois et un mandat d'arrêt international avait été délivré à l'encontre d'Alfred Sirven le 5 mai 1997. Toutefois, rien ne permet de dire, évidemment, que l'un ou l'autre de ces deux sujets ait été au menu de leur conversation.

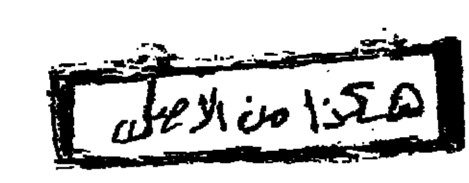
Il n'en va pas de même pour les fréquentes réunions, inscrites dans l'éphéméride de l'ancien ministre des affaires étrangères en 1990 et 1991, avec Loïk Le Floch-Prigent, alors PDG d'Elf, et Alfred Sirven. Le dossier des frégates était alors en panne, puis en voie de résolution, et M. Sirven avait prétendu faire intervenir en faveur de Thomson un hypothétique « réseau Elf ». Aussi, les entretiens entre les responsables de la première entreprise française et le chef de la diplomatie, réguliers en temps ordinaire, semblent-ils surmultipliés durant cette période. Plus curieusement, à la date du 18 mars 1992 est inscrite la mention « Taïwan-Le Floch ». Or, à ce moment-là, le contrat des frégates est déjà signé depuis sept mois et Elf ne semble avoir aucun projet particulier avec Taïwan...

> Les entretiens entre les responsables de la première entreprise française et le chef de la diplomatie semblent surmultipliés en 1990 et 1991, période durant laquelle le dossier des frégates était en panne, puis en voie de résolution

Dernier mystère, et sans doute le plus intriguant : le 18 juillet 1990, l'agenda de M. Dumas porte l'annotation suivante : *« Si Thomson appelle c'est OK. »* Or c'est le lendemain, 19 juillet 1990, que fut signée la convention secrète entre Thomson et la société suisse Frontier AG, qui prévoyait la commission sur le marché des frégates escomptée par Alfred Sirven, et pour l'obtention de laquelle avait été requis le concours de Christine Deviers-Joncour. Sur ce point comme sur les autres, les explications de M. Dumas permettraient seules de faire le départ entre coïncidences et détails signifiants.

Mais les juges ont jusqu'ici montré leur souci de ne laisser à aucun moment l'enquête empiéter sur le terrain de ses activités ministérielles, qui relèveraient de la compétence de la Cour de justice de la République. Ainsi Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont-elles refusé, lors de la perquisition chez M. Dumas, de saisir les dossiers qu'il leur proposait, contenant ses archives personnelles sur la négociation des frégates, qui auraient pu les conduire au dessaisissement forcé. Elles ont, en revanche, emporté une consultation juridique rédigée par l'ancien ministre Michel Charasse dont le sujet était : « Le champ de la saisine de la Cour de justice de la République ».

Hervé Gattegno



Le président du Conseil constitutionnel invoque l'autorité du chef de l'Etat pour sa défense

LE DÉTOUR par l'Elysée, ou le recours de la politique dans une affaire judiciaire. Roland Dumas livre dans *Le Figaro*, lundi 9 mars, la clé – ou l'une des clés – de son entretien avec le président de la République au soir du vendredi 6 mars. Jacques Chirac, indique le président du Conseil constitutionnel, a *« exprimé son sentiment sur l'application de ce principe fondamental de notre droit : tout citoyen est présumé innocent tant qu'il n'est pas condamné »*. Il précise, en réponse à une question sur sa démission, que le principe qu'il invoque après avoir *« consulté »* le président de la République s'applique *« y compris dans le cas d'une mise en examen, qui ne vaut pas condamnation »*.

Interrogé lundi matin, l'Elysée a réaffirmé son refus de tout commentaire sur l'affaire Elf et sur ses développements. La présidence de la République a confirmé, en revanche, *« l'attachement du président de la République au respect de la présomption d'innocence »*. M. Chirac avait eu l'occasion de souligner l'importance que revêt, à ses yeux, ce principe lorsqu'il avait mis en route la réforme de la justice et désigné, pour y réfléchir, la commission présidée par Pierre Truche. Celle-ci, avait-il dit dans une allocution radio-télévisée le 20 janvier 1997, devait *« se demander comment la présomption d'innocence, principe constitutionnel depuis 1789, inséparable des droits et de la dignité de l'homme, pourrait être mieux respectée »*.

Du temps du gouvernement d'Edouard Balladur, alors que trois de ses membres avaient été amenés à donner leur démission en raison d'une mise en examen – Alain Carignon, Michel Roussin, Gérard Longuet –, M. Chirac, en privé, ne se cachait pas d'un désaccord sur ce qui était devenu une règle depuis que Pierre Bérégovoy avait demandé à Bernard Tapie de quitter son ministère. Aux yeux de celui qui était alors maire de Paris, l'automaticité de la démission en cas de mise en examen contrevenait au principe de la présomption d'innocence. Cependant, après l'élection de M. Chirac à la présidence de la République, en mai 1995, et la formation du gouvernement d'Alain Juppé, le chef de l'Etat avait précisé, dès la première réunion du conseil des ministres, le 20 mai, que la règle de la démission serait maintenue.

Après avoir exprimé, dans son entretien au *Figaro*, la position du chef de l'Etat, M. Dumas mentionne le fait qu'il n'a reçu aucun message du premier ministre, Lionel Jospin. L'entourage de ce dernier, interrogé par *Le Monde* lundi matin, a indiqué l'Hôtel Matignon *« n'a rien à dire et rien à faire »* dans cette affaire, qui n'appelle donc *« aucun commentaire »* de sa part. Un proche du chef du gouvernement fait remarquer que M. Jospin n'a aucun titre à intervenir et qu'il n'a pas de signe politique à donner au sujet d'une affaire qui n'est pas politique.

On conçoit parfaitement, en revanche, à l'Hôtel Matignon, que M. Chirac, joue, en qualité de président de la République, son rôle de garant des institutions, comme François Mitterrand avait eu l'occasion de le faire au moins à deux reprises s'agissant du Conseil constitutionnel. L'ancien chef de l'Etat était intervenu, en novembre 1981, après les mises en cause qu'avait values au président de cette institution, Roger Frey, ancien ministre de l'intérieur du général de Gaulle, la décision du Conseil sur l'indemnisation des actionnaires des entreprises nationalisées.

François Mitterrand s'était exprimé, aussi, à l'automne de 1993, sur la question du droit d'asile, qui opposait le président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter, et le premier ministre de l'époque, M. Balladur. On souligne, à Matignon, que M. Chirac est, avec l'autorité judiciaire et le Conseil constitutionnel lui-même, l'un des trois acteurs qui peuvent intervenir sur le dossier.

La probable mise en examen de M. Dumas, convoqué le 18 mars, pour s'entendre notifier les faits qui lui sont reprochés, pourrait amener un autre acteur à se manifester. Valéry Giscard d'Estaing, membre de droit du Conseil constitutionnel en sa qualité d'ancien président de la République, mais qui n'a jamais occupé son fauteuil au Palais-Royal, avait déclaré, le 28 février, sur LCI, que M. Dumas pouvait rester président *« aussi longtemps qu'il n'y a pas eu un acte judiciaire fort »*. Il avait ajouté : *« S'il devait y avoir un acte judiciaire du type mise en examen, ce serait une situation entièrement nouvelle. » « Si un homme de premier plan est mis en examen, il ne peut pas continuer à exercer sa fonction »*, avait dit encore M. Giscard d'Estaing.

Lundi matin, le président sortant du conseil régional d'Auvergne refusait d'ajouter le moindre commentaire à ses propos du 28 février. Ceux-ci indiquaient clairement, néanmoins, que M. Giscard d'Estaing n'est pas indifférent à l'évolution de la situation au Conseil constitutionnel. Ancien chef de l'Etat, initiateur d'une réforme qui avait renforcé l'autorité du Conseil, M. Giscard d'Estaing pourrait s'estimer qualifié pour agir – et tenu de le faire – si la dignité de cette institution se trouvait, d'une manière ou d'une autre, mise en péril.

Olivier Biffaud et Patrick Jarreau

La Cour de justice est composée de magistrats et de parlementaires

LES CRIMES et délits *« accomplis dans l'exercice »* de fonctions gouvernementales *« sont jugés par la Cour de justice de la République »*, prévoit la Constitution depuis 1993. Ministres et anciens ministres relèvent ainsi d'une juridiction nouvelle, qui mêle mise en accusation et instruction par des magistrats et jugement par une instance où les parlementaires sont majoritaires.

Sa création a eu pour but de mettre fin à une situation, révélée par l'affaire du sang contaminé, qui se traduisait par une véritable immunité pénale des titulaires de fonctions gouvernementales. Dans sa version de 1958, la Constitution *prévoyait, en effet*, que les ministres relevaient de la même instance de *jugement* que le président de la République, c'est-à-dire de la Haute Cour de justice. Le texte de la Loi fondamentale étant imprécis, la Cour de cassation en avait donné, en 1963, une interprétation très stricte en faisant relever de cette instance tout acte commis à l'*« occasion »* de l'exercice de fonctions ministérielles. Or la procédure devant la Haute Cour ne pouvait être enclenchée que par le vote d'une motion identique de mise en accusation par l'Assemblée nationale et par le Sénat. La possibilité de poursuivre était réservée aux politiques.

Une réforme était indispensable. François Mitterrand l'a fait préparer juste avant l'alternance de 1993, et Edouard Balladur l'a menée à son terme dès son arrivée à l'hôtel Matignon. La Constitution a été révisée en juillet 1993, et une loi organique en tirant les conséquences promulguée le 23 novembre 1993.

Actuellement, toute personne qui pense être lésée par un crime ou un délit commis par un ministre dans l'exercice de ses fonctions peut saisir une *« commission des requêtes »*, composée de trois magistrats de la Cour de cassation, de deux du Conseil d'Etat et de deux de la Cour des comptes. Elle dispose en fait des pouvoirs du parquet dans la justice ordinaire, c'est-à-dire qu'elle peut classer sans suite le dossier, se livrer à une enquête préalable, décider du renvoi, ou non, devant la commission d'instruction. Le procureur général près la Cour de cassation, qui remplit le même rôle auprès de la Cour de justice – actuellement Jean-François Burgelin –, peut aussi saisir cette commission des requêtes, mais c'est elle qui dispose de la maîtrise des poursuites.

TROIS DOSSIERS EN COURS

Si cette commission estime qu'il y a *lieu à poursuite*, le *dossier est* transmis à une *« commission d'instruction »*, composée de trois membres de la Cour de cassation. Elle excerce les compétences normales d'un juge d'instruction, mais de façon collégiale. Elle peut prononcer soit un non-lieu, soit un renvoi devant l'instance de jugement. C'est à ce niveau que la politique retrouve sa place. La Cour elle-même, en effet, est composée de trois magistrats de la Cour de cassation, dont un assure la présidence, de six députés et de six sénateurs élus par leur chambre.

Trois dossiers sont actuellement en cours devant la commission d'instruction : le sang contaminé, pour lequel ont été mis en examen Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé depuis septembre 1994 ; des détournements dans un cabinet ministériel, pour lesquels Michel Gillibert, secrétaire d'Etat de 1988 à 1993, a été mis en examen en novembre 1994 ; celui de Michel Noir, qui lui a été transmis en novembre 1996.

Thierry Bréhier

Des réactions embarrassées chez les responsables politiques

L'ANNONCE de la convocation de Roland Dumas, le 18 mars, chez les juges Joly et Vichnievsky, et de sa prochaine mise en examen, a suscité de prudentes réactions dans le monde politique. François Hollande, premier secrétaire du PS, estime ainsi que, *« sans information, le mieux est de garder le silence »*. Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, juge pour sa part le dossier *« particulièrement ennuyeux »*, *« s'agissant du président du Conseil constitutionnel, qui n'est pas n'importe quoi dans la République »*. Rappelant le principe de la présomption d'innocence, M. Strauss-Kahn a déclaré, sur Radio J, qu'il revient à M. Dumas *« de trancher lui-même cette affaire »*.

Interrogé sur Radio-Shalom, Jean-Paul Huchon, tête de liste du PS pour les élections régionales en Ile-de-France et ancien directeur du cabinet de Michel Rocard à Matignon, a affirmé qu'il s'agit *« d'une affaire strictement personnelle »*. *« Je ne vois pas en quoi cela concerne directement les socialistes. Et si cela concernait les socialistes, il faudrait, à ce moment-là, dire clairement que nous sommes en désaccord total avec ce type de pratique »*, a affirmé M. Huchon.

Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, a souligné, au « Club de la presse » d'Europe 1, que le principe de la présomption d'innocence *« n'est pas du tout respecté »*. *« S'il y a mise en examen, si la Cour de justice de la République est saisie, il faudra effectivement apprécier la situation »*, a-t-il ajouté.

A droite, si la prudence est de règle, on commence néanmoins à envisager les conséquences d'une mise en examen de M. Dumas. Philippe Séguin, président du RPR, a observé, sur TF 1, que *« c'est au juge à se déterminer et à Roland Dumas de savoir ce qui est légitime »*. Observant que *« le cinquième personnage de l'Etat est ainsi jeté en pâture »*, il a déclaré : *« S'il est coupable, c'est très grave. S'il n'est pas coupable, c'est encore plus grave. »* *« Embarrassé »*, Nicolas Sarkozy, secrétaire général du RPR, a souligné, lundi sur Europe 1, que *« deux principes s'entrechoquent, celui selon lequel il vaut mieux que le président du Conseil constitutionnel soit au-dessus de toute polémique et celui de la présomption d'innocence »*.

Le président de Force démocrate, François Bayrou, invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », *« n'imagine pas qu'un président du Conseil constitutionnel mis en cause dans des affaires aussi graves, puisse rester en fonction »*. Enfin, Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, et Patrick Devedjian, député (RPR) des Hauts-de-Seine, estiment que M. Dumas a *« l'obligation morale »* de démissionner, afin de *« protéger l'institution dont il est le premier serviteur »*, selon M. Devedjian.

ILE-DE-FRANCE

La qualité de vie devient capitale

Depuis le début des années 90, le solde migratoire de la région est dans le rouge : 70 000 personnes en moins par an en moyenne. De plus en plus de Franciliens partent en province. Ce mouvement contrarie l'objectif affiché de devenir la capitale économique de l'Europe

JAMAIS les habitants d'Ile-de-France n'ont été si nombreux à fuir Paris et sa région. C'est un mouvement de fond se traduisant par l'exode de familles entières vers la province, qui présente des villes de taille plus humaine et des espaces ruraux disponibles.

Accélérés par les problèmes de congestion de transports, de pollution de l'air, de dégradation du cadre de vie, d'insécurité, les dizaines de milliers de départs enregistrés chaque année traduisent la progression d'un véritable mal de vivre chez une partie des Franciliens. Les années 60, qui enregistraient un solde migratoire régulièrement positif entre la province et l'Ile-de-France, semblent bien loin.

Depuis le début de la décennie, c'est un déficit annuel moyen record de plus de 70 000 habitants – deux à trois fois plus qu'au cours des recensements des années 70 et 80 – qui est enregistré, une fois décomptées les quelque 100 000 arrivées annuelles. Alors qu'elle vient d'atteindre 11 millions d'habitants, la population d'Ile-de-France n'augmente plus qu'au rythme de 0,6 % par an, au sixième rang des régions françaises. Le dynamisme naturel d'une population pourtant jeune, auquel s'ajoute celui d'une immigration venue de l'étranger, ne suffit plus.

Le désamour de plus en plus de Franciliens pour leur région a fait l'objet, en 1995, d'une étude réalisée par la Cofremca à la demande de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (Iaurif). Pas surprenant de trouver dans ces entretiens la fameuse expression « métro-boulot-dodo » au premier rang des causes de départ. *« En Ile-de-France, les gens ne prennent pas le temps de vivre, de réfléchir,* estime par exemple Hervé. *Et il y a du béton partout. »* Comme la plupart des candidats au départ, ce jeune Francilien associe la banlieue parisienne à un espace urbain en dégradation : temps de transport exorbitants ; insécurité, en particulier pour les enfants ; difficulté à cohabiter avec des gens trop différents.

Alors que les retraités ne constituent que 19 % des émigrants d'Ile-de-France, le *« besoin de décompresser »* constitue une des principales motivations de l'ensemble des candidats au départ. *« Plus on va en vieillissant, et plus on se rend compte qu'on a envie de moins se stresser, moins envie de courir et plus envie de nature »*, dit ainsi Michel, dans cette même enquête. Beaucoup de jeunes sont venus à Paris pour leurs études et y ont trouvé leur premier travail. Mais le mariage et l'arrivée des enfants changent tout : *« On aurait aimé continuer à Paris si on avait pu y vivre. Mais on a compris qu'on ne voulait pas devenir banlieusards, avec les enfants seuls à la maison après l'école, à cause du temps passé dans les transports »*, disent, par exemple, Jean-Claude et Marie-Aimée.

Ce besoin de changement et de qualité de vie est d'autant plus fort que la situation économique de l'Ile-de-France n'est pas bonne, même si celle-ci reste l'élément essentiel dans l'attraction exercée par la région : 123 000 emplois y ont été perdus entre 1991 et 1995. *« C'est la crise de toute l'économie "administrée" – armement, secteur bancaire, assurances, et même automobile – qui explique cette hémorragie,* constate René Bréchet, chercheur à l'Iaurif. *Les contraintes administratives, le coût de l'immobilier, la volonté politique de réduire le poids de la recherche francilienne ont jusqu'à très récemment empêché de voir les emplois du secteur tertiaire remplacer tous ceux perdus par l'industrie. »*

Malgré ces aléas, les décideurs d'Ile-de-France ne désespèrent pas de parvenir à donner un second souffle à la région en l'imposant comme région capitale économique de l'Europe et en attirant les investissements étrangers. La chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) en a fait une action prioritaire. *« Paris et sa région sont la locomotive de l'investissement en France*, assure Jean-Maurice Esnault, président du groupe de travail Paris-Ile-de-France capitale économique à la CCIP. *Pour les grandes entreprises étrangères, le choix n'est pas entre l'Ile-de-France et une autre région française, mais entre Paris, Londres, Berlin, Turin, Amsterdam ou Barcelone. Malheureusement, seulement 5 % des dirigeants d'entreprise européens nous voient devenir numéro un. »*

> La plupart des candidats au départ vers des lieux plus humains associent la banlieue parisienne à un espace urbain en dégradation

Pourtant, la région continue à attirer de grandes sociétés étrangères. L'implantation sur l'aéroport de Roissy de la plate-forme de tri européenne de Federal Express, le numéro un mondial du transport rapide, fait partie de ces succès. *« Paris est non seulement au centre de l'Europe, avec ses aéroports et son réseau de TGV, mais également au milieu d'un marché à peine moins important que celui du Grand Londres »*, explique Alain Chaillé, directeur des ventes de FedEx. *« Il n'y a quasiment que des avantages à s'installer près d'un pôle scientifique comme celui d'Orsay et au milieu d'une région au fort potentiel économique »*, ajoute Jean Lavigne, PDG de Motorola France, qui vient d'installer le centre mondial de recherche du géant américain des télécommunications sur le plateau de Saclay (Essonne).

Dans sa politique de développement mondial, la société norvégienne Kvaerner a voulu s'installer dans une tour de 25 000 mètres carrés à la Défense : *« C'est là qu'on trouve les plus grands groupes français et les sièges de nombreuses sociétés internationales*, explique Rainer Wegelins, président de Kvaerner Metals France. *Le quartier d'affaires de Paris est vraiment ce qui se fait de mieux pour bien travailler. »* Implantée de longue date à la Défense, ainsi que sur deux autres sites desservis par la ligne A du RER, la société IBM n'en finit pas de se féliciter de son choix. *« Le réseau de transports de la région parisienne est le plus performant d'Europe, sinon du monde,* explique-t-on à la direction d'IBM pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. *Nous venons d'ailleurs d'investir à nouveau 1 milliard de francs dans notre usine de Corbeil-Essonnes. »*

Défenseurs, chacun de leur côté, de la place de l'Ile-de-France dans la compétition européenne, le numéro un de la liste RPR-UDF, Edouard Balladur, et le porte-parole de celle de la gauche « plurielle », Dominique Strauss-Kahn, ont cependant logiquement fait de la maîtrise du développement l'axe de leur campagne. L'ancien premier ministre a déclaré au *Monde* que *« le défi que l'Ile-de-France doit relever est d'inventer un nouveau modèle »*.

Il s'agit, selon lui, de *« la recherche d'un nouvel équilibre, à l'opposé de l'urbanisation massive qui avait les faveurs, en son temps, de Michel Rocard »*. En s'attaquant ainsi à l'un de ses prédécesseurs socialistes à Matignon, M. Balladur vise Jean-Paul Huchon, candidat de la gauche à la présidence de la région et ancien directeur de cabinet de celui qui avait relancé le *« chantier de l'Ile-de-France »*, en 1989.

Mais le chef de file de la droite se doit en même temps de défendre les objectifs du nouveau schéma directeur de la région Ile-de-France (Sdrif) qu'il avait fait adopter en 1994. Ce document, censé imposer les règles d'urbanisme et d'aménagement jusqu'en 2015, paraît d'ores et déjà dépassé aux yeux de Dominique Strauss-Kahn. *« Le repli programmé en 1994 accentuait les déséquilibres entre l'ouest, le nord et l'est de la région,* nous a-t-il déclaré. *Le schéma directeur devra donc être révisé pour permettre le développement d'une véritable métropole européenne. »*

Au-delà de l'ambition partagée par tous d'assurer la compétitivité de Paris et de l'Ile-de-France, ce sera, bien après le 15 mars, un véritable débat de société qui va s'ouvrir. Car, pour atteindre l'objectif du développement économique, chacun est d'accord pour dire que la région capitale ne peut plus continuer à croître sans régler en priorité les énormes problèmes qui touchent à la qualité de vie et qui empoisonnent l'existence de tant de Franciliens. Au point d'en conduire de plus en plus vers ce qui ressemble fort à un exil volontaire.

Christophe de Chenay

TROIS QUESTIONS À

Jean Bastié

1 Quand a-t-on parlé pour la première fois d'une région Ile-de-France ?

L'Ile-de-France reprend à peu près les frontières de la région constituée au Moyen Age, dont les limites ont fluctué jusqu'au XVIII[e] siècle avant qu'elle ne disparaisse avec la création administrative des départements, en 1790. Parmi ceux-ci, le département de la Seine a été tracé en dernier. Complètement entouré par la Seine-et-Oise, il constituait en quelque sorte un territoire fédéral avant la lettre, comme l'est le district de Washington pour la capitale des Etats-Unis d'Amérique. Il traduisait la volonté des Parisiens de disposer d'une véritable zone d'approvisionnement.

2 Quelles ont été les limites géographiques successives de la région ?

Ses contours extérieurs n'ont pas varié depuis deux cents ans, alors que les limites de Paris sont celles de 1860. Mais l'agglomération centrale s'est développée avec l'urbanisation, et sa zone d'influence s'étend de plus en plus. Le raccourcissement des distances avec les TGV et les autoroutes a fait émerger un réseau d'une trentaine de villes dans un rayon de 150 kilomètres autour de la capitale. Elles ont d'ailleurs constitué l'Association des villes à une heure de Paris. Si 90 % des onze millions de Franciliens vivent sur seulement un quart de la surface de la région parisienne, le poids de Paris et de l'Ile-de-France se fait sentir bien au-delà des frontières de la région.

3 Peut-on dire qu'il existe une identité francilienne ?

L'Ile-de-France a certes plus d'unité que la région Centre ou que celle des Pays de la Loire, justement parce qu'il s'agit d'une province historique. Mais on se sent encore bien plus breton ou auvergnat que francilien. Le sentiment d'appartenance à l'un des huit départements d'Ile-de-France, dont le découpage est pourtant plus artificiel que celui de la région, existe parce que le pouvoir départemental reste plus proche des habitants. Entre les départements et l'Etat, la région n'a pas encore vraiment réussi à se faire une place. C'est un paradoxe puisque, à l'exception de la Seine-et-Marne et de Paris les départements d'Ile-de-France sont de création bien plus récente que les autres départements français.

★ Jean Bastié est président de la Société de géographie et a dirigé de 1981 à 1997 le Centre de recherche et d'études sur Paris et l'Ile-de-France.

Notre-Dame de Paris résiste à Mickey

AVEC 7,6 % de fréquentation en plus entre 1996 et 1997, Paris, première ville touristique du monde, défend une certaine exception culturelle. Si, l'an dernier, le site le plus visité par une partie des 36 millions de touristes et d'hommes d'affaires venus parcourir l'Ile-de-France a été Disneyland Paris, le patrimoine architectural et historique résiste bien. C'est ainsi que, dans les statistiques, Notre-Dame de Paris talonne le parc d'attractions de Marne-la-Vallée, avec 12 millions de visiteurs contre 12,6 millions de clients pour Mickey et sa bande.

Le plus célèbre monument de la capitale, édifié huit siècles avant l'apparition du tourisme de masse, supporte aussi bien l'afflux de visiteurs que l'énorme machinerie de stucs et de strass inaugurée en 1992 en Seine-et-Marne. Si la pollution atmosphérique continue à en ronger les gargouilles, les 200 litres de vapeur d'eau dégagés certains jours d'été par les touristes à l'intérieur de Notre-Dame laissent intacts la statuaire et les vitraux de la cathédrale. Ceux-ci avaient longtemps été attaqués par la fumée des cierges, avant qu'ils ne soient remplacés par des bougies spécialement étudiées, dont la vente donne par ailleurs la mesure exacte de la fréquentation du site.

La célèbre voûte d'ogives de 35 mètres de haut accueille cette foule immense – 25 000 à 60 000 personnes par jour selon les périodes de l'année – qui déambule dans le calme et le recueillement... et toujours dans le même sens afin d'éviter les encombrements. Cette affluence n'a rien de choquant aux yeux des responsables catholiques qui ont pour mission de gérer l'édifice, puisque, selon eux, Notre-Dame n'a pas été uniquement dédiée à la prière. Le centre du tourisme parisien retrouve le destin d'une cathédrale construite pour être un lieu de rassemblement. Quelles que soient leur foi et leurs croyances, les visiteurs de Notre-Dame y respectent l'atmosphère de méditation qui y règne. L'éclairage à l'intérieur de l'édifice ne cède en rien aux modes les plus tapageuses, et la pénombre permet de mieux canaliser le flot de visiteurs, simplement tenus à l'écart du chœur et des travées pendant les offices.

BELLEVILLE, POPULAIRE ET COSMOPOLITE

L'affluence à Notre-Dame, sur l'île de la Cité, dans le centre de Paris, profite peu aux arrondissements périphériques, qui, pourtant, ne manquent pas d'atouts. Dans le 20[e], on regrette de ne recevoir que les visiteurs du cimetière du Père-Lachaise. Or, Belleville pourrait attirer des touristes à la recherche de témoignages sur la vie parisienne. Le quartier n'a pas été entièrement transformé par la rénovation architecturale du baron Haussmann ni par les dérives immobilières de l'époque récente.

On y trouve, porte de Bagnolet, un des derniers lotissements de maisons individuelles. La « campagne à Paris » n'existe plus qu'à travers des noms de rues : Maraîchers, Vignoles, Grands-Champs, Haies... Le guinguet, le vin autrefois produit sur les pentes de la colline de Belleville, a donné son nom aux guinguettes, et de nombreux petits bars comme le Pascalou, le Gobe-Lune ou la Flèche d'Or ressuscitent cette atmosphère conviviale du début du siècle, qui permettait aux bourgeois de s'encanailler. Toujours frondeurs, les habitants de l'arrondissement sont ceux qui votent le plus à gauche. C'est également dans le 20[e] qu'on retrouve le Paris le plus cosmopolite : des communautés de quatre-vingts nationalités y sont recensées. On va y organiser, pour la deuxième année consécutive, un vrai carnaval. Une manifestation populaire qui veut faire de Paris autre chose qu'une usine à touristes.

C. de C.

Prochaine étape : PICARDIE

Ile-de-France

Conseil régional sortant : 16 PC ; 1 App. PC ; 2 MDC ; 29 PS ; 16 Verts ; 16 Ecol. ; 1 MEI ; 3 GE ; 2 UDF-rad. ; 10 UDF-FD ; 4 UDF-AD ; 12 UDF-DL ; 1 UDF-PPDF ; 6 UDF ; 48 RPR ; 1 App. RPR ; 1 CNIP ; 1 MPF ; 1 Div. d. ; 37 FN ; 1 siège vacant.
Président : Michel Giraud, RPR.

La population

1995 (en millions d'habitants)	10,982	
PART DANS LA POPULATION MÉTROPOLITAINE	18,9 %	
TAUX D'ÉVOL. ANNUEL MOYEN (1990-1994)	+ 0,67 %	
DENSITÉ 1995	914 hab./km²	(106,2 hab./km²)*
PART DES - 25 ANS	34,9 %	(33,3 %)*
PART DES + 60 ANS	15,3 %	(21,3 %)*
PROJECTIONS DE POPULATION EN 2010 (en millions d'habitants)	11,826	
URBANISATION (évol. 1982-1990) : superficie urbaine + 7,1 %, population + 5,7 %		

La richesse régionale

AGRICULTURE, PÊCHE	0,2
BÂTIMENT, GÉNIE CIVIL ET AGRICOLE	4,8
SERVICES NON MARCHANDS	13,1
INDUSTRIE	21,4
SERVICES MARCHANDS ET COMMERCE	60,4
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	1 968,4 milliards de francs, 29,2 % du total national

Les indicateurs économiques et fiscaux

BUDGET RÉGIONAL 1997	14 765 millions de francs (1[er] rang)
BUDGET RÉGIONAL/HAB.	1 344 francs (5[e] rang)
REVENU DISPONIBLE BRUT/HAB. 1992	103 600 francs (81 118)*
PIB 1992	2 048,6 milliards de francs
Part dans le PIB national	29,3 %
Part d'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE prélevé par rapport au total France 1995	60,3 %

L'environnement

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES À RISQUES 1994 (soumises à autorisation)	4 727
Total France	64 604
DÉCHETS INDUSTRIELS 1990 (en % du total France)	5,9 %
DÉCHETS MÉNAGERS 1993 (en % du total France)	20,4 %
NOMBRE DE SITES POLLUÉS 1994	77

L'occupation des sols

SUPERFICIE DE LA RÉGION 12 064,3 km²

Le chômage

CHÔMAGE en % de la pop. active sept. 1997 (BIT)

BÉNÉFICIAIRES DU RMI en janv. 1996 154 800

Les 20 premières entreprises

1 - RATP
2 - Euro Disney SCA
3 - Renault
4 - Peugeot Poissy
5 - Renault Flins
6 - Air France centre PNC
7 - Renault
8 - Bouygues
9 - Citroën
10 - Com. Energie Atomique
11 - Gan Vie
12 - Air France
13 - SNECMA
14 - Air France (direct. matériel)
15 - SNECMA
16 - Air France Europe
17 - Aéroports de Paris
18 - Air France
19 - GPA Vie
20 - Galeries Lafayette

* Les chiffres en italique correspondent à la moyenne de la France

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 6 mars sont publiés :

● **Elections** : un décret fixant au 24 mai la date des élections à l'Assemblée de la Polynésie française dans les circonscriptions des îles Sous-le-Vent et des îles Marquises.

● **Dissolution** : un décret portant dissolution du conseil municipal de Seingbouse (Moselle).

● **Fonderie** : un décret établissant une taxe parafiscale sur les produits de la fonderie.

● **Consommation** : un arrêté portant nomination au Conseil national de la consommation.

● **Conseil constitutionnel** : plusieurs décisions du Conseil constitutionnel, déclarant inéligibles des candidats aux élections législatives.

Au *Journal officiel* du samedi 7 mars sont publiés :

● **Billets** : un décret supprimant au 1er avril le cours légal du billet de la Banque de France de 200 francs Montesquieu.

● **Aménagement foncier** : deux décrets autorisant pour une nouvelle période de cinq années la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Franche-Comté ainsi que la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur à exercer le droit de préemption et à bénéficier de l'offre amiable avant adjudication volontaire.

● **CSA** : une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel modifiant la décision de la Commission nationale de la communication et des libertés du 4 février 1988 fixant les règles de programmation des émissions dites de téléachat.

Au *Journal officiel* du dimanche 8 mars sont publiés :

● **« 49-3 » régional** : une loi relative au fonctionnement des conseils régionaux ; la décision du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution (*Le Monde* daté 8-9 mars 1998).

● **Féminisme grammatical** : une circulaire de Lionel Jospin aux *ministres et secrétaires d'Etat* relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (*Le Monde* du 19 décembre 1997).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Régis BOUYALA
et
Pascale DENIS BOUYALA,
partagent avec
Manon et Louis
la joie d'annoncer la naissance de

Edouard,

le 19 février 1998.

90 *bis*, rue de Varenne,
75007 Paris.

Décès

– Pour ceux qui l'ont connue, pour ceux qui se souviennent encore d'elle.
Mme Michèle Lucien Venture,
Et sa famille,
ont le chagrin d'annoncer le départ, dans sa centième année, de

Clarisse Victor BELLET,
née LEGRAND,

le 28 février 1998.

15, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.
Kyoto (Japon).

– L'Ecole Saint-Martin de France (Pontoise, Val-d'Oise),
Le président,
Le conseil d'administration,
Le directeur,
L'équipe de direction,
Les professeurs,
Le personnel,
Et tous les élèves,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antonin BONDAT,
ancien professeur,
ancien chef de maison
et ancien directeur des études (1930-1981).

Les obsèques seront célébrées le mardi 10 mars 1998, à 14 heures, à Montreuillon (Nièvre).

– Henri Coulet
et Pierrette Coulet, née Destable,
Jean-Jacques
et Martine Coulet,
Marion Coulet,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Alice DESTABLE,
institutrice retraitée,

survenu à Aix-en-Provence, le 5 mars 1998.

– Antonin Baudry,
son fils,
Pierre Baudry,
son frère,
Monique Baudry,
Hilary Miles,
ont l'immense douleur de faire part du décès subit de

François BAUDRY,

survenu à Paris, le jeudi 5 mars 1998, dans sa cinquante-cinquième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 mars, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part, ni fleurs ni couronnes.

– *Le président du Cercle freudien*,
Le conseil d'administration,
Les membres,
Le comité de rédaction de la revue *Che Vuoi?*
ont la grande tristesse de faire part du décès de

François BAUDRY,
psychanalyste.

A sa famille,
A *Antonin*,
son fils,
le Cercle freudien présente ses condoléances émues.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 mars 1998, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse, porte Edgar-Quinet.

Agrégé de philosophie, normalien (Ulm), cofondateur avec S. Leclaire du département de psychanalyse de l'université de Vincennes, il avait l'art de transmettre, permettant à chacun une relance féconde de ses propres interrogations. Outre de nombreux articles, il est l'auteur d'un ouvrage d'une rare intensité théorique sur l'objet (*L'Intime*, Ed. de l'Éclat). Son inventivité et sa façon unique de déplier l'œuvre de Lacan sont une perte sans retour pour le mouvement analytique.

G. D.

– Le président de l'université Paris-VIII,
Le directeur,
Et les personnels de l'UFR des sciences de l'éducation,
Le département de philosophie,
Et ses amis de l'université,
ont la tristesse de faire part du décès de

François BAUDRY,
maître de conférences
au département de philosophie
et au département de psychanalyse
de l'université Paris-VIII,

survenu le jeudi 5 mars 1998.

François Baudry avait joué un rôle *déterminant dans la création du* département de psychanalyse de l'université Paris-VIII à Vincennes, et chacun se souvient du rayonnement et de l'autorité de son enseignement.

Ils adressent à sa famille, ses amis et à ses proches leurs très vives condoléances.

– Le Collège international de philosophie
a la tristesse d'annoncer la disparition de

François BAUDRY,

survenue le 5 mars 1998.

Philosophe et psychanalyste, François Baudry a été directeur de programme de 1989 à 1995.

Ses amis se réuniront jeudi 12 mars, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse, entrée Edgar-Quinet.

– M. et Mme Leclerc,
M. et Mme Cheetham,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Armand GANDON,
consul général de France,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Saint-Germain-en-Laye, le 3 mars 1998, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 10 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Martin de Louveciennes (Yvelines).

21, rue du Maréchal-Leclerc,
62219 Longuenesse.

– L'Association des fils et filles des déportés juifs de France
a le regret d'annoncer le décès de

Christian HOLTFORT,

fils du procureur de Cologne, M. Rolf Holtfort, survenu à la suite d'un tragique accident.

Beate et Serge Klarsfeld, ainsi que les membres de l'association, adressent leurs condoléances attristées à sa famille.

– Le président de la section des sciences religieuses de l'Ecole pratique des hautes études
a le regret de faire part du décès de

M. Paul LEVY,
directeur d'études honoraire,

survenu le 9 février 1998, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Son incinération s'est déroulée dans la plus stricte intimité.

– Mme Geneviève Moutaux,
son épouse,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques MOUTAUX,
inspecteur général honoraire
de l'éducation nationale,

survenu à Saint-Cloud, le 3 mars 1998.

Les obsèques ont eu lieu à Fromeréville-les-Vallons (Meuse).

Résidence Eugénie,
7, avenue Eugénie,
92210 Saint-Cloud.

– Mme Eugène Prost,
Bernard et Isabelle,
ses enfants,
Priscilla, Gwariann, Eugène-Vivien et Zelda,
ses petits-enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès du

colonel Eugène PROST,
commandeur de la Légion d'honneur,
promotion de Saint-Cyr 1937-1939,

dans sa quatre-vingt-unième année, le 7 mars 1998.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 10 mars, à 10 h 30, en l'église de Charolles (Saône-et-Loire).

Anniversaires de décès

– Remémont, Entre-Deux-Eaux (Vosges).

Merci à leurs amis d'avoir une pensée pour l'anniversaire du décès de

Mme René CHARLES,
(†) le 9 mars 1987,

et de son fils,

Pierre-Jean CHARLES,
(†) le 11 mars 1985.

Conférences

Conférences de l'Etoile :
« Qu'est-ce que le protestantisme ? »,
avec Alain Houziaux
et Louis Pernot, pasteurs.
Mercredi 11 mars 1998, à 20 h 30.
Temple protestant de l'Etoile,
54, avenue de la Grande-Armée,
75017 Paris.
Libre participation aux frais.

Colloques

– La revue *Passages* et l'Association des amis de *Passages* (ADAPes), avec le concours d'Electricité de France, organisent un colloque sur le thème :
« Les pratiques socio-économiques et politiques face aux enjeux de la science. »
Le mardi 17 mars 1998, au palais du Luxembourg.
Avec les interventions de J. Andouze, J.-P. Bourdier, B. Jurdant, P. Lazar, E. Malet, T. Shinn, D. Guedj, C. Licoppe, C. Melman, J.-M. Lévy-Leblond, M. Paty, C. Schmidt, H. Puiseux, C. Stoffaes, G. Vachonfrance, J. Gayon, P. Papon.
Réservations et inscriptions au :
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24 - Association ADAPes.

En préfiguration
du 18e Salon du livre,

sous la présidence
d'Alain Touraine,

« BRÉSILS, BRÉSIL »,
un colloque *sur le Brésil* contemporain,
vendredi 13 mars au Sénat.

coordonné par
Jean Sarzana.

9h 30-12 h 30 : Le Brésil dans ses transformations
Table ronde présidée par Ignacy Sachs, socio-économiste, directeur du Centre de recherche sur le Brésil contemporain.
Intervenants : Hervé Théry, Licia Valadares, Afranio Garcia, Barbara Freitag, Marcio Souza.

14 heures-16 heures : Le Brésil dans ses littératures
Table ronde présidée par Jacqueline Penjon, professeur de littérature brésilienne à la Sorbonne-Paris-III, et introduite par Eduardo Portella, académicien, ancien ministre, professeur à l'université de Rio de Janeiro, président de la Fondation de la Bibliothèque nationale du Brésil.
Intervenants : Pierre Rivas, Jacques Thiérot, Tânia Carvalhal, Roberto Schwarz.

16 h 30-18 h 30 : Le Brésil dans sa modernité
Table ronde présidée par Alain Touraine et introduite par Celso Furtado, académicien, ancien ministre.
Intervenants : Marcos de Azambuja, ambassadeur du Brésil en France, Eduardo Portella, Angelina Peralva, Dominique Vidal.

Sénat, salle Clemenceau, vendredi 13 mars 1998, 9 h 30-18 h 30.

Inscriptions auprès de Malika Kaci, par fax au : 01-41-90-47-49.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Communications diverses

– Hamilton traduction cherche traducteurs (indépendants et salariés) confirmés anglais-français, domaine localisation. Tél. : 01-69-28-18-18.

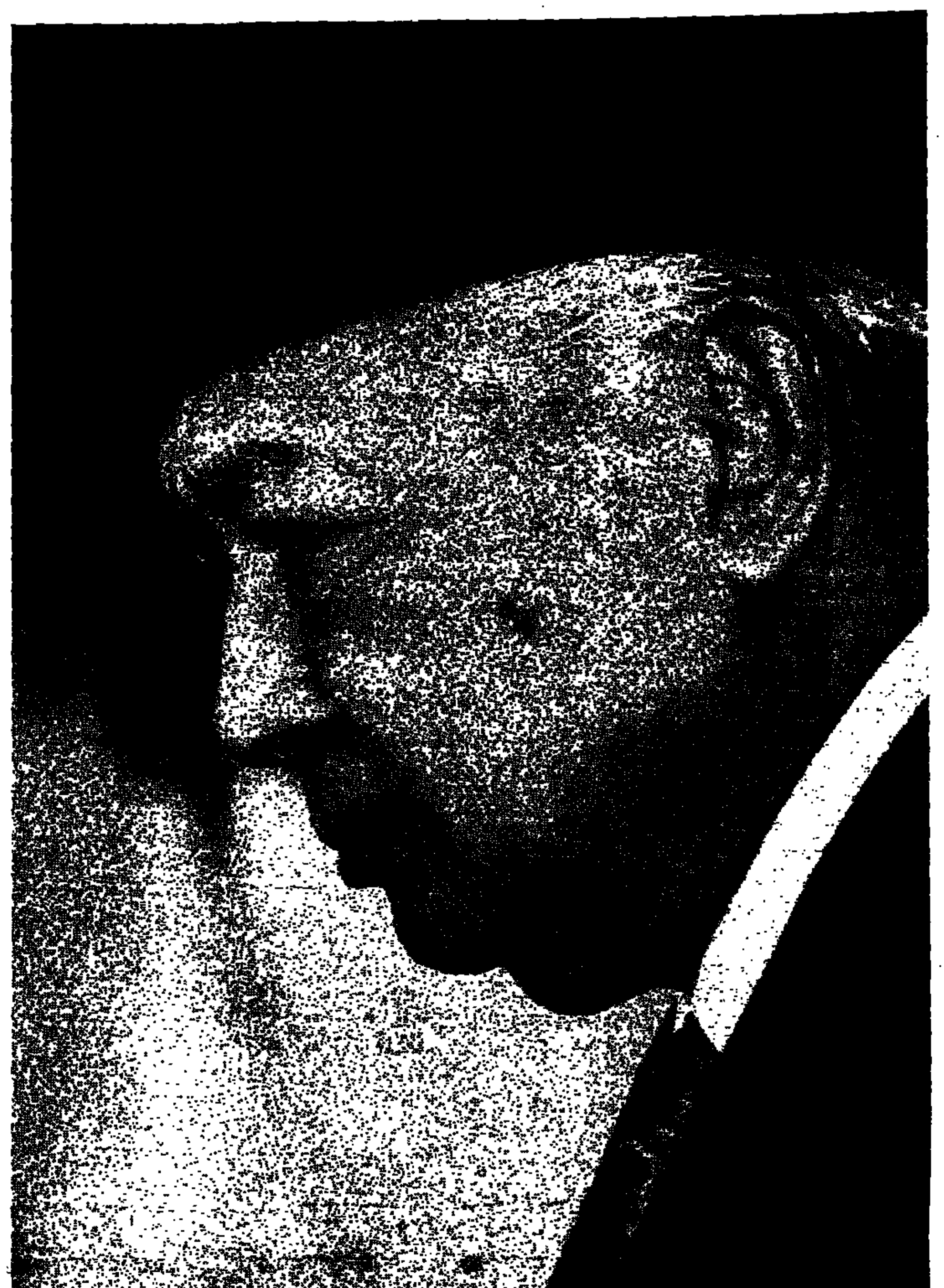
– Symposium du Collège des études juives (AIU), **« Psychanalyse et judaïsme »**, avec Janine Chasseguet-Smirgel, Emeric Deutsch, Alain Didier-Weill, Georges Gachnochi, Gérard Haddad, Jacques Hassoun, Charles Melman, Tobie Nathan, le dimanche 15 mars 1998.
Renseignements et inscriptions à l'Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, 75009 Paris, tél. : 01-53-32-88-55.

– Le Centre communautaire de Paris et le Centre Rambam présentent **Les Journées du judaïsme marocain, du 15 au 22 mars 1998 : tables rondes, expositions, témoignages, films, concerts...**
Dimanche 15 mars, 19 h 30 : *ouverture, concert de musique andalouse*, avec Mohammed Bajeddoub et Haim Louk, accompagnés de la formation andalouse de Rabat à la *Maison de l'Unesco*, 125, avenue de Suffren, Paris-7e.
PAF 150 francs.
Renseignements et programme détaillé *sur demande au 01-49-95-95-92.*

Journées portes ouvertes

– L'Université catholique de l'Ouest-Angers (Maine-et-Loire) accueillera, les 21 et 22 mars, les élèves des lycées, leurs parents et le public. Vingt tables rondes sur les métiers, un forum des instituts, écoles associées et services aux étudiants, des animations de la vie étudiante, des visites du campus, permettront de découvrir la diversité des formations et des propositions de l'UCO.
Rens. Tél. : 02-41-81-66-35.

Le système Suharto



A soixante-seize ans, le président indonésien affronte la crise la plus grave de son règne de trente-deux ans. Mardi 10 mars, une Assemblée à sa dévotion lui accordera pourtant un septième mandat de cinq ans. Son mode de gouvernement, qui s'appuie sur une main de fer, défie encore les épreuves et le temps

DEUX scènes ont fait, le 15 janvier, le tour des petits écrans. *La première :* Suharto s'applique à signer un document susceptible de condamner son système de gouvernement. Sous le regard de Michel Camdessus, *directeur général* du Fonds monétaire international (FMI), debout et bras croisés, une attitude *jugée* humiliante par de *nombreux* Indonésiens. La deuxième : le même jour, dans sa propre résidence, détendu et un peu désabusé, tel un patriarche, Suharto répond aux questions qu'osent lui poser respectueusement des journalistes indonésiens triés sur le volet.

Des scènes exceptionnelles. Depuis son accession au pouvoir en 1966, Suharto s'est rarement sou*mis, publiquement du moins*, aux exigences des autres. A ses ministres d'apposer leur griffe sur les documents d'Etat, même si le co*signataire est un directeur général* du FMI, promu pour un temps « ministre des finances » de l'Asie orientale. A ses collaborateurs d'expliquer sa politique. En général, c'est Murdiano, secrétaire d'Etat, qui a la charge de rapporter, de façon succincte, une réflexion, volontairement allusive pour mériter d'être décryptée, du chef de l'Etat.

Le général Mohamed Suharto ne s'exprime directement qu'à l'occasion solennelle d'un discours lu sur un ton monocorde, comme il l'a encore *fait le 1er mars devant* l'Assemblée consultative du peuple. Ou de réflexions parfois ambiguës livrées à la mosquée à l'heure de la *prière du* vendredi. La méthode a ses avantages : quand il sort de son silence, on l'écoute avec attention, et, quand l'un de ses propos rapportés est mal interprété, il peut toujours corriger le tir. Bref, Suharto ne se montre guère et parle encore moins.

Pourquoi, alors, avoir bousculé ses habitudes le 15 janvier ? Apparemment, pour deux raisons. Tout d'abord, mettre *sur le compte* du FMI les mesures d'austérité imposées à l'Indonésie avec leurs conséquences sociales. Puisque le Fonds *le veut, semble-t-il dire* aux journalistes, prenant ainsi, et sur le champ, quelque distance à l'aide de réflexions défensives – *« ce que nous avons réalisé n'est pas du gaspillage »* –, ou préfigurant le thème du « complot » contre l'Indonésie. Entre autres *choses, les difficultés ne sont pas* le fruit d'*« une crise interne mais de la manipulation de notre monnaie »*, lâche-t-il, une réflexion qu'il corrigera par la suite en qualifiant le FMI d'*« institution financière internationale très réputée »*. Certes, Michel Camdessus obtient, sur le moment, ce qu'il veut, mais les mesures annoncées sont imposées par la communauté internationale : *Suharto ne le dit pas*, mais le public indonésien le prend ainsi. *« On ne tient jamais Suharto »*, résume un observateur étranger.

Le deuxième message est encore plus important. En décembre, quand il avait pris douze jours de repos, ne faisant que deux apparitions publiques peu convaincantes, les rumeurs les plus pessimistes sur son état de santé avaient couru. *« Je reprends les choses en main »*, fait comprendre le chef de l'État en annonçant qu'il gèrera lui-même la crise à la tête d'un Haut Conseil *économique* et que le délégué du FMI sur place, Prabhakar Narvekar, en référera directement à lui. A sa façon, et quitte à faire chuter la roupie, Suharto met même les points sur les « i » en faisant désigner, par d'autres, son favori pour la vice-*présidence : B. J. Habible. Peu à* peu, tout le monde se rallie au souhait, non formulé publiquement, du vieux *chef : Suharto* candidat unique à un septième mandat, avec pour colistier Habibie, confident de plus de vingt ans. Seul *maître à bord*.

Mohamed Suharto a sans doute sincèrement cru, au départ, que les recettes du FMI pourraient sortir son pays de l'ornière où il s'est retrouvé quand, entraînée par le baht thaïlandais, la roupie s'est effondrée l'an dernier. *La* communauté internationale n'a jamais abandonné l'officier javanais qui, au prix d'une terrible répression, *avait stoppé le communisme* dans les années 60 alors que l'Amérique s'embourbait au Vietnam et s'apprêtait à y connaître un cinglant *échec face au « communisme international »*. Elle a même eu une forte tendance à fermer les yeux, une fois l'anticommunisme passé de mode, sur de nombreux excès : au nom du consensus ou de vertus orientales, le régime de Suharto a rogné les libertés et écarté de son chemin les gêneurs. La société internationale, qui lui fournit déjà, depuis de nombreuses années, une *aide* annuelle d'environ 5 milliards de dollars (près de 30 milliards de francs) lui donnerait donc, cette fois encore, un nou*veau coup de main*.

C'est ce qui s'est passé quand, sans attendre davantage, donc dès le 8 octobre 1997, le président in*donésien a appelé le FMI à la rescousse*. Suharto a invité d'anciens économistes, qui l'avaient aidé à remettre l'archipel sur pied dans les *années 70 et 80, à reprendre du* service. Tel Widjojo Ntisastro, soixante-dix ans, planificateur des débuts et père spirituel d'une nouvelle *génération* d'experts. Dès le 31 octobre, un accord s'est réalisé sur un plan d'austérité appuyé par 40 milliards de dollars de crédits. Tout semblait alors baigner.

TOUTEFOIS, dès le lendemain, *un sérieux couac* s'est produit. Sur le moment, la fermeture de seize banques sur plus de deux cents, dont deux ap*partenant à des parents de Suharto*, a été accueillie comme un gage de fermeté, susceptible de restaurer un peu de confiance. C'est l'ef*fet inverse qui s'est produit*, ainsi que l'admettra en janvier un rapport interne du FMI. En effet, ces banques n'ont beau représenter que 2 % de l'activité bancaire commerciale, leur fermeture a provoqué une petite panique. L'équivalent de 12 milliards de francs ont été, dans la foulée, retirés des dépôts. La mesure a également dévoilé à quel point le secteur bancaire est morcelé, opaque et endetté.

En outre, l'un des fils de Suharto ainsi que le demi-frère du président, dont les intérêts sont affectés, réagissent en portant plainte. Certains membres du clan familial ont l'intention de défendre leurs *intérêts. La lune de miel entre* le FMI et la présidence n'aura donc pas duré longtemps. Dans les semaines qui suivent, Djakarta *donne l'impression de traîner un* peu les pieds alors que la roupie s'effondre, en décembre, avec les rumeurs qui courent sur la « fa*tigue » officielle du président.*

La fortune de la famille présidentielle a été évaluée à une centaine de milliards de francs. Son association à de grandes sociétés étrangères ou à des conglomérats chinois locaux forme un tissu assez étroit pour que l'on songe au népotisme

C'est peut-être à ce moment-là que Suharto commence à avoir des premiers doutes sur l'opportu*nité des potions du FMI*, offrant ainsi davantage prise à un entourage dont les avoirs sont déjà grignotés par la crise.

L'Indonésie, surtout durant les deux dernières décennies, a connu une solide expansion. Les six enfants du président ne sont pas les derniers à en avoir profité. La fortune de la famille présidentielle a été évaluée à une centaine de milliards de francs. Son association à de grandes sociétés étrangères ou à des conglomérats chinois locaux forme un tissu assez étroit pour que l'on songe au népotisme. Suharto lui-même, qui préside quelques fondations, est fier de ses enfants, qu'il trouve industrieux et *dont il défend les intérêts. Le dé*cès de son influente épouse, en 1996, n'a fait que renforcer cette solidarité familiale.

Parallèlement, surtout depuis le début des années 90, les partisans du nationalisme économique, tel B. J. Habibie, ministre de la science et de la technologie et avionneur, ont pris du poids face aux économistes qui avaient remis l'Indonésie sur pied au cours des *deux précédentes décennies*. Comme ailleurs dans la région, Djakarta est tenté par les réalisations prestigieuses et, ainsi que l'affirme B. J. Habibie, par les transferts de technologie.

Suharto a confié à son dernier fils, *Hutomo Mandala Putra*, dit Tommy, trente-cinq ans, le *projet* de « voiture nationale » baptisée Timor. A la tête du groupe Humpuss, dont il a évalué le chiffre d'affaires à 0,5 milliard de dollars en 1994, Tommy est un passionné Lamborghini. La Timor, en fait une voiture fabriquée par Kia Motors en Corée du Sud, dispose au *départ du privilège exorbitant* d'exemptions de taxes à l'importation, ce qui la rend beaucoup moins chère que ses concurrentes *sans pour autant lui permettre* de percer sur le marché. Tommy a également un pied dans le monopole du clou de girofle, utilisé dans *la confection des cigarettes indonésiennes.*

L'aînée des filles, Siti Hardijanti Rikmana, dite Tutut, quarante-*sept ans, et son époux sont* à la tête du groupe Citra (agroalimentaire, construction, télécommunications, pêcheries, télévision), qui construit également des autoroutes en Malaisie et aux Philippines. Homme d'affaires le plus *accompli, le* deuxième fils, Bambang Tribatmodjo, quarante-trois ans, dirige le conglomérat Bimantara Citra (télévision, pétrochimie, hôtellerie, assemblage automobile, télécommunications, immobilier), dont le chiffre d'affaires avait été de 319 millions de dollars en 1995. *Les deux cadettes* de Suharto sont également dans les affaires.

Ingénieur présenté comme brillant mais controversé, B. J. Habibie, qui sera élu vice-président le 11 mars, fait presque partie de la famille. Il dirige IPTN, qui, à Bandoung, assemble des hélicoptères et construit des avions. Ses frères, ses sœurs et ses enfants se retrouvent, selon l'édition asiatique du *Wall Street Journal*, au sein du groupe Timsco, qui a des intérêts dans quatre-vingt-trois firmes indonésiennes. Habibie dirige également l'organisme chargé de développer l'île de Batam, à proximité de Singapour. Le clan Habibie et celui des Suharto sont associés dans plusieurs projets en compagnie de magnats chinois, comme Liem Sioe Liong, homme le plus riche de l'archipel et vieux partenaire du chef de l'Etat.

Si Tutut est le seul enfant du président à vraiment faire carrière en politique – elle est vice-présidente du *Golkar* –, trois autres sont également les représentants de ce parti gouvernemental, depuis les élections générales de 1997, au sein de l'Assemblée nationale. Le système politique assure, d'ailleurs, le prolongement de l'autorité de celui qu'on présente souvent comme un monarque javanais. Avantage considérable, le Golkar s'appuie sur l'administration et l'armée. *Au nom* du consensus, les deux autres petits partis autorisés ne peuvent revendiquer la fonction d'opposition ; d'ailleurs, le pouvoir intervient, quand il le faut, dans leur organisation interne.

LE Parlement comprend quatre cent vingt-cinq élus parmi les candidats des trois partis qui ont *l'aval du pouvoir* et soixante-quinze députés désignés par l'armée. Une fois tous les cinq ans, avec l'appoint de cinq cents *délégués supplémentaires* choisis par le pouvoir, il forme une Assemblée consultative du peuple qui élit le président et le vice-président. *Suharto dispose* également d'un poids décisif dans le choix des chefs des forces armées. Début février, l'un de ses anciens *aides de camp, le général Wiranto*, a accédé au commandement en chef, et l'un de ses gendres, le général Prabowo Subianto, brillant *officier, a été promu chef* des forces stratégiques, l'unité d'élite. La pyramide du pouvoir, au sommet de laquelle trône Suharto, est cohérente : elle est le fruit d'un tissu étendu et complexe de liens et il suffirait, estime un diplomate occidental, *« qu'on en tire un fil pour que l'ensemble soit déséquilibré »*.

Ce qu'a donc proposé le FMI le *15 janvier*, en tranchant dans le vif, est l'amorce de la réorganisation financière d'un édifice dont les deux autres piliers sont le régime *politique* et les forces de sécurité. Le Fonds monétaire international réclame le démantèlement de monopoles, dont ceux du ciment, du *papier et de la « voiture nationale »*, et la fin des subventions à des projets coûteux, tel IPTN. Il réclame la transparence fiscale et l'intégration, *dans le budget*, de toutes les opérations de l'Etat. La banque centrale, dit-il, sera gérée de façon autonome.

Le système Suharto en est remis en cause. Les intéressés voient le danger. Ils jouent sur le fait que le président veut sortir rapidement de la crise, alors *que le FMI calcule* que la pente ne se remontera que lentement et péniblement. Le projet de fixer la parité de la roupie répond à *l'impatience du président*, mais les pressions internationales sont telles qu'il bat vite de l'aile. Dans les milieux d'affaires *indonésiens, le FMI* a de plus en plus mauvaise presse, et les pressions étrangères trop ouvertes sur le chef de l'Etat suscitent parfois *l'agacement. Le président* temporise.

Entre-temps, la confiance ne se rétablit pas, et les graves effets sociaux de la crise, *surtout* la hausse vertigineuse des prix, se traduisent par de premières échauffourées, dont des commerçants chinois font souvent les frais. Suharto ne s'accroche pas moins à un système qui lui a permis de se maintenir au pouvoir depuis trente-deux ans. La dépolitisation *des Indonésiens* est encore assez forte pour que de premiers appels à sa démission ne le gênent guère, du moins pour l'instant.

Certes, le risque d'effondrement du pan économique de son régime l'ébranle. Toutefois, tant que les forces armées ne lui retirent pas leur soutien, il conserve une marge de manœuvre. Et il entend l'exploiter.

Jean-Claude Pomonti

Photo : John Macdougall / AFP

La révolution agricole est de retour

DEUX ÉCHÉANCES majeures attendent l'agriculture française. Elles sont au centre de *toutes* les discussions et rencontres, alimentent les rumeurs, donnent aux responsables syndicaux, au chef de l'Etat et aux membres du gouvernement l'occasion de lancer des mises en garde menaçantes ou de proférer solennellement des mises au point rassurantes. Deux sigles devenus familiers les symbolisent : la réforme de la PAC (politique agricole commune) et les derniers préparatifs de la LOA (loi d'orientation agricole). Le Salon international de l'agriculture, qui a fermé ses portes le 8 mars, n'a bruit que des craintes... ou des *espoirs que* les paysans pouvaient émettre.

Faut-il avoir peur de Bruxelles et du projet concocté par le commissaire compétent, Franz Fischler, dont les modalités ne seront rendues publiques que le 18 mars ? La question paraît saugrenue lorsque l'on sait que, depuis près de quarante ans, l'agriculture française a largement tiré profit de la politique agricole communautaire et, qu'aujourd'hui encore, elle bénéficie de l'essentiel de la manne du budget agricole des Quinze, lequel « pèse » la moitié de l'ensemble des dépenses européennes. Les craintes des syndicats professionnels et des milieux *politiques – qui* se rejoignent dans une sorte de *consensus* national – sont donc avant tout d'ordre préventif : quand on a été choyé, on peut légitimement redouter de ne plus l'être indéfiniment.

La future réforme de la PAC – elle n'entrera en vigueur qu'en 1999 – *s'inscrit dans la continuité.* Elle prolonge celle de 1992 et peut même apparaître comme une sorte de nouvelle mouture. Il y a six ans, le gouvernement (de gauche) était dirigé par Pierre Bérégovoy, et le ministre de l'agriculture s'appelait Louis Mermaz. Les négociations s'étaient déroulées sur arrière-plan de libéralisation des échanges et de très vive pression américaine pour comprimer fortement tous les soutiens publics. Les agriculteurs français ont gardé de cette période un très mauvais souvenir, allant même jusqu'à parler de « *capitulation* ».

VENT LIBÉRAL

Or la tendance à la mondialisation, le vent libéral, la volonté des Etats de diminuer les dépenses publiques sont des données politiques et économiques aussi présentes aujourd'hui qu'hier. D'où les craintes qui s'expriment. Bruxelles veut injecter dans le dispositif européen une nouvelle dose de baisses des prix garantis afin de rapprocher leur niveau des cours mondiaux. Une orientation intelligente, du reste, pour doper les exportations. *Les producteurs* de blé, très compétitifs, ne s'y sont *pas* trompés qui, seuls ou à peu près dans la grande famille agricole, approuvent globalement l'orientation de Bruxelles.

Il n'en va pas de même des autres secteurs ou groupes de pression : lait, viande bovine, fruits et légumes *ou colza.* Des baisses de prix dans ces domaines – *si elles n'étaient* pas compensées intégralement par des primes compensatrices ou des opérations de stockage public pour réduire une offre momentanément excédentaire – provoqueraient des distorsions graves dont bénéficieraient en définitive, pêle-mêle, les éleveurs argentins ou australiens, les cultivateurs américains, les expéditeurs de pommes d'Afrique du *Sud, mais aussi* les grands groupes industriels multinationaux et les réseaux de la grande distribution. Ces derniers captent l'essentiel de la valeur ajoutée des produits agricoles sans que les producteurs soient capables de leur faire front.

De tous ces sujets et de quelques autres (le calendrier d'entrée *de la Pologne ou de la Hongrie* dans l'Union), les milieux agricoles auraient volontiers aimé s'entretenir avec M. Fischler, au Salon, puisque le commissaire a séjourné à Paris à l'occasion de la réunion des ministres de l'agriculture de l'OCDE les 5 et 6 mars. Craignant probablement des échanges trop vifs, il n'a pas paru Porte de Versailles, et Luc Guyau, président de la FNSEA, comme Christiane Lambert, présidente des Jeunes Agriculteurs, *se sont empressés de dénoncer sa « dérobade ».*

DEUX FERS AU FEU

Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche, a prévu d'organiser, jeudi 12 mars, *« un séminaire de préparation du conseil des ministres de l'agriculture des Quinze »* du 31 mars. D'ici à la fin du mois, il est probable en outre que l'Elysée et Matignon auront, de concert, lors d'un conseil restreint *(procédure exceptionnelle* en période de cohabitation) fixé la position que la France défendra à Bruxelles. Les grandes manœuvres sont donc en cours.

Mais le ministre a un second fer au feu, auquel il veille : les derniers préparatifs de la LOA. Reprenant le flambeau laissé par son prédécesseur, Philippe Vasseur, *Louis Le* Pensec va transmettre au Conseil d'Etat, dans quelques semaines, un projet de loi dont la philosophie tient en deux propositions : les soutiens publics seront explicités dans un *« contrat territorial d'exploitation »* signé entre l'Etat et chaque agriculteur ; à côté de sa fonction essentielle de produire des biens alimentaires, l'agriculture a aussi des missions sociales, environnementales, culturelles et d'aménagement du territoire, ce qui implique une remise à *plat d'outils juridiques, fis*caux, professionnels, sociaux.

Le projet élaboré à Bruxelles suscite la polémique. En revanche, l'initiative gouvernementale n'a occasionné, pour l'heure, que des « oui mais », des demandes de précision ou de garanties, voire des approbations de principe. Prudent et diplomate, le ministre s'est gardé jusqu'à maintenant *d'aborder de front, dans son pro*jet, l'explosive question du rééquilibrage des aides entre régions et secteurs, ou leur plafonnement. La discussion parlementaire, cet été et à l'automne, s'annonce donc très ouverte. Avec, cette fois-ci, en arrière-plan, des négociations européennes au plus au niveau à coup sûr très serrées et... des interférences prévisibles entre ces deux *énormes dossiers.*

François Grosrichard

Le monde *de Mattotti*



Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Arrêter Slobodan Milosevic

T*OUT laisse craindre* **que le pire est en** *cours. Ces quelques* **images de femmes et** ***d'enfants éplorés, à nouveau ces*** **misérables colonnes de réfugiés et puis les rares témoignages des non moins rares journalistes présents, bref tout ce qui vient du Kosovo « pue » la sale guerre, à nouveau. La sale guerre « à la » Slobodan Milosevic, le président de la Ré*publique fédérale de Yougoslavie,* instigateur de l'épuration ethnique en *Bosnie,* animateur de l'ultra-nationalisme serbe, celui qui fut, ces dernières années, l'un des principaux responsables des pires violations des droits de l'homme que l'Europe ait connues depuis la seconde guerre mondiale.**

On sait ses méthodes ; on en *sait les résultats* : moins que jamais, on ne pourra se déclarer surpris si, très vite, le conflit du Kosovo débouche sur un drame de l'ampleur de la Bosnie. Depuis une semaine, la soldatesque de M. Milosevic est à l'œuvre au Kosovo, cette province du sud de la République *de Serbie, où 90 % de la popula*tion est d'origine albanaise. C'est là même que Slobodan Milosevic avait choisi en 1989 de réveiller le nationalisme grand-serbe en supprimant le statut d'autonomie dont disposait la province. Depuis, le peuple kosovar est, à quelques encablures de *l'Union européenne,* un peuple esclave, maintenu par la violence dans la plus *abjecte* sujétion.

Il y a longtemps répondu par la non-violence. Mais, inévitablement, devait, un jour, se lever une *opposition armée, qui s'en* est pris, ces dernières semaines, *à des policiers serbes. D'où la ré*pression en cours contre quelques *villages qui* abriteraient le noyau dur de cet embryon d'armée de libération du Kosovo. Il y a peu de « chance » que la répression étouffe durablement la formidable révolte qui, tôt ou tard, surgira de la majorité albanaise du Kosovo.

Aux frontières de la province, *en Albanie, bien sûr, mais aussi* en Macédoine, où réside une importante communauté albanaise, la tension est à vif. Les Balkans peuvent à nouveau s'embraser, très vite. L'enjeu est énorme. Jusqu'à présent, les Occidentaux n'ont adressé que de vagues mises en garde à Bel*grade.* La « leçon » bosniaque est pourtant claire : M. Milosevic *ne comprend, et ne respecte,* que le langage de la force. Les Occidentaux doivent formuler une double exigence : arrêt de la répression et retour, immédiat, au statut d'autonomie de 1989.

Pour se faire entendre, les Occidentaux doivent menacer M. Milosevic d'un statut de paria *international à vie et des plus* extrêmes sanctions diplomatiques – et ne pas exclure a priori le recours à la force si l'armée serbe devait entamer au Kosovo une campagne de massacres collectifs ou d'épuration ethnique.

C'est avec le sentiment de l'urgence *qu'il faut agir. Parce que,* si libre cours est laissé à M. Milosevic et que des drames s'ensuivent, on ne pourra pas dire qu'« on ne savait pas ». Après la Bosnie, on sait, hélas, ce dont M. Milosevic est capable.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, *président* ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

L'ombre de Bousquet sur le procès Papon

Suite de la première page

Le procès Papon aura aussi *été* un vecteur de l'indicible et de l'impensable, un hommage aux victimes seulement coupables d'être nées, passées par pertes et profits au bilan de l'Etat français, puis de la conscience collective. Il aura *été, enfin,* une leçon *contre* la cécité, l'indifférence et l'oubli : le nécessaire contrepoint aux relents abjects de ceux qui, bouffis de haine et d'exclusion, nient toujours ou relativisent en un « détail » la Shoah.

Or, comme tout procès, celui de Bordeaux s'est aussi avéré avant tout celui d'un homme, jugé à ses actes et à ses intentions. Un homme qui, corps et âme, s'est défendu, bien qu'âgé de plus de quatre-vingt-sept *ans. Plongeant* au cœur de l'odieuse mécanique des déportations, la cour d'assises a alors rapidement saisi la difficulté à rapporter à sa juste place le symbole Maurice Papon, hier jeune fonctionnaire vichyste trentenaire devenu fidèle serviteur du gaullisme, dont l'avocat et historien Serge Klarsfeld affirmait avant le procès qu'il n'avait joué, par rapport à René Bousquet, qu'*« un rôle quasi anecdotique ».*

Plus que de dresser le portrait d'un *« grand maître aux affaires* juives », allant personnellement *« au-devant des exigences allemandes »,* comme l'affirmait l'acte d'accusation, les débats ont révélé un rouage : *un fonctionnaire qui* fonctionnait, un rouage huilé certes, non subalterne, mais évoluant avec le temps, rendant compte plus qu'ordonnant (du *moins à observer les archives), en* tout cas toujours calé dans l'ombre du préfet Maurice Sabatier, son aîné de quatorze ans, son « père » en administration, au nom duquel il signait.

En quête de signatures précisément, croulant sous la profusion des documents, la cour d'assises a *tout d'abord buté sur la faiblesse,* relative, du nombre d'éléments *impliquant personnellement l'ac*cusé, ainsi que sur la carence d'ordres exprès, tout au moins concernant les faits qui lui sont directement reprochés. A une exception près, claire et reconnue : l'arrestation et la déportation vers Drancy de Léon Librach, exécutées sous le sceau direct du *secrétaire général* de la Gironde. Le fruit d'une erreur tragique, selon *la défense.*

Bien sûr, les parties ont eu tôt fait de ressortir quelques pièces plus confondantes, concernant l'arrestation de quatre juifs grecs en novembre 1942 et de quatre juifs hongrois en mars 1943, ainsi que la réquisition d'escorte de gendarmerie pour un convoi en *février 1943,* pour tirer hypothétiquement une généralité sur les *éventuels* pouvoirs de police de Maurice Papon en matière de répression antijuive – *contestée par* les règles administratives et plusieurs témoins. Mais la cour d'assises, cette fois, trébuchait sur les errements passés de l'accusation. Se *tenant* frileusement aux seules plaintes des parties civiles, celle-ci n'a jamais engagé de poursuites sur l'intégralité des faits susceptibles d'être opposés à Maurice Papon : donc pour le cas des juifs grecs et hongrois et pour le convoi *de février 1943.*

Fragilisé, le parquet général a en outre ajouté à la confusion en annonçant d'entrée de débats – sans avancer la moindre explication – *qu'il allait soutenir désormais* l'accusation sur l'ensemble des faits reprochés à Maurice Papon alors *qu'il n'en retenait que la moitié il* y a encore un an et demi. Puis, sur ce manque de constance, il a également semé le trouble, par ses questions, en donnant l'impression de faire porter à l'accusé moins le fardeau d'une complicité active de crime contre l'humanité que celui d'une non-assistance à personne en danger, constitutive d'une passivité criminelle bien *réelle, mais juridiquement* plus éloignée.

En contrepoint, les avocats de la partie civile ont alors choisi de porter le fer sur un autre tableau : juger l'homme non plus seulement à ses actes, mais à sa fonction d'ancien secrétaire général qui, parmi ses attributions, s'était vu déléguer par le préfet Sabatier une autorité sur les services nés de la *guerre que ce dernier s'était ré*servés, parmi lesquels le service *des questions juives.*

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Hiérarchiquement responsable de ce service, ont-ils dit, Maurice Papon est donc coupable. De même que ces voix ont convergé pour affirmer que, par sa non-démission, l'ancien haut fonctionnaire s'était montré solidaire d'une équipe, en « osmose » avec *son patron. Solidaire, donc* coupable.

Sur ce chemin de la responsabilité individuelle saisie au sein d'une terrifiante responsabilité collective, la défense a alors campé sur les lacunes et la mémoire parcellaire du dossier de l'instruction, qui a malheureusement fait l'économie des compétences d'historiens. Et appuyé sur ces défaillances aussi, notamment celles *révélées* récemment au chapitre de la Résistance, quand furent pointés à l'audience des « services rendus » en 1943, hâtivement écartés par l'instruction, bien que *cependant déjà relevés* par le jury d'honneur en 1981 qui les avaient qualifiés d'*« initiatives courageuses ».*

Délaissant le terrain sur lequel il était attendu, celui de l'obéissance du fonctionnaire, Maurice Papon a toujours pris soin d'écarter toute référence au régime complice de Vichy et a constamment recadré l'action de l'équipe préfectorale installée à Bordeaux en 1942 face à la seule contrainte de l'occupant. Déjà, au *début du procès, plusieurs té*moins avaient contribué à « dé*diaboliser »* l'image du fonctionnaire de Vichy, ni résistant ni démissionnaire, chacun insistant sur le chaos de la défaite de 1940, la perte des repères (comme si celle-ci pouvait excuser une éventuelle perte des valeurs), ou plaidé, comme Henri Amouroux, qu'*« on ne* [faisait] *pas l'histoire en noir et blanc ».*

Jugeant un homme gris dans la grisaille *d'une époque – comme* l'avaient fait à leur manière les grands *résistants réunis en 1981* sur le plan de l'honneur, en rendant une sentence balancée à l'extrême –, la cour d'assises, sur le plan pénal, tranchera. Scellant le sort d'un ancien jeune administratif ambitieux et entre-deux : ni antisémite ni grand « sauveteur de juifs », ni collaborationniste ni très grand résistant. Le procureur général Henri Desclaux, jeudi 6 mars, l'a *pour sa part indiqué* : *« Il est vrai que le procès de René Bousquet aurait conduit à faire le procès de Vichy, ce que ne saurait permettre le procès d'un secrétaire général de préfecture. »*

Jean-Michel Dumay

PRÉCISION

Fusions

Le tableau intitulé *« La performance boursière des groupes fusionnés en Europe »* reproduit dans *Le Monde* du 26 février est issu d'une étude réalisée par la banque JP Morgan en novembre 1997.

Il y a 50 ans, dans Le Monde

Les Finlandais se résignent

LA PETITE Finlande a répondu affirmativement à l'offre de pacte du maréchal Staline. Dès le début, son acceptation ne faisait aucun doute. Mais il s'agissait de savoir comment serait accueillie à Helsinki la proposition de l'URSS. Avant que commencent les négociations, on doit être édifié à Moscou sur ce point.

Le président Paasikivi a pris tout son temps. Il s'est montré fort respectueux de la procédure démocratique, ce qui est tout à fait insolite dans la zone soumise à l'influence soviétique. Avant de donner sa réponse, il a longuement consulté les ministres, les groupes parlementaires, les chefs de l'armée, des spécialistes de droit international. Chacun a pu exprimer librement son *opinion. Pendant près de deux* semaines, les journaux ont abondamment exposé les arguments favorables ou hostiles au projet de pacte. Bref, ce fut un spectacle extraordinaire, tout différent de celui que nous offrent les démocraties dites populaires. A Helsinki, c'est vraiment le peuple entier qui, par ses représentants élus, a donné son avis sur un événement gros de conséquences pour l'avenir du pays.

Les Finlandais se résignent à né*gocier avec Moscou, mais,* à l'exception de l'Union populaire dominée par les communistes, *ils ne* veulent pas signer un pacte analogue à celui que l'URSS a imposé à la Roumanie et à la Hongrie. Un pacte *« d'amitié et d'assistance mutuelle »* leur semble acceptable à la condition qu'il ne comporte pas de clauses militaires trop précises. Le profond désir du pays, qui a tant à *faire pour sa reconstruction,* est de rester neutre.

(10 mars 1948.)

Mais que veulent les Corses ?

par Jocelyne Cesari

En l'espace de vingt ans, les Corses sont devenus non seulement les *mauvais* élèves de la nation française mais aussi une énigme. L'assassinat du préfet Érignac, le *6 février*, a *malheureusement* renforcé cette incompréhension et cette opacité.

A chaque attentat ou meurtre, la même question lancinante est posée : mais que veulent-ils ? Les réponses se présentent toujours comme des bilans en forme de palmarès des traitements de faveur dont bénéficient les habitants de l'île : plus de dotations publiques, plus de subventions, plus de dérogations au droit commun que partout ailleurs. Pourtant cette énumération comptable laisse un sentiment d'insatisfaction et ne répond pas à la question. La réponse est à chercher dans la relation complexe qui s'est nouée entre cette région « pas comme les autres » et l'Etat central.

Tout d'abord, il faut rappeler que le problème corse est en partie lié à « l'exception française ». Cette dernière renvoie à la mystique républicaine de l'unité qui a fait coïncider de manière presque parfaite un territoire, une langue et une culture. Même si la société civile est demeurée très diversifiée culturellement, le projet politique n'en demeure pas moins fondé, dans l'idéal, sur un refoulement de la diversité culturelle dans l'espace privé et sur l'accès à la citoyenneté par le biais de groupes à vocation universaliste (partis politiques, nation...).

Lorsque l'Etat se présente comme l'instance de la raison universelle face à laquelle toute allégeance particulariste est illégitime, pour l'étranger comme pour *« l'autochtone » minoritaire*, l'assimilation est le seul horizon légitime de la vie culturelle et politique. *Toute autre attitude devient* alors un problème ou un irrédentisme.

Peut-être en raison de l'insularité, la Corse a en partie échappé à cette logique d'assimilation, même si le substrat culturel fondé sur l'usage de la langue et les valeurs familiales s'est singulièrement affaibli. A tel point que, pour beaucoup de Corses, ne subsiste qu'une sorte d'ubiquité symbolique entre *« l'ici »* de la terre natale et *« l'ailleurs » du continent, selon la formule* du philosophe Jean-Toussaint Desanti.

A ses débuts, le nationalisme fut une réponse non seulement politique mais aussi culturelle à ce manque-à-être, favorisant la réappropriation d'un destin culturel qui a aujourd'hui ses propres institutions et créateurs (université, *maisons d'édition, écrivains*, groupes musicaux).

En même temps, il serait faux de *dire que l'Etat* n'a pas pris la mesure de cet atypisme. Alors que des aspirations particularistes, ethniques, religieuses, régionalistes, ne cessent de s'élever aujourd'hui de différentes portions de la société civile, attestant de la remise en question de la mystique de l'unité nationale, c'est en Corse que la reconnaissance de la spécificité par les pouvoirs publics a été la plus *engagée. Non seulement la forme* centralisatrice et jacobine de l'Etat s'est émoussée, mais le fonctionnement *de la région de Corse est* dérogatoire au droit français.

D'ailleurs, une partie des difficultés en Corse réside dans le fait que le traitement du particularisme ne s'est pas cantonné à la règle de droit. Il y a deux poids et deux mesures dans l'application de la loi : une en Corse et l'autre sur le continent. Les représentants de la puissance publique ont fermé les yeux sur des actes ou comportements frauduleux ou déviants de *certains représentants de la classe* politique locale comme de simples citoyens. Où, ailleurs qu'en Corse, auraient-ils par exemple accepté d'accorder une compensation financière à la Commission européenne qui dénonçait une fraude sur la prime à la vache ?

Or la disparition tragique du préfet Erignac a suscité – pour la *première fois* – une interrogation sur ces faiblesses en forme de compromissions ainsi que l'a exprimé *le premier ministre en direction* des services de l'Etat en Corse. La commission d'enquête parlementaire constituée au début *du mois de mars favorisera* peut-être une plus grande transparence de la gestion des fonds publics.

On assiste donc au paradoxe suivant : il y a bien dans les faits et dans le droit un traitement spécifique appliqué à la Corse – *d'aucuns diraient un régime de faveur* –, et pourtant la revendication particulariste est *loin de s'être atténuée. La cause de* cette contradiction ? Si des aménagements politiques et économiques existent bel et bien, ils *n'ont pas été accompagnés* d'une reconnaissance symbolique. Ce paradoxe a été illustré de manière *éclatante lors de l'adoption du statut* particulier de l'île qui, tout en consacrant partiellement le principe d'autonomie de cette région, n'a pu entériner l'idée d'un peuple corse au sein de la nation française.

Les aménagements politiques et économiques n'ont été accompagnés d'aucune reconnaissance symbolique

Dans le domaine de la perception de la Corse, de sa place dans l'histoire nationale et culturelle *française, aucun changement* ne s'est produit. Multiplier les mesures sans modifier le discours et la représentation recèle d'ailleurs *un effet pervers* : cette attitude accentue la discrimination et le sentiment d'indignité qui l'accompagne. Dès lors *toute forme* de revendication est pour ainsi dire contrainte à ne s'exprimer que sur le registre du déficit matériel à combler.

Ainsi, au cœur du système politique et administratif français, des *prises en compte* particularistes sont désormais possibles. Mais, en même temps, le registre des références et des symboles politiques demeure quant à lui profondément unitaire. L'allocution récente du président de la République dans l'île en a, d'ailleurs, apporté une nouvelle preuve. En d'autres termes, si l'Etat a bien mené en Corse une *politique communautaire*, il se refuse pourtant à exercer une politique d'identité s'attachant à reconnaître les différences dans la sphère du symbolique.

Une telle politique ne se réduirait pas à proclamer un droit à la *différence mais inscrirait dans les* mythes fondateurs du groupe politique les *différents apports culturels constitutifs* de la nation. Dans la réalité, au contraire, l'exaltation de la mystique républicaine n'a jamais été *plus forte et explique*, par exemple, pourquoi l'Etat français n'est toujours pas signataire de la Charte européenne des *langues et cultures minoritaires*.

Or faire une place aux Corses dans l'histoire nationale contribuerait *peut-être* à apaiser le problème. Plus généralement, le véritable enjeu réside dans la reconnaissance et *la dignité accordées* à des cultures, des mémoires, des traditions, qui ne s'écrivent pas dans les manuels *scolaires* et *ne font* pas partie du patrimoine commun. En effet, la mise en scène des origines et des hauts *faits de* « la nation France » laisse de côté les apports de tous les groupes immigrés ou régionaux qui ont *contribué à la vie politique* et culturelle de ce pays. Mais une telle réorientation suppose un formidable changement de mentalité bien plus coûteux que des subventions ou des dérogations fiscales car il nécessite l'émergence d'une autre histoire nationale, aux antipodes de celle qui fonde aujourd'hui la République.

Jocelyne Cesari est chercheuse au CNRS et enseignante à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Humble supplique à Martine Aubry

par Jean-Claude Marcus

La ministre Martine Aubry aurait-elle une lointaine parenté avec Marie-Antoinette ? Faute de brioche – la Cour pourrait en manquer –, elle fera distribuer au bas peuple quignons de pain par millions et même petites corvées par dizaines de milliers.

La représentation nationale – où nul ne saurait trouver un pauvre, fût-il nouveau – fêtera l'événement avec force sermons et solennités. Les échotiers feront longues lignes et grandes bouchées de ces miettes. Ils prendront soin, selon leur chapelle, de sacraliser ou de naturaliser l'état de fait : les pauvres, anciens comme nouveaux, recevront la charité sans mot dire.

Rien ne change : ceux qui sont privés d'emploi et, partant, de revenu, restent empêchés de décider de leur sort comme de s'exprimer sur leur état. Beau texte « idyllique » d'une autre époque que ce fameux projet loi dite *contre* les exclusions ! Bucolique ou insolite ? Ce texte n'aurait tout simplement pas lieu d'être si les lois existantes étaient écrites et appliquées en conformité avec la Constitution, en particulier son préambule.

Le brevet d'humanitarisme caritatif de Madame la ministre dispenserait-il de répondre aussi aux questions des droits de ses « moutons » ? Parmi tant d'autres, voici, présentées humblement, en forme de supplique, *trois menues doléances* à « Martine-Antoinette ».

Madame la ministre de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, vous avez tenu à « coiffer » un grand ministère. Est-il exact de compter entre le cinquième et le quart de la population française *celles et ceux à qui cette nouvelle* loi est destinée ? A combien évaluez-vous la part du revenu national, ou, si vous préférez, la part des prélèvements obligatoires qui sera engagée par cette nouvelle loi, c'est-à-dire celle qui revient à vos *moutons* ? 1 % ? 2 % ? Au regard de ces proportions, dois-je ajouter « au juste » ?

Madame la ministre de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, n'auriez-vous pas égaré quelques gros dossiers dans quelques-unes de vos *bergeries* ? Par exemple celui qui prévoyait la représentation directe des chômeurs au sein de l'ANPE, des Assedic, des fonds sociaux qui les concernent ? Plus généralement, celui des conditions de l'exercice du droit syndical et d'association en situation de perte d'emploi ou de conditions « anormales » d'existence ?

Madame la ministre de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, ignorez-vous qu'un employé de l'ANPE collecte moins d'une offre d'emploi par jour ouvrable ? Faut-il vous préciser « en moyenne et compte tenu des variations saisonnières » pour que vous invitiez votre berger *en chef* de l'ANPE à moins de vantardise ? Faut-il vous suggérer que d'innombrables expériences alternatives mériteraient sûrement d'être tentées pour voir où et comment les fonds confiés à l'ANPE pourraient être mieux « employés » ?

Jean-Claude Marcus est chômeur.

AU COURRIER DU « MONDE »

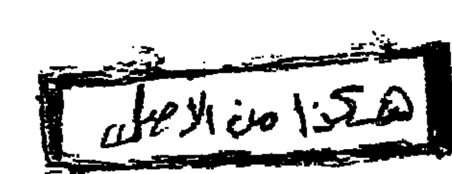
SIMPLISME ET ESCLAVAGE

Les propos du premier ministre concernant la droite et sa propension à l'esclavagisme illustrent, à mon sens, à merveille l'état de simplification extrême dans lequel est parvenue la culture politique française. Loin de moi l'idée de faire des louanges à la droite, je n'en suis pas et n'en voudrais être. Mais loin de moi aussi l'idée de m'associer à ces schémas simplifiants, propres aux politiques actuels. Car face à eux ils ont de grands experts, encore beaucoup plus forts, j'ai nommé l'extrême droite.

Ainsi donc de l'esclavagisme : on a, semble-t-il, oublié *aujourd'hui* le contexte de l'esclavagisme et de la guerre de Sécession. Alors que dans la toute jeune Amérique, dans les Etats du Nord-Est, le Parti républicain venait de naître aux alentours de 1860, nous étions en pleine révolution industrielle. Et ce parti représentait le mouvement « industrieux » d'alors. *(...) Il s'opposait* donc aux conservateurs, esclavagistes et propriétaires du sol. Or ces éleveurs de bétail humain avaient fondé, bien avant le Parti républicain, leur propre parti, censé défendre leurs valeurs proches du sol et de l'« or noir ». Ce parti s'appelait le Parti démocrate, dont les démocrates actuels, parti de gauche américain, sont les héritiers directs !

Ainsi donc va l'Histoire, qui comme un arbre pousse en vrille, et non pas tout droit.

Richard Loiret
Nice



Jean-François Chevrier, professeur à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris

« Notre époque appelle un rapprochement entre l'art, l'information et le document »

Face au « danger de réduire l'activité artistique à une fonction sociale », cet historien de l'art contemporain plaide en faveur d'un « art civique »

« Pourquoi prônez-vous un rapprochement entre l'art et l'information ?

– L'art et l'information se rapprochent pendant les crises et les périodes pré ou post-révolutionnaires. Les incertitudes d'une mutation économique et sociale, comme celle que nous vivons, appellent des travaux de type documentaire. Dans les années 20 après la révolution soviétique, dans les années 30 de la grande dépression, l'actualité artistique s'est en partie définie autour du document photographique. Celui-ci actualisait dans l'ère des médias une exigence de réalisme social apparue dans la peinture au milieu du XIX[e] siècle. Dans la mouvance du surréalisme, il permit surtout d'associer poésie et illustration.

» Ces deux grandes orientations, réalisme social et poésie, se retrouvent dans l'art des années 60, marqué par le Pop et l'art dit « conceptuel ». Plus généralement, on peut considérer que, du XIX[e] au XX[e] siècle, nous sommes passés d'une culture scientifico-technique, positiviste – que récusait Baudelaire –, à une culture de l'information. D'abord liée au développement des magazines illustrés, cette culture de l'information a produit son propre champ visuel et créatif en transformant une culture « picturale » ancienne, mais nous savons encore mal l'interpréter. Nous redécouvrons encore des chefs-d'œuvre méconnus comme l'ouvrage de la photographe Dorothea Lange, *An American Exodus*, de 1939.

– D'où vient cette méconnaissance ?

– Derrière la crise récurrente de l'objet d'art, depuis Duchamp, depuis Dada, dans la mouvance conceptuelle, il y a bien sûr une fragilité des modèles de l'hégémonie européenne dont la pensée des beaux-arts avait été un étendard ; il y a également une définition instable de l'art moderne, entre les beaux-arts et les médias, entre un art d'apparat qui s'est voulu de plus en plus autonome, indépendant des programmes de représentation dictés par le pouvoir, et le vaste domaine des médias, pénétré par la propagande et la publicité. La photographie a précipité cette nouvelle définition. C'est pourquoi elle tend aujourd'hui à se substituer à la peinture. Depuis Andy Warhol et plus encore peut-être depuis Jeff Wall, elle permet de faire des tableaux tout en constituant un carrefour obligé entre les arts visuels, la littérature, le cinéma et le journalisme. Pour le meilleur et pour le pire, elle permet toutes les hybridations.

– La photographie ne permet-elle pas, d'abord, de rendre compte de l'état du monde ?

– Oui, l'art est une pensée du sensible qui permet de se représenter le monde actuel autant que de créer des mondes parallèles. On peut prendre le parti d'un art « *dans le monde* », « *wordly* », comme dit Edward Said. Cette représentation sera toujours plus inventive, plus ouverte qu'une œuvre d'imagination issue d'habitudes fixées en automatismes. Un préjugé antidocumentaire tenace chez les amateurs d'art veut réduire la dimension documentaire aux conventions d'une illustration servile. Mais la pensée artistique vit de conventions, et l'illustration comme la rhétorique n'ont aucun défaut intrinsèque : elles ne sont condamnables que lorsqu'elles entravent l'analyse, la compréhension et l'ajustement formel d'un travail de création ou d'information.

– C'est le photojournalisme que vous visez ?

– Le photographe de presse veut, le plus souvent, montrer la souffrance d'une manière émouvante, qui alerte l'opinion. C'est une rhétorique qui peut soutenir et exalter le travail d'information si elle ne prétend pas le remplacer. La victimisation est la limite de tout travail de compassion car elle substitue la condition humaine aux circonstances, la fatalité aux causes historiques. La victime devient une figure de la misère universelle : abîmée, effondrée, ou digne, héroïque, transfigurée. Mais ces images contrastées ne disent rien des circonstances de la souffrance, de même qu'une vue des usines Krupp, remarquait Bertolt Brecht, ne dit rien du fonctionnement de cette entreprise.

– Comment l'artiste peut-il montrer ?

– Pour montrer, il faut d'abord percevoir. Pour informer, il faut d'abord se déplacer, regarder, écouter. L'art contemporain est hanté par ces verbes à l'infinitif qui désignent des activités plutôt que des actions accomplies. Voir, par exemple, n'est pas la vue comme marcher n'est pas un trajet, comme tracer n'est pas un dessin. Dans une médiacratie, on demande aux gens d'exprimer leur opinion, leur « *point de vue* ». *Mais il faudrait* qu'ils aient pris le temps de voir et qu'ils aient envie de s'interroger sur ce qu'ils voient. L'artiste britannique Jo Spence disait qu'elle utilisait des photos d'archives pour poser des questions plutôt que pour montrer des faits. L'obsession des faits peut être une manière de conjurer à bon compte l'abstraction de l'art, ou de mettre l'art au pas.

» A la fin des années 20, Rodtchenko reprochait aux doctrinaires du naturalisme prolétarien de fétichiser les faits. Le fait n'est pas le sésame du documentaire qui ramènerait miraculeusement l'art dans la vie. Il faut admettre que l'art n'est pas la vie, qu'un portrait n'est pas un être humain, qu'un paysage peint n'est pas un territoire. Il ne s'agit pas de substituer l'information à l'art ou le documentaire à la fiction. Mais l'art du récit lui-même, qui semble le domaine idéal de la fiction, peut être une manière de voir. Je pense aux *Croquis de voyage* de Joseph Roth, qui relèvent, dès 1923, les signes du fascisme qui se met en place en Europe. Ces chroniques publiées dans la grande presse allemande de l'époque se situent entre journalisme et littérature, entre art et information.



DESSIN : MAJA

– On ne compte plus les artistes qui utilisent une esthétique du quotidien, le document photographique brut...

– Je crois que nous avons besoin de définir une exigence documentaire dans l'information comme dans l'art qui puisse se démarquer nettement de cette norme naturaliste en vigueur dans l'essentiel de la production médiatique et artistique contemporaine. La voie est étroite. Mais nous ne pouvons pas accepter une dictature du quotidien qui pénètre progressivement tous les champs de la culture, en fondant sa légitimité sur l'obligation morale de témoigner des drames humains provoqués par la crise.

» Les avant-gardes historiques avaient voulu remettre l'art dans la vie, faire descendre la sculpture de son piédestal, diffuser la peinture dans l'environnement en l'intégrant à l'architecture ; la compétence du design a même été définie comme un grand domaine continu, « de la cuillère à la ville ». Comme disait le dramaturge russe Vsevolod Meyerhold, au début du siècle, il s'agissait de « *surmonter le quotidien dans le quotidien* », sans faire appel à un autre monde. Mais le résultat est bien différent depuis le triomphe de la culture pop et de l'industrie du divertissement. Il semble qu'il n'y ait plus d'échappatoire au quotidien puisque celui-ci est censé abriter les libertés essentielles du citoyen-consommateur. Le quotidien règne au nom de la société civile, comme un système de normes qui favorise des jeux d'identité. Il est auréolé de son triomphe sur les dictatures communistes et de sa résistance aux fondamentalistes de tous bords.

– Que faire pour « être dans le monde » tout en échappant à la « dictature du quotidien » ?

– Il ne me paraît pas nécessaire d'en appeler de nouveau à l'autonomie irréductible de l'œuvre d'art : je n'y vois qu'une nostalgie d'une culture bourgeoise, éclairée et eurocentrique. A la fin des années 70, la notion d'« attitudes » avait remplacé l'idée d'œuvre dans le vocabulaire de l'art expérimental, mais on n'avait pas renoncé aux formes, on refusait seulement de les classer dans des catégories conventionnelles. Dans une période de recherches d'alternatives, on refusait l'intégration, on privilégiait les *comportements* qui n'étaient pas homologués. C'était évidemment un luxe de riches, qui savaient parfois entendre les pauvres.

» Il faut bien reconnaître que le spectre du chômage est aujourd'hui une aubaine pour tous les idéologues du retour à l'ordre. Il est suspect d'accuser les années 70 d'avoir voulu liquider l'art. Il me paraît plus intéressant de continuer l'expérimentation, mais en sachant mieux distinguer les propositions artistiques, là où le militantisme conduisait souvent à la démagogie. En admettant que les différences dans le domaine de l'art jouent à deux niveaux, dans les procédures et dans les résultats ; qu'une procédure peut être passionnante et le résultat médiocre, tandis qu'une œuvre visuellement efficace peut rester lettre morte. Les procédures de collaboration, par exemple, ne sont pas une garantie de qualité mais elles sont encore trop rares et trop d'artistes préfèrent se tenir dans le silence de leur atelier. Au vu de quelques travaux pionniers comme celui de Marc Pataut, on peut espérer qu'une nouvelle pensée du témoignage et du territoire va réactualiser les conventions du portrait et du paysage.

– Souhaitez-vous une politisation de l'art ?

– On peut aussi parler plus simplement d'art civique. Un artiste politique veut participer à la transformation de la société, le plus souvent par une voie radicale et révolutionnaire. L'art civique s'inscrit directement dans le présent, il prend immédiatement position sans présupposer un projet à plus long terme. Cela constitue évidemment une limite et surtout le danger de réduire l'activité artistique à une fonction sociale. L'art crée des formes plus que des relations sociales, il transmet des émotions plus que des préceptes moraux. Or les pouvoirs publics demandent de plus en plus aux artistes de « faire du social », de traiter dans l'imaginaire les problèmes qu'ils sont incapables de résoudre politiquement. L'artiste est invité à produire du lien social en se transformant en militant de l'intégration. On lui demande en somme d'être « raisonnable », comme on demande aux chômeurs d'être raisonnables. Mais ils ne doivent être raisonnables ni les uns ni les autres. »

Propos recueillis par Michel Guerrin

Le conseiller de la dernière Documenta de Kassel

JEAN-FRANÇOIS CHEVRIER

JEAN-FRANÇOIS CHEVRIER développe un travail au carrefour de l'art contemporain, de la politique, de l'information, de la photographie, du documentaire et de l'urbanisme. Ces notions sont au cœur de la création actuelle, comme l'a montré la dernière Documenta de Kassel (Allemagne), rendez-vous de l'art contemporain, dont il fut le conseiller. Son influence est également nette dans *Politics-Poetics*, le livre qui accompagnait cette manifestation,

Né en 1954 à Lyon, normalien et agrégé de lettres, Jean-François Chevrier a créé et animé, entre 1982 et 1985, *Photographies* (ministère de la culture), qui reste la meilleure revue scientifique jamais réalisée en France sur le sujet. Depuis 1988, il est professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris, où il anime un séminaire autour de l'art et de la politique. Auteur d'un *Proust et la photographie* (Cahiers du cinéma, 1982), d'une biographie de l'historien d'art Jurgis Baltrusaitis (Flammarion, 1989) et de *1967, de l'objet d'art à la chose publique* (Fondation Tàpies de Barcelone), ce travailleur acharné a rédigé de nombreux essais sur Raoul Hausmann, Jeff Wall, Pistoletto, Dan Graham, John Coplans, etc., qui seront rassemblés aux éditions Jacqueline Chambon à la fin de l'année.

Commissaire de nombreuses expositions, dont « Une autre objectivité » (CNAP-Paris, 1989), « Photo Kunst » (Stuttgart, 1989), « Walker Evans et Dan Graham » (Rotterdam, New York, Marseille, 1989), Jean-François Chevrier a analysé les liens entre le document photographique et l'art, deux notions trop souvent opposées.

M. G.

François Bayrou, président de Force démocrate, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI »

« Les valeurs de l'opposition sont en contradiction avec celles de l'extrême droite »

« Philippe Séguin s'est déclaré prêt à exclure du RPR Jean-François Mancel si celui-ci se fait réélire président du conseil général de l'Oise avec les voix du Front national. Feriez-vous de même, à l'UDF, pour Philippe Vasseur, qui envisage une alliance avec l'extrême droite au conseil régional Nord-Pas-de-Calais ?

– Oui. Et je demande à Philippe Vasseur de cesser ce genre de déclarations. L'opposition est en reconstruction du point de vue de ses idées, mais, pour moi, la première des reconstructions, c'est celle qui doit se faire sur des valeurs morales. Nous avons une grave opposition avec le Front national, pas seulement sur la politique et sur les mesures à prendre, mais sur les valeurs morales, c'est-à-dire sur la conception de ce qu'on a de plus précieux : qu'est-ce qu'une société et quelle est la valeur de la personne humaine dans la société où l'on va vivre ?

» Eh bien, si nous avions la faiblesse, pour quelques suffrages, de nous laisser aller à quelque compromis ou compromission que ce soit, nous ruinerions la reconstruction morale de l'opposition ! Ce qui est en jeu, c'est beaucoup plus que les régions. C'est la crédibilité de ce que nous avons dit depuis des mois et des années sur le fond, j'allais dire sur l'"âme" de ce que nous croyons. Je serai sans faiblesse dans cette affaire. Philippe Vasseur, comme d'autres, compromet par ses déclarations le nécessaire climat de confiance morale qui doit préparer la reconstruction de l'opposition.

– Une partie de votre électorat souhaite l'accord avec le Front national...

– Dans les sondages, le nombre de ceux qui, dans notre électorat, sont opposés à un accord avec l'extrême droite est en constante augmentation. Ils sont, aujourd'hui, près de 70 %. Pourquoi ? Parce que nous avons tenu un langage de vérité, en parlant sur le fond, depuis des années. Le président de la République, les responsables de formations politiques ont dit que nos valeurs sont en contradiction – pas seulement différentes : en contradiction – avec les valeurs qui sont annoncées par l'extrême droite. Tenons-nous en là !

– Les responsables nationaux tiennent en effet ce langage, mais la gauche entretient le soupçon qu'il sera contredit, localement, par des élus de second rang...

– Naturellement, la gauche espère que nous apparaissions comme ambigus ou hésitants dans cette affaire. Il n'y a qu'une seule réponse ; soyons intransigeants ! Après comme avant le 15 mars, il faut que tout le monde comprenne qu'il s'agit là d'un sujet d'intérêt général, primordial, et pas seulement de quelque avantage local. S'il apparaissait que nous sommes ambigus sur nos valeurs, alors, tout ce que nous raconterions sur la reconstruction n'aurait aucun sens.

– Que répondez-vous à ceux qui peuvent trouver une certaine légitimité au principe de la "préférence nationale" ?

– Tout discours politique fondé sur la recherche d'un bouc émissaire, tendant à expliquer que les problèmes de la France viennent des étrangers et qu'il suffirait de chasser ou d'écarter les étrangers en situation régulière, est non seulement une escroquerie, mais un manquement à ce que nous avons en commun de plus sacré. On a vu, dans le siècle, tant et tant de drames provoqués par une telle croyance qu'il me semble que nous devrions au moins être vaccinés !

– Bruno Mégret dit que *"la préférence nationale, c'est le patriotisme d'aujourd'hui"*...

– Cela relève exactement de ce dont je parle. Nous nous battons contre une immigration incontrôlée, parce que nous avons la lucidité et la responsablité de dire : attention !, les décisions du gouvernement ne vont pas dans le sens du contrôle de l'immigration, mais facilitent cette immigration et vont créer un "appel d'air". Disant cela, nous devons et nous pouvons dire, en même temps, qu'une politique de bouc émissaire est non seulement déshonorante, mais dramatique.

– N'existe-il pas, à droite, un parti virtuel, qui va peut-être s'affirmer à l'occasion de ces élections régionales : celui des partisans de l'alliance avec l'extrême droite ?

– Si jamais on assistait à cette affirmation-là, alors, je craindrais le pire pour l'opposition. Il y a ceux qui font de la politique pour des places ou pour obtenir un mandat, et puis ceux qui font de la politique avec ce qu'ils ont de plus précieux. Je le dis gravement : un certain nombre d'entre nous ne pourront pas accepter ce "n'importe quoi". Si jamais il y avait, à l'intérieur de l'opposition, ce genre de tentation, je suis sûr que des hommes comme Philippe Séguin, ou moi, ou François Léotard, ou d'autres, nous ne l'accepterions pas.

– Comment se traduira ce refus ?

– Nous prendrons les décisions, les sanctions nécessaires. Les valeurs morales sont plus importantes que les idées politiques. Pour fonder une action, la politique vient en second, la morale vient en premier, en tout cas à mes yeux.

– Imaginez-vous qu'un jour un Front national "new look", dirigé par M. Mégret, par exemple, puisse devenir pour vous un interlocuteur acceptable ?

– Tant que ce parti affirmera que les races ne sont pas égales, qu'il doit y avoir un traitement des hommes selon leur race ; tant que ce parti dira ce qu'il dit sur les étrangers ; tant qu'il usera d'intimidation et rabaissera le débat, il ne pourra pas être pour nous un interlocuteur. Pour qu'il le devienne, il faudrait une rupture. Or cette rupture ne se produira pas, pour une raison simple : la plupart des dirigeants du Front national se servent de ces sujets comme des "produits d'appel". Ils cherchent à choquer, pour obtenir une publicité qui leur permette ensuite d'attirer les Français les plus fragiles. Jugeant sur les valeurs, sur les affirmations de fond, je serai intransigeant. »

Propos recueillis par Anita Hausser, Patrick Jarreau et Olivier Mazerolle

INDUSTRIE Les comptes 1997 de Thomson Multimédia – entérinés par son conseil d'administration, vendredi 6 mars – indiquent un redressement de l'entreprise publique. ● MÊME si le résultat net reste négatif, avec 2,78 milliards de francs de pertes, le résultat d'exploitation est redevenu positif, à 143 millions de francs. ● CETTE AMÉLIORATION tient au programme de réduction des coûts. Mais TMM doit faire face aux baisses de prix auxquelles est confronté le secteur de l'électronique grand public. ● LE NOUVEAU PDG, Thierry Breton, veut orienter la stratégie de TMM vers les métiers à haut potentiel de valeur ajoutée, comme les composants, la distribution et les services. Le groupe vise un résultat net positif fin 1999, condition sine qua non pour obtenir le feu vert de la Commission européenne pour une recapitalisation de 11 milliards de francs.

En 1997, Thomson Multimédia a amorcé son redressement

L'entreprise publique affiche un résultat d'exploitation positif en 1997, grâce à une réduction des coûts. Mais le nouveau PDG, Thierry Breton, veut aller plus loin en orientant la stratégie de TMM vers des métiers à forte valeur ajoutée comme les composants, la distribution et les services

LE REDRESSEMENT du groupe français Thomson Multimédia (TMM), quatrième fabricant mondial d'équipements d'électronique de loisirs, est *« bien parti »*, avait tenu à prévenir, dès le 4 mars, le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, devant l'Assemblée nationale. La veille, Thierry Breton, le PDG de TMM – l'entreprise est contrôlée à 100 % par l'Etat à travers Thomson SA – lui avait présenté en avant-première le bilan 1997.

Ce dernier, entériné vendredi 6 mars par le conseil d'administration de TMM et lundi après-midi par celui de Thomson SA – dont M. Breton est également président –, témoigne que le groupe est à nouveau capable de vendre plus qu'il ne dépense. On est loin en tout cas de l'entreprise *« qui ne vaut rien »*, telle que l'avait qualifié, en octobre 1996, Alain Juppé, alors premier ministre. Le résultat d'exploitation est redevenu positif à 143 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de 38,075 milliards de francs, en hausse de 425 millions sur 1996.

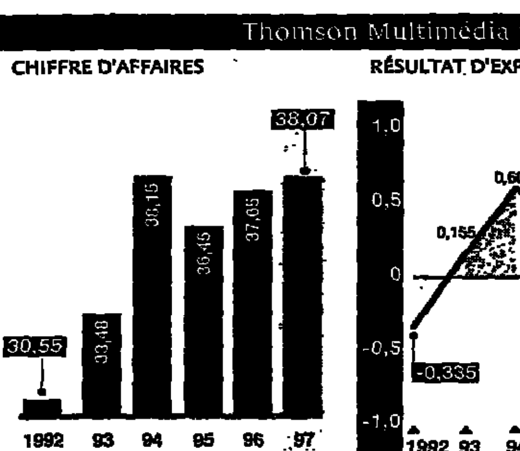
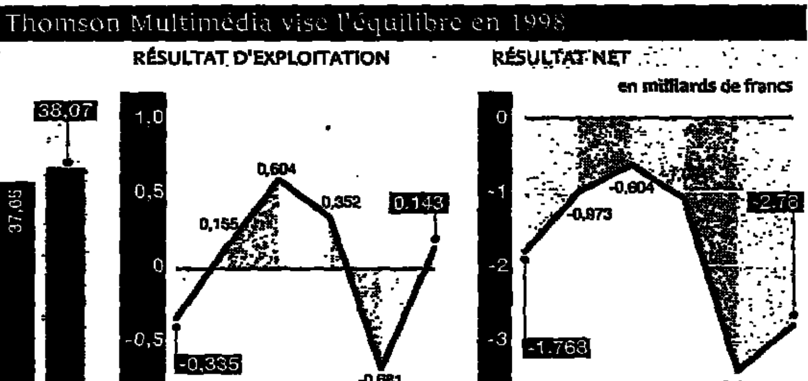
Le résultat net reste négatif : 2,78 milliards de francs de pertes. Les dettes ont encore pesé sur les comptes, générant 1,476 milliard de frais financiers. L'apport en capital de 11 milliards, versé par l'Etat fin novembre, n'a pas eu le temps de produire ses effets. Malgré tout, TMM a débuté 1998 avec 1 milliard en trésorerie.

M. Breton rappelle que, lorsqu'il est arrivé en mars 1997 – il a remplacé Alain Prestat, remercié par le gouvernement d'Alain Juppé –, le résultat opérationnel était *« déficitaire de 714 millions au premier trimestre, notamment du fait de la chute des prix des décodeurs pour la télévision numérique (4,8 milliards de manque à gagner sur l'année) »* et que la tendance était à *« une perte opérationnelle de 1,3 milliard »* sur l'exercice.

La remontée du compte d'exploitation tient au programme de réduction des coûts (baptisé Spring) lancé par M. Breton. *« Nous avons économisé 1,4 milliard de francs, en coupant dans les frais de fonctionnement ou dans les achats – nous achetons pour 26 milliards par an »*, explique-t-il.

Le nouveau PDG de TMM a aussi remis à plat les structures. Le plan de fermeture d'usines (avec 6 000 suppressions nettes de postes en deux ans) annoncé fin 1996 par M. Prestat *« a démarré à mon arrivée »*, souligne M. Breton, qui évoque *« un impact nul »* en 1997. *« Il produira ses effets en 1998 »*, avec quelque 250 millions de francs d'économies.

Parallèlement, un programme

baptisé SAFE a conduit, pour chaque grand métier, à créer des entités responsables de leurs coûts, avec des forces de recherche, de vente et d'après-vente propres.

« Au-delà, nous avons changé les méthodes de travail pour être plus réactifs », explique Franck Dangeard, vice-président de TMM, qui a piloté le programme SAFE, pour lequel a été passée dans les comptes 1997 une provision de 1,4 milliard. *« Nous avons adopté les méthodes de l'informatique, avec des flux tendus dans nos approvisionnements, ce qui a permis de ramener de quatre à un mois le temps entre une commande et la livraison, l'objectif étant de descendre à une semaine début 1999. »*

Le groupe est à nouveau capable de vendre plus qu'il ne dépense. On est loin en tout cas de l'entreprise « qui ne vaut rien », telle que l'avait qualifiée, en 1996, Alain Juppé

« Cela a supposé de nouvelles relations avec fournisseurs et distributeurs », relève M. Breton, qui souligne que *« cela est passé par l'intégration de notre système d'information aux leurs, ce qui a absorbé largement le 1,4 milliard de SAFE »*.

Le groupe a aussi commencé à adapter ses stratégies commerciales et de marques en Europe. En matière de marques, tout l'effort publicitaire porte sur le seul nom de Thomson, pour lequel *« la publicité a été multipliée par deux, l'idée étant de n'avoir à côté qu'une marque complémentaire par pays »*, explique M. Breton.

Reste maintenant à savoir combien de temps TMM pourra tenir son résultat d'exploitation, dans un secteur où les baisses de prix représentent *« annuellement entre 1,5 et 2 milliards de francs de pertes de marges à compenser »*, comme l'indique M. Breton. Nommé en 1992, M. Prestat avait redressé rapidement les comptes. Après trois années bénéficiaires (1993 à 1995), le résultat opérationnel avait plongé dans le rouge.

TMM *« doit orienter sa stratégie vers les métiers à haut potentiel de valeur ajoutée »*, considère M. Pierret. C'est l'objet du plan « TMM 2002 » de M. Breton, pour qui rester sur la fabrication et le montage de produits classiques *« n'est pas viable, car cela ne nous laisse que 2 % de marge nette »*, la valeur ajoutée s'étant déplacée *« en amont dans les composants et en aval dans la distribution et les services »*.

TMM veut accroître son rôle dans ces deux domaines, l'objectif étant d'aboutir, en 2002, à un tiers du chiffre d'affaires dans chacun d'entre eux, contre 16 % et 14 % actuellement. Dans les composants, il développera ses ventes en OEM (à d'autres acteurs du secteur). C'est ce qui a été fait en 1997 dans les tubes, où le groupe se revendique numéro un mondial pour les grandes tailles (plus de 55 cm de diagonale). *« Notre chiffre d'affaires a crû de 25 % »*, note M. Breton.

Dans les services, le PDG de TMM veut profiter de l'intégration dans les téléviseurs de nouvelles fonctionnalités, comme des guides de programmes, du courrier électronique, de la banque à domicile, etc. *« Nous disposons d'une base installée (10 millions de téléviseurs par an, 20 % du marché aux Etats-Unis), qui doit être un levier auprès des opérateurs de ces services »*, explique M. Breton, l'objectif étant de *« partager les revenus récurrents »* qui seront générés par ces services.

TMM va aussi bénéficier de la réappropriation de la gestion de brevets, qui était restée dans le giron du groupe américain General Electric, après le rachat de sa filiale RCA en 1987. Ces brevets procureront *« 800 millions à 1 milliard de francs au niveau du résultat net »* en 1999, selon M. Breton.

Cet apport doit permettre à TMM d'afficher un résultat net positif fin 1999. C'est ce qui a été indiqué dans le plan de redressement soumis à la Commission européenne pour qu'elle donne son feu vert à la recapitalisation de 11 milliards. Mais M. Breton assure que son objectif est d'avoir un résultat net *« positif en 1999, hors brevets »*. Pour 1998, TMM peut espérer être proche de l'équilibre, *« par en dessous »*.

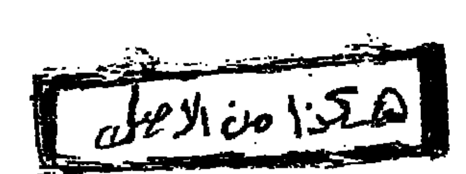
Quant à l'entrée d'un partenaire au capital, demandée par Bruxelles, elle n'est pas encore d'actualité. *« Il est clair que l'on ne peut plus tout faire tout seul. Mais nous voulons aborder cette question en position de force, avec une entreprise pleinement redressée »*, affirme M. Breton.

Philippe Le Cœur

Les achats des Français ont cessé de reculer

Depuis 1990, le marché des équipements d'électronique grand public en France s'affichait chaque année en baisse. La hausse des quantités achetées ne compensait pas la chute des prix de vente. En 1997, malgré un recul des prix de 7,4 %, le marché s'est stabilisé à 38 milliards de francs, selon le Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques (Simavelec).

Les Français ont plébiscité les nouveautés. Généralement des matériels de moyen et haut de gamme, tels les téléviseurs grand écran (format 16/9). Cette montée en puissance des grands écrans ainsi que la Coupe du monde de football conduiront à une hausse cette année de 2 % des achats de téléviseurs (premier poste de dépenses avec 11 milliards de francs), selon le cabinet d'études GfK. A plus long terme, le Simavelec plaide pour une diffusion en numérique des réseaux terrestres de télévision, qui entraînerait des achats de décodeurs, puis de nouveaux téléviseurs.



La fusion entre Lockheed et Northrop est menacée

Les autorités américaines de la concurrence s'opposent au rapprochement des deux groupes d'aéronautique et de défense

LES GROUPES d'aéronautique et de défense Lockheed Martin et Northrop Grumman ont annoncé, lundi 9 mars, qu'ils avaient été informés de *« l'opposition fondamentale des autorités de la concurrence du ministère de la justice »* à leur projet de fusion. Les PDG des deux sociétés, Vance Coffman pour Lockheed et Kent Kresa pour Northrop, ont admis que *« le gouvernement américain allait bloquer la transaction si une réponse n'était pas apportée aux inquiétudes des autorités anti-trust »*.

Engagés dans une course au gigantisme, les industriels américains de la défense se sont livrés, depuis 1992, à une surenchère de fusions et d'acquisitions. Pour ne pas être en reste dans la dernière ligne droite, qui a vu le rapprochement de Boeing et McDonnell Douglas (48 milliards de dollars *de chiffre d'affaires, soit 300* milliards de francs) et celui de Raytheon, Hughes et Texas Instrument (21 milliards de dollars), Lockheed a *jeté*, le 3 *juillet*, son dévolu sur Northrop, le fabricant du bombardier B 2, du missile MX et de l'avion de surveillance Jstars (*Le Monde* du 5 juillet).

Fort de cette acquisition de 12 milliards de dollars, Lockheed Martin, le fabricant des avions de combat F-16 et F-22, de l'avion de transport militaire C130-J et des *fusées Titan et Atlas, totaliserait* 37 milliards de dollars de chiffre d'affaires et emploierait 230 000 personnes. Le nouveau groupe, numéro un dans dix-neuf secteurs militaires (détection électronique, armes sous-marines, contrôle aérien, radars au sol...), acquerrait une position de monopole dans les domaines des contre-mesures infrarouges et des radars anti-aériens.

M. Coffman et M. Kresa ont l'intention de plaider leur cause auprès du Pentagone, leur principal client. Ils ont affirmé, lundi, que le ministère de la défense américain bénéficierait de la plus grande partie *« du milliard de dollars d'économies que générerait la fusion »*.

Christophe Jakubyszyn

La crise financière s'aggrave en Indonésie à la veille de l'élection présidentielle

La roupie a plongé, lundi 9 mars, face au dollar

Le Fonds monétaire international (FMI) a décidé de différer le versement d'une tranche de 3 milliards de dollars (18,3 milliards de francs) en faveur de Djakarta. Cette décision, qui a provoqué, lundi 9 mars, un plongeon de la roupie indonésienne face au dollar et qui sanctionne la non-application des réformes prônées par le FMI, intervient à la veille de l'élection présidentielle.

A LA VEILLE de la réélection du président Suharto, prévue mardi 10 mars, la crise économique et financière s'est brusquement aggravée en Indonésie, avec la décision du Fonds monétaire international (FMI) de différer son aide en faveur de Djakarta. La roupie indonésienne *s'inscrivait en chute libre*, lundi 9 mars, perdant 20 % face au billet vert, à 12 500 roupies pour 1 dollar.

Le FMI a décidé de retarder l'examen de l'application du programme économique de l'Indonésie prévu pour le 15 mars, qui constituait une condition clé pour le déblocage d'une deuxième tranche de 3 milliards de dollars (18,3 milliards de francs) de l'aide à ce pays. Un porte-parole de l'institution a précisé que cet examen ne pourra avoir lieu avant avril, lorsque *« les modifications requises dans les hypothèses macroéconomiques »* pourront être *« décidées en accord avec les responsables économiques du gouvernement devant être nommé »*.

L'ambassadeur des Etats-Unis à *Djakarta, Stapleton Roy, a pour sa* part été rappelé en consultation à Washington, a indiqué dimanche 8 mars un porte-parole de la Maison Blanche. La veille, le secrétaire d'Etat américain au Trésor avait estimé que *« l'essentiel reste que l'Indonésie adopte et poursuive une politique de réformes »*.

La décision du FMI, qui sanctionne la non-application par *Djakarta* des réformes structurelles préconisées, et notamment le projet monétaire du président Suharto visant à rétablir un lien fixe entre le dollar et la roupie, est intervenue malgré les mises en garde lancées, vendredi 6 mars, par le gouvernement indonésien.

Dans un communiqué, le ministre des finances, Mar'ie Muhammad, avait estimé que tout retard dans l'octroi de l'aide promise aurait *« des conséquences négatives, non seulement pour l'Indonésie mais aussi pour toute l'Asie du Sud-Est »*. Dimanche 8 mars, les cinq factions de l'Assemblée consultative du peuple, chargée de réélire le président, ont défilé au domicile du chef de l'Etat pour le prier d'accepter un septième *mandat. La réponse positive de Su*harto, qui aura soixante-dix-sept ans en juin, s'est accompagnée d'une nouvelle réserve : les mesures préconisées par le FMI ne sont pas conformes à l'esprit de la Constitution de 1945, aurait déclaré le président selon Jusuf Syakir, chef de l'une de ces factions. L'article 33 de la charte, qui dit que l'économie *doit être conduite* selon les *« principes familiaux »*, aurait été cité par Suharto.

DIFFICULTÉS PRATIQUES

Une autre source de tension avec les autorités monétaires internationales pourrait venir de la composition du gouvernement que Suharto formera avant la fin du mois. Les partisans du *« nationalisme économique »* devraient l'emporter sur les *« technocrates »*, beaucoup plus proches du FMI. Pour occuper le ministère-clé des finances, on avance déjà le nom de Fuad Bawazier, haut fonctionnaire proche de Suharto et lié à B. J. Habibie, lequel doit être élu vice-président le 11 mars. Un autre membre du gouvernement pourrait être Aburizal Bakrie, *chef du conglomérat* Bakrie & Brothers et partisan déterminé d'une parité fixe de la roupie à laquelle le FMI s'oppose catégoriquement dans les circonstances actuelles.

En outre, l'application de mesures d'austérité préconisées par le Fonds monétaire se heurte à des difficultés pratiques croissantes. En période de crise aiguë, par quoi remplacer certains monopoles, en particulier commerciaux, dont le FMI réclame le démantèlement ? Compte tenu, notamment, des effets d'une forte sécheresse et de l'effondrement de la roupie, comment financer d'indispensables importations de produits de base, sinon par des subventions de l'Etat et, donc, par des ponctions sur des réserves de devises étrangères qui continuent de fondre ? Même des membres de l'opposition se posent la question.

Le blocage pourrait se prolonger au-delà de la fin de la session de l'Assemblée consultative formée de mille délégués, dont plus de la moitié sont désignés par le pouvoir. Entre-temps, l'Indonésie semble menacée par le risque d'une hyperinflation : les prix à la consommation ont progressé de 12,76 % au cours du seul mois de février, le rythme le plus élevé depuis le milieu des années 60. Par ailleurs, la négociation cruciale portant sur la restructuration de la dette extérieure privée, évaluée à 74 milliards de dollars (451 milliards de francs), n'a pratiquement pas progressé. Enfin, si les échauffourées de février dans de petites villes de l'archipel ne se sont pas reproduites ces deux dernières *semaines, une agitation jus*qu'ici tolérée a pris le relais sur de nombreux campus universitaires. A Yogyakarta, Amien Rais, l'une des figures de proue de l'opposition, a déclaré à quelque trois mille étudiants que *« la réforme économique sans réforme politique est un non-sens »*. Ce point de vue ne risque guère d'être entendu, pour l'instant, à Djakarta.

Pierre-Antoine Delhommais et Jean-Claude Pomonti (à Bangkok)



Publicis Et Nous

Sandale en chèvre et semelle en hêtre.

La compagnie aérienne allemande Lufthansa créera 3 500 emplois en 1998

LUFTHANSA a l'intention de créer 3 500 nouveaux emplois cette année, dont 1 300 seront en contrat à durée déterminée de deux mois à trois ans. La compagnie aérienne allemande l'a annoncé à l'occasion du Salon international du tourisme de Berlin (ITB), qui a ouvert ses portes dimanche 8 mars.

Lufthansa transporte de plus en plus de passagers : en 1997, leur nombre s'est accru de 7,4 % à 44,45 millions. Depuis le début de l'année, la compagnie poursuit sur sa lancée. L'Europe et l'Amérique du Nord *tirent* ses ventes. La crise asiatique, qui a eu pour conséquence une baisse importante des ventes sur les lignes asiatiques, n'a eu qu'un faible impact sur Lufthansa. *« Lufthansa réalise moins de 4 % de son chiffre d'affaires dans les régions d'Asie victimes de la crise monétaire »*, a indiqué, à Berlin, Stefan Pichler, directeur des ventes de la compagnie, *« elle a maintenu son offre sur la région et annoncé des tarifs promotionnels sur plusieurs destinations afin d'attirer plus de touristes »*.

Lufthansa entend bien gagner encore des parts de marché en Asie. La compagnie devait annoncer lundi 9 mars un accord de *code sharing* avec All Nippon Airways, qui permettra à chacun des deux partenaires de commercialiser des tickets à son nom sur une fréquence exploitée par l'autre. Lufthansa a développé le plus important réseau d'alliances aériennes avec ses partenaires United Airlines, Varig, SAS, Air Canada, Thai Airways et Singapore Airlines réunis sous le nom de Star Alliance. Une stratégie jusqu'ici rentable.

Selon l'hebdomadaire *Der Spiegel* paru lundi 9 mars, les bénéfices de la compagnie auraient atteint 1,3 milliard de marks (4,25 milliards de francs) en 1997 contre 686 millions en 1996. Et ce, en grande partie grâce aux variations monétaires et au programme d'économies engagé en 1996 pour économiser 1,5 milliard de marks à l'horizon 2000. Les coûts de personnel ont diminué de 3,8 % en 1997.

Virginie Malingre

Le conflit social chez Wagons-Lits est en voie de règlement

LE CONFLIT qui oppose depuis le 25 février les salariés de Rail Restauration (Wagons-Lits, groupe Accor) et la direction de l'entreprise sur le maintien des avantages acquis est en voie de règlement (*Le Monde* daté 8-9 mars). *Les négociations se sont poursuivies* dimanche 8 mars. La direction des Wagons-Lits a indiqué qu'un accord *« était en vue »* avec l'intersyndicale CGT-CFDT-FO-CGC de Rail restauration (ex-Servair). Une dernière assemblée générale, lundi 9 mars dans l'après-midi, devait permettre de régler certains *« points de détails »*, notamment le paiement des jours de grève.

Préavis de grève des pompiers d'Aéroports de Paris du 10 au 13 mars

LE TRAFIC aérien risque d'être perturbé du mardi 10 au vendredi 13 mars en raison du préavis de grève déposé par les syndicats des pompiers d'Aéroports de Paris. Le conflit porte sur les nouvelles classifications des pompiers que devrait entraîner, selon les syndicats, l'adaptation de leur fonction prévue par un arrêté ministériel de 1995 sur la prévention des incendies dans les lieux publics. La direction refuse cette revendication. Les négociations se poursuivaient lundi 9 mars, dans la matinée. En cas d'échec, environ 50 % seulement des vols *pourraient* être assurés. Renseignements au 08-36-68-15-15 (ADP) ou par Minitel 3615 Horav.

Ces entreprises qui cherchent à se rendre maîtresses du temps

Management. Selon deux chercheurs américains, les firmes les plus efficaces sont celles qui ne se contentent pas de réagir rapidement aux évolutions de leur environnement mais programment de manière volontariste le rythme du changement qu'elles s'imposent

« *TIME-PACING* », c'est la nouvelle tendance de management stratégique. Derrière un concept difficile à traduire, une idée forte : pour survivre aux incessantes mutations de marchés chaotiques, garder le cap et maintenir leur avance, des entreprises, de façon volontariste, programment à intervalles réguliers les changements dans l'entreprise. Cette orchestration leur évite de subir les événements extérieurs : elles les intègrent et créent leur propre tempo : 3 M s'oblige, par exemple, à ce que 30 % de son chiffre d'affaires proviennent chaque année de nouveaux produits.

Kathleen M. Eisenhardt et Shona L. Brown, deux experts en stratégie, sont à l'origine de cette théorie. Elles publient en avril *Competing on the Edge* (aux éditions Harvard Business School Press), expliquant quelle doit être la stratégie d'une entreprise sur des marchés en forte mutation. Le premier extrait du livre, publié par la *Harvard Business Review* (HBR) de mars-avril 1998, expose cette approche nouvelle. Loin de ne convenir qu'à des marchés en forte mutation, cette stratégie est, selon elles, applicable dans de nombreux secteurs d'activité.

« *Ces travaux nous interpellent et sonnent juste* », estime Michael Dell, PDG de Dell Computer Corporation. L'homme est expert : en matière de croissance sur des marchés en mutation, son groupe, inexistant il y a quatorze ans, a connu une croissance de plus de 40 % par an pour se hisser à la troisième place mondiale en 1997. « *Pour la majorité des managers, ce sont les événements qui dictent les actions de l'entreprise*, précisent les auteurs. *Un nouveau produit est lancé quand il sort des laboratoires de recherche & développement, l'entrée sur un nouveau marché se fait pour contrer un concurrent, une nouvelle acquisition est réalisée car la cible devient disponible.* » Les managers ne dévient de cette politique que lorsque l'entreprise connaît des problèmes. Communément rencontrée sur les marchés considérés comme stables, les auteurs précisent que cette approche traditionnelle peut se révéler efficace. Elle n'en n'est pas moins uniquement réactive : *la stratégie globale de l'entreprise est en dents de scie.*

Mmes Eisenhardt et Brown leur opposent les entreprises qui se fixent a priori un calendrier : Netscape s'efforce d'introduire un nouveau produit tous les six mois. Intel crée tous les neuf mois de nouvelles capacités de production. Andy Grove, son président, précise : « *Nous construisons des usines deux ans avant d'en avoir besoin, avant d'avoir les produits, et même avant de savoir si le secteur va croître.* » Ainsi, soulignent les auteurs, *Intel dissuade ses rivaux* d'entrer sur un marché et se donne les moyens de réagir rapidement à une forte hausse de la demande.

Les deux auteurs ont étudié en profondeur douze sociétés informatiques : six leaders, six autres présentant de bons résultats mais moins performantes. Conclusions : toutes les entreprises leaders se programment et se projettent dans le temps. Fortes de ces conclusions, elles ont étendu leurs investigations à une quarantaine d'autres groupes. Elles se sont alors rendu compte que cette approche n'existe pas uniquement dans l'informatique : Gillette (hygiène, grande consommation) ou Shiseido (cosmétique) adoptent des démarches similaires.

Première observation des auteurs : toutes ces entreprises savent *mieux orchestrer les changements* et les périodes de transition. Gillette a instauré un processus de lancement de produit *très élaboré* : la société a lancé le rasoir Sensor uniquement quand la génération suivante, le rasoir Excel, *était en développement*. De la même façon, Excel n'a été lancé qu'à partir du *moment où les produits suivants* étaient en développement. Al Zeien, son président, explique : « *Nous ne voulons pas réagir aux concurrents, nous voulons orchestrer et commander le secteur.* » Cette programmation se retrouve dans les lancements internationaux : la société utilise systématiquement son produit phare, les rasoirs, pour s'implanter dans un nouveau pays. Elle met en place les structures de distribution – *ce qui peut être assez* coûteux – et prépare ainsi le marché pour introduire successivement l'ensemble de sa gamme. « *Grâce à cette approche, Gillette atteint logiquement son objectif de 40 % de vente réalisée sur des produits nouveaux, score remarquable dans son secteur d'activité.* »

Deuxième observation : ces entreprises ont des rythmes de fonctionnement adaptés à leurs multiples environnements : elles ne s'enferment pas dans des cycles de planification annuels si ceux-ci ne correspondent pas à un intervalle *de temps justifié pour l'entreprise.* « *Cisco* (réseaux télécoms), *par exemple, a défini un rythme de sortie rapide des produits adapté aux cycles de demande du marché, sa politique de développement produit poursuit un cycle différent, sa politique d'aquisition est encore sur un autre tempo* », précise Mme Eisenhart.

Cette politique présente un avantage majeur : les managers « *ne voient pas arriver le changement comme une surprise désagréable* ». Ils le programment et cela « *a un impact psychologique considérable* » : dans des environnements mouvants, ces objectifs concentrent les individus autour de buts communs et donnent aux personnes des points de repère dans des marchés chaotiques.

L. Be.

Questions de mesures

Kathleen M. Eisenhardt et Shona L. Brown, auteurs de *Competing on the Edge* (Harvard Business School Press), suggèrent une série de questions pour identifier la façon dont le temps est pris en compte dans l'entreprise.

● **Mesure de la performance** : coûts et bénéfices sont communément mesurés. Qu'en est-il du temps passé, de la vitesse ou du rythme ? En recherche et développement, connaît-on le nombre de produits lancés par trimestre, le temps moyen entre conception et commercialisation d'un produit ?

● **Gestion des changements** : passage d'un programme de développement d'un produit à un autre, arrivée sur de nouveaux marchés, absorption d'une entreprise après acquisition : ces changements critiques sont-ils gérés par des processus formalisés ?

● **Rythmes de l'entreprise** : quels sont les propres rythmes de la société ? Sont-ils adaptés au secteur d'activité ou seulement l'héritage d'une tradition ? Existe-il des secteurs de l'entreprise qui n'ont pas de rythme précis de fonctionnement ?

TROIS QUESTIONS À...

KATHLEEN EISENHARDT et *SHONA BROWN*

1 *Mme Eisenhardt, professeur de* **stratégie et d'organisation à l'université Stanford (Californie), et Mme Brown, consultante dans le cabinet de conseil en stratégie McKinsey, vos travaux tournent autour de la notion de temps et de** *rapidité dans l'entreprise.* **Pourquoi ?**

Les managers que nous côtoyons n'arrêtent pas de parler du temps, de la rapidité. Autour d'eux, le monde bouge. Ils ont compris comment réduire les coûts et devenir plus compétitifs dans l'offre-produit. Mais nous avons constaté qu'ils ne savent pas comment devenir plus rapides, plus réactifs face à ces mutations.

2 *Votre article va au-delà du* **concept de rapidité. Vous parlez de "*time pacing*" en affirmant que l'entreprise ne doit pas forcément être plus rapide, mais qu'elle doit se programmer dans le temps.**

Il y a dix ans, les entreprises ne parlaient pas du temps. Elles se sont progressivement demandé comment être plus rapides. Maintenant les plus avancées cherchent, en effet, à installer des objectifs de temps et insuffler un rythme à l'entreprise. Leur finalité est de mettre en place une structure qui soit capable de changer rapidement. Une même entreprise peut avoir différents rythmes : un pour lancer ses produits, un pour mener une politique d'acquisition... En cela, le *time pacing* diffère de la rapidité : pour certaines entreprises, cela peut signifier ralentir une cadence trop rapide. Dans des environnements qui évoluent sans cesse, des entreprises ont tendance à suivre sans rationalité tous les signaux émis par l'environnement.

3 *Comment les entreprises que* **vous avez étudiées ont-elles mis en place ce système ?**

Nous avons identifié deux types d'entreprises. Celles pour lesquelles les dirigeants sont les créateurs du système. C'est, par exemple, le cas d'Intel ou 3 M. Pour d'autres, c'est l'émergence de savoir-faire dispersés dans différents départements qui a créé cette approche. Malgré ces différences, toutes ces entreprises présentent un point commun : les employés s'impliquent et travaillent sûrement davantage, mais ils ne connaissent pas le stress lié à l'impression que l'entreprise a un train de retard par rapport à ses concurrents.

Propos recueillis par Laure Belot

Un usage n'est pas un droit, il peut être dénoncé par l'employeur

Un arrêt de la Cour de cassation

QUELQUES chefs d'entreprise croyaient avoir trouvé la parade pour réduire le temps de travail hebdomadaire à 35 heures sans augmenter les coûts, tout en bénéficiant des primes prévues par le projet de loi Aubry : calculer le temps de travail effectif sur d'autres bases, par exemple, en réduisant certaines pauses ou en cessant de les rémunérer. Las ! le projet de loi Aubry précise que « *l'ampleur de la réduction est appréciée à partir d'un mode constant de décompte des éléments de l'horaire effectif* ».

EXPERTISE

Ce n'est pas pour autant que le régime des pauses et du temps de travail effectif soit intangible. Un arrêt de la *Cour de cassation (SEIA* c/Fontalbart et autres, 10 février 1998, nº 705) vient de le rappeler. Pour les salariés de la Société d'équipement pour l'industrie et l'agriculture (SEIA) travaillant dans des ateliers de rechapage de pneumatiques, un usage s'était instauré : les vingt minutes qu'ils consacraient chaque jour à la douche en fin de service en raison de leur activité salissante étaient incluses dans le temps de travail *effectif. Mais*, début 1993, la société propose aux salariés de signer un avenant à leur contrat de travail prévoyant de renoncer à cet avantage et de leur accorder, en contrepartie, une augmentation de leur salaire mensuel de 200 francs. Certains acceptent, d'autres refusent. Après information des représentants du personnel, la direction impose sa décison. Les récalcitrants refusent de se soumettre, reçoivent un avertissement, puis une mise à pied et saisissent les prud'hommes pour demander l'annulation des sanctions.

La cour d'appel de Riom (Puy-de-Dôme) leur a donné raison, estimant qu'« *en prévoyant, par avenant au contrat individuel de travail, que l'exclusion du temps de douche du temps de travail serait compensée par une contrepartie financière, l'employeur a nécessairement admis que cet usage s'était incorporé audit contrat et donc que les salariés étaient titulaires de droits acquis intégrés à leur statut contractuel* ». La Cour de cassation vient de casser cet arrêt et de donner tort aux salariés. Pour elle, « *l'avantage litigieux qui résultait d'un simple usage n'était pas incorporé au contrat de travail, et d'autre part l'employeur auquel il ne pouvait être reproché d'avoir, au préalable, recherché un accord avec les intéressés, avait le droit de mettre fin à l'usage en le dénonçant régulièrement.* »

RETOUR AU CONTRAT

Cet arrêt confirme une jurisprudence de la Cour de cassation : un usage ne s'intègre pas dans le contrat de travail. L'employeur, pour peu qu'il y mette les formes, peut le dénoncer unilatéralement. En revanche, si le contrat de travail des salariés de la SEIA avait prévu les vingt minutes de douche, les salariés auraient été fondés à refuser la modification unilatérale par l'employeur d'un élément essentiel de leur contrat de travail.

Selon une jurisprudence identique, la Cour de cassation avait affirmé qu'un employeur pouvait supprimer une prime de treizième mois lorsqu'elle ne résulte que d'un usage (*Le Monde* du 5 mars 1996). En revanche, si elle est intégrée dans le contrat de travail, sa remise en question est beaucoup plus délicate.

C'est une des difficultés que risque de rencontrer le passage aux 35 heures. Un salarié pourra refuser de perdre une partie, même modique, de son salaire, en échange d'une réduction, même considérable, du temps de travail. La Cour de cassation l'a rappelé dans l'arrêt Steria informatique (28 janvier 1998) : « *Le mode de rémunération d'un salarié constitue un élément du contrat de travail qui ne peut être modifié sans son accord, peu importe que l'employeur prétende que le nouveau mode est plus avantageux.* »

Frédéric Lemaître

Le retard technologique de l'Europe est surtout affaire de psychologie

COMMENT l'Europe peut-elle rattraper son retard en matière de haute technologie ? Cette question était au centre de la conférence internationale sur les industries de l'information, organisée les 6 et 7 mars à Lyon par l'Institut Aspen France, que préside Raymond Barre.



PERSPECTIVE

L'écart entre le Vieux Continent et les Etats-Unis n'a cessé de croître, a souligné Peter Kraljic, directeur général de McKinsey France. En 1991, cinq sociétés européennes figuraient parmi les vingt-cinq sociétés mondiales d'informatique ; en 1996, une seule, l'allemande Siemens-Nixdorf, classée à la onzième place alors qu'elle occupait la septième en 1991.

L'Europe n'est pas mieux placée en tant que consommatrice. Alors qu'elle représente 31 % du produit national brut mondial, elle n'absorbe que 27 % des produits et services high-tech. A l'inverse, les Etats-Unis, dont la part du PNB mondial est de 28 %, utilisent 44 % de la production de hautes technologies. Pour M. Kraljic, la réussite américaine est due à quatre facteurs. Elle est le fait d'entreprises qui, comme Compaq et Cisco, démarraient à peine il y a dix ans. Elle a été décuplée par la volonté des entreprises de high-tech de se développer dans le monde entier. De plus, celles-ci travaillent avec des clients qui, eux-mêmes, ont le souci d'être à la pointe du progrès. Enfin, les Etats-Unis ne perçoivent pas l'émergence des nouvelles technologies comme un risque et n'ont donc pas entravé leur développement.

PDG d'IBM-Italie, Lucio Stanca a confirmé cette analyse, soulignant : « *C'est dans les années 90 que nous avons décroché des Etats-Unis par peur de voir les nouvelles technologies détruire de l'emploi.* » Mais, les changements technologiques se produisant désormais à un rythme accéléré, « *des millions d'emplois ont quand même été détruits* », sans que d'autres prennent le relais.

Pierre Rodocanachi, directeur général de Booz Allen and Hamilton, a rappelé que la moitié des trois millions de nouveaux emplois nets créés chaque année depuis cinq ans aux Etats-Unis sont des emplois qualifiés ou hautement qualifiés. Mais 60 % d'entre eux proviennent d'entreprises de moins de cinq cents salariés.

LE RÔLE PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTAT

Les compétences ne manquent pourtant pas en Europe. « *Le problème, ce n'est pas la high-tech, c'est l'esprit d'entreprise* », a estimé Ester Dyson, présidente d'Edventures Holdings et figure réputée des milieux de la haute technologie américaine. Car tout dépend de la manière dont on emploie ces compétences. « *Au lieu de se demander combien de Nobel on a formés, on devrait s'interroger sur la capitalisation boursière des entreprises créées par nos anciens élèves* », considère Hermann Hauser, professeur à l'université de Cambridge. Tout est affaire de mentalité. De ce point de vue, la marge de manœuvre des gouvernements européens pour encourager les nouvelles technologies paraît limitée. Pour Francis Lorentz, ancien président de Bull et chargé de mission pour le commerce électronique auprès du gouvernement français, qui animait les débats, le rôle de l'Etat consiste surtout à fournir un cadre réglementaire adéquat et à assumer une fonction pédagogique.

Seul espoir pour l'Europe : le développement à grande vitesse d'Internet pourrait être l'occasion de revenir sur la scène mondiale. Mais « *Internet n'est pas un média neutre,* a averti Jean-Michel Billault, responsable de la veille technologique au sein du groupe Paribas. *En supprimant les intermédiaires, il donne un avantage de prix aux nouveaux intervenants. Cela va bouleverser l'économie.* » Philippe Coste, conseiller commercial à l'ambassade de France aux Etats-Unis, a toutefois apporté un bémol : « *Le modèle fourni par les entreprises de l'Internet n'est pas créateur de profits pour l'instant,* a-t-il souligné. *Une société comme Yahoo représente 3 milliards de dollars* [environ 18 milliards de francs] *de capitalisation boursière, mais seulement 60 millions de dollars de chiffre d'affaires et 2,2 millions de bénéfice. Tout est encore à inventer.* »

Les entreprises européennes devront donc faire preuve d'imagination et de flexibilité, au risque de rater un tournant majeur : celui de la société postindustrielle.

Anne-Marie Rocco

ERRATUM

United Colors of Benetton adresse toutes ses excuses au **Professeur Naomi Chazan** pour les erreurs publiées à la page 45 du catalogue Printemps-Été 1998, distribué avec Le Monde aujourd'hui, et pour les dommages que cela pourrait occasionner.

Le texte aurait du mentionner : *«Naomi Chazan 51 ans, Israélienne. Membre du Knesset-Meretz et Vice-président du Knesset».*

La Générale des eaux officialise l'absorption d'Havas

La mainmise par le groupe de communication sur son actionnaire principal devrait se traduire par le départ de son PDG, Pierre Dauzier, et par sa réorganisation en trois pôles – image, téléphone, édition –, afin de faciliter la « convergence » entre télécommunications et audiovisuel

PIERRE DAUZIER avait fait sienne l'expression d'un de ses amis, le romancier Pascal Jardin, selon qui *« la vie était un voyage en première classe »*. Lundi 9 mars, le PDG du groupe Havas risque pourtant de rester à quai, alors qu'il avait été confirmé dans ses fonctions en 1994 pour six ans. C'est même l'une des rares certitudes qui ont cours dans le microcosme médiatique et qui devraient filtrer des conseils d'administration d'Havas et de la Compagnie générale des eaux, réunis matinalement, avant l'ouverture de la Bourse.

Ces réunions devaient officialiser le *« projet de rapprochement »* entre les deux sociétés et en arrêter les modalités – probablement une offre publique d'échange (OPE), proposant une parité de deux actions Havas pour une action Générale des eaux. Pierre Dauzier pourrait bien alors avoir présidé son dernier conseil d'administration d'Havas, signant *ipso facto* la fin, en tant qu'entité, d'un groupe né en 1832 sous la forme d'agence d'informations et devenu dans les années 80 numéro cinq mondial de la communication. Dans l'après-midi, Jean-Marie Messier, PDG de la Générale, devait lever le voile sur l'absorption d'Havas, et sa réorganisation en trois pôles – image-audiovisuel, édition-presse, télécommunications –, confiés respectivement à Pierre Lescure (PDG de Canal Plus), Eric Licoys (directeur général d'Havas et surtout conseiller personnel de Jean-Marie Messier) et Philippe Germond (directeur général de Cégétel).

Le début de l'opération date du *6 février 1997, quand la Compagnie* générale des eaux devient le premier actionnaire d'Havas, passant de 2,7 % à 30 %. Le patron de la CGE nourrit le projet de constituer un grand groupe capable de combattre avec ses rivaux européens et américains, fondé sur la convergence entre télévision (Canal Plus) téléphone (Cégétel, SFR), multimédia (Havas Interactive).

COULEUVRES

Depuis un an, M. Messier a dicté sa stratégie, truffé le conseil d'administration d'Havas de proches et placé ses hommes à des postes-clés, comme Eric Licoys, devenu directeur général d'Havas en juin 1997. Même si, officiellement, Havas et Pierre Dauzier restaient maîtres chez eux, ce dernier a dû avaler des couleuvres. Entré dans le groupe Havas en 1963, devenu PDG en 1986 à la faveur de la première cohabitation, il aura pourtant établi un record en se maintenant douze ans à la tête de l'entreprise, traversant trois septennats. En première ligne d'un groupe aux liens incestueux avec le monde politique, cet ami personnel de Jacques Chirac sera parvenu à composer avec les gouvernements de gauche. Il a aussi réussi à diriger un conseil d'administration ingouvernable, longtemps composé des grands squales des affaires et de la politique. Pierre Dauzier peut enfin se vanter de l'accroissement du chiffre d'affaires (13,7 milliards de francs en 1987, 51,5 en 1997) et des bénéfices de son groupe.

Mais cela ne suffit pas à lui accorder l'adoubement de ses pairs. *« Ses prédécesseurs à la tête d'Havas ont tous eu une vision stratégique. Claude Douce a amené la publicité, André Rousselet l'audiovisuel. Et lui ? »*, interroge cruellement un proche. La formule de *« brillant tacticien, piètre stratège »*, rituellement accolée à cet amateur de littérature et de rugby, traduit les critiques qui lui sont adressées et qui ne sont pas nécessairement pertinentes. Chez Havas, dont les cadres doivent être réunis à son invitation, mardi 10 mars, l'amertume est sensible. *« La culture d'entreprise est très forte,* dit l'un d'eux. *Or on a l'impression d'assister à la fin d'un empire et, depuis quelques mois, à son dépecage. »* Certains craignent même que l'OPE-fusion ne précipite la disparition de la marque Havas, évoquée dans l'état-major de la Générale des eaux.

De la tentative d'acquisition de TF 1, avec Hachette, en 1986, au rachat avorté de Pathé, en 1989 ; du ratage de l'OPA sur Hachette en 1992 à l'échec du mariage entre Canal Plus et la CLT en 1995, sans oublier l'accord, naufragé ensuite, sur la télévision numérique en Allemagne : telle est, aujourd'hui, la liste des reproches faits à Pierre Dauzier. A peine le rachat des titres de la Générale occidentale (*L'Express, Le Point, Courrier international*) échappe-t-il à la critique. Même l'échec du rachat du pôle Rhône-Alpes du groupe Hersant (*Le Progrès, Le Dauphiné libéré*), qui eût pu représenter un axe stratégique, et qui a achoppé sur une mésentente de chiffres avec Robert Hersant, sonne à son égard comme une critique.

A ces tergiversations, les ennemis de Pierre Dauzier ajoutent ses volte-face personnelles. Pierre Dauzier, témoin et acteur des moeurs du monde des affaires et de la politique et assez distant pour avoir compris que l'amitié et la solidarité véritables sont ailleurs, était-il dupe de sa faiblesse stratégique ? Fin 1995, il évoquait déjà dans *Le Point* la nécessité de *« préparer l'avenir d'Havas en s'appuyant sur des groupes industriels forts »*, et avant le renforcement de la CGE dans Havas, reconnaissait la nécessité d'en *« clarifier la lisibilité »* (*Le Monde* du 3 février 1997). Il en avait tiré toutes les conséquences en faisant entrer Jean-Marie Messier et pensait avoir, vis-à-vis d'Havas, fait son devoir en lui donnant un actionnaire industriel. En fait, il devait assister, impuissant, au « dépeçage ».

Depuis, Pierre Dauzier a accepté, la mort dans l'âme mais sans en laisser rien paraître, les diktats de la CGE. Elle s'est d'abord attaquée aux métiers traditionnels du groupe (publicité, presse), avec fusion forcée d'Havas et de CEP, la vente du *Point*, la cession d'IP et de régies, le projet de vente de la filiale voyages et le mariage de raison d'Havas Advertising à un groupe anglo-saxon, le retrait des régies de presse régionale, etc. De quoi dégager six milliards de francs, fort utiles à une CGE endettée de 27,5 milliards de francs et qui doit investir dans le téléphone et le multimédia.

Plusieurs schémas, qui permettraient de prévenir les critiques du gouvernement ou du PS en plaçant dans une holding « communication » les activités *ad hoc* de la CGE, tout en mettant la main sur Canal Plus, sont envisagés. La route est libre pour d'autres opérations (avec la CLT-UFA en ligne de mire), le projet de loi du gouvernement sur la concentration ne représentant qu'un rempart de façade. Quant à Pierre Dauzier, il a négocié financièrement son départ depuis Noël.

Yves-Marie Labé

Très fortes pertes pour Canal Plus en 1997

Après avoir espéré équilibrer ses comptes, Canal Plus a annoncé, lundi 9 mars, un résultat net provisoire part du groupe négatif de 611 millions de francs en 1997 (hors éléments exceptionnels), contre un bénéfice net de 741 millions de francs l'année précédente. Pour Laurent Perpère, directeur général des finances de Canal Plus, *« ce n'est pas une catastrophe, car le groupe a changé son périmètre d'activités, s'est engagé dans le numérique et doit faire face à un environnement très concurrentiel »*. Toutefois, grâce à la vente de sa participation dans Premiere, Canal Plus présente un résultat net consolidé provisoire de 1,53 milliard de francs en 1997. *« Le plus beau résultat jamais fait par Canal Plus »*, signale Laurent Perpère.

Le Syndicat du livre-CGT veut jouer un rôle dans les nouvelles technologies

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Jadis tout-puissant, le Syndicat du livre-CGT a entrepris une difficile démarche d'ouverture pour regagner le terrain perdu au fur à mesure des modernisations technologiques : vers les autres catégories, les autres syndicats et surtout les non-syndiqués. Le bilan est sévère : 75 000 adhérents dans les années 70, à peine plus de 25 000 aujourd'hui, alors que l'ensemble de la filière graphique compte 200 000 salariés.

« Nous n'avons pas encore réussi à inverser des tendances problématiques pour le syndicalisme et le nôtre plus particulièrement », a reconnu Michel Muller, le secrétaire général de la Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac-CGT), en ouvrant le quatrième congrès de son organisation, dimanche 8 mars à Strasbourg. *« La désyndicalisation se poursuit avec même parfois des reculs dans la participation aux élections, des tentations de division »*, a-t-il ajouté, faisant référence au conflit qui oppose les rotativistes, des agents des messageries et les correcteurs, à la fédération et au Livre parisien.

Après d'âpres négociations, les rotativistes ont envoyé deux représentants au Congrès, dans le cadre du Syndicat général du livre et de la communication écrite (SGLCE). L'un d'eux a créé un incident, dimanche, en dénonçant, en vain, un vice de procédure. *« Cette image d'un syndicalisme faible qui, en plus, ne cesse de se diviser et de s'affaiblir à chaque fois, n'est pas de nature à favoriser l'adhésion des salariés »*, a constaté Michel Muller. *« La règle générale est d'appliquer une décision, même si elle ne correspond pas tout à fait à sa propre conception,* a-t-il ajouté, *il n'est pas possible qu'en cas de désaccord dans un syndicat la minorité s'en aille, pour créer sa propre structure, fût-elle dans la CGT. »* Michel Muller a annoncé que, quatorze ans après leur scission, les deux syndicats du Nord (Métropole et autonome) sont en train de se réunir.

« PERSPECTIVES POSITIVES »

Rotativistes et correcteurs défendent un syndicalisme de métier et reprochent à la fédération une attitude trop timorée dans les conflits de l'été 1997, aux Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) et au *Midi libre*. La Fédération appelle au contraire à une unité qui dépasse *« métiers, professions, catégories, corporatismes »*. *« La numérisation bouleverse profondément le processus de travail, les qualifications, les rapports entre les salariés,* a expliqué le secrétaire général. *Même l'impression va connaître, connaît déjà, un bouleversement de ce type. »* Selon Michel Muller, ces changements, *« parfois traumatisants, ouvrent également des perspectives qui peuvent être positives »*. Le Syndicat du livre souhaite prendre sa place dans les nouveaux médias, à condition cependant de créer de *« nouvelles solidarités à tisser entre typographes, photograveurs, journalistes, cartographes, mais également cadres et employés, correcteurs »*. La Fédération propose ainsi que le Syndicat national des journalistes-CGT siège au bureau fédéral, à titre consultatif.

Autre problème pour le Syndicat du livre : *« La catégorie des ouvriers recule et nous mesurons une progression tout aussi constante des ingénieurs, cadres techniciens et employés (...) Or notre chiffre de syndicalisation est le suivant : les ouvriers représentent 84 %, les ingénieurs, cadres, techniciens 9 %, les employés 8 %. »*

« Nous ne pouvons rester en l'état, a conclu Michel Muller. *Nous sommes arrivés à des échéances que nous devons tenir. Reculer devant les difficultés signifie reporter dans un temps indéfini des décisions que nous devrons prendre de toute manière : nous sommes aujourd'hui en mesure de le faire d'une manière réfléchie. Il y a urgence, l'état de notre organisation en est le reflet. »*

Alain Salles

La chaîne Spectacle est menacée

LA DISPARITION de La Cinq, en avril 1992, avait provoqué un traumatisme parmi les chaînes hertziennes et les téléspectateurs. Pour la première fois, une télévision pouvait naître, puis mourir. Encore épargnés par ce phénomène, le câble et le satellite pourraient publier leur premier avis de décès avec l'arrêt de la chaîne Spectacle, diffusée au sein du bouquet CanalSatellite.

Après un premier exercice déficitaire en 1997, Spectacle, créée par Tim Newman, a été mise en demeure par Canal Plus, son actionnaire à 100 %, de redresser ses comptes et de trouver des partenaires financiers avant le 31 mars. Une nouvelle grille a été inaugurée le 19 janvier avec l'objectif d'imposer la chaîne comme *« une véritable télévision culturelle à l'image de Canal Plus »*. Plusieurs grands groupes ont étudié le dossier de la chaîne. Tour à tour, Pathé, les britanniques Emap et Thorn-Emi, les américains Time Warner et E. Entertainment ou encore le groupe Lagardère se sont manifestés. Tous intéressés par la plate-forme interactive développée par Spectacle. *« Des discussions sont en cours »*, reconnait Bruno Delecour, directeur général chargé du marketing de Canal Plus et patron de CanalSatellite. Toutefois, les négociations auraient buté sur le même écueil : la rétribution de Spectacle par CanalSatellite.

Depuis son lancement, la chaîne, créée à l'initiative de Canal Plus, est diffusée gratuitement au sein du service de base du bouquet. Pour l'instant, la direction de CanalSatellite se refuserait à lui accorder une rétribution, même minimale, alors que d'autres, telles Comédie ou Demain !, lancées après Spectacle, percevraient respectivement 3,5 francs et 1,5 franc par mois et par abonné. Selon Bruno Delecour, l'arrêt de Spectacle n'est *« pas prévu »*. Toutefois, CanalSatellite planche sur la mise en oeuvre d'une galerie marchande qui pourrait, dès l'été, prendre la place de la chaîne.

Guy Dutheil

AGENDA

MARDI 10 MARS

● **France** : Conseil économique franco-allemand à Tours et publication de l'enquête mensuelle de conjoncture de l'Insee.
● **Italie** : balance commerciale hors Union européenne en janvier et avec les autres pays de l'Union européenne en décembre.
● **Coface** : résultats 1997.

MERCREDI 11 MARS

● **Société générale** : résultats 1997.
● ***Pinault-Printemps-Redoute*** : résultats annuels.
● **SBS-UBS** : résultats annuels.
● ***BAT Industries*** : *résultats annuels.*

JEUDI 12 MARS

● **Etats-Unis** : ventes de détail en février (consensus : + 0,5 %).
● **COB** : présentation du rapport sur l'information des actionnaires salariés.
● **Lafarge** : résultats 1997.
● **Renault** : résultats annuels.
● ***Hoechst*** : *résultats annuels.*
● **Legal and General** : résultats annuels.
● **United Biscuits** : résultats annuels.
● **Union minière** : résultats annuels.

VENDREDI 13 MARS

● **France** : indice provisoire des prix à la consommation en février (*consensus : + 0,4 %) et balance* des paiements de décembre (consensus : excédent de 17 milliards de francs).
● **Etats-Unis** : indice des prix à la production en février (consensus :– 0,2 %) et stocks des entreprises (consensus : + 0,3 %).
● **Japon** : produit national brut au quatrième trimestre de l'année 1997 (consensus : + 0,1 %).
● **Banque européenne d'investissement** : présentation de l'exercice 1997 et perspectives 1998.
● **Heineken** : résultats 1997.
● **Elsevier** : résultats annuels.
● **Gevaert** : résultats annuels.
● **Zurich** : résultats annuels.
● **Swiss Life** : résultats annuels

LUNDI 16 MARS

● **Crédit mutuel** : présentation du projet de rapprochement avec le CIC.

AFFAIRES

INDUSTRIE

■ **LOCKHEED MARTIN/NORTHROP GRUMMAN : les deux groupes américains d'aéronautique et de défense** ont annoncé, lundi 9 mars, que le département américain de la justice était *« fondamentalement opposé »* à leur projet de fusion (*lire p. 17*).

■ **ASTRA : le pharmacien suédois Astra est ouvert à l'idée d'*« une fusion avec un autre groupe, bien qu'aucun projet concret ne soit à l'ordre du jour »*,** a déclaré, vendredi 6 mars, son président, Haakan Mogren, dans un entretien au quotidien financier suédois *Dagens Industrie*.

■ **THOMSON MULTIMEDIA : le groupe français a annoncé, pour 1997, un résultat d'exploitation redevenu positif, à 143 millions de francs, tandis que le résultat net reste en perte de 2,78 milliards de francs** (*lire p. 16*).

FINANCE

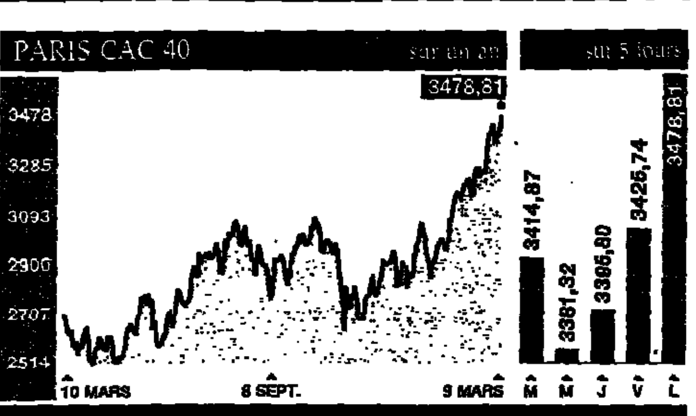
■ **ALLIANZ/DRESDNER BANK : la compagnie d'assurances allemande et sa filiale bancaire** poursuivent leurs négociations pour fusionner leurs activités de gestion d'actifs, a indiqué un membre du directoire de la Dresdner, Bernhard Walter, dans une interview au quotidien allemand *Die Welt* du 9 mars.

■ **GAN : les salles d'information pour la privatisation** de l'assureur public *ont été ouvertes lundi 9 mars.* Trois candidats se sont déclarés : le français Groupama, Swiss Life et le groupement européen Eurêko.

SERVICES

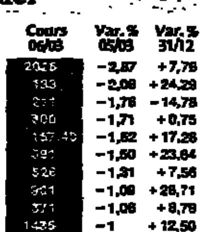
■ **CANAL PLUS : la chaîne a annoncé un bénéfice net** consolidé part du groupe, y compris le résultat exceptionnel, de 1,53 milliard de francs en 1997, contre 741 millions en 1996 (*lire p. 19*).

★ **Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». *www.lemonde.fr***



Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 06/03	Var. % 05/03	Var. % 31/12	Baisses ▶	Cours 06/03	Var. % 05/03	Var. % 31/12
CASTORAMA DUB.	975	+7,73	+33,58	CARBONE LORRA.	[illegible]	−2,87	+7,78
C.C.F.	460	+7,47	+11,51	DMC (DOLLFUS	133	−2,08	+24,29
LVMH MOET HEN.	1250	+6,92	+25,12	GRANDVISION	[illegible]	−1,78	−14,78
SOCIETE GENER.	975	+6,67	+18,90	PLASTIC OMNI.(	300	−1,71	+0,75
TOTAL	695	+6,20	+4,68	GR.ZANNIER (L	157,40	−1,62	+17,28
ECIA	1530	+5,88	+26,44	FIMALAC SA	[illegible]	−1,50	+23,64
AIR LIQUIDE	[illegible]	+6,67	+8,70	GASCOGNE (B)	526	−1,31	+7,56
NATEXIS	[illegible]	+5,54	+5,24	DEVEAUX(LY)#	[illegible]	−1,09	+28,71
PATHE	1269	+5,22	+10,35	JEAN LEFEBVRE	371	−1,08	+8,79
L'OREAL	2760	+5,14	+17,19	INTERTECHNIQU.	1435	−1	+12,50



Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 09/03	Var. % 06/03	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3478,81	−0,19	16
PARIS SBF120	[illegible]	−0,10	15,72
PARIS SBF250	[illegible]	0,04	15,91
PARIS SEC. MAR.	[illegible]	−0,01	15,86
PARIS MIDCAC	[illegible]	0,21	12,36
LONDRES FT100	[illegible]	0,07	12,68
AMSTERDAM AEI	[illegible]	0,49	19,76
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,48	14,82
FRANCFORT D30	[illegible]	0,88	11,94
MADRID IBEX35	[illegible]	0,78	28,17
MILAN MIB30	[illegible]	−0,01	21,59
SUISSE SMI	[illegible]	−0,46	14,34
DJ STOXX 666	[illegible]	−0,08	—
DJ EURO STO.326	[illegible]	0,05	—
DJ STOXX 50	[illegible]	−0,15	—
DJ EURO STOXX50	[illegible]	−0,02	—

Monde ▶	Cours 06/03	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	1,48	8,36
- SP 500	[illegible]	1,90	8,79
- NASDAQ	[illegible]	2,43	11,68
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	0,70	−2,99
JOHANNESBURG	[illegible]	1,11	11,38
MEXICO BOLSA	[illegible]	2,08	−7,48
SANTIAGO IPSA	[illegible]	2,15	−9,54
SAO PAULO BOU.	[illegible]	1,88	9,49
TORONTO FSE I.	[illegible]	0,81	7,26
ASIE 10h15	09/03	06/03	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	0,88	46,23
HONGKONG H.	[illegible]	0,68	2,53
SÉOUL	[illegible]	−4	39,61
SINGAPOUR ST.	[illegible]	−2,07	0,58
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,49	2,45
TOKYO NIKKEI	[illegible]	−0,93	11,23

PARIS SBF 250 — 3 mois
2254,28
2254 2171 2088 2006 1923 1840
9 DÉC. 23 JANV. 9 MARS

NEW YORK Dow Jones 3 mois
8569,39
9702 9154 8696 8178 7669 7161 6653 6145
9 DÉC. 23 JANV. 6 MARS

LONDRES FT 100 3 mois
5786,70
6199 5901 5603 5305 5008 4711 4413 4115
9 DÉC. 23 JANV. 9 MARS

FRANCFORT DAX 30 3 mois
4757,28
5279 4955 4631 4307 3983 3659 3335
9 DÉC. 23 JANV. 9 MARS

TOKYO Nikkei 3 mois
16972,53
18466 16946 15426 13142 11620
9 DÉC. 22 JANV. 9 MARS

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LE MARCHÉ PARISIEN a franchi, lundi 9 mars, une nouvelle étape importante, en enfonçant le niveau des 3 500 points pour s'installer à un nouveau record absolu. En repli de 0,05 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait cinquante minutes plus tard un gain de 0,6 %, à 3 508,27 points. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises gagnaient en moyenne 0,21 % à 3 490,60 points.
A la veille du week-end, l'indice CAC 40 avait terminé sur le record de 3 483,22 points après avoir atteint un sommet absolu à 3 488,47 points. Le marché était très actif avec un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel, dont 3,1 milliards sur les valeurs de l'indice de référence.
La quasi-totalité des places européennes étaient également orientées à la hausse, franchissant des nouveaux sommets.

TOKYO

LE MARCHÉ *japonais a légèrement* baissé, lundi 9 mars, en dépit des déclarations du responsable politique du PLD, Taku Yamasaki, sur l'éventualité d'un nouveau programme de relance économique de plus de 10 000 milliards de yens qui interviendrait après le 1er avril. L'indice Nikkei a perdu 0,93 %, à 16 972,53 points. Le recul de l'*indice aurait pu être plus* important sans les spéculations selon lesquelles des fonds de *1 000 milliards de yens – distincts du plan de relance –* d'épargne postale et des assurances seraient utilisés pour stimuler la Bourse.

HONGKONG

LA BOURSE de l'ex-colonie a terminé en hausse de 0,68 %, lundi 9 mars, à 10 994,09 points pour l'indice Hang Seng.

FRANCFORT

LES VALEURS allemandes étaient orientées à la baisse, lundi 9 mars, pour la première séance de la semaine. Au début des transactions informatisées, l'indice Dax des trente valeurs vedette perdait 0,24 %, à 4 751,39 points. A la veille du week-end, l'indice DAX électronique avait gagné 1,85 % en clôture et 2 % à l'issue de la séance officielle. Le dollar était à l'origine de cette nouvelle hausse, dopé par les propos de Klaus-*Dieter Kuehbacher, membre du* conseil central de la Bundesbank, qui *« ne voyait pas de raison de relever les taux d'intérêt allemands cette année ».*

NEW YORK

VENDREDI 6 MARS, Wall Street a gagné 125,06 points (+ 1,48 %), à 8 569,39 points, récupérant largement ses pertes de la veille.

Valeur du jour : Isis au centre des spéculations

LES OPÉRATIONS dans l'industrie parapétrolière américaine se succèdent. Après le rachat du groupe américain Dresser par son compatriote Halliburton pour 9 milliards de dollars (55 milliards de francs), faisant du nouvel ensemble le numéro un mondial, le fabricant de pipe-lines *EVI* a racheté son distributeur Weatherford Enterra pour 2,6 milliards de dollars.

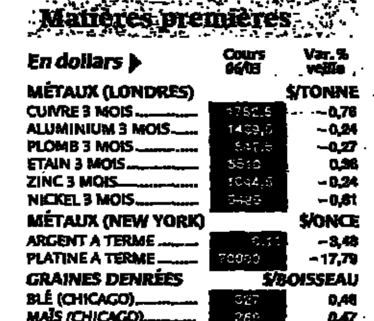
Face à ces *nouveaux géants*, les groupes français Géophysique, Coflexip et Technip semblent fragiles. Et *les investisseurs spéculent*, de nouveau, sur leur avenir. Isis, une holding détenant des participations de 20 % *dans Géophysique et Coflexip* et de 12 % dans Technip, est au centre de cette attention. La valeur a *gagné plus de 5 %, vendredi 6 mars*, pour terminer la séance à 639 francs. Achille Ferrari, son président, veut *accélérer les tractations en vue d'une* restructuration de ses participations. Certains rapprochements seraient envisageables. Il en va ainsi de l'ingénieriste Technip avec Coflexip, le spécialiste du développement de gisements sous-marins.

Cours de l'action ISIS — en francs à Paris
639
750 700 650 600 550 500
7/11 5/12 2/1 30/1 6/3
1997

Plus probable, la fusion de Géophysique et des groupes Géoservices et Beicip-Franlab (*détenus respectivement à 35 % et 100 % par Isis*) donnerait naissance à un groupe de plus de 6 milliards de francs, spécialisé dans la sismique et l'étude des réservoirs. *Mais le principal* frein à cette volonté réside dans le manque de moyens. Isis ne dispose que d'une trésorerie de 250 millions de francs. *Mais* il serait prêt à utiliser sa participation dans Technip, estimée à près de 1 milliard de francs, comme monnaie d'échange.

Pour Julien Onillon, analyste spécialisé chez BNP Equities, la fusion de *Géophysique*, Coflexip et Technip ne présente pas d'intérêt industriel. Leurs métiers sont trop différents. De plus, selon lui, les petites sociétés spécialisées peuvent continuer à prospérer en joignant leurs *compétences* aux *offres* des *grands* groupes généralistes. Plus radical, Thierry Lefrançois, analyste chez ABN-Amro *securities* France, a planché sur un scénario d'éclatement du pôle français. Il fait remar*quer que le duo Halliburton-Dres*ser est absent de la sismique. Selon lui, Géophysique devrait donc *constituer une cible idéale. Tandis* que Coflexip pourrait susciter la convoitise de Schlumberger. La holding doit également compter avec les investisseurs *qui ont acheté des actions* Isis à 685 francs lors de son introduction en Bourse en octobre 1997. Si la holding reçoit des propositions de rachat valorisant au *mieux ses participations, il lui serait difficile d'expliquer* qu'une solution franco-française serait susceptible de créer plus de valeur à moyen terme.

Enguérand Renault



Matières premières

En dollars ▶	Cours 06/03	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	−0,78
ALUMINIUM 3 MOIS	[illegible]	−0,24
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	−0,27
ETAIN 3 MOIS	[illegible]	0,36
ZINC 3 MOIS	[illegible]	−0,24
NICKEL 3 MOIS	[illegible]	−0,61
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	−3,48
PLATINE A TERME	[illegible]	−17,79
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	0,46
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	0,47
SOJA GRAINE	[illegible]	2,06
SOJA TOURT.	[illegible]	—
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	1,07
CAFÉ (LONDRES)	[illegible]	2,06
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 06/03	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	—
WTI (NEW YORK)	[illegible]	−1,07
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	−1,46

Or

En francs ▶	Cours 06/03	Var. % 05/03
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	+0,88
OR FIN LINGOT	[illegible]	+1,72
ONCE D'OR LONDRES	294,50	+0,41
PIÈCE FRANCE 20 F	[illegible]	+0,90
PIÈCE SUISSE 20 F	[illegible]	+0,30
PIÈCE UNION LAT. 20 F	[illegible]	+0,60
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	+5,71
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	+7,69
PIÈCE 50 PESOS MEX	[illegible]	+1,82

MONNAIES

● **Dollar** : la devise américaine s'inscrivait en baisse, lundi 9 mars, lors des premières transactions entre banques. Le billet vert s'échangeait à 6,1420 francs et 1,8320 deutschemark contre respectivement 6,1501 francs et 1,8348 deutschemark vendredi dans les derniers échanges interbancaires. Face au yen, le dollar restait ferme à 128,15 yens pour un dollar, contre 128,20 yens dans les derniers échanges de vendredi.
● **Franc** : la devise française évoluait peu face au mark, lundi matin à Paris, s'échangeant à 3,3516 francs pour un deutschemark contre 3,3520 francs vendredi en fin d'après-midi et 3,3526 francs selon le cours indicatif de la Banque de France.
● **Roupie** : la monnaie indonésienne reculait fortement, lundi, face au dollar, après la décision du FMI de retarder le versement d'une tranche de 3 milliards de dollars à Djakarta (*lire p. 17*).

Cours de change

09/03 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	6,14	6,64	10,06	4,12	2,97	4,82	0,34	3,36	....
DM	1,83	1,98	2,99	1,23	0,89	0,14	0,98	....	0,30
LIRE	1798,85	1946,25	2941,48	1206,33	872,85	1403,66	....	983,36	293,43
YEN	128,16	138,88	209,62	85,93	62,17	—	7,12	70,08	20,90
FLORIN	2,06	2,23	3,37	1,38	....	1,61	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,49	1,61	2,44	—	0,72	1,16	0,08	0,82	0,24
LIVRE	0,61	0,66	—	0,41	0,30	0,48	0,03	0,33	0,10
ECU	0,92	—	1,51	0,62	0,45	0,72	0,51	0,51	0,16
DOLLAR	—	1,08	1,64	0,67	[illegible]	0,78	0,06	0,55	0,16

Taux d'intérêt (%)

Taux 09/03	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,42	5,02	5,67
ALLEMAGNE	[illegible]	3,45	5,03	5,64
GDE-BRETAG.	[illegible]	7,38	6,08	5,92
ITALIE	[illegible]	5,98	5,32	5,86
JAPON	[illegible]	0,44	1,56	—
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,17	5,76	6,07
SUISSE	[illegible]	0,97	2,95	—
PAYS-BAS	[illegible]	3,62	5,04	5,58

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 09/03	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 98	[illegible]	103,83	103,52
Pibor 3 mois			
MARS 98	[illegible]	96,44	96,43

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 06/03	Achat 06/03	Vente 06/03
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	[illegible]	46,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,88	16,75
CANADA	[illegible]	4	4,60
DANEMARK (100)	[illegible]	82	92
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,84	4,24
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,63	6,48
FINLANDE (100)	[illegible]	104	115
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,88	10,45
GRÈCE (100)	[illegible]	1,90	2,40
IRLANDE	[illegible]	7,88	8,72
ITALIE (1000)	[illegible]	3,12	3,62
JAPON (100)	[illegible]	4,63	4,98
NORVÈGE (100)	[illegible]	[illegible]	88,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,90	3,60
SUÈDE (100)	[illegible]	[illegible]	79,50
SUISSE (100)	[illegible]	390	428

TAUX

● **France** : le marché obligataire a ouvert en hausse, lundi 9 mars. *Après quelques minutes de transactions*, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance *des emprunts d'Etat, gagnait* 27 centièmes, à 103,79 points.
Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) *s'inscrivait* à 5,03 %, soit 0,05 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance.
● **Etats-Unis** : les obligations américaines avaient terminé la séance en hausse, vendredi 6 mars, malgré l'annonce d'un nouveau recul du chômage au mois de février qui a confirmé la vigueur intacte de l'économie. Le taux de chômage est revenu à 4,6 %, son plus bas niveau depuis le mois d'octobre 1973, tandis que 310 000 emplois nets ont été créés.
Le taux de l'emprunt à 30 ans, qui constitue l'échéance de référence outre-Atlantique, s'était inscrit en clôture à 6,03 %.

ÉCONOMIE

Le FMI diffère son aide à Djakarta

LE FONDS *Monétaire* International (FMI) va retarder l'examen de l'application du programme *économique* de l'Indonésie prévu pour le 15 mars, qui constituait une condition-clé pour le déblocage de la deuxième tranche de l'aide à ce pays, a indiqué, vendredi 6 mars, un porte-parole du FMI. Ce retard résulte du non respect des conditions macro-économiques requises par le Fonds pour verser 3 milliards de dollars supplémentaires dans le crédit total de quelque 10 *milliards de dollars* promis par le FMI en échange de la mise en œuvre de réformes *structurelles* (*lire p. 17*).

■ **ÉTATS-UNIS** : les crédits à la *consommation* ont augmenté de 2,9 milliards de dollars, sur un an, en janvier, pour s'établir à 1 237,5 milliards de dollars, selon les chiffres publiés, vendredi 6 mars, par la Réserve fédérale.

■ **CHINE** : les pouvoirs publics vont stimuler le marché *intérieur* afin de résister à la crise financière asiatique qui pénalise les exportations *du pays et réduit* l'investissement étranger, a indiqué, samedi 7 mars, le gouverneur de la *banque centrale Dai Xianglong*. L'objectif du gouvernement est une croissance de 8 % du produit *intérieur brut* (PIB).

■ **ALLEMAGNE** : le candidat social-*démocrate* (SPD) à la chancellerie, Gerhard Schröder, a rejeté, samedi 7 mars, l'idée d'un litre d'essence à 5 marks (16,75 francs), avancée par les Verts, avec lesquels il s'est engagé à former une coalition en cas de défaite du chancelier Helmut Kohl.
■ **La Bundesbank** a démenti, dimanche 8 mars, les informations contenues dans un livre à paraître prochainement et révélées par l'hebdomdaire *Der Spiegel* selon lesquelles son président Hans Tietmeyer et son chef économiste Otmar Issing auraient utilisé des informations privilégiées pour acquérir des obligations fédérales en 1992.

■ **FRANCE** : le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a proposé, dimanche 8 mars, de *« baisser la TVA de deux points dans un premier temps »*, dans le cadre d'*« une réforme fiscale d'importance »*. Estimant que le gouvernement doit *« accélérer »* son action dans le domaine de la fiscalité, M. Hue, interrogé sur *Europe 1*, a proposé de *« travailler à une réforme d'importance qui prenne en compte davantage les revenus financiers plutôt que les revenus du travail ».*

■ **JAPON** : les dépenses des ménages japonais ont reculé de 4 % en valeur en janvier. Elles avaient déjà été réduites de 4,9 % en décembre.

■ **MEXIQUE** : le président Ernesto Zedillo va proposer une réforme qui renforce les pouvoirs de la banque centrale du Mexique pour mieux contrôler les banques. Depuis la chute du peso en 1994, les établissements financiers ont accumulé 45 milliards de dollars de mauvaises créances.

■ **PÉTROLE** : le ministre saoudien du pétrole, Ali al-Nouaïmi, a affirmé, dimanche 8 mars, que son pays, principal membre de l'OPEP, n'avait aucune intention de réduire sa production pour enrayer la baisse des cours du brut (*lire p. 5*).

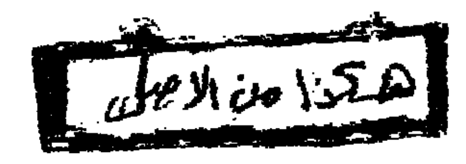
■ **PRIVATISATIONS** : les privatisations ont progressé de 73 % en 1997 dans le monde pour atteindre 156,6 milliards de dollars, *contre 90,8 milliards l'année* précédente, a indiqué, dimanche, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

NOMINATIONS

■ **ELF ATOCHEM : Daniel Lauré** est *nommé directeur* de la division fluorés et oxygénés de la société.

■ **ALCATEL-ALSTHOM : Pierre Le Roux,** jusqu'ici responsable de la préparation du groupe à l'euro, devient directeur des ressources humaines d'Alcatel-Alsthom. Caroline Mille reste directeur de la communication.

ÉCONOMIE
Le FMI diffère son aide à Djakarta



RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 9 MARS
Liquidation : 24 mars
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,23 %
CAC 40 : 3491,12

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	1010	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	948	[illegible]	− 1,26	[illegible]
Renault (T.P.)	2014	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2530	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1285	[illegible]	− 0,85	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	985	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1400	[illegible]	− 2	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	332,10	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Air Liquide	1024	[illegible]	− 0,48	[illegible]
Alcatel Alsthom	814	[illegible]	+ 1,96	[illegible]
Atos CA	970	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Axa	595	595	—	[illegible]
Bail Investis.	897	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Bazar Hot. Ville	649	640	− 1,38	[illegible]
Bertrand Faure	429,50	[illegible]	+ 2,44	[illegible]
BIC	499,90	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
BIS	588	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	413	[illegible]	− 1,93	[illegible]
Bollore Techno	881	[illegible]	− 0,11	[illegible]
Bongrain	2801	[illegible]	− 0,71	[illegible]
Bouygues	892	[illegible]	+ 1,79	[illegible]
Bouygues Offs.	249	[illegible]	+ 3,21	[illegible]
Bull#	38,35	[illegible]	+ 1,88	[illegible]
Canal +	1377	[illegible]	− 1,81	[illegible]
Cap Gemini	624	[illegible]	+ 1,60	[illegible]
Carbone Lorraine	2026	[illegible]	+ 3,55	[illegible]
Carrefour	3660	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Casino Guichard	387	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Casino Guich.ADP	284	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	975	[illegible]	+ 2,05	[illegible]
C.C.F.	460	[illegible]	− 1,08	[illegible]
Cegid (Ly)	865	[illegible]	+ 0,34	[illegible]
Cerus Europ.Reun	34,45	[illegible]	—	[illegible]
CGIP	2556	[illegible]	− 1,60	[illegible]
Chargeurs	377,10	[illegible]	+ 0,76	[illegible]
Christian Dalloz	772	[illegible]	—	[illegible]
Christian Dior	748	[illegible]	− 0,13	[illegible]
Ciments Francais	314	[illegible]	− 1,38	[illegible]
Cipe France (Ly) #	215	[illegible]	—	[illegible]
Clarins	570	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Club Mediterranee	470	[illegible]	+ 0,95	[illegible]
Coflexip	716	[illegible]	− 2,93	[illegible]
Colas	1015	[illegible]	− 0,49	[illegible]
Comptoir Entrep.	16	[illegible]	− 0,93	[illegible]
Comptoirs Mod.	3349	[illegible]	− 2,50	[illegible]
CPR	484,90	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Cred.Fon.France	110,60	[illegible]	—	[illegible]
Credit Lyonnais CI	490	478,40	− 2,36	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	278,80	[illegible]	− 1	[illegible]
Damart	3780	[illegible]	+ 1,19	[illegible]
Danone	1228	1258	+ 2,44	[illegible]
Dassault-Aviation	1578	1577	− 0,06	[illegible]
Dassault Electro	657	655	− 0,30	[illegible]
Dassault Systemes	238,10	[illegible]	+ 1,17	[illegible]
De Dietrich	305,80	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
Deveaux(Ly)#	901	901	—	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	57,45	56,80	− 2	[illegible]
Dexia France	777	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	133	131	− 1,50	[illegible]
Dynaction	167,90	[illegible]	− 0,23	[illegible]
Eaux (Cie des)	1012	[illegible]	—	[illegible]
Eda	1530	1615	+ 5,55	[illegible]
Eiffage	352	355	+ 0,85	[illegible]
Elf Aquitaine	704	712	+ 1,13	[illegible]
Eramet	253,40	[illegible]	+ 0,03	[illegible]
Eridania Beghin	1114	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Essilor Intl	1870	1890	+ 1,06	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1700	1745	+ 2,64	[illegible]
Esso	549	[illegible]	− 1,45	[illegible]
Eurafrance	2850	[illegible]	− 0,17	[illegible]
Euro Disney	9,50	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Europe 1	1344	1338	− 0,44	[illegible]
Eurotunnel	5,65	[illegible]	− 0,88	[illegible]
Fimalac SA	591	592	+ 0,16	[illegible]
Finextel	110	113	+ 2,72	[illegible]
Fives-Lille	375	372,80	− 0,58	[illegible]
France Telecom	295,50	294,30	− 0,40	[illegible]
Fromageries Bel	4650	[illegible]	− 1,07	[illegible]
Galeries Lafayette	3838	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
GAN ex.dt sous.	149,20	150	+ 0,53	[illegible]
Gascogne (B)	526	528	+ 0,38	[illegible]
Gaumont #	429	426,40	− 0,60	[illegible]
Gaz et Eaux	2750	[illegible]	—	[illegible]
Géophysique	690	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
G.F.C.	560	565	+ 0,89	[illegible]
GrandVision	211	214,60	+ 1,70	[illegible]
Groupe Andre S.A.	699	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Groupe GTM	405	[illegible]	+ 3,45	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	157,40	[illegible]	− 2,09	[illegible]
Guilbert	976	[illegible]	− 0,30	[illegible]
Guyenne Gascogne	2010	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1455	[illegible]	− 0,96	[illegible]
Havas	509	[illegible]	—	[illegible]
Havas Advertising	983	[illegible]	− 1,93	[illegible]
Imetal	830	[illegible]	− 1,44	[illegible]
Immeubl.France	415,50	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Infogrames Enter.	255	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Ingenico	148,90	[illegible]	− 0,33	[illegible]
Interbail	179,90	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Intertechnique	1485	1501	+ 1,07	[illegible]
ISIS	639	[illegible]	− 1,72	[illegible]
Jean Lefebvre	371	[illegible]	+ 2,42	[illegible]
Klepierre	962	[illegible]	+ 3,11	[illegible]
Labinal	1865	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Lafarge	478,50	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Lagardere	232,40	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Lapeyre	402,40	[illegible]	− 0,59	[illegible]
Lebon	285	[illegible]	+ 1,40	[illegible]
Legrand	1531	[illegible]	− 0,91	[illegible]
Legrand ADP	970	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Legris Indust.	255	[illegible]	+ 1,17	[illegible]
Locindus	838	840	+ 0,23	+ 13,36
L'Oreal	2760	2743	− 0,61	+ 16,47
LVMH Moet Hen.	1250	1247	− 0,24	+ 24,82
Marine Wendel	1065	1025	− 3,75	+ 49,85
Metaleurop	63,30	64	+ 1,10	+ 3,72
Metrologie Inter.	14,10	14,15	+ 0,35	− 11,56
Michelin	384,40	383,90	− 0,13	+ 26,89
Moulinex #	161	162	+ 0,62	+ 8,94
Natexis	369,40	373	+ 0,97	+ 6,26
Nord-Est	127	125	− 1,57	+ 4,76
Nordon (Ny)	443,90	470	+ 5,87	+ 17,58
NRJ #	1135	1137	+ 0,17	+ 35,68
Olipar	67,60	67,90	+ 0,44	+ 1,34
Paribas	577	578	+ 0,17	+ 10,51
Pathe	1289	1300	+ 0,85	+ 11,30
Pechiney	284	278,70	− 1,86	+ 17,29
Pernod-Ricard	406	402	− 0,98	+ 13,58
Peugeot	845	852	+ 0,82	+ 12,25
Pinault-Print.Red	4000	4070	+ 1,75	+ 26,75
Plastic Omn.(Ly)	800	809	+ 1,12	+ 7,88
Primagaz	545	549	+ 0,73	+ 9,14
Promodes	2845	2809	− 1,26	+ 12,49
Publicis #	660	651	− 1,36	+ 32,58
Remy Cointreau	111	112,90	+ 1,71	+ 0,53
Renault	211,50	207,80	− 1,74	+ 22,74
Rexel	2118	2112	− 0,28	+ 12,64
Rhone Poulenc A	278,90	288,60	+ 3,47	+ 7,04
Rochette (La)	28,30	27,20	− 3,88	+ 8,80
Rue Imperiale(Ly)	6140	6150	+ 0,16	+ 19,88
Sade (Ny)	235	233	− 0,85	+ 19,48
Sagem SA	3700	3605	− 2,56	+ 34,51
Saint-Gobain	900	897	− 0,33	+ 9,91
Salvepar (Ny)	510	512	+ 0,39	+ 10,22
Sanofi	698	709	+ 1,57	+ 5,82
Sat	2116	2080	− 1,70	+ 25,90
Saupiquet (Ns)	524	525	+ 0,19	− 7,89
Schneider SA	376,30	383	+ 1,78	+ 17,19
SCOR	315	316,30	+ 0,41	+ 9,90
S.E.B.	927	937	+ 1,07	+ 11,68
Sefimeg CA	373,10	373,10	—	+ 24,36
SEITA	249	253	+ 1,60	+ 17,12
Selectibanque	75	75,40	+ 0,53	+ 13,38
SFIM	1185	1158	− 2,27	+ 15,80
SGE	201,80	205	+ 1,58	+ 31,41
Sidel	435	436,60	+ 0,36	+ 9,42
Silic CA	960	952	− 0,83	+ 17,53
Simco	485	484,50	− 0,10	+ 19,62
S.I.T.A	1290	1295	+ 0,38	+ 12,60
Skis Rossignol	119	118,20	− 0,67	+ 10,05
Societe Generale	975	984	+ 0,92	+ 20
Sodexho Alliance	3848	3780	− 1,76	+ 17,28
Sogeparc (Fin)	412	414,60	+ 0,63	+ 4,96
Sommer-Allibert	236,50	237	+ 0,21	+ 13,45
Sophia	256	255	− 0,39	+ 11,59
Spir Communic. #	490	497,80	+ 1,59	+ 31,69
Strafor Facom	471,10	471,50	+ 0,08	+ 13,61
Suez Lyon.des Eaux	829	835	+ 0,72	+ 25,37
Synthelabo	844	850	+ 0,71	+ 13,03
Technip	696	704	+ 1,14	+ 10,86
Thomson-CSF	227	229,50	+ 1,10	+ 20,98
Total	685	681	− 0,58	+ 9,96
UIF	455	449	− 1,31	+ 2,74
UIS	223	220	− 1,34	+ 4,26
Unibail	665	669	+ 0,60	+ 11,31
Union Assur.Fdal	820	811	− 1,09	+ 2,65
Usinor	95,70	95,10	− 0,62	+ 9,43
Valeo	514	517	+ 0,58	+ 26,65
Vallourec	429	435	+ 1,39	+ 21,16
Via Banque	197,10	197,50	+ 0,20	+ 14,29
Worms & Cie	380,20	379	− 0,31	− 14,83
Zodiac ex.dt divid	1441	1444	+ 0,20	+ 3,06
Elf Gabon	1024	1035	+ 1,07	+ 5,39

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	138	138	—	+ 16,94
Adecco S.A.	1950	1984	+ 1,74	+ 16,70
Adidas AG #	990	992	+ 0,20	+ 25,56
American Express	577	576	− 0,17	+ 9,50
Anglo American #	240,10	242,10	+ 0,83	+ 1,16
Amgold #	232	232	—	+ 8,66
Arjo Wiggins App.	20,50	20,40	− 0,48	+ 28,90
A.T.T. #	375,40	372,90	− 0,66	+ 0,48
Banco Santander #	283,60	285,20	+ 0,56	+ 43,02
Barrick Gold #	117,70	119,30	+ 1,35	+ 7,47
B.A.S.F. #	227	227	—	+ 7,02
Bayer #	261,30	266,80	+ 2,10	+ 18,57
Crown Cork ord.#	328,50	330,50	+ 0,60	+ 10,98
Crown Cork PF CV#	303,50	—	—	+ 21,40
Daimler Benz #	533	548	+ 2,81	+ 28,85
De Beers #	124,80	125	+ 0,16	+ 7,37
Deutsche Bank #	412	414	+ 0,48	− 2,95
Diageo PLC reg.	63,70	65,80	+ 3,29	[illegible]
Dresdner Bank	291	291,90	+ 0,30	+ 6,34
Driefontein #	37,65	37,95	+ 0,79	− 4,28
Du Pont Nemours #	380	387	+ 1,84	+ 7,76
Eastman Kodak #	391,60	394,50	+ 0,74	+ 9,27
East Rand #	1,30	1,30	—	+ 5,69
Echo Bay Mines #	12,20	12,40	+ 1,63	− 15,86
Electrolux #	457	466,40	+ 2,05	+ 12,38
Ericsson #	273	277	+ 1,46	+ 21,54
Ford Motor #	354	367	+ 3,67	+ 24,61
Freegold #	28,50	28,15	− 1,22	+ 6,22
Gencor act.regr.	10,45	10,20	− 2,39	+ 7,36
General Elect. #	475	479,90	+ 1,03	+ 6,88
General Motors #	443	454	+ 2,48	+ 28,86
Gle Belgique #	711	725	+ 1,96	+ 29
Hanson PLC reg.	32,20	33,50	+ 4,03	+ 25,93
Harmony Gold #	19,80	20,15	+ 1,76	+ 44,96
Hitachi #	46,85	46,05	− 1,70	+ 6,22
Hoechst #	231,10	239,10	+ 3,46	+ 12,51
I.B.M #	608	595	− 2,13	+ 4,80
I.C.I #	117	116,80	− 0,17	+ 25,59
Ito Yokado #	329,80	329	− 0,24	+ 9,12
Kingfisher plc #	103,20	103	− 0,19	+ 15,39
Matsushita #	90,15	90	− 0,16	+ 2,62
Mc Donald's #	328,10	329,40	+ 0,39	+ 15,66
Merck and Co # ■	773	782	+ 1,16	+ 21,39
Mitsubishi Corp.#	48,25	48,80	+ 1,13	+ 8,44
Mobil Corporat.#	437,80	440,70	+ 0,66	+ 0,15
Morgan J.P. #	743	757	+ 1,88	+ 14
Nestle SA Nom. #	10610	10610	—	+ 18,68
Nipp. MeatPacker #	77,20	77	− 0,25	− 6,09
Nokia A	595	602	+ 1,17	+ 40
Norsk Hydro #	280,20	281	+ 0,28	− 3,76
Petrofina #	2080	2085	+ 0,24	− 4,79
Philip Morris #	270	271,60	+ 0,59	+ 0,85
Philips N.V #	452,40	449,70	− 0,59	+ 21,90
Placer Dome Inc #	76,75	75,60	− 1,49	+ 2,85
Procter Gamble #	502	511	+ 1,79	+ 6,29
Quilvest	325	333	+ 2,46	+ 10,59
Randfontein #	11,40	11,40	—	+ 32,55
Rio Tinto PLC #	83,90	81,50	− 2,86	+ 9,38
Royal Dutch #	335	330	− 1,49	+ 1,47
Sega Enterprises	125,10	122,30	− 2,23	− 11,18
Schlumberger #	463,50	453,80	− 2,09	+ 7,17
SGS Thomson Micro.	420	415,90	− 0,97	+ 11,65
Shell Transport #	43,20	43,50	+ 0,69	− 0,57
Siemens #	375	372	− 0,80	+ 3,62
Sony Corp. #	551	544	− 1,27	+ 3,11
Sumitomo Bank #	70,60	70,60	—	+ 4,74
T.D.K #	467,90	469	+ 0,23	+ 8,15
Telefonica #	219	220	+ 0,45	+ 22,22
Toshiba #	27,50	26,85	− 2,36	+ 10,26
Unilever act.Div.#	402,60	416	+ 3,32	+ 11,97
United Technol. #	544	548	+ 0,73	+ 21,54
Vaal Reefs #	245,90	243	− 1,17	− 0,40
Volkswagen A.G #	4160	4260	+ 2,40	+ 27,88
Volvo (act.B) #	173,90	171	− 1,66	+ 4,90
Western Deep #	119,60	117,50	− 1,75	+ 11,37
Yamanouchi #	148,20	149	+ 0,53	+ 18,25
Zambia Copper	14,20	14,65	+ 3,16	+ 14

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 9 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	106,91	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	121,82	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	121,35	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	103,51	[illegible]
CFF 10,25%90-01 CB#	115,40	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,42	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	126,35	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	117,35	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	104,21	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,93	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	119,26	[illegible]
Finansder 9%91-06#	126,46	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	113,91	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	107,25	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	100	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	101,65	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,99	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	104,96	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,57	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,29	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	101	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	—	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	114,30	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,84	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	—	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	140,48	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	106,05	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	977	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	50	[illegible]
Baccarat (Ny) ◆	599	[illegible]
Bains C.Monaco	682	[illegible]
Bque Transatlantl. ◆	234,90	234,90
B.N.P.Intercont.	1097	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie)	7,60	—
Centenaire Blanzy	525	525
Champex (Ny) ◆	19,20	19,20
CIC Un.Euro.CIP	520	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	2700	2750
Generali Fce Assur.	1380	[illegible]
Continental Ass.Ly.	530	[illegible]
Darblay	496	[illegible]
Didot Bottin	830	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	2980	3000
Ent.Mag. Paris	1455	1480
Fichet Bauche ◆	42	[illegible]
Fidel	34	34,90
Finalens	305	303,80
F.I.P.P. ◆	265,50	285,50
Fonciere (Cie)	805	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	850	850
Foncina #	551	[illegible]
Francarep	335,50	[illegible]
France S.A. ◆	1403	1403
From. Paul-Renard ◆	1050	1050
Gevelot ◆	1310	1310
G.T.I (Transport)	332	338
Immobail	196	198
Immobanque	760	760
Lucia ◆	59	59
Monoprix	343	399
Metal Deploye ◆	415	415
Mors ◆	6,20	6,20
Navigation (Nle) ◆	130	130
Optorg	384,10	365,10
Paluel-Marmont ◆	425	425
Exa.Clairefont(Ny)	950	950
Parfinance	275,50	280
Paris Orleans	305	302
Promodes (CI)	2099	2080
PSB Industries Ly	600	585
Rougier #	325	325
Saga ◆	140	140
S.I.P.H. ◆	300	300
Sofragi	4900	4901
Taittinger	3623	3620
Tour Eiffel ◆	285	285
Vicat	546	545
Caves Roquefort	1850	1850
Elyo ◆	350	350
Finaxa	470	470
Gaillard (M) ◆	1550	1550
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	210	210
Gd Moul.Strasbourg ◆	2001	2001
Hotel Lutetia ◆	387	387
Hotels Deauville	739	739
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	547	547
L.Bouillet (Ly) ◆	290	290
Lloyd Continental ◆	9060	9060
Matussiere Forest.	56	56,50
Moncey Financiere ◆	3000	3000
M.R.M. (Ly)	410	410,10
Part-Dieu(Fin)(Ly)	100	100
Poliet	500	510
Sabeton Ly	666	660
Sarnse (Ly)	1130	1130
Sechilienne (Ly)	1285	1285
Sucr.Pithiviers	3230	3250
Tanneries Fce (Ny) ◆	270	270
Teleflex L. Dupont	101,20	104
Union Gle Nord(Li) ◆	285	285

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	380,50	380,50
Fiat Ord.	22,90	23,30
Gold Fields South	79,50	79,50
Kubota Corp.	19	19
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	45	45
Robeco	623	632
Rodamco N.V.	175	175
Rolinco	588	589
Sema Group Plc #	209	209
Solvay SA	383	383

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 9 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	50	[illegible]
AFE #	672	[illegible]
Aigle #	439	440
Albert S.A (Ns) ◆	153	[illegible]
Altran Techno. #	2770	2770
Arkopharma#	412,90	[illegible]
Montaignes P.Gest. ◆	1996	[illegible]
Assystem #	265	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	780	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	405	[illegible]
Bque Vernes	165	[illegible]
Beneteau CB#	1743	[illegible]
B I M P	114	117,90
Boiron#(Ly)	402	[illegible]
Boisset (Ly) #	355	[illegible]
But S.A.	298,50	302
Cardif SA	1151	[illegible]
C.E.E #	95	[illegible]
Change Bourse (M)	230	[illegible]
CNIM CA#	230	[illegible]
Codetour #	405	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	311,10	[illegible]
Confiandey #	290	[illegible]
C.A. Hte Normandie	335	[illegible]
C.A. Paris IDF	888	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	297	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	292,50	[illegible]
C.A.Pas de Calais	554	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)	519	[illegible]
C.A. Oise CCI	319	[illegible]
C.A. Somme CCI	339	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	415,10	[illegible]
Devanlay	660	[illegible]
Devernois (Ly)	615	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	23,80	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	393	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	473	[illegible]
Expand s.a	922	[illegible]
Factorem	661	[illegible]
Faiveley #	238	[illegible]
Finacor	67	[illegible]
Fininfo	740	[illegible]
Assur.Bq.Populaire	655	[illegible]
Gautier France	290	[illegible]
Gel 2000	41,50	40,50
GEODIS #	380	[illegible]
GFI Industries #	1510	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	26	[illegible]
GLM S.A.	233	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	250	250
Kindy #	168	[illegible]
Guerbet	208	[illegible]
Hermes internat.1 #	475	[illegible]
Hurel Dubois	848	[illegible]
ICBT Groupe #	190	[illegible]
I.C.C. #	162	[illegible]
ICOM Informatique	460,80	[illegible]
Idianova ◆	67,35	[illegible]
Int. Computer # ◆	70,30	[illegible]
IPBM	70	70
M6-Metropole TV	729	[illegible]
Manitou #	875	[illegible]
Manutan	540	[illegible]
Marie Brizard #	560	[illegible]
Maxi-Livres/Profr#	35	[illegible]
Mecelec (Ly)	88,90	[illegible]
MGI Coutier #	343	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	139	[illegible]
Naf-Naf #	90	[illegible]
Norbert Dentres #	820	[illegible]
NSC Groupe Ny	815	[illegible]
Onet #	920	[illegible]
Paul Predault	130	134
P.C.W.	19	—
Petit Boy # ◆	90,85	90,85
Phyto-Lierac #	219	216
Pochet	795	795
Poujoulat Ets (Ns)	227	227
Radiall #	700	700
Robertet #	1170	1175
Rouleau-Guichard ◆	274,90	274,90
Securidev #	99	97,10
Smoby (Ly)#	559	559
Sofco (Ly)	10,50	10,50
Sofibus ◆	366	366
Sopra #	945	998
Steph.Kelian # ◆	84,30	88,30
Sylea	675	680
Teisseire-France	195	197
TF1	764	743
Thermador Hol. #	368	375
Trouvay Cauvin #	118	118
Unilog	1300	1292
Union Fin.France	752	765
Viel et Cie #	177	177
Vilmorin et Cie #	500	500
Virbac	525	525

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 9 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	36,70	36,60
Belvedere	933	950
BVRP	290	288
Coil	168	170
Electronique D2	474	521
FDM Pharma n.	166	168
Genset	505	500
Guyanor action B	9,80	9,70
High Co.	204	231,50
Infonie	99	98,95
Joliez-Regol	87,90	89
Mille Amis	39,50	40,05
Naturex ◆	71	71
Olitec	1098	1099
Picogiga	261	265,10
Proxidis	20	20
R21 Santé	420	420
Stelax	5,75	6

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 9 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	885	885
Générale Occidentale ◆	160	160
Sté lecteurs du Monde ◆	196,90	198,90
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 6 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	155,31	147,91
Agipi Actions (Axa)	138,09	131,51
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◇	2427,96	2392,08
BNP (3615 BNP)		
Natio Court Terme	14482	14482
Natio Epargne	2272,76	2250,26
Natio Oblig. M.T. C/D	886,19	870,42
Natio Ep. Croissance	3806,67	3732,03
Natio Ep. Patrimoine	159,89	156,75
Natio Epargne Retraite	184,13	180,52
Natio Epargne Trésor	11554,75	11531,69
Natio Euro Valeurs ◆	1231,56	1207,41
Natio Euro Oblig.	1061,47	1050,96
Natio Euro Opport.	1279,03	1253,95
Natio Inter	1150,92	1128,35
Natio Opportunités	224,11	219,72
Natio Revenus	1124,52	1113,38
Natio Sécurité	11367,49	11367,49
Natio Valeurs	1595,58	1564,29
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	94318,70	94318,70
Oblig. tres caté.	287,75	280,50
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◇	988,33	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C ◆	2688,85	2688,85
Nord Sud Dévelop. D ◆	2540,66	2540,66
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C ◇	319,98	313,71
Patrimoine Retraite D ◇	310,30	304,22
Sicav Associations C ◇	2460,90	2460,90
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C ◇	20063,63	20063,63
Mutual. dépôts Sicav C ◇	19698,80	19679,12
CAISSE D'ÉPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA ◇	335,81	329,23
Écur. Capitalisation C ◇	264,41	264,41
Écur. Expansion C ◇	84809,10	84809,10
Écur. Géovaleurs C ◇	4032,01	3952,95
Écur. Investis. D PEA ◇	265,87	260,66
Écur. Monépremière ◇	11561,48	11561,48
Écur. Monétaire C ◇	13252,91	13252,91
Écur. Monétaire D ◇	12284,04	12284,04
Écur. Trésorerie C ◇	325,22	325,22
Écur. Trésorerie D ◇	304,94	304,94
Écur. Trimestriel D ◇	2068,67	2068,67
Éparcourt-Sicav D ◇	197,72	197,72
Géoptim C ◇	13496,19	13296,74
Géoptim D ◇	12396,79	12213,59
Horizon C ◇	2603,51	2552,46
Prévoyance Écur. D ◇	108,86	108,86
Sensipremière C ◇	14009,19	13978,25
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C ◇	12385,84	12361,12
Écur. Sécuripremière C ◇	12265,93	12253,68
CRÉDIT AGRICOLE (Indocam)		
Amplia ◇	122018,83	122018,83
Atout Amérique	212,41	207,20
Atout Asie	91,84	89,60
Atout France Europe	1013,63	979,82
Atout France Monde	252,30	246,15
Atout Futur C	968,29	944,67
Atout Futur D	901,98	879,98
Coexis	2022,70	1988,89
Dièze	2449,70	2390,25
Elicash ◇	969545,27	969545,27
Eurodyn	3166,96	3089,72
Indicia ◆	2095,58	2049,24
Moné.J C ◇	12157,91	12157,91
Moné.J D ◇	11517,46	11517,46
Oblifutur C	575,41	565,79
Oblifutur D	551,37	542,15
Oraction	1536,52	1499,04
Revenu-Vert	1202,25	1182,15
Sévéa ◆	117,80	114,93
Synthésis	19349,36	19007,25
Uni Associations ◇	120,04	120,04
Uni-Foncier	1651,85	1611,56
Uni-Garantie C	1975,59	1942,52
Uni-Garantie D	1413,32	1389,70
Uni-Régions	1873,23	1827,54
Univar C ◇	315,09	315,09
Univar D ◇	301,97	301,97
Univers Actions	281,91	275,03
Univers-Obligations	261,89	257,51
CIC BANQUES		
Francic	177,68	172,50
Francic Pierre	159,59	154,94
Europe Régions	277,42	269,34
CIC PARIS		
Associc	1095,93	1095,93
Cicamonde	1750,06	1724,20
Converticic	443,46	436,91
Ecocic	1901,53	1846,15
Mensuelcic	10113,34	10013,21
Oblicic Mondial	4149,91	4088,53
Oblicic Régions	1231,20	1213
Rentacic	165,68	163,23
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1399,61	1385,75
Lion 20000 C	17444,89	17444,89
Lion 20000 D	16321,24	16321,24
Lion-Associations C	11310,76	11310,76
Lion-Associations D	10719,24	10719,24
Lion Court Terme C	26944,18	26944,18
Lion Court Terme D	23738,11	23738,11
LionPlus C ◆	1645,39	1613,13
LionPlus D ◆	1569,54	1538,76
Lion Trésor	2576,61	2551,10
Oblilion ◆	2302,73	2279,93
Sicav 5000	859,74	842,88
Slivafrance	1455,65	1427,11
Slivam	646,68	634
Slivarente	260,29	255,19
Slivinter	919,41	901,38
Trilion	5201,57	5134,82
CRÉDIT MUTUEL		
Avenir Alizes	2567,97	2517,62
CM Option Dynamique	155,61	151,45
CM Option Equilibre	288,51	282,86
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	182,24	177,36
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	944,11	944,11
Créd.Mut.Ep.Ind. C	172,73	167,52
Créd.Mut.Ep.J	23349,62	23349,62
Créd.Mut.Ep.Monde	1919,30	1867,93
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1946,33	1908,17
Créd.Mut.Ep.Quatre	1100,98	1079,39
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	108,35	106,28
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	564,08	559,79
Saint-Honoré Capital	20875,04	20267,03
St-Honoré March. Emer.	715,73	684,91
St-Honoré Pacifique	673,34	644,34
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux ◇	1861,53	1867,53
Stratégie Actions	1244,76	1196,88
Stratégie Rendement	2087,10	2021,40
LA POSTE		
Amplitude Amérique C ◇	132,99	129,75
Amplitude Europe C ◇	200,56	195,67
Amplitude Europe D ◇	197,21	192,40
Amplitude Monde C ◇	1168,61	1140,11
Amplitude Monde D ◇	1114,87	1087,68
Amplitude Pacifique C ◇	94,77	92,46
Élanciel D PEA ◇	220,38	215
Émergence Poste D PEA ◇	172,71	168,50
Géobilys C ◇	694,82	684,55
Géobilys D ◇	657,40	647,68
Kaleis Dynamisme C ◇	1224,57	1200,56
Kaleis Equilibre C ◇	1148,52	1126
Kaleis Sérénité C ◇	1087,20	1078,44
Latitude C ◇	151,12	151,12
Latitude D ◇	137,68	137,68
Oblitys D ◇	655,41	645,72
Plénitude D PEA ◇	239,73	233,88
Poste Gestion C ◇	15165,76	15165,76
Revenus Trimestr. D ◇	5269,48	5217,31
Solstice D ◇	2386,29	2380,34
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38685,12	38685,12
Actimonétaire D	30648,71	30648,71
Cadence 1 D	1071,93	1061,32
Cadence 2 D	1060,29	1049,79
Cadence 3 D	1062,65	1052,13
Capimonétaire C	417,65	417,23
Capimonétaire D	376,84	376,46
Sogeoblig C/D	9615,34	9520,14
Interoblig C	7865,32	7787,45
Intersélection France D	833,92	817,57
S.G. France opport. C	2445,74	2397,78
S.G. France opport. D	2315,16	2269,76
Sogenfrance C	2336,25	2290,44
Sogenfrance D	2121,03	2079,44
Sogépargne D	305,17	302,15
Soginter C	2632,92	2581,29
Sogéfiance D ◆	1753,99	1736,62
Sogenfrance Tempo D ◆	284,53	278,95

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

FOOTBALL Pour assister à la Coupe du monde de football 98 qui se jouera en France du 10 juin au 12 juillet, les supporters de douze des trente-deux pays qualifiés devront présenter une demande de visa. ● CETTE SITUATION pose des problèmes à la fois politiques et logistiques, puisque les demandeurs se comptent par centaines de milliers. ● PARMI LES PAYS « sensibles » dont les ressortissants sont soumis aux visas, figurent notamment la Colombie, l'Iran, la Roumanie, la Yougoslavie et la Jamaïque. ● LE COMITÉ FRANÇAIS d'organisation est formel : « *La Coupe du monde doit être une fête.* » Alors que les ministères concernés craignent l'immigration clandestine ● LE SYSTÈME RETENU prévoit qu'aucun visa ne peut être délivré sans présentation d'un billet dont le numéro sera porté sur le passeport afin d'éviter qu'il serve de sésame à plusieurs candidats.

La question des visas complique l'organisation du Mondial 98

La venue en France de quelques centaines de milliers d'étrangers à l'occasion de la Coupe du monde de football préoccupe le gouvernement. Afin de juguler le « risque migratoire », c'est la possession d'une place qui servira de sésame aux spectateurs étrangers soumis au visa

LE 29 NOVEMBRE 1997, lorsque l'équipe iranienne a décroché, aux dépens de l'Australie, la 32e et dernière place qualificative pour la phase finale de la Coupe du monde 1998, des milliers de personnes ont laissé éclater leur joie dans les rues de Téhéran. Dans les couloirs du Quai d'Orsay, en revanche, quelques visages se sont brusquement tendus. Non que les diplomates français soient de fervents supporteurs du onze des antipodes. « *mais la question des visas était déjà suffisamment compliquée comme ça* », explique l'un d'eux.

A trois mois de l'ouverture de la compétition, la venue en France de quelques centaines de milliers d'étrangers préoccupe le gouvernement français. Il y a deux mois, Michel Platini, coprésident du comité français d'organisation (CFO) s'alarmait des 250 000 demandes de visas déposées au Maroc. Le chiffre est aujourd'hui démenti. Mais au ministère des affaires étrangères, au ministère de l'intérieur, comme au CFO, personne ne cache que ce dossier, situé à la croisée du sport, de la diplomatie et de l'ordre public, est « *très sensible* ».

Sur les trente-deux pays qualifiés, pas moins de douze voient leurs ressortissants soumis à un visa pour entrer en France. De quoi faire dire à un responsable du dossier que, « *sur ce plan-là, les éliminatoires n'ont pas été très favorables* ». Pour les cinq pays africains – Afrique du Sud, Cameroun, Maroc, Nigéria, Tunisie – l'affaire était entendue, puisque tout le continent est concerné par le visa. L'absence de l'Algérie, où, pour reprendre la classification du Quai d'Orsay, s'ajoute aux « *risques migratoires* » la « *menace terroriste* » a même été vécue comme un soulagement.

C'est en réalité d'Amérique, d'Asie, et surtout d'Europe que sont venus les imprévus. Colombie, Jamaïque, Arabie saoudite, Iran, Bulgarie, Roumanie et Yougoslavie : la liste s'est allongée bien au-delà de ce qui était escompté. La philosophie des organisateurs n'a pas changé : « *La Coupe du monde doit être une fête*, insiste-t-on au CFO. *La France doit montrer son visage le plus accueillant.* » Mais, comme lors des Journées mondiales de la jeunesse (JMJ), en août 1997, les ministères des affaires étrangères et de l'intérieur ont souligné que la Coupe du monde ne devait pas servir de prétexte à l'immigration clandestine.

LE « RISQUE MIGRATOIRE »

Ces principes étant fixés, restait l'essentiel : les modalités techniques. L'attribution des visas constitue en effet le levier principal de maîtrise des flux migratoires. Outre des éléments objectifs – garanties d'hébergement, moyens de subsistance, achat d'un billet de retour –, les consulats apprécient, au cas par cas, le « *risque migratoire* ». Ce dernier critère constitue le motif essentiel des refus de visas, en particulier dans des pays comme la Tunisie, le Maroc ou la Roumanie. Or l'égalité de traitement entre spectateurs impose de le faire disparaître.

« *Entre spectateur...* », insiste le ministère de l'intérieur. A l'exception des officiels et des journalistes accrédités, c'est donc le billet d'accès au stade qui servira de sésame pour l'entrée en France. D'ici quelques semaines, envoron 700 000 billets (sur un total de 2,4 millions de places) seront répartis entre les trente-deux pays. Pour le premier tour, 10 000 à 20 000 places devraient être accordées aux fédérations nationales et tour-opérateurs reconnus. Les heureux élus n'auront plus qu'à présenter leur billet au consulat français.

Pour éviter qu'il serve plusieurs fois, son numéro sera relevé et inscrit sur le visa. Inversement, le numéro du visa sera indiqué sur chacun des billet et sa durée (15 à 45 jours) adapté au nombre de matchs suivis. A la frontière, les policiers se contenteront de vérifier la concordance entre les deux documents. « *Simple et efficace* », se félicite-t-on au ministère de l'intérieur. Pas si simple, en réalité.

FORMÉS EN URGENCE

Afin de ne pas donner aux faussaires le temps de travailler, les billets ne seront distribués que le 15 mai. Les consulats disposeront donc de moins de quatre semaines pour instruire plusieurs milliers de demandes. « *Les effectifs seront renforcés*, souligne un responsable consulaire, *mais les ordinateurs et les bureaux, on ne les multiplie pas comme ça.* » D'autres s'interrogent sur la capacité, pendant cette procédure accélérée, à détecter les faux. Les Anglais auraient ainsi alerté les diplomates français sur la qualité des *contrefaçons nigérianes*.

S'ajoute au tableau quelques cas particuliers. L'Iran, par exemple, figure sur la liste des pays « *soumis à consultation* », en raison des menaces terroristes. Toute demande de visa est transmise à Paris, présentée au ministère de l'intérieur, qui, après interrogation des services spécialisés, rend un avis. L'opération prend dix à quinze jours supplémentaires.

Le cas de la Jamaïque est plus insolite. Il y a deux ans, la France a fermé, pour cause de restrictions budgétaires, son ambassade à Kingston. L'Allemagne a été chargée d'assurer la représentation française. Même si cette dernière laisse les ressortissants jamaïcains entrer sur son territoire sans formalité, elle a accepté de rédiger des visas Schengen pour les touristes de l'île désireux de se rendre en France. Mais avec la Coupe du monde, l'échelle change. Ce ne sont plus quelques unités mais des milliers de spectateurs qui sont attendus. Des fonctionnaires français vont donc être envoyés pour un mois à l'ambassade d'Allemagne. Ils seront formés en urgence aux méthodes et matériels d'outre-Rhin.

Au CFO comme dans les ministères, personne ne se fait cependant trop d'illusions. Rien ne pourra empêcher un spectateur roumain ou bulgare de déposer une demande d'asile sitôt descendu du bus. Pas plus que l'on n'évitera les séjours prolongés, dans leur famille, de quelques visiteurs marocains et tunisiens. « *Mais après tout, le risque existe même sans Coupe du monde* », explique-t-on au ministère de l'intérieur. Une façon de justifier que, le temps de la compétition, priorité soit donnée à la fête.

Nathaniel Herzberg

L'Allemagne délivrera les visas aux nigérians

Le gouvernement allemand ne posera aucune restriction à l'octroi de visas pour l'équipe nigériane de football qui disputera, le 22 avril à Cologne, un match amical face à l'Allemagne. « *L'attribution de ces visas ne viole pas le droit européen* », a déclaré, jeudi 5 mars, le porte-parole du ministère allemand des affaires étrangères, alors qu'une commission parlementaire avait demandé, la veille, de les refuser. A la requête de la France, les Etats membres de l'Union européenne ont décidé, le 28 novembre 1997, d'exclure le *Mondial 1998* et les matches de préparation du boycott dirigé contre le Nigeria en raison de ses violations des droits de l'homme. Le Nigeria doit également disputer le 6 juin aux Pays-Bas un autre match de préparation au Mondial contre la sélection néerlandaise, avant de participer, du 10 juin au 12 juillet, à la Coupe du monde en France, dans le groupe D, avec l'Espagne, la Bulgarie et le Paraguay.

Le championnat de France de football de D1

[illegible]

Metz-Marseille	3-2
Lyon-Nantes	0-0
Monaco-Lens	0-1
Paris SG-Toulouse	1-1
Bordeaux-Guingamp	4-2
Bastia-Auxerre	1-2
Rennes-Le Havre	2-2
Châteauroux-Montpel.	0-1
Cannes-Strasbourg	1-0

CLASSEMENT

	Points	[illegible]	G	N	P	Diff.	Chute	[illegible]
1 Metz	53	28	15	8	5	+17	▲	PNGPG
2 Lens	52	28	16	4	8	+11	▲	GGPGG
3 Marseille	50	28	15	5	8	+20	▼	GGGPP
4 Monaco	49	28	15	4	9	+16	▼	GNGPP
5 Paris-SG	46	28	13	7	8	+11	=	PPPNN
6 Bordeaux	43	28	11	10	7	+6	▲	NPGPG
7 Lyon	43	28	13	4	11	+1	▼	GPGNN
8 Auxerre	42	28	12	6	10	+8	▲	PNNNG
9 Bastia	40	28	10	10	8	+6	▼	GNNGP
10 Montpellier	37	28	9	10	9	-4	▲	PGPNG
11 Nantes	36	28	10	6	12	-4	▼	GGGPN
12 Le Havre	33	28	7	12	9	+1	=	GGPGN
13 Toulouse	32	28	8	8	12	-15	=	PPPGN
14 Rennes	29	28	7	8	13	-9	=	NNPGN
15 Guingamp	28	28	7	7	14	-12	=	PGPNP
16 Cannes	27	28	7	6	15	-18	▲	PPNNG
17 Strasbourg	26	28	6	8	14	-9	▼	NNPGP
18 Châteauroux	26	28	7	5	16	-26	▼	PPGNP

[illegible]

	Rouges	Jaunes
1 Metz	0	38
2 Marseille	0	46
3 Guingamp	0	57
18 Toulouse	4	52
19 Bordeaux	7	50
20 Bastia	8	61

[illegible] 1 Auxerre 45 buts • 2 Metz, Marseille, Monaco 41 buts

[illegible] 1 Marseille 21 buts • 2 Bastia 22 buts • 3 Metz 24 buts

[illegible] 1 Guivarc'h (Auxerre) 20 buts • 2 Trezeguet (Monaco) 14 buts • 2 Ikpeba (Monaco) 13 buts

29e JOURNÉE : Vendredi 13 mars : Nantes-Bordeaux, Guingamp-Châteauroux, Auxerre-Monaco, Le Havre-Cannes, Montpellier-Metz, Strasbourg-Rennes, Toulouse-Lyon • Dimanche 15 mars : Lens-Paris SG, Marseille-Bastia.

Lens vise le titre de champion de France

LA 28e JOURNÉE du championnat de France de première division a écorné le statut de favori de Marseille et Monaco, tous deux battus. L'OM s'est incliné, vendredi 6 mars, à Metz (3-2). Le lendemain, l'AS Monaco a été dominée à domicile par le RC Lens (0-1), qui occupe, désormais, la deuxième place du classement. Les Nordistes restent sur une série de cinq victoires en six rencontres et se mettent à rêver d'un titre de champion malgré un calendrier difficile (réception du Paris-Saint-Germain, le 15 mars, et déplacement à Metz, le 28 mars).

L'ambition s'est également emparée du FC Metz, qui a toujours figuré parmi les trois premiers depuis le début de la saison. « *Nous ne sommes plus très loin du titre* », jubile le président, Carlo Molinari, qui espère, conserver ses meilleurs joueurs convoités par les plus grands clubs européens. Le milieu de terrain Jocelyn Blanchard rejoindra, cependant, la Juventus Turin en juillet 1998.

Avec trois points de retard, l'OM pointe en troisième position. Les rumeurs de bouleversement de l'effectif ne concourent pas à installer un climat de sérénité à Marseille. L'ambiance est également tendue à Monaco. « *Nous ne maîtrisons plus rien* », déclare, dépité, l'entraîneur, Jean Tigana. Les Monégasques, lestés d'un handicap de quatre points sur Metz, n'ont pratiquement plus aucune chance de conserver le titre. Le Paris-SG n'est plus en course après sa nouvelle contre-performance face à Toulouse (1-1). L'entraîneur brésilien, Ricardo, a annoncé qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son contrat.

■ **Paris-Saint-Germain - Monaco** sera le match au sommet des quarts de finale de la Coupe de France, dont le tirage a eu lieu dimanche 8 mars. Les autres rencontres : Bourg-Péronnas (CFA)-Lyon (D1), *Guingamp (D1)-Mulhouse (D2)*, Caen (D2)-Lens (D1). Les matchs se joueront samedi 21 mars.

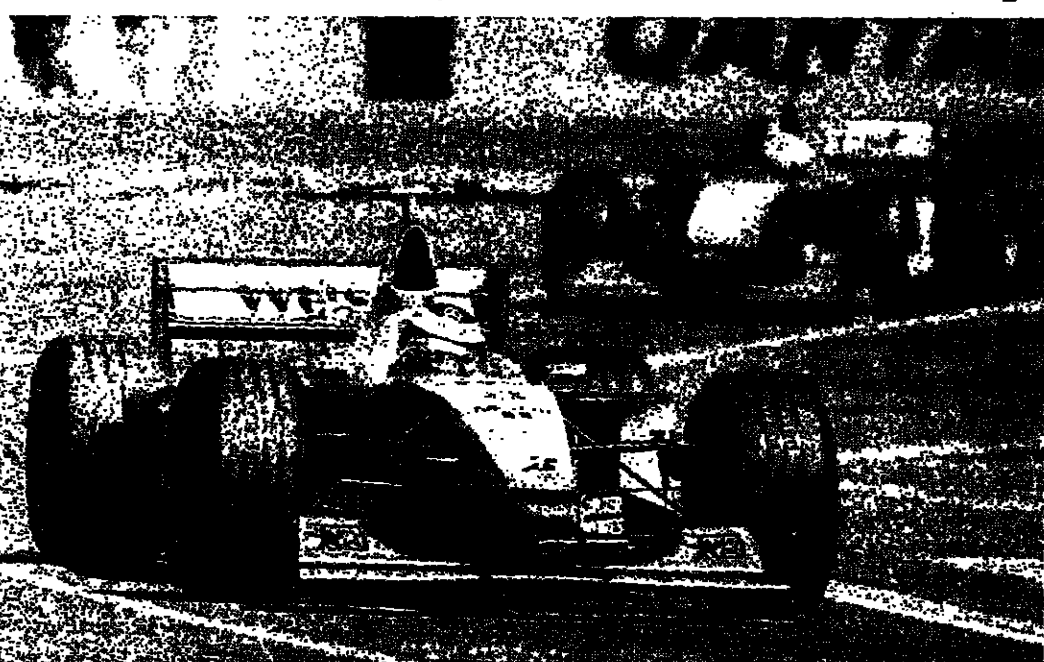
La domination des McLaren sur le Grand Prix d'Australie augure mal de l'intérêt du championnat de formule 1

RATÉ ! La nouvelle réglementation du championnat du monde n'a pas réussi à relancer le spectacle de la formule 1. La faute – ou le mérite – en revient à McLaren-Mercedes, dont les deux monoplaces ont outrageusement dominé le Grand Prix d'Australie, dimanche 8 mars, à Melbourne. Le Finlandais Mika Hakkinen, vainqueur de la première course de la saison, et son dauphin, l'Ecossais David Coulthard, ont tué tout suspense en reléguant à l'arrivée leurs poursuivants à un tour. L'écart est inhabituel, sinon étrange, dans un monde de la vitesse plus habitué à se mesurer en millièmes de seconde.

L'extraordinaire suprématie de l'écurie de Ron Dennis s'est traduite par le seul événement notable d'une course insipide. Mika Hakkinen, auteur du meilleur temps de la séance de qualifications, était en tête dès le premier tour devant son coéquipier, parti lui aussi de la première ligne. Mais, à quelques tours de l'arrivée, il avait cédé la première place à David Coulthard à la suite d'une mésentente avec son stand. Reconnaissant son erreur, Ron Dennis, le directeur de l'écurie anglo-allemande, rappelait alors par radio à ses pilotes le pacte conclu avant le départ.

DES MONOPLACES SANS RIVALES

« *Celui qui était en tête au premier virage ne devait pas être attaqué, j'ai donc suivi* [Mika Hakkinen] *comme son ombre pendant la majorité de la course*, devait reconnaître David Coulthard. *L'erreur de l'équipe a fait qu'il s'est retrouvé deuxième. Je l'ai donc relaissé passer.* » Cette bonne entente entre les deux pilotes McLaren augure mal de l'intérêt de la suite de la saison, si leurs voitures devaient rester aussi compétitives. La guerre qu'avaient pu se livrer, au cours des années 80, Alain Prost et Ayrton Senna dans cette même écurie avait été passionnante, malgré leur domination sur le reste du plateau.


DAVID GRAY/REUTERS/MAXPPP

Il reste donc à attendre un éventuel réveil des autres équipes pour échapper aux écarts enregistrés en Australie. La première course de l'année a montré que les ambitions de Ferrari de reconquérir un titre mondial devront encore passer par un souci de fiabilité. L'Allemand Michael Schumacher, qui ne devait sans doute qu'à son seul talent de ne pas être irrémédiablement lâché par les deux pilotes McLaren, n'a parcouru que quatre tours, avant d'être trahi par un moteur sans doute sollicité dans ses limites.

Pour Jacques Villeneuve, le champion du monde en titre, le bilan est encore plus négatif. En vendant leur belle livrée bleue à l'innommable peinture rouge d'une nouvelle marque de cigarettes, les Williams semblent avoir perdu leur âme. Malgré la troisième place de l'Allemand Heinz-Harald Frentzen, les monoplaces propulsées par l'ancien moteur Renault préparé par Mécachrome n'ont pas semblé compétitives. Et la qualité des pneus japonais Bridgestone, qui remportent leur premier grand prix un an après leur arrivée en formule 1, pourrait empêcher les Williams – équipées de Goodyear – de refaire leur retard.

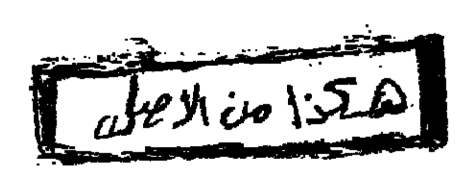
Car la démonstration de force des McLaren a modifié le ton de la polémique qui s'était engagée avant la course. Les autres écuries avaient jugé illégal le système de contrôle des freins qui a permis aux vainqueurs de contrôler le patinage des roues intérieures de leurs monoplaces. Ce dispositif, agréé par la Fédération internationale de l'automobile (FIA), était considéré comme une interprétation abusive du règlement et un retour condamnable de l'assistance au pilotage.

Après le cavalier seul de Mikka Hakkinen et de David Coulthard, Alain Prost, comme les managers de Ferrari et de Benetton, avouait qu'il ne leur restait plus qu'à tenter de se mettre au niveau des McLaren, y compris en cherchant à imiter le système de freinage inventé par Adrian Newey. L'ingénieur britannique, transfuge de l'écurie Williams, a en effet une nouvelle fois montré son génie en dessinant des monoplaces sans rivales. Cependant, si les autres écuries n'arrivaient pas à rattraper rapidement leur retard sur Mclaren, la FIA pourrait également tenter de relancer l'intérêt d'un championnat de formule 1, bien mal parti sur le plan du spectacle, en remettant en cause l'innovation qui a tué le Grand Prix d'Australie.

(Avec AFP)

Alain Prost rassuré

Alain Prost avait prévenu. Les monoplaces qui portent son nom ne pourront pas être compétitives avant plusieurs courses : préparation insuffisante, problèmes de boîte de vitesses. La 9e... et dernière place d'Olivier Panis, dimanche 8 mars, à Melbourne (Australie), a pourtant rassuré le quadruple champion du monde : « *Les deux voitures nous ont apporté beaucoup d'enseignements. Au plan de la fiabilité, Olivier Panis finit, ce qui est très important. Quant à l'abandon de Jarno Trulli, il n'est peut-être pas dû à la boîte de vitesses elle-même ou à sa conception. Cela va nous permettre, je l'espère, de travailler plus sereinement.* » Au-delà des problèmes de fiabilité, Alain Prost avait également douté un instant du potentiel de ses voitures, tant les essais l'avaient déçu.



Le XV de France peine devant le rugby à l'ancienne des Irlandais

Après leur courte victoire sur l'Irlande (18-16), les Bleus tenteront d'obtenir face aux Gallois un deuxième Grand Chelem d'affilée dans le Tournoi des cinq nations

Les Verts ont fait une peur bleue au XV de France : samedi 7 mars sur la pelouse du Stade de France, la sélection irlandaise – entraînée depuis deux semaines par le Néo-Zélandais Warren Gatland – a *mené*, avec son *fighting spirit* traditionnel, jusqu'à *douze minutes de la fin de la rencontre* face à une équipe nationale qui s'était pourtant nettement imposée face *aux Anglais (24-17), puis aux Ecossais* (51-16). C'est un essai collectif aplati par le capitaine, *Raphaël Ibanez, peu à son* affaire dans ce contexte imprévu, qui a permis aux Français de prendre l'avantage (18-16). La *sélection de Jean-Claude Skrela est* maintenant en position de remporter le Grand *Chelem pour la deuxième année d'affilée.* Il lui faudra pour cela aller battre, le 5 avril à Wembley, le XV gallois, qui s'est imposé (19-13) samedi 7 mars face aux Ecossais.

RUGBY

LES BLEUS voulaient gagner pour rêver d'un Grand Chelem *improbable* en début de saison. Les Verts, plus modestes, voulaient regagner une crédibilité *ébranlée* par quelques sorties peu glorieuses. Les deux formations ont rempli leur contrat, samedi 7 mars au Stade de France. Mais, des Français et des Irlandais, ces derniers étaient sans doute les plus triomphateurs. Dans les vestiaires, les regards des vingt-deux Irlandais venus défier le XV de France disaient toute leur fierté d'avoir déjoué les sombres pronostics. Ils disaient leur joie d'avoir *fait taire les rumeurs* d'une « piquette » à faire pâlir la *stout* dans les pubs, mais aussi leur amertume d'avoir échoué si près d'un but inimaginable : vaincre en 1998 à Paris, où leur dernier succès remontait à 1972, un temps où personne ne réfléchissait à l'avenir du Tournoi des cinq nations.

Les hommes de Warren Gatland ont perdu, mais de si peu (18-16) ! Pour quelques approximations en fin de match, notamment une coupable hésitation de l'ouvreur Eric Elwood, *les Irlandais sont passés à côté* d'une victoire historique. A douze minutes de la fin, ils n'ont pas su, pas pu, déborder une dernière *fois* cette défense française si curieusement fébrile. Peu après cette ultime frayeur, les Bleus ont, eux, trouvé les ressources morales et tactiques pour pousser *in extremis* leur capitaine dans l'en-but adverse. Un sursaut salutaire, qui a permis aux coéquipiers de Raphaël Ibanez d'échapper d'un rien à une *défaite* humiliante. Une réaction d'orgueil, qui ouvre à cette *jeune équipe* les portes d'une belle histoire, sinon de l'histoire du rugby français : un succès sur le pays de Galles, dans un mois à Wembley, les propulserait vers leur deuxième Grand Chelem d'affilée, performance rarissime dans l'histoire du Tournoi des cinq nations (seulement réussie par les Gallois en 1908-1909, puis par les Anglais en 1923-1924 et en 1991-1992).

« LE PLUS PIÉGEUX DU TOURNOI »

Jo Maso, le manager du XV de France, avait eu le nez creux en qualifiant ce match de *« plus piégeux du Tournoi »*. Et Jean-Claude Skrela, *l'entraîneur français, avait lui aussi* vu juste en dénonçant *« ce climat de victoires qui ne* (lui) *convenait pas »*. Pour faire bonne mesure face à la faiblesse annoncée de l'adversaire, l'encadrement français avait sciemment étiré le temps : le célèbre « quart d'heure irlandais », synonyme de charges désordonnées, brouillonnes mais meurtrières, était devenu dans leurs consignes *« une demi-heure de feu »*, laps de temps imparti aux « braves » Irlandais pour montrer leur vaillance avant de céder.

Mauvais calcul, trop court. Devant les hésitations françaises, ponctuées d'en-avant, de remises en touche imprécises et perdues, de passes trop hautes, trop basses, dans le dos, bref maladroites, les Irlandais se sont enhardis. Et leur mainmise sur le match s'est éternisée. En fin de première *mi-temps, une* interception de l'ailier irlandais Dennis Hickie, sur une passe en cloche de Christophe Lamaison, puis une pénalité d'Elwood ont donné dix points d'avance aux Verts. *« Nous avons été chamaillés en conquête, châtiés par ces mecs. Il n'y a pas eu de jeu »*, regrettait Marc Lièvremont, troisième-ligne aile *« frustré par le manque d'ampleur du jeu »*. Les Français, à l'image de l'aîné des frères Lièvremont, s'attendaient *« inconsciemment à une fête »*. Hélas !, au lieu des réjouissances espérées par les 80 000 spectateurs, une grande trouille s'est installée dans les rangs français. Jusqu'à huit minutes de la fin, le XV de France, cet ogre censé ne faire qu'une bouchée du Petit Poucet irlandais, *a été mené* au score. Pendant soixante-douze minutes, les Irlandais avaient su s'appuyer *sur la force* et la *roublardise* de leur pack pour étouffer les velléités françaises. Leur rythme, volontairement lent, a prévalu. La première ligne du pack français, si dominatrice depuis le début du Tournoi, a été tenue en respect.

Avant l'essai d'Ibanez, les joueurs de Skrela et Villepreux n'avaient forcé le cadenas irlandais qu'une fois, sur une percée de Philippe Benetton, suivie d'un beau cadrage de Jean-Luc Sadourny et ponctuée par la rapidité en débordement de Philippe Bernat-Salles. Pour le reste, les Français ont surtout confirmé une étonnante prédisposition à perdre et rendre bêtement des ballons. Leurs mauvais comptes dans ce domaine – une douzaine de balles perdues – *avaient été noyés dans* leurs belles prestations d'ensemble face à l'Angleterre et à l'Ecosse. Vite oubliée, *cette tendance n'en a été que plus* criante face à des Irlandais qui n'en espéraient pas tant.

Eric Collier

Un mauvais point pour Raphaël Ibanez

L'ANALYSE de cette rencontre n'est pas facile. Est-ce que les Irlandais ont été vraiment très forts pendant 70 des 80 minutes de jeu ? Ou bien est-ce que l'équipe française, qui est désormais en mesure de remporter un deuxième Grand Chelem d'affilée, a singulièrement flanché ?

Je ne sais pas si les Francais ont été tout simplement *lamentables, ou si au contraire* il faut leur rendre hommage pour avoir inversé la tendance du match et repris l'avantage face à un adversaire *exalté. Toutefois, le* comportement *du* capitaine de l'équipe française mérite d'être pointé. Au vu de ce match, en tout cas, on peut se demander si Raphaël Ibanez est vraiment le meneur d'hommes annoncé. Samedi, il a failli dans son rôle à des moments décisifs. Face à des Irlandais dominateurs, j'ai constaté qu'Ibanez n'a pas su soutenir, encourager et diriger son équipe quand elle en avait le plus besoin. Dès que les choses n'allaient pas comme prévu, la machine française s'est ainsi totalement déréglée. Cela s'est vu dans la frustration des joueurs, puis dans leur manque de discipline sanctionné à répétition par l'arbitre écossais, Jim Fleming. Les Français doivent apprendre à mieux structurer leurs matches. Avec un paquet d'avants aussi dominateur, ils devraient savoir profiter davantage de certaines *phases de jeu, comme la mêlée fermée*, pour créer des séquences de jeu dynamique afin d'éliminer les défenseurs et de créer des espaces. *Le demi de mêlée Philippe Carbonneau* possède aujourd'hui la vision pour alerter ses avants lancés au ras. Mais il doit varier davantage le jeu, à l'exemple de son vis-à-vis de samedi, Colin McGuinness. A plusieurs reprises, le demi de mêlée irlandais a déchiré la défense française, une facette que Carbonneau devrait ajouter à son jeu, car actuellement il ne fixe aucun défenseur, ce qui ne facilite pas la tâche de ses trois-quarts au large.

La note la plus positive pour le XV de France a été apportée par Thomas Castaignède, qui continue de s'affirmer au poste de demi d'ouverture. La ligne des trois-quarts français n'a jamais, ne peut jamais et donc ne devrait jamais adopter un alignement à plat à l'australienne ou l'anglaise. Un ouvreur comme Castaignède est capable de *créer des espaces pour son soutien au large. Ses* courses rectilignes et sa façon de fixer la défense en courant directement sur les défenseurs lui permettent *de franchir la ligne d'avantage*, mais également de créer des intervalles pour le soutien, au près comme au large. Avec lui, l'équipe de France peut espérer un avenir excitant, dans la vraie tradition du rugby français.

Nick Farr-Jones

Nick Farr-Jones a été capitaine de l'équipe d'Australie championne du monde en 1991

Keith Wood, chef de meute irlandais

IL RÈGNE une drôle d'atmosphère dans le vestiaire des Irlandais à la fin du match, *samedi. A la fois* fiers et terriblement déçus, les hommes du Trèfle savent qu'ils sont passés très près de l'exploit. Et qu'il aurait suffi d'un rien, d'un minimum de réussite sur une poignée d'actions dangereuses en seconde mi-temps, pour arracher la première victoire irlandaise à Paris depuis 1972.

« Personne n'a cru en nous, mais c'est dur d'avouer que nous avions la victoire en main, et qu'elle nous a glissé entre les doigts », souffle Keith Wood, leur capitaine emblématique, meurtri dans son corps et dans son âme. *« Perdre de deux points, ça fait très mal. C'est probablement plus facile quand on perd de quarante points. »* Leader charismatique, compétiteur survolté, Wood est la personnification de cette étonnante équipe irlandaise, qui, par sa force mentale et ses simples vertus guerrières, a su profiter de la suffisance du XV de France. Une boule de muscles de 108 kg, doté d'un tempérament de feu, ce talonneur, chauve comme il se doit, s'est engagé physiquement, dans la plus pure tradition du *fighting spirit*, au-delà même de ses limites.

Il a quitté la pelouse, avant la fin du match, titubant de douleur, pour s'effondrer sur le banc de touche. Le coup de poing de son vis-à-vis, Raphaël Ibanez, qui l'avait terrassé peu après la mi-temps, n'avait rien arrangé pour la santé de l'Irlandais. Mais, pendant les cinquante-neuf minutes *qu'il est resté sur* le terrain, il était partout présent, surtout aux points chauds, pour empoisonner comme nul autre la vie des Français.

Après tout, c'est lui, dans l'atmosphère électrique d'avant match, qui avait lancé le défi à ses coéquipiers : *« Aujourd'hui, il n'y a qu'un mot d'ordre »*, avait-il répété, *« Run till you drop ! »* (courez jusqu'à ce que vous en tombiez).

Originaire de Limerick, dans l'ouest de l'Irlande, Keith Gerald Mallinson Wood joue actuellement pour un club anglais (les Harlequins de Londres), comme huit autre membres de la sélection de l'île, qui est pilotée depuis deux semaines par un entraîneur néo-zélandais. *« C'est drôle. Il fallait que ce soit un Kiwi qui nous rende plus Irlandais »*, remarque Keith Wood en rendant hommage à Warren Gatland, l'ancien *talonneur néo-zélandais*, parachuté à la tête du XV irlandais après la défaite contre les Ecossais à Lansdowne Road.

Dauphin de Sean Fitzpatrick au sein des All Blacks de 1989 à 1993, Gatland compte sept matches sous le maillot noir, mais aucune sélection internationale. Peut-être parce qu'il a vécu 40 matches, entre 1989 et 1993, sur le banc des remplaçants du XV néo-zélandais, il apporte un certain savoir-faire, à commencer par la résistance morale et le respect des « fondamentaux », à cette équipe d'Irlande. *« Il fallait d'abord que les joueurs croient en eux, qu'ils aient confiance en leurs propres moyens »*, confia-t-il à l'heure de l'apéritif à l'Hôtel Continental. *« Pour réussir dans le rugby international, il faut jouer avec précision et justesse pendant quatre-vingts minutes. Nous avons fait quelques erreurs qui nous ont coûté cher. Mais nous avons prouvé que nous sommes capables de rivaliser avec les meilleurs. »*

LA FIBRE PATRIOTIQUE

Dos au mur, humiliés par les réactions négatives de la presse et une partie du public irlandais, les joueurs irlandais ont redécouvert la fibre patriotique. Se souvenant d'expériences vécues avec les All Blacks, Gatland avait lancé l'idée d'envoyer des fax de soutien à l'équipe. Plus de 2 000 messages de soutien sont ainsi arrivés du monde entier. Les meilleurs ont été lus aux joueurs dans le car qui les consuisait au stade : *« C'est un élément très important dans notre performance »*, reconnaît Wood : *« Grâce à Warren Gatland, nous avons retrouvé nos racines. »*

Plus tard, dans la soirée de samedi, les coups encaissés et la douleur momentanément oubliés, Keith Wood confiera : *« Nous n'avons pas battu les Français, mais nous avons apporté la preuve que le Tournoi des cinq nations reste une épreuve crédible. On parle beaucoup d'une première et d'une deuxième division européenne. Mais les seuls qui veulent changer, ce sont les Anglais et les Français, parce qu'ils se croient supérieurs aux autres. »*

Ian Borthwick

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME :** la course du championnat de France masculin de cross country a été gagnée par le Marocain El Hassan Lahssini (les 12,07 km en 35 min 2 s) devant les Français Driss El-Himer (Marseille), qui s'empare du titre national, Brahim Jabour (Vanves) et Abdellah Behar (Marseille). Chez les femmes, le titre national est revenu à Blandine Bitzner (Strasbourg), battue en course par la Marocaine Zhara Ouaziz.

■ **Le record du monde** du 2 000 m féminin en salle a été amélioré par la Roumaine Gabriela Szabo, championne du monde du 5 000 m, en 5 min 30 s 53 (contre 5 min 34 s 52 par l'Américaine Mary Decker-Slaney, le 18 janvier 1985), dimanche 8 mars, lors de la réunion de Sindelfingen (Allemagne). Un nouveau record du monde de saut à la perche féminin a été établi par l'Américaine Stacy Dragila avec 4,48 m (contre 4,47 m par l'Australienne Emma George samedi 7 mars), puis égalé par la Tchèque Daniela Bartova.

■ **Le Kenyan John Kipsang** (1 h 01 min 21 s) et cinq de ses compatriotes ont raflé les six premières places de la sixième édition du semi-marathon de Paris, qui s'est déroulé dimanche 8 mars. Dans la course féminine, nouvelle victoire du Kenya avec la championne du monde 1997 de la spécialité, Tegla Loroupe (1 h 10 min 59 sec), devant les Roumaines Alina Tecuta, victorieuse l'an passé, et Christina Pomacu.

■ **CYCLISME : le Belge Frank Vandenbroucke (Mapei)**, 23 ans, a gagné, dimanche 8 mars, le prologue de Paris-Nice disputé en contre-la-montre entre Surenes (Hauts-de-Seine) et l'avenue Foch. Il a devancé Laurent Jalabert (ONCE), triple vainqueur de l'épreuve, de sept secondes et le Suisse Bruno Boscarin (Festina) de vingt secondes.

■ ***Jeannie Longo***, qui a pris la 278e place des championnats de France de cross-country, dimanche 8 mars, à Chartres, alors qu'elle courait pour son club du SCO Saint-Marguerite-Marseille, a annoncé sa décision de poursuivre une saison encore sa carrière cycliste. A trente-neuf ans, la triple vainqueur du Tour de France, détentrice du record du monde de l'heure et multiple médaillée (26 médailles olympiques ou mondiales sur route, piste ou VTT), *« reprendra à la Route de Vendée »*, qui se déroulera du 23 au 25 avril.

■ **ÉQUITATION : le Néerlandais *Bert Romp*** a gagné, dimanche 8 mars, la quinzième édition de jumping de Paris-Bercy, son deuxième Grand Prix comptant pour la Coupe du monde de saut d'obstacles. En s'élançant le premier dans ce concours *« particulièrement difficile »*, au niveau très relevé, le champion olympique par équipes aux Jeux de Barcelone en 1992 a réussi un *« sans faute »* à une vitesse laissant peu de marge de manœuvre à l'Allemand Lars Nieberg, qui termine à la deuxième place.

■ **FOOTBALL : dans le choc de la 28e journée**, le FC Barcelone, devant son public, a conforté sa place de leader du championnat d'Espagne en écrasant le Real Madrid, sur le score de 3-0. L'équipe de la capitale, avec 50 points, compte désormais cinq longueurs de retard sur sa rivale catalane.

■ **Grâce à un match nul (1-1)** obtenu, à la dernière minute, à Udinese, la Juventus de Turin creuse l'écart devant l'Inter Milan, défait à Parme (1-0), en tête du championnat d'Italie. Après vingt-quatre journées, la formation turinoise a 5 points d'avance sur celle du Brésilien Ronaldo, qui s'est illustré maladroitement, dimanche 8 mars, en manquant un pénalty.

■ **Largement détachés en tête du championnat de France de deuxième division**, Lorient et Nancy, au cours de la 33e journée, qui s'est déroulée vendredi 6 et samedi 7 mars, ont effectué un grand pas vers l'accession en première division en s'imposant respectivement à Gueugnon (2-1) et contre Nîmes (1-0). En empochant les 3 points de la victoire à Troyes (1-0), Sochaux, avec 53 points, s'est emparé de la troisième place.

■ **SKI ALPIN : le Français Nicolas Burtin a gagné**, samedi 7 mars, la descente de Kvitfjell (Norvège), sa première victoire dans une épreuve de Coupe du monde. Trois fois deuxième cette saison (à Wengen, Kitzbuehel et Garmisch), le skieur de 26 ans souhaitait cette victoire *« après* [sa] *sortie de porte à Nagano »*. Son compatriote Jean-Luc Crétier, médaillé d'or aux derniers Jeux olympiques, termine dixième.

Le couturier Tom Ford a pris d'assaut Milan la grise

Dans une ville saisie par un puritanisme conjoncturel, où l'on rase les murs en vison épilé et cachemire bouilli, le créateur américain de Gucci met la femme au pouvoir en tenue de combat

Après Londres, Milan a présenté les collections de prêt-à-porter féminin de l'hiver 1998, du 28 février au 7 mars. Le gris a servi *de toile de fond à une mode italienne qui, ébranlée par la crise asiatique, a choisi une* voie moyenne des concessions, entre citations du début des années 60 et minimalisme bon teint. Certains ont échappé au puritanisme ambiant, comme Dolce e Gabbana, Muccia Prada, *et surtout Tom Ford* chez Gucci, qui ose sans complexe marier le sexe féminin et le pouvoir. Paris prend le relais du 9 au 16 mars avec 104 présentations. *L'arrivée de Martin Margiela chez Hermès, de Christina Ortiz chez Lanvin, et* surtout de trois nouveaux directeurs artistiques au sein de l'écurie LVMH, Marc Jacobs chez Vuitton, Michael Kors chez Céline, *Narciso Rodriguez chez Loewe, font partie des événements de la saison les plus* attendus par la presse américaine. Fêtant le succès de son mégastore de *Saint-Germain-des-Prés, Giorgio Armani, fidèle à Milan pour sa collection principale, a choisi de* présenter son défilé Emporio à Paris.

MILAN
de notre envoyée spéciale

Est-ce la peur des *squadre fiscali* (les commandos fiscaux), ou l'arrivée d'un gouvernement de gauche, le premier depuis la Libération en Italie ? Les collections de prêt-à-porter de l'hiver 1998 ont eu lieu à Milan dans une atmosphère lourde de compromis et d'attentisme. Repli ou ouverture ? Plus rien ne brille, sauf peut-être la Madonina en or, qui au sommet du *duomo*, implore un ciel de brume et de pollution, alors que les derniers vendeurs de faux sacs Prada quittent la place.

Adieux transparences et nudités de boudoir. Entre pruderies plissées du début des années 60 et bigoteries minimalistes, l'ordre moral sévit un peu partout, dopé par un extraordinaire savoir-faire artisanal et industriel : l'alpaga enduit imite le Bulgomme (Jil Sander), le cachemire bouilli prend des airs de laine polaire (Narciso Rodriguez), tandis que chez Fendi, le couturier de la fourrure, le vison rasé, épilé, imite le velours, et le chinchilla teint aux couleurs de miel et de crème brûlée donne l'illusion, au premier abord, d'être en tweed...

Freinée en plein krach asiatique, la mode italienne, qui avait joué depuis plusieurs années la voie de l'internationalisation, semble se vaticaniser, et revenir à ses clans, ses familles, ses castes, sur fond de conservatisme ambiant et de réseaux d'influence, comme l'a prouvé l'exposition organisée par Franka Sozzani, la directrice du *Vogue* italien à la Triennale de Milan sur le thème « Noir ».

ALIBI MODEUX-CULTUREL

Vaste et prétentieuse mise en scène où les œuvres respectives de Calvin Klein, Damian Hirst, Muccia Prada et d'autres ont été autocélébrées tout en servant d'alibi modeux-culturel à un fabricant de viscose. Ce fut une parodie cossue de la Biennale de l'art et de la mode de Florence de 1997, dont le mérite était d'être une pionnière.

Chez Ferragamo, un puissant groupe qui fête son centenaire en 1988, l'étau familial se resserre : la saison dernière, on avait fait sortir toute l'équipe du bureau de style à la fin d'un défilé très inspiré par le sport ; cette fois, c'est Giovanna Ferragamo qui vient saluer, bien coiffée, avec son collier de perles, comme après une sortie de messe. Aussi, dans ce contexte, Muccia Prada détonne, car elle ose anticiper la tradition, simplifier le luxe, provoquer des rencontres inédites entre le plastique et la laine, le blanc Courrèges et les jours de Venise, réservés habituellement aux draps fins.

D'autres femmes cherchent à s'échapper des pesanteurs, comme Angela Missoni, attentive à renouveler le style maison avec une sensualité encorer à préciser. Mais loin des zigzags de maille multicolore, c'est un monde plus cosmopolite qui aimante des désirs : Dolce e Gabbana ont brossé dans un jardin méditerranéen le portrait plutôt bien cambré d'une Sicilienne à Hollywood. La flanelle s'illumine de mimosa peint, le brocart de soie plastifié initie en douceur la dolce vita à la technologie, les japonaiseries à la John Galliano mettent en scène les nouvelles Divine du septième art. Le rendez-vous est pris pour les Oscars, et pour Cannes.

PAS TOUJOURS CATHOLIQUE

Dans un autre registre, la collection présentée le 7 mars à la Permanente par l'Américain Tom Ford chez Gucci a fait l'effet d'une bouffée d'air et d'énergie : un nouveau « M.A.S.H. » de la mode, pour une vision sublimée du style militaire, de trench en treillis, de vestes-parachutes (mais doublées de chinchilla), qui fixent d'une manière directe une allure pour l'hiver.

Le rouge et le vert Gucci reviennent en bandoulière de sac, accroché à un manteau de lynx digne des lionnes photographiées par Helmut Newton pour *Vogue* à la fin des années 70.

La force de Tom Ford est de préférer les affranchis aux tabous d'une bourgeoisie, même si bien sûr ses références à Yves Saint Laurent (le smoking) et à Jean-Paul Gaultier (les mélanges sport-soir) peuvent ne pas sembler toujours des plus catholiques. D'où le côté un peu « Gaulcci rive gauche... »

Il reste qu'après tant de plagiats rhabillés par la morale, et tous les clonages évangélisés de la semaine, il persiste et signe : pour parler de la force des femmes, il n'a pas besoin de les habiller, comme d'autres, en Mère Teresa ou en guerrières de casino (Ferré).

Et avec celle de Muccia Prada, de Jil Sander ou de Giorgio Armani, sa collection est sans doute l'une des plus contemporaines présentées à Milan cette saison.

L. B.

Giorgio Armani sur la place Saint-Sulpice

Le 11 mars à 21 heures, Giorgio Armani présentera sa collection à Paris Emporio. Sur la place Saint-Sulpice, une tente géante a été *dressée pour les 1 100 invités devant assister au défilé* « existentialiste », dîner et fête... *« Le bar sera aux couleurs de la collection. »* Trois mois après l'ouverture de son mégastore, le pape de la mode milanaise entend marquer sa présence. Selon une analyse réalisée en 1996 par la banque d'investissement Mediobanca auprès des cent quatre-vingts compagnies italiennes les plus importantes, Giorgio *Armani apparaît en second derrière Fernet Branca : 29,2 % sur* 660 millions de dollars.

Aux couleurs d'eau, de fumée et de bois de rose, sa collection présentée le 6 mars à Milan épouse un corps à la fois chaste et languide, qu'enflamment quelques touches de rouge. Tout coule, les manteaux fendus comme des jupes, les jupes longues portées comme des pantalons *renouvellent discrètement une allure. Maestro en baskets, Giorgio Armani n'hésite pas à demander à un mannequin de maquil*ler ses seins sous un pull de mohair plus léger qu'une plume : *« Avoir la couverture d'un journal, pour une poitrine en vue, c'est trop facile. »*

Paris en scène

AVEC quatre-vingt-huit défilés officiellement inscrits au calendrier de la chambre syndicale et quarante-trois présentations « sur rendez-vous », la semaine du prêt-à-porter de l'hiver 1998, prévue à Paris du 9 au 17 mars, s'annonce « excitante » pour les deux mille journalistes et photographes couvrant l'événement. De l'Opéra Garnier à Bercy, du Musée des arts africains à l'Ircam, en passant par le Cirque d'Hiver, le marathon peut commencer...

L'éclectisme a fait de Paris un véritable supermarché des styles et des avant-gardes, où les acheteurs et les bureaux de style internationaux viennent picorer les idées et les tendances que les industriels français, exclus du cercle des défilés, tiennent en ignorance ou en mépris. Quoi de commun entre la présentation de nouveaux venus comme Jérôme Dreyfus et Louison Libertin – ancien assistant de Martin Margiela – et celle de Dior au Louvre, qui aurait coûté plus de 4 millions de francs, la saison dernière ?

LES « COUPS » DE LA SAISON

Le retour de certaines marques françaises comme Michel Klein, Kenzo, ou Thierry Mugler au Carrousel du Louvre, les trente ans de Sonia Rykiel, l'arrivée d'un créateur chilien de vingt-sept ans, Octavio Pizzaro,. chez Jacques Fath, semblent un peu éclipsés par les « coups » de la saison. Ceux qui font de Paris un New York-sur-Seine. Entre Londres et Milan, Paris joue cette saison à travers LVMH, véritable Etat dans l'Etat de la mode, une nouvelle carte médiatique. Le départ de Helmut Lang, prince du minimalisme, pour New York, où il présentera sa collection en avril, a été ressenti comme une claque dont on cherche à minimiser les effets.

Après les trublions anglais, comme John Galliano (Dior) et Alexander McQueen (Givenchy), qui défileront respectivement au Carrousel du Louvre et à l'Equinoxe, l'arrivée de nouveaux directeurs artistiques au sein de l'écurie de Bernard Arnault (Narciso Rodriguez chez Loewe, les Américains Marc Jacobs chez Vuitton et Michael Kors chez Céline) marque la volonté de séduire presse et acheteurs américains. Tous se disputent la même icône : Yves Saint Laurent. *« Le seul qui a compris, après Chanel, que le comble du luxe, c'est d'être utile. Et que ce qui rend une femme intéressante, c'est le paradoxe, ce sont les qualités masculines dont elle sait jouer »*, dit Michael Kors, en survêtement de cachemire gris. Mais c'est un luxe sous influence, lisse et sans subversion, que défend la Septième Avenue. *« J'adore la haute couture ! Elle n'a pas de responsabilités, pas de contraintes ! Le prêt-à-porter, si »*, dit Marc Jacobs, éternelles Stan-Smith immaculées aux pieds, un livre sur les uniformes de l'armée française posé sur son bureau.

Le défilé de Marc Jacobs pour Vuitton est prévu pour le 9 mars à la Grande Halle de La Villette), celui de Michael Kors chez Céline le 14 mars au Carrousel du Louvre : *« Si je devais comparer ma collection à un repas ? Les meilleurs produits préparés simplement. Un poisson grillé, des fraises parfaites. »* Quant à Narciso Rodriguez, passé en moins de dix jours de l'East Village new-yorkais (où il vit) à Milan (où il a présenté sa collection), à Londres (où il inaugurait son « corner » dans le grand magasin Harvey Nichols), et Madrid (pour les derniers préparatifs), il présentera sa première collection de prêt-à-porter aux armes du maroquinier espagnol Loewe, le 15 mars, à l'Ecole des beaux-arts. Ce self-made-man d'origine cubaine, assez influencé par Azzedine Alaïa, annonce en riant : *« Ma collection à Milan était plus proche de Bergman, celle de Loewe sera plus fellinienne. »*

MARGIELA SECRET

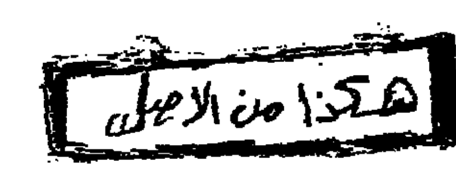
Chez Lanvin, la belle et sportive espagnole Christina Ortiz, transfuge de Prada, lèvres vermeilles et boucles de jais, révèle ses ambitions : *« J'ai voulu exprimer une attitude, un comportement. Retrouver le confort, la fluidité qui ont marqué les années 20 sans pour autant s'arrêter à des détails du passé. »* Chez Hermès, l'Anversois Martin Margiela s'entoure d'un secret à la Balenciaga. Chantre du paupérisme grunge au début des années 90, il auréole son premier défilé, prévu pour le 9 mars, d'un silence de plomb. *« Notre intention est d'explorer la puissance qui peut naître des forces créatives combinées de trois visions professionnelles »*, annonce-t-il par communiqué : sa collection personnelle, organisée comme un happening conceptuel, le lendemain à 22 heures à la Grande Arche de la Défense, sera notamment illustrée par le photographe Mark Borthwick.

Un parti pris qui tranche avec le nouveau pragmatisme teinté d'humour d'Alber Albaz, qui signe sa troisième collection chez Guy Laroche. C'est à Bercy que défileront ses nouvelles égéries : *« Je me suis dit que James Bond était une femme... »*

Laurence Benaïm

Les défilés du 9 mars

Les défilés de prêt-à-porter hiver 98 du 9 mars sont les suivants : John Ribbe (mairie du 3e arrondissement), Eric Bergère (Espace Carole deBona), Jean-Luc Amsler (Studio Arsenal), Moon Young Hee (Espace Commines), Isabel Marant (Salle Wagram), Louis Vuitton (Grande Halle de La Villette), Jin Teok (149, rue Saint-Honoré), Dirk Bikkemberg (Opéra Garnier).



Frais et généralement ensoleillé

LES HAUTES PRESSIONS se sont installées sur le pays, mais une perturbation abordera la façade atlantique. Elle donnera mardi des précipitations sur les régions du nord-ouest, et à l'avant le ciel se voilera progressivement. Les régions plus à l'est resteront à l'abri de la pluie, le soleil brillera largement, mais les gelées matinales seront fréquentes.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Au lever du jour, des pluies faibles seront présentes sur la pointe de la Bretagne et gagneront l'ensemble des régions. Le vent de sud soufflera jusqu'à 80 km/h en rafales le long des côtes bretonnes. Il fera de 8 à 10 degrés.

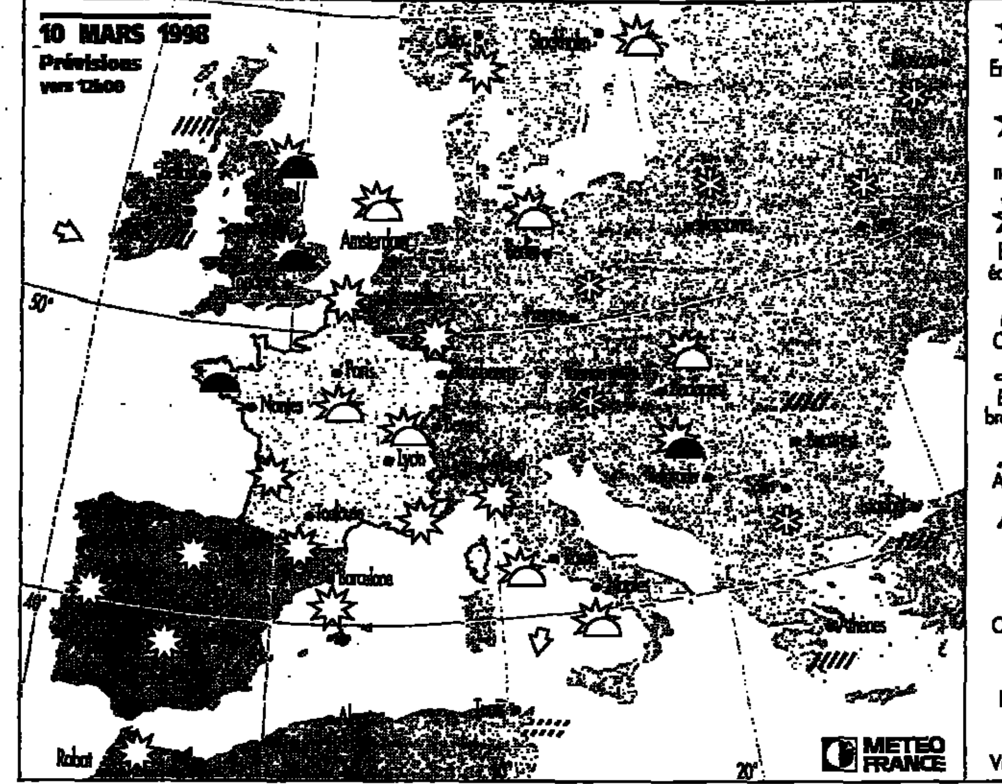
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les brouillards givrants se dissiperont rapidement et la matinée sera ensoleillée. L'après-midi le ciel se voilera par l'ouest. De – 3 ou – 4 degrés le matin, les températures passeront à 5 ou 7 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les bancs de brume du matin laisseront place à un temps ensoleillé. Les températures de fin de nuit seront basses, entre – 5 et – 3 degrés. Il fera ensuite 6 ou 7 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après dissipation des brumes, la matinée sera ensoleillée. L'après-midi, des nuages voileront le ciel des régions proches de l'Atlantique et de faibles précipitations tomberont sur les Charentes. Il fera de 9 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin, la matinée sera ensoleillée puis les nuages arriveront par l'ouest. Sur Auvergne et Rhône-Alpes des nuages bas seront parfois présents au petit matin. L'après-midi le soleil brillera. Il fera de 5 à 9 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Ces régions bénéficieront d'une journée ensoleillée. Le mistral soufflera jusqu'à 80 km/h en début de matinée, puis faiblira rapidement. Il fera de 10 à 12 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 10 MARS 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	28/31 P	KIEV	-2/5 *	VENISE	-2/7 N	LE CAIRE	17/27 S
				POINTE-A-PIT.	22/29 N	LISBONNE	10/21 S	VIENNE	-3/5 *	MARRAKECH	11/28 S
				ST-DENIS-RÉ.	24/29 S	LIVERPOOL	4/9 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/23 C
				EUROPE		LONDRES	0/8 N	BRASILIA	19/30 S	PRETORIA	18/32 S
				AMSTERDAM	1/8 S	LUXEMBOURG	-2/7 S	BUENOS AIR.	13/22 N	RABAT	10/22 S
FRANCE métropole		NANCY	-1/8 S	ATHENES	13/18 P	MADRID	1/17 S	CARACAS	22/27 S	TUNIS	6/12 P
AJACCIO	1/11 S	NANTES	2/9 C	BARCELONE	4/12 S	MILAN	-3/14 S	CHICAGO	-8/-5 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	5/13 S	NICE	4/13 S	BELFAST	5/11 P	MOSCOU	-1/2 *	LIMA	23/29 C	BANGKOK	23/35 N
BORDEAUX	2/12 S	PARIS	2/8 S	BELGRADE	-2/6 N	MUNICH	-4/5 *	LOS ANGELES	11/21 S	BOMBAY	20/31 S
BOURGES	0/8 S	PAU	1/10 S	BERLIN	-4/4 S	NAPLES	2/8 S	MEXICO	10/21 N	DJAKARTA	26/30 C
BREST	4/10 P	PERPIGNAN	4/13 S	BERNE	-5/5 N	OSLO	-12/-5 S	MONTREAL	-9/6 C	DUBAI	17/23 S
CAEN	1/7 C	RENNES	2/9 C	BRUXELLES	1/8 S	PALMA DE M.	3/12 S	NEW YORK	2/12 S	HANOI	18/23 C
CHERBOURG	2/9 C	ST-ETIENNE	-1/5 S	BUCAREST	2/8 P	PRAGUE	-6/1 *	SAN FRANCIS.	9/15 N	HONGKONG	14/17 C
CLERMONT-F.	-1/7 S	STRASBOURG	0/8 S	BUDAPEST	-2/6 S	ROME	-4/9 S	SANTIAGO/CHI	14/25 C	JERUSALEM	11/24 S
DIJON	0/8 S	TOULOUSE	2/11 S	COPENHAGUE	-4/2 S	SEVILLE	10/24 S	TORONTO	-7/1 N	NEW DEHLI	14/25 S
GRENOBLE	-2/8 S	TOURS	1/9 S	DUBLIN	6/11 P	SOFIA	1/6 *	WASHINGTON	2/11 S	PEKIN	2/10 C
LILLE	1/8 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-2/9 N	ST-PETERSB.	-13/-9 *	**AFRIQUE**		SEOUL	3/9 C
LIMOGES	0/7 S	CAYENNE	24/31 N	GENEVE	-3/6 S	STOCKHOLM	-9/-2 S	ALGER	3/16 P	SINGAPOUR	27/31 P
LYON	0/6 S	FORT-DE-FR.	23/28 S	HELSINKI	-15/-9 N	TENERIFE	15/21 S	DAKAR	20/26 S	SYDNEY	19/25 S
MARSEILLE	-1/12 S	NOUMEA	25/30 P	ISTANBUL	6/14 P	VARSOVIE	-6/0 *	KINSHASA	23/32 N	TOKYO	3/8 C

Situation le 9 mars à 0 heure TU

Prévisions pour le 11 mars à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PROCHE-ORIENT.** A l'occasion du Dubai Shopping Festival, un système accéléré d'obtention de visas (vingt-quatre heures) a été mis en place par la compagnie Emirates à l'intention de ses passagers en provenance notamment d'Europe et d'Afrique du Sud. Renseignements : 01-53-05-35-35.

■ **IRLANDE.** *Le Normandy*, d'Irish Ferries, successeur du *Saint-Patrick* et du *Saint-Killian*, fera sa première traversée de Rosslare à Cherbourg le 1er avril. De mai à septembre, il desservira alternativement les ports de Cherbourg et de Roscoff. D'avril à mai : 1 400 F A/R pour une voiture et quatre passagers. Renseignements : 01-53-43-12-12.

■ **FRANCE.** Le guide 1998 des 78 centres naturistes de France est disponible à la Maison du naturisme (65, rue de Tocqueville, 75017 Paris, tél. : 01-47-64-32-82), 30 F.

PRATIQUE

Cartographie : les géographes retouchent le portrait de la France

D'ICI CINQ ANS, à raison d'une *couverture annuelle de 120 000 kilomètres carrés*, l'Institut géographique national (IGN) disposera d'une orthophotographie numérique de l'ensemble de l'Hexagone, *qui viendra* compléter la panoplie déjà riche des cartes sur papier et des bases de données informatiques décrivant, sous *toutes ses facettes, la réalité* physique du territoire national.

Le principe même de l'orthophotographie n'est pas neuf. Il consiste à *corriger les déformations du rendu du* relief sur les vues aériennes. Pour opérer ces retouches, l'IGN, qui avait recours, naguère, à des procédés optiques, *utilise aujourd'hui des moyens* numériques. Pour chaque pixel, ou unité d'image élémentaire, l'ordinateur calcule les paramètres corrects par comparaison avec les coordonnées des points homologues sur le terrain. *« Le développement de cette technique, freiné il y a quelques années encore par la taille des fichiers informatiques requis – la photographie numérique complète d'un département français occupe en moyenne 5 à 6 gigaoctets de mémoire –, est désormais facilité par la puissance des ordinateurs »*, commente Sylvain Latarget, responsable de ce service à l'IGN.

Le nouveau directeur *général* de l'Institut, Jean Poulit, annonce que les prochaines campagnes annuelles de photographie aérienne seront mises à *profit pour établir l'orthophotographie* exhaustive du territoire national, à l'échelle de 1/30 000e pour les zones rurales ou de 1/20 000e pour les régions urbanisées. *Ces clichés numériques* seront disponibles en couleurs ou en noir et blanc pour un coût qui devrait être bientôt divisé par deux ou *trois. Il est actuellement* voisin de 1 franc par hectare.

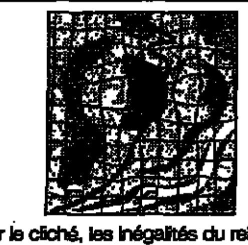
Les documents obtenus par cette méthode allient la précision d'une *carte, avec une définition* de l'ordre du mètre, et la lisibilité d'une image, plus « parlante » pour les non-spécialistes de l'information géographique. *Ces nouveaux supports peuvent ainsi* trouver de multiples usages, en aidant notamment à visualiser l'inscription dans l'espace d'un projet d'aménage*ment ou d'une infrastructure*, telle qu'un tracé d'autoroute. L'orthophotographie a aussi devant elle un vaste champ d'application, dans le do*maine agricole : aménagements* fonciers, plans d'occupation des sols, repérage des périmètres de protection des captages d'eau, plans de gestion forestière, *cartographie* des épandages de boues, de fumier ou de lisier, contrôle des plans de chasse, identification des zones naturelles sensibles *ou d'intérêt écologique, suivi des dossiers réglementaires...*

C'est ainsi que, pour l'attribution des aides financières communau*taires soumises à déclaration* annuelle des terres cultivées ou en jachère, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) de l'Oise a *commandé* à l'IGN, dès 1996, l'orthophotographie de ses 380 000 hectares cultivés, en 360 clichés permettant de localiser, avec une précision inégalée, les 53 000 îlots du parcellaire cultural. *« Cette méthode présente une grande facilité d'usage. La concordance entre surfaces déclarées et surfaces cultivées est nettement améliorée. De plus, l'utilisation du numérique permet d'assurer le suivi historique de l'usage du sol »*, se félicite Constant Lecoeur, *directeur de la DDAF.* Cette expérimentation, pour être étendue à l'ensemble des départements français, nécessiterait un budget d'une centaine de millions de francs, subventionné pour moitié par l'Europe (40 milliards de francs attribués annuellement aux paysans français par la politique agricole commune).

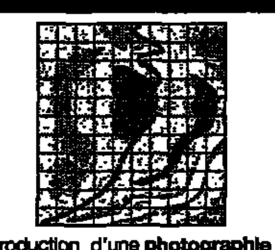
Si l'IGN figure parmi les pionniers de cette technique, d'autres nations européennes ont mis les bouchées doubles. *Plusieurs pays nordiques ont* déjà achevé leur représentation numérique, comme l'ont fait également l'Italie, la Grèce et le Portugal, ces *deux derniers palliant ainsi* l'absence de cadastre national. Pour la même raison, l'orthophotographie, qui permet de réaliser en un temps record l'équivalent *de ce registre foncier*, devrait trouver d'importants débouchés dans les pays de l'Est qui en sont aujourd'hui dépourvus.

Pierre Le Hir

Les séquences de l'orthophotographie







① Prise de vues **aériennes** au 1/20 000e ou 1/30 000e.
② Sur le cliché, les inégalités du relief et la non-verticalité de l'axe de prise de vue engendrent des **déformations**.
③ Numérisation des documents et mise en corrélation avec une **base de données** altimétriques sur la zone photographiée.
④ Production d'une **photographie rectifiée** parfaitement superposable à une carte.

Infographie : Le Monde • Source : IGN

Pour réaliser l'orthophotographie numérique de la France, l'institut géographique national s'est équipé d'une chaîne de production automatisée gérée par une équipe de quatorze ingénieurs et techniciens.

4 millions de clichés en ligne

Depuis peu, l'IGN permet aussi de consulter, sur son site Internet (*www. ign. fr/GP/photaer/*), l'index de sa bibliothèque de photographies aériennes, riche de plus de quatre millions de références de *clichés réalisés depuis 1948. Il suffit* de saisir le nom d'une commune pour voir s'afficher une carte détaillée, sur laquelle sont indiquées la *zone photographiée, l'échelle* et la date de prise de vue. Celle-ci peut alors être commandée... à défaut d'être accessible en ligne.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98059

▸ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II								■			
III										■	
IV				■							
V		■									
VI				■					■		
VII				■		■					
VIII		■								■	
IX							■				
X					■						
XI			■								

HORIZONTALEMENT

I. Poussent à agir. – II. Petit coin tranquille. Cage bien gardée. – III. Reprise pour corriger ou pour le plaisir. – IV. Partage la couronne. Ne fera pas un grand fût. – V. Pièces de rechange pour mordre la vie à belles dents. – VI. Remplit les tiroirs de Bercy. Sœur et femme d'Osiris. Préposition. – VII. Atome. Pôle économique japonais. – VIII. Très développées chez les porcins. – IX. L'été sur nos côtes, l'hiver en Afrique. Préparât la sauce. – X. Vient de la haute Ecosse. S'attaque aux cultures. – XI. Sur une rose. Sont en attente de la soudure.

VERTICALEMENT

1. Ont souvent l'occasion de se voir au travail. – 2. Se lancer dans la vie. Couleur locale. Vieux coup de gueule. – 3. Ecarts acceptables. – 4. Prend l'eau de tous les côtés. Peau à refaire. – 5. Appels irrésistibles. – 6. Anciennes dispositions des bâtiments. Victoire napoléonienne. – 7. Sème la perturbation. Petit au bout. – 8. Partir en filets. – 9. Victime des excédents. Un droit de moins en moins respecté. – 10. Pas porté sur les affaires. Randonnée anglaise. Blonde et anglaise. – 11. Qui sèment la perturbation à l'intérieur.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98058

HORIZONTALEMENT

I. Microsillon. – II. Oréade. Eole. – III. Iridologie. – IV. Sen. Némésis. – V. Set. An. Nice. – VI. Oléate. Drus. – VII. Sieste. Lt. – VIII. Na. DS. Reste. – IX. Enta. Gosier. – X. Upsilon. Luc. – XI. Ref. Enclore.

VERTICALEMENT

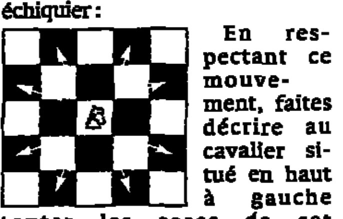
1. Moissonneur. – 2. Irréel. ANPE. – 3. Ceintes. TSF. – 4. Rad. Aidai. – 5. Odonates. Le. – 6. Sélènes. Gon. – 7. OM. Tronc. – 8. Légendées. – 9. Loisir. Silo. – 10. Oléiculteur. – 11. Ne. Sesterce.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 60

Le défi du cavalier

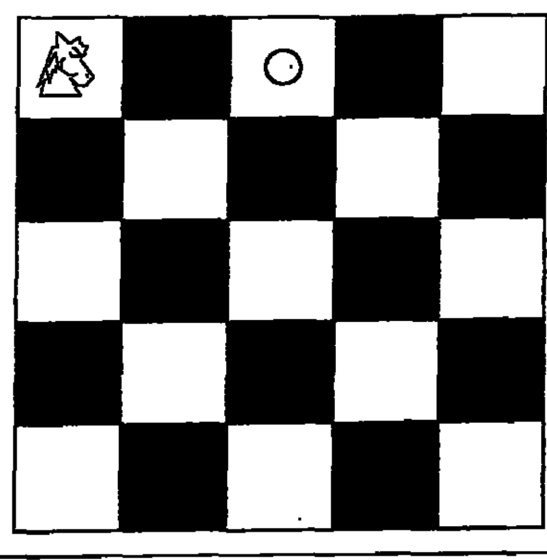
VOUS CONNAISSEZ tous la marche d'un cavalier sur un échiquier :



En respectant ce mouvement, faites décrire au cavalier situé en haut à gauche toutes les cases de cet échiquier 5 × 5 une fois et une seule, en terminant à la case marquée d'un rond.

Montrez qu'il lui est impossible, après avoir décrit toutes les cases, de retrouver au coup suivant sa position initiale.

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 1998
Solution dans Le Monde *du 17 mars.*



SOLUTION DU PROBLÈME N° 59
paru dans *Le Monde* du 3 mars

Rejouons la scène 200 fois en imaginant que les 200 expériences *respectent parfaitement* les probabilités. Ayant creusé au hasard, l'aventurier déterrera autant de fois le sac de jute que le sac en cuir.

● Sur les 100 découvertes du sac en jute, il sortira 40 fois une pièce d'or (le sac contient 40 % de pièces d'or).

● Sur les 100 découvertes du sac en cuir, il sortira 50 fois une pièce d'or (le sac contient 50 % de pièces d'or).

Il tirera donc 90 fois une pièce d'or : 40 proviennent du sac en jute, 50 du sac en cuir.

Il y a 5 chances sur 9 pour que l'aventurier ait déterré le sac en cuir.

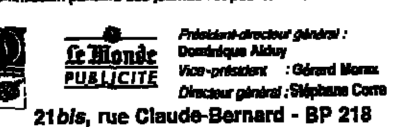
de l'administration.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

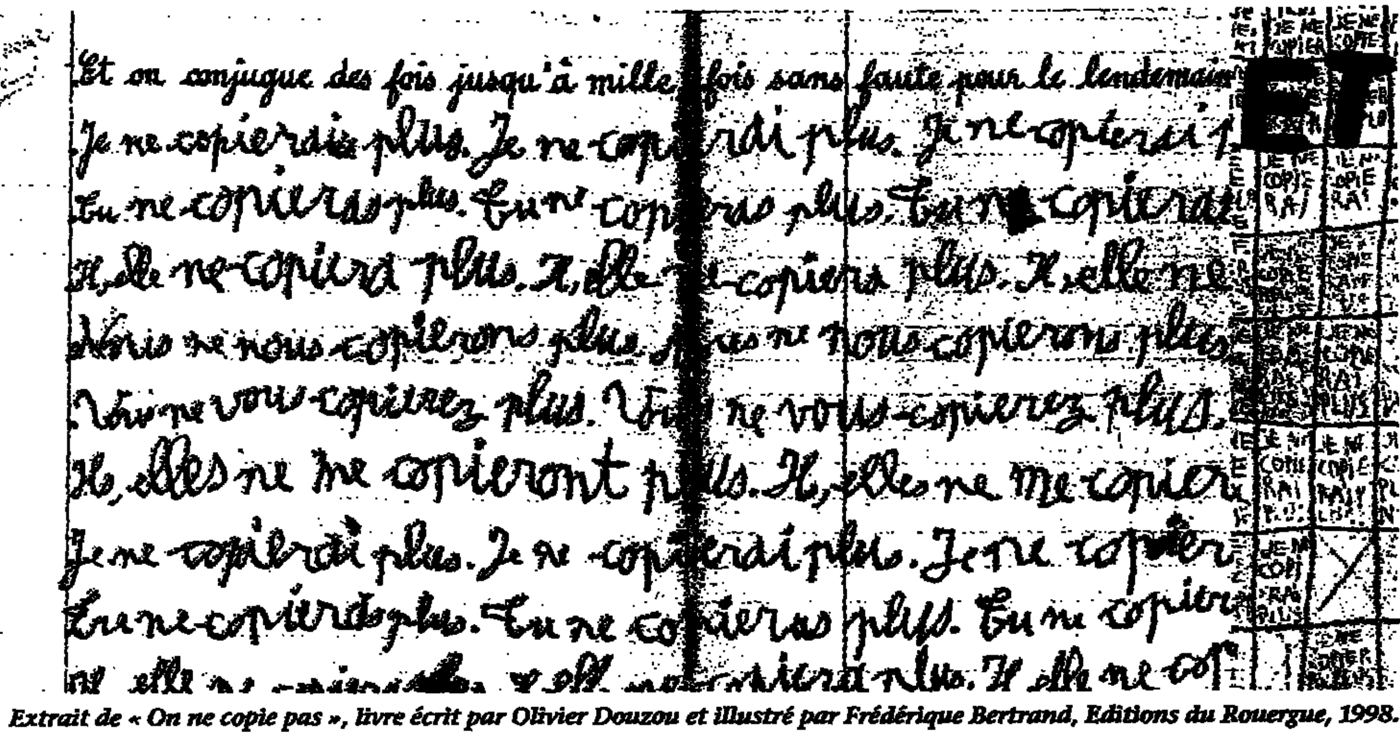


Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

ÉDITION Il semble qu'on n'ait jamais assisté à autant d'accusations de plagiat qu'aujourd'hui. Récemment encore, Marie Darrieussecq a été dénoncée par la romancière Marie Ndiaye, alors que Jacques Gaillot a reconnu s'être entouré de « nègres » qui auraient commis un « abus de confiance ». ● CETTE SITUATION amène à se demander si les éditeurs ne seraient pas victimes d'un système qu'ils ont contribué à mettre en place : la multiplication de collaborateurs œuvrant pour des personnalités dont l'emploi du temps ne leur permet pas d'effectuer eux-mêmes le travail de recherche. ● AVOCAT SPÉCIALISTE du droit d'auteur, Emmanuel Pierrat, estime que c'est surtout la publicité qui leur est faite qui donne l'impression que ce type d'affaires s'est accru. ● PDG des éditions Fayard et Stock, Claude Durand rappelle, pour sa part, qu'il existe une gamme infinie de formes de plagiat.

Ces « nègres » qui plagient mal

Jacques Gaillot, Calixthe Beyala, Jack Lang, Nicolas Sarkozy, Marie Darrieussecq... les accusations d'emprunt ou de « singerie » se multiplient ces derniers temps. Serait-ce la conséquence de l'utilisation de « documentalistes » par des célébrités à l'emploi du temps trop chargé ?



ÉDITIONS DU ROUERGUE

Extrait de « On ne copie pas », livre écrit par Olivier Douzou et illustré par Frédérique Bertrand, Editions du Rouergue, 1998.

RÉCEMMENT ACCUSÉ d'avoir plagié l'universitaire lyonnais Paul Ariès (*Le Monde* du 26 février), Mgr Jacques Gaillot a donné pour sa défense un argument d'un genre nouveau : *« Quelqu'un a abusé de ma confiance »*, a-t-il plaidé en décidant d'emblée de retirer de la vente son ouvrage paru aux Editions° 1, *La Dernière Tentation du diable*. *« C'est un livre un peu spécialisé, et le directeur de la maison d'édition avait proposé de mettre à ma disposition une équipe de gens compétents pour certains aspects du livre. »* La pratique, certes, n'est pas nouvelle. Mais cette allusion ostensible à des collaborateurs qui lui auraient fourni, sans les signaler comme telles, les pages suspectées de plagiat apparaît comme la manifestation d'un phénomène moins habituel : la disculpation passe par la dénonciation d'un « nègre », donc par l'aveu implicite, de la part du signataire, de n'être pas – du moins partiellement – l'auteur de son livre.

La floraison des affaires de plagiat serait-elle la conséquence directe de l'usage des « nègres » en littérature ? Les éditeurs seraient-ils victimes d'un système qu'ils ont eux-mêmes contribué à instituer, à savoir la promotion au rang d'écrivains de personnalités souvent contraintes – fût-ce par manque de disponibilité – de faire appel à des « documentalistes » dont ils ne peuvent vérifier les sources ? Quel crédit peut-on, par ailleurs, accorder aux dénonciations pour plagiat qui se multiplient actuellement ? De Calixthe Beyala à Mgr Gaillot, de Jacques Attali aux frères Bogdanov, il semble qu'on n'ait jamais, autant que ces dernières années, porté de telles accusations sur les auteurs.

« RELATION DE CONFIANCE »

La récente attaque de la jeune romancière Marie Ndiaye contre Marie Darrieussecq, qui aurait « singé », dans *Naissance des fantômes*, ses propres romans (*Le Monde* du 4 mars)– elle a notamment établi une liste des parallèles entre des scènes dans les livres en question –, témoigne de la difficulté à établir l'évidence du plagiat dans le domaine de la fiction. D'autant que la notion d'originalité du sujet est relativement récente dans l'histoire littéraire. Aurait-on idée d'accuser Joyce d'avoir, dans *Ulysse*, pillé Homère ? Les nuances infinies de la typologie des plagiats *(lire ci-dessous l'exposé qu'en fait Claude Durand)* indiquent le fossé qui sépare les accusations arbitraires et fallacieuses dont a pu être victime le romancier britannique Graham Swift – auquel on reprochait de s'être inspiré de la trame narrative d'un roman de Faulkner – et la condamnation pour contrefaçon de Calixthe Beyala (lauréate, malgré tout, du Grand Prix de l'Académie française 1996), qui avait emprunté terme à terme de longs passages, notamment à Howard Buten et à Ben Okri.

Sans prendre en compte les exemples de plagiats purement littéraires qui, à l'exception des cas de *« copie servile »*, doivent faire l'objet de démonstrations complexes (*Le Monde* du 7 décembre 1996), les accusations de contrefaçon, qu'elles soient validées ou non par la justice, concernent le plus souvent les ouvrages signés par des hommes publics : ceux dont chacun imagine mal que leurs occupations leur laissent le loisir de mener à bien les ambitieux travaux qu'ils publient, notamment des biographies. Au premier rang des suspects, les hommes politiques et le personnel de la haute administration, soupçonnés de sous-traiter la recherche préalable comme la rédaction finale de leurs ouvrages.

Mais ce soupçon n'a guère à voir avec le plagiat. Du moins tant que les « nègres » – puisque c'est en fait de cela qu'il s'agit – font honorablement leur métier dans l'ombre. Alors même que l'affaire Gaillot rappelait le risque fondamental de cette « délégation » de l'auteur, on accusait Jack Lang de n'avoir pas composé lui-même son *François Ier ou le rêve italien* (Plon) mais, pis, de l'avoir démarqué d'un ouvrage anglo-saxon non encore traduit. Interrogé, l'universitaire concerné, John Knecht, reconnaît volontiers qu'*« il n'y a pas l'ombre d'un plagiat »*, saluant auprès de son éditeur français, Ran Halevi (Fayard), le remarquable savoir-faire des historiens qui ont utilisé son apport en se le réappropriant sans jamais s'exposer à des poursuites judiciaires. Naguère, Jacques Attali avait « oublié » dans ses *Histoires du temps* (Fayard, 1982) de citer entre guillemets ses passages empruntés à Ernst Jünger ou Jacques Le Goff. Plus récemment, Nicolas Sarkozy, qui signait un *Georges Mandel : le moine de la politique*, chez Grasset, eut toutes les peines du monde à se laver du soupçon d'avoir « emprunté » beaucoup à la thèse de Bertrand Favreau, parue vingt-cinq ans plus tôt – sans doute abusé, là encore, par son équipe de documentalistes. Mais l'adaptation télévisée qu'il vient de faire de son ouvrage réitère le dérapage puisque le fruit du nouveau travail de Favreau, paru chez Fayard en 1996, y est à nouveau perceptible.

De quels moyens disposent les éditeurs pour mettre en place une stratégie de garde-fous efficaces contre les plagiats de collaborateurs indélicats ? Aucun, selon Jean-Claude Fasquelle, le PDG des éditions Grasset, qui entend ne pas remettre en question le principe absolu de la *« relation de confiance »* entre un éditeur et son auteur. *« De tout temps*, indique-t-il, *les contrats d'édition comprennent une phrase qui dit en substance : "l'auteur garantit l'éditeur contre toute revendication ou éviction quelconque", ce qui n'est pas une protection contre ce type de délits. »* Et il s'interdit d'avoir recours, face à un auteur, à de quelconques moyens juridiques, *« quand bien même ils existeraient »* : *« Un éditeur n'a pas à faire la police, et qui plus est pour ses auteurs. La sagesse, c'est de faire confiance, et d'assumer sa responsabilité en cas de pépin. »*

Interrogés sur cette recrudescence des « accidents » éditoriaux – ou du moins sur leur meilleure visibilité –, les éditeurs abandonnent parfois les sempiternelles poses indignées pour expliquer les véritables règles du jeu. Alléguant certains emprunts inconscients, Xavier de Bartillat, directeur général de Plon, reconnaît cependant que le résultat publié est parfois bien éloigné du manuscrit originel. *« Quand un homme politique aborde une figure historique, il lui manque généralement deux choses : le temps pour mener lui-même l'investigation nécessaire et le métier spécifique, la "façon". »* Selon M. de Bartillat, retravailler le texte par des *« apports extérieurs plus ou moins importants »* n'est pas gênant tant que la vision, l'analyse, sont celles de l'auteur officiel. L'éditeur rappelle le travail de l'atelier, où les peintres utilisaient leurs apprentis en se réservant le souffle, la mystique de la création. *« Conjuguer la qualité et la notoriété, c'est le boulot de l'éditeur »*, souligne-t-il. N'y aurait-il pas une forme d'imposture à la notoriété à faire accroire une compétence spécifique que l'auteur n'a pas réellement ? C'est peut-être ainsi qu'on voit même des procès en suspicion instruits contre l'auteur plagié, accusé, vu son obscurité relative, de réagir par aigreur ou soif de publicité personnelle. Pour Xavier de Bartillat, *« l'important, c'est que le résultat soit bon »*. Il attribue même une *« valeur pédagogique »* à cette formule *« offrant à un public plus large les fruits d'un savoir »* qui a besoin de relais. Le *« formidable désir d'histoire des Français »* commande, selon lui, ces plumes généralistes – que furent Lenôtre jadis, Erlanger, Castelot, Decaux naguère, Max Gallo aujourd'hui et que se prétendent MM. Lang ou Sarkozy. L'efficacité supposée peut-elle suffire à dire la raison ? La légitimité tient-elle de l'écriture ou de celui qui l'endosse ? Le débat n'est pas près de s'épuiser.

S'estimant victimes d'un type particulier de plagiat – une imitation de leur maquette par un concurrent (éditions Mila) –, les Editions du Rouergue ont choisi de riposter en mettant les rieurs de leur côté. Le directeur de la collection jeunesse, Olivier Douzou, a ainsi cosigné avec Frédérique Bertrand *On ne copie pas*, savoureuse charge contre la triche, sport-roi en milieu scolaire. Un pied de nez qui, s'il ne règle pas le problème et ne dissipe pas le malaise, a la vertu de dédramatiser une question complexe dans laquelle il faut faire la part de l'utilisation légitime de l'héritage de la pensée, de l'emprunt, du plagiat et aussi, parfois, des désirs de délation et des suspicions excessives.

Philippe-Jean Catinchi et Marion Van Renterghem

TROIS QUESTIONS À

EMMANUEL PIERRAT

1 **Les affaires de plagiat semblent se multiplier. Vous qui êtes un avocat spécialiste du droit d'auteur, estimez-vous que cette impression correspond à une réalité ?**

Je n'ai pas le sentiment qu'elles aient crû de manière exponentielle. Il y a toujours eu des « documentalistes indélicats ». Ce qui a changé, c'est qu'aujourd'hui les gens attaquent. Si un éditeur se fait piller par un autre et ne réagit pas, il sait qu'il va se faire taper sur les doigts par son commissaire aux comptes. Mais, en proportion du contentieux de l'édition, les affaires de plagiat restent minoritaires. Ce qui s'est vraiment développé, c'est le droit de la presse : diffamation, injure, droit à l'image, atteinte à la vie privée... C'est là qu'est la véritable explosion.

2 **De quels moyens juridiques l'éditeur dispose-t-il pour se prémunir contre le risque de plagiat ?**

Il n'a aucun moyen de contrôle efficace. Tout contrat d'édition comporte une clause de garantie par laquelle l'auteur s'engage à ce que son manuscrit ne comporte aucun emprunt à une autre œuvre. Mais cette clause reste un paravent. De plus en plus, l'éditeur va être amené à se retourner contre son auteur plagiaire. Il peut demander que celui-ci supporte toutes les condamnations et les frais afférents à l'affaire : dommages-intérêts à l'éditeur plagié, coûts d'arrêt de commercialisation, transport, pilonnage, éventuellement fabrication du livre, dommages-intérêts en préjudice d'image, frais de procédure... L'addition peut être très lourde. Les éditeurs commencent à le faire, mais doucement, en ménageant les susceptibilités.

3 **Vous évoquez le cas où l'éditeur a été piégé par l'auteur. Est-ce la majorité des cas ?**

Dans ces affaires, la négligence domine. Dans 99 % des cas, le plagiat est d'ailleurs minime – deux ou trois pages d'un intérêt moyen –, et provient moins d'une indélicatesse que d'une politique de facilité alliée à une mauvaise gestion de la documentation. Entre le nègre éventuel, l'auteur, l'éditeur, le re-writer... la copie circule entre tant d'intermédiaires qu'à chaque étape il y a réellement un risque que des guillemets disparaissent.

Propos recueillis par Florence Noiville

Le PDG de Fayard et Stock plaide pour une instance d'arbitrage

POUR LE PDG des éditions Fayard et Stock, Claude Durand, toute réflexion sur la question du plagiat doit commencer par une *« déclaration d'humilité »* : faute d'être omniscient, aucun éditeur ne peut se vanter d'être à l'abri des errements d'un auteur plagiaire. Reconnaissant la prolifération d'exemples où des signataires d'ouvrages sont confondus *« par des collaborateurs peu scrupuleux, revanchards ou facétieux »*, il rappelle cependant qu'il existe toute une gamme de formes de plagiats : *« On peut puiser aux mêmes sources, plagier de manière plus ou moins littérale ou maquillée, un paragraphe, un chapitre, un livre entier, la démonstration d'une idée. Il convient de distinguer entre le plagiat d'évidence, qui relève souvent du juge des référés, et l'accusation de plagiat qui requiert démonstration et procès au fond. Une autre distinction importante est encore à apporter entre le simple emprunt à un ouvrage dont le propos est différent (d'un romancier à un manuel de théologie, par exemple) et la concurrence déloyale (par le pillage d'un ouvrage dont le propos est le même que celui du plagiaire). Pour désigner la reproduction littérale d'une forme, les juristes usent d'un très joli mot : "la copie servile", comme s'ils pressentaient déjà qu'il y a un esclave là derrière... »*

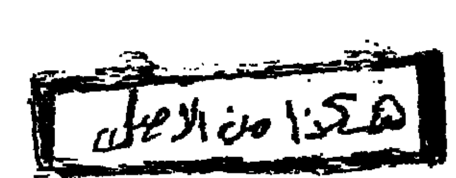
« MÉPRIS DU LECTEUR »

L'éditeur de grandes biographies et d'essais historiques reconnaît s'en remettre à ses collaborateurs spécialisés et ne pas être personnellement à même de juger en tous domaines de l'éventualité d'un plagiat. En revanche, par principe, il refuse de travailler avec un auteur sous le simple prétexte qu'il est célèbre, alors même qu'on *« subodore que, de par son activité, il n'aura manifestement pas le temps de rédiger son livre lui-même »*. Evitant de contribuer à cette *« pratique d'accompagnement »* de personnalités médiatiques, il ne souscrit pas à l'argumentation de certains éditeurs qui, parlant à ce propos de *« valeur pédagogique »*, revendiquent la publication de livres écrits par des « nègres » sous la signature de prête-noms prestigieux afin de les faire bénéficier d'une diffusion plus large. *« Il ne me semble pas très pédagogique de faire passer l'usurpation pour une vertu. C'est ici l'ancien enseignant qui parle : penser que la leçon d'histoire passera mieux du fait qu'on aura commencé par violer la leçon de morale est une curieuse novation pédagogique... Penser qu'un livre se vendra mieux du fait que le signataire qui ne l'a pas écrit est plus célèbre que le véritable auteur caché témoigne d'un singulier mépris du lecteur et du livre, de son contenu. C'est d'ailleurs le mépris dans lequel on tient le texte, et d'abord les siens propres, qui incite certains à considérer les livres comme de la pâte à papier : recyclable, et permettant donc l'imposture. »*

La valorisation en France de la notion d'auteur incite les signataires d'ouvrages à camoufler la contribution de leurs éventuels collaborateurs, à la différence de la tradition américaine où ceux-ci apparaissent le plus souvent sur la couverture des mémoires ou autobiographies de telle ou telle vedette. Claude Durand, qui publie chez Stock un auteur ayant reconnu s'entourer de collaborateurs, Paul-Loup Sulitzer, ne cache pas sa préférence pour cette forme de *« franchise »*. S'interrogeant sur les suites données aux accusations de plagiat, il conclut que *« dès lors que l'auteur de la faute l'a reconnue, l'arbitrage est le plus souvent la meilleure solution, dans la mesure où les tribunaux, comme d'ailleurs la presse qui en rend compte, ne mesurent pas toujours l'importance de tous les éléments du dossier. Il y a parfois de l'exagération dans la lourdeur des condamnations, ou, inversement, une sous-estimation des fautes. Peut-être faudrait-il inventer une instance commune aux éditeurs et aux sociétés d'auteurs pour rendre de tels arbitrages dans les cas les plus simples et désencombrer ainsi les tribunaux ? Je crois qu'il faut être du métier pour mesurer l'étendue exacte des dommages causés, la bonne ou la mauvaise foi, les conséquences d'une mesure d'occultation, de refonte ou d'interdiction, etc. »*.

La publicité donnée à des affaires de plagiat souvent dues à l'imprudence de collaborateurs clandestins ne risque-t-elle pas d'ancrer dans l'esprit du public l'idée que plus personne n'écrit rien par soi-même, du moins qu'une personnalité célèbre ne peut être l'auteur de son livre ? *« C'est en effet extrêmement navrant pour le livre et les professions qu'il concerne. Ces affaires de plagiat devraient relever davantage de la rubrique "faits divers" que de la page "vie mondaine". L'importance qu'on leur accorde est souvent disproportionnée. En tout cas, on serait mieux avisé de parler davantage des auteurs qui travaillent dans la solitude, parfois l'ascèse, souvent avec un désintéressement inconnu dans la plupart des autres professions ou activités, plutôt que de ceux, tellement moins nombreux, qui cèdent à la facilité de la sous-traitance ou qui sont victimes de moments d'égarement. »*

Propos recueillis par Josyane Savigneau et Marion Van Renterghem



Musique spectrale à l'échelle européenne avec l'ensemble Itinéraire

Pour son vingt-cinquième anniversaire, la formation présente les créations de jeunes compositeurs à l'Ircam

Fondé en 1973, l'ensemble Itinéraire est entré dans l'Histoire pour avoir favorisé l'émergence de la musique dite spectrale. Il fête en 1998 ses vingt-cinq ans en orientant les feux de l'actualité vers les jeunes compositeurs : des créations de Marc André, Jean-Louis Agobet et d'Alexandros Markeas seront présentées le 10 mars à l'Ircam. En septembre prochain, une tournée associera l'ensemble à plusieurs formations européennes.

FONDÉ EN 1973 par un collectif de compositeurs (réunissant, autour de Roger Tessier, Gérard Grisey, Michaël Lévinas et Tristan Murail, trois anciens élèves de Messiaen) et d'interprètes (dont le corniste André Cazalet et les flûtistes Pierre-Yves Artaud et Patrice Bocquillon), l'ensemble Itinéraire est entré dans l'histoire pour avoir favorisé l'émergence de la musique dite spectrale, *tendance qui s'impose* aujourd'hui comme la principale forme d'écriture conçue depuis le sérialisme schoenbergien. Apparu il y a vingt-cinq ans, *« dans une orientation positive du monde qui a vu les pouvoirs publics s'engager dans un domaine pas toujours assujetti à la loi du marché »*, l'Itinéraire illustre, selon Michaël Lévinas (son président depuis 1985 et actuel directeur artistique), quelques certitudes de l'évolution artistique liées *« à la prise de conscience des lois acoustiques et à la considération de la technologie – donc du progrès – ; engagement artistique dans un monde désorienté depuis l'écroulement du mur de Berlin et la disparition de certaines grandes espérances de l'après-guerre »*.

Ces principes fondamentaux qui ont déterminé la composition d'œuvres entièrement déduites des propriétés des sons utilisés (analysés à travers leur spectre) ont conféré aux membres de l'Itinéraire un statut de pionniers de l'électronique en direct (interaction d'une machine de pointe et d'un corpus instrumental traditionnel). Il en est résulté d'importantes modifications des exigences de l'interprétation, nécessitant un apprentissage de longue haleine.

PHILIPPE GONTIER

Michaël Lévinas, président et directeur artistique d'Itinéraire.

NOUVELLE GÉNÉRATION

Une vingtaine de jeunes instrumentistes viennent donc faire leurs classes pendant au moins trois ans à l'Itinéraire, formation de type permanent qui s'investit dans la diffusion d'un répertoire récent autant que dans la création d'œuvres liées aux options du groupe fondateur. Le chef auquel est confiée la responsabilité de l'ensemble appartient également à la jeune génération : l'Australien Mark Foster, qui succéda en 1997 au Français Pascal Rophé (présent depuis 1992), passera l'an prochain le relais au Belge Patrick Davin. Lors de la dernière décennie, l'Itinéraire a connu, sous l'*impulsion de Michaël Lévinas*, une mutation qui, à certains égards, a rompu nettement avec le mode de fonctionnement originel de l'ensemble. Les cellules de dynamique de groupe mises sur pied dans les années 70 ont été abandonnées au profit de colloques musicologiques organisés en relation avec le Collège international de philosophie. Des compositeurs de renommée internationale tels que Mauricio Kagel ou Giacinto Scelsi (qui n'était pas venu en France depuis quarante ans) y ont participé aux côtés de philosophes de premier plan (Jean-François Lyotard, Olivier Revault d'Allonnes, Michel Deguy, Philippe Lacoue-Labarthe, Jean-Luc Nancy, Christine Buci-Glucksmann).

Les thèmes abordés (1 / De la rature et de l'accident ; 2 / Qu'est-ce que l'idée musicale ; 3 / La loi ; 4 / Narrativité ; 5 / Les affects ; 6 / Convergences et divergences des esthétiques) ont fait l'objet de publications dirigées par Danielle Cohen-Lévinas et ont précisé la position de l'Itinéraire dans le paysage musical contemporain de manière aussi emblématique que les conférences données en 1982 à Darmstadt par Hugues Dufourt, Gérard Grisey, Michaël Lévinas et Tristan Murail.

Cette prise de position théorique s'est accompagnée d'un remodelage de l'aide à la création. *« Après la reconnaissance effective de la génération des Hurel et des Dalbavie (éclos à l'Itinéraire) par des institutions telles que l'Ircam* [Institut de recherche et de coordination acoustique-musique], *j'ai constaté*, rappelle Lévinas, *une forte demande émanant de compositeurs étrangers d'environ trente-cinq ans venus en France par attirance pour le courant spectral. »* Des conventions ont donc été passées avec d'autres formations. En septembre prochain, une tournée européenne associera l'Itinéraire à l'ensemble italien Nuove Sincronie et à l'ensemble bruxellois Musique Nouvelle pour la présentation de huit nouvelles œuvres susceptibles de révéler une convergence esthétique. *« Tout en demeurant l'ensemble qui a fondé l'histoire de la musique spectrale, l'Itinéraire souhaite maintenir une tension et une utopie créatrice qui excèdent les questions théoriques ou les simulacres de liberté et cherche à préserver la possible diachronie entre réflexion et composition. »*

RÉFÉRENCES ET DÉCOUVERTES

Plus concerné par l'action que par la commémoration, l'Itinéraire fête en 1998 ses vingt-cinq ans sans déroger à ses habitudes, en orientant les feux de l'actualité vers les jeunes compositeurs. Comme le précédent concert, donné en janvier avec des œuvres de Florence Baschet (qui entretient de longue date une collaboration privilégiée avec l'ensemble), d'Oscar Strasnoy (Argentin né en 1970), de Yassen Vodenitcharov (Bulgare né en 1964) et de Maurice Ravel, le second volet de la saison ircamienne de l'Itinéraire équilibre références et découvertes.

Autour du *Concerto pour violoncelle* de György Ligeti, trois créations de compositeurs nés pratiquement en même temps (1966) que le diptyque minimaliste du maître hongrois ! *Un-Fini I* de Marc André (né en 1964), auteur d'une thèse de musicologie sur « Le compossible musical de l'Ars subtilior » et titulaire d'un diplôme de perfectionnement décerné par le radical Allemand Helmut Lachenmann. *L'Etude des forces*, de Jean-Louis Agobet (né en 1968), formé par Philippe Manoury à l'informatique musicale et pensionnaire depuis 1996 de la Villa Médicis. Et enfin *Oneïron* d'Alexandros Markeas (né en 1965), compositeur grec (passé par le Conservatoire de Paris) qui illustre parfaitement les propos de Michaël Lévinas sur l'ouverture actuelle de l'Itinéraire à l'Europe.

Pierre Gervasoni

★ Marc André : *Un-Fini I* (création française). György Ligeti : *Concerto pour violoncelle*. Jean-Louis Agobet : *L'Etude des forces* (création). Alexandros Markeas : *Oneïron* (création). Anne Gastinel (violoncelle), ensemble Itinéraire, Mark Foster (direction). Ircam, 1, place Igor-Stravinsky, 75004 Paris. Mº Châtelet-les Halles. Le 10 mars à 20 heures. 75 F et 90 F. Tél. : 01-44-78-48-16.

Le mont Athos et la loi des hommes en noir

Le Musée Albert-Kahn expose des autochromes réalisés entre 1913 et 1918 dans la République monastique

AUTOCHROMES DU MONT ATHOS, Musée Albert-Kahn, 14, rue du Port, 92100 Boulogne-Billancourt. Tous les jours, sauf lundi, de 11 heures à 18 heures (après le 30 avril, jusqu'à 19 heures). Tél. : 01-46-04-52-80. Jusqu'au 20 septembre. Entrée : 22 F. Catalogue, sous la direction du Père Ioustinos, *Oikos éd./Musée Albert-Kahn/AFAA*, 204 p., 295 F.

Le mont Athos, une antenne de Dieu sur terre ? Pour les quelque mille moines qui vivent sur cette presqu'île, le doute n'est pas permis : la sainte montagne est bien une enclave religieuse dont le statut actuel, né des guerres balkaniques, est d'ailleurs fort complexe. Depuis 1913, le mont Athos est une République monastique auto-administrée au sein de l'Etat grec. C'est justement à cette époque troublée où la Russie essaye de faire valoir ses droits sur cette population orthodoxe que le banquier Albert Kahn (1860-1940), poursuivant son projet utopique – informer pour mieux communiquer –, décide d'y envoyer un photographe. Ce dernier doit saisir la physionomie de cette communauté en pleine effervescence. Une partie de ce reportage est aujourd'hui exposée à Boulogne.

PAS D'IMAGES « VOLÉES »

Stéphane Passet, l'opérateur qui est dépêché là-bas, écrit au géographe Jean Brunhes, chargé de coordonner les Archives de la planète : *« Le mont Athos doit être visité de suite car l'administration de cette communauté religieuse va subir de grandes transformations sur les instances de la Russie. »* La manœuvre du tsar échouera finalement. Saint-Pétersbourg se contentera de rapatrier la communauté monastique d'origine russe installée sur les bords de la mer Egée.



FERNAND CUVILLE

Monastère de Hilandar : le diacre Artémios, photographié par Fernand Cuville (1918).

Stéphane Passet ramènera 96 vues autochromes de dix sites, dont Karyès, le centre administratif de cette « cité de Dieu ». Il a pour instruction précise de photographier d'abord les extérieurs des édifices, par plans successifs, avant de s'approcher des bâtiments, puis de saisir le cœur de ces établissements, les édifices religieux à l'intérieur des cours. Ainsi, aucune image n'est « volée » : les moines ne seront jamais « surpris » dans leurs activités, mais photographiés frontalement, seuls ou en groupes. Au lendemain de la première guerre mondiale, en 1918, un second opérateur, Fernand Cuville, est envoyé à son tour au mont Athos. Il travaillera selon les mêmes principes. Sa moisson est plus riche : 345 autochromes représentant treize monastères et trois communautés moins importantes (skites).

UN MONDE BIEN VIVANT

La douceur des autochromes rend presque irréelles ces images suspendues dans l'éternité – coupoles, cyprès, oliviers, rivages. C'est comme si l'on découvrait une photo en couleurs d'un paysage de Virgile. La physionomie uniforme de ce clergé monastique, elle aussi hors du temps – barbes floconneuses, coiffures cylindriques, robes noires – nous rappelle le but du commanditaire : les Archives de la planète doivent être au centre d'un questionnement. Aujourd'hui, le regard que l'on porte sur cette communauté est celui d'un entomologiste devant une colonie de lépidoptères inconnus, ou celui d'un archéologue qui découvre un monde englouti. Or ce monde est bien vivant.

Il témoigne, depuis un millénaire, de la singularité de la spiritualité orthodoxe. Spiritualité qui s'appuie sur des rites et un mode de vie à base de jeûne, de veille et d'ascèse continue. L'anachorète, parvenu à un certain stade, arrive à régler ses prières, ou plutôt ses invocations, au rythme de sa respiration et des battements de son cœur. S'agit-il d'une sorte de gymnastique zen, à rapprocher des exercices spirituels pratiqués en Orient ? Peut-être.

En tout cas, il existe une différence fondamentale entre la vie spirituelle orthodoxe et celle de la tradition occidentale, qu'Antoine-Emile Tachiaos, professeur de théologie, détaille parfaitement dans l'ouvrage (bilingue) publié à l'occasion de cette exposition : *« Lorsqu'un moine prie de cette façon, son imagination est entièrement pure et dépourvue de toute image matérielle. (...) Les mystiques occidentaux se sont révélés enclins aux visions car leur mysticisme est fortement empreint d'érotisme. Et c'est cet érotisme qui est absent du mysticisme orthodoxe. Quant au sentimentalisme qui concerne les choses matérielles et les relations humaines, il est effacé, anéanti dans la vie monacale orthodoxe. »*

Cette singularité se retrouve dans l'art. L'objectif d'une icône n'est pas de représenter les traits d'un visage mais son expression spirituelle. Kazimir Malevitch, l'un des premiers abstraits de l'histoire de la peinture, poussera jusqu'au bout cette logique en réalisant son *Carré noir sur fond blanc*. Il le montrera au public pour la première fois, à Saint-Pétersbourg en 1915, lors de l'exposition « 0/10 », de façon tout à fait symbolique, en l'accrochant, haut placé dans un angle, là où, traditionnellement, dans tout foyer orthodoxe, se trouve l'icône.

Emmanuel de Roux

Le vibrato délicat de Henri Dikongué, jeune représentant d'un folk à l'africaine

Le Camerounais s'est produit trois soirs au New Morning, à Paris

De la rumba zaïroise, qui a envahi l'Afrique depuis les années 60, il a gardé le vibrato délicat de la voix, mise au pas des rythmes à danser. Henri Dikongué revit en direct les histoires musicales d'une Afrique qu'il a quittée au milieu des années 80 *pour étudier le droit à Besançon. Sa mémoire profonde passe par Douala et la langue de ses parents, mais aussi par le Cap-Vert, Cuba et les Antilles.*

HENRY DIKONGUÉ, au New Morning à Paris. Le 6 mars.

La chanson africaine existe. Le Camerounais Henri Dikongué est allé la chercher du côté de son compatriote Francis Bebey, le précurseur, ou du Sénégalais Ismaël Lô. De la rumba zaïroise, qui a envahi l'Afrique depuis les années *60, il a gardé le vibrato délicat* de la voix, *mise au pas* des rythmes à danser. Avec une choriste (Cathy Renoir, complice habituelle de Ray Lema), un percussionniste (Manuel Wandji, également arrangeur et coproducteur de l'album *C'est la vie*), et l'aide ponctuelle du saxophoniste Toups Bebey (fils de Francis et membre du groupe de jazz Paris Africans), Henri Dikongué revit en direct les histoires musicales d'une Afrique qu'il a quittée au milieu des *années 80 pour étudier* le droit à Besançon. Sa mémoire profonde passe par Douala et la langue de ses parents, la chorale protestante de Yaoundé où il fit ses premiers pas de chanteur, mais aussi par le Cap-Vert, Cuba et les Antilles.

Moins précieux et sophistiqué que le Zaïrois Pascal Lokua Kanza, moins rock que l'Ougandais Geoffrey Oriyema, Henri Dikongué a rejoint cependant leur clan, celui des chanteurs africains basés en France et qui *ont de l'Afrique une vision sans frontières*, libérée des tracés coloniaux et des embroglios ethniques. Pour eux, l'Afrique est le lieu exceptionnel de la transhumance, où la musique se mélange en dehors de toute rigidité. Pour cela, ils pratiquent une sorte de folk acoustique, doux, parfaitement chanté, sur un *jeu de guitare situé* quelque part entre la fluidité de la voix humaine et la percussion du tambour. Dikongué, enveloppé dans une salopette toute neuve, déploie une grâce toute naturelle et une politesse à toute épreuve. Le charisme *scénique, la danse et la démonstration* ne sont pas à l'ordre du jour. Cette Afrique-là a pris des leçons chez Brassens et Barbara, peut-être chez Joan Baez, en tout cas dans les chorales.

Les nouvelles tendances

Loin des exercices électriques du début des années 80, la jeune musique africaine revient à l'acoustique, épure ses mélodies – une donnée qui n'était pas le souci premier d'un style où le rythme était roi. A côté de la tendance blues des origines, incarnée par les Maliens Lobi Traoré *ou Ali Farka Touré, qui donnent une leçon de mémoire* à leurs pairs américains, les nouveaux *songwriters* d'Afrique, où l'on rangera également l'anglophone sud-africain Vusi Mahlasela, fabriquent une musique folk d'où les rugosités nord-américaines ont été bannies. Ray Lema et Manu Dibango, pionniers des mélanges tous azimuts, se sont quant à eux rapprochés du gospel et du cantique.

Les chansons de Dikongué sont pourtant bien africaines, avec leur *manière directe d'aborder la réalité et ses événements fondateurs*, tels que la naissance – *C'est la vie*, la seule chanson interprétée en français du répertoire de Dikongué, n'a rien d'un soupir de fatalité : elle traite de la venue au monde de son fils. *Le même bon sens constructif* est utilisé dans les métaphores. Ainsi, *« construire une maison sans fondations est dangereux »*, chante Henri Dikongué, qui bâti son tour de chant comme un mur d'enceinte, pierre par pierre, en *prenant le temps qu'il faut* et en n'abusant jamis du ciment. En 1997, il avait été invité à partager la scène du Théâtre de la Ville avec Ray Lema, pionnier de la world music de la génération de Manu Dibango et revenu *récemment* à la *formule acoustique* (deux beaux albums, chez Buda Records, *Stop Time* et surtout *Green Light*, très gospel). Les trois concerts au New Morning, donnés du 5 au 7 mars, une *tournée* hexagonale, *des participations à de nombreux festivals* à l'étranger, ont donné à ce Camerounais exquis un poids qu'une timidité naturelle n'avait pas encore laissé éclore tout à fait.

Véronique Mortaigne

★ *C'est la vie*, 1 CD Buda records/Musidisc

SORTIR

PARIS

Women of Africa : Oumou Sangaré, Sally Nyolo, Hanitra Rasoanivo, Sibongile Khumalo
Plateau d'exception pour une création originale intitulée « Women of Africa », présentée (choix volontaire ou coïncidence ?)le lendemain de la *Journée de la femme.* Soit quatre chanteuses remarquables ne manquant ni de style ni d'audace : Oumou Sangaré, grande voix du Mali, la Camerounaise Sally Nyolo, Sibongile Khumalo, d'Afrique du Sud, et la Malgache Hanitra Rasoanivo. *New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 9, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41.*

Lucilla Galeazzi
Découverte aux côtés de Giovanna Marini, avec laquelle elle travailla pendant plus de quinze ans, Lucilla Galeazzi est certainement l'une des plus belles voix italiennes que l'on puisse entendre. Après le groupe *Il Trillo*, qu'elle créa avec Carlo Rizzo et Ambrogio Sparagna, elle se produit aujourd'hui accompagnée d'un trio composé de Carlo Mariani, joueur de launeddas (instrument sarde), du guitariste Massimo Nardi et du percussionniste Nicola Raffone, les musiciens présents sur son très joli disque, *Cuore di terra* (MP Records).
Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmartre, Paris 9e. Mo Richelieu-Drouot. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-48-24-16-97. De 90 à 140 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

A armes égales
(Etats-Unis, 2 h 05) de Ridley Scott, avec Demi Moore, Viggo Mortensen, Anne Bancroft.
Grève party
(France, 1 h 26), de Fabien Onteniente, avec Daniel Russo, Vincent Elbaz, Bruno Solo.
Marie Baie des Anges
(France, 1 h 30), de Manuel Pradal, avec Frédéric Malgras, Vahina Giocante, Nicolas Welbers.
Suzaku
(Japon, 1 h 35), de Naomi Kawase, avec Jun Kunimura, Machiko Ono, Sayaka Yamaguchi.
On a très peu d'amis
(France, 1 h 25), de Sylvain Monod, avec Michel Vuillermoz, Mathieu Amalric, Yvon Back.
The Boxer
(Irlande, 1 h 53), de Jim Sheridan, avec Daniel Day-Lewis, Emily Watson, Brian Cox.
Will Hunting
(Etats-Unis, 2 h 06), de Gus Van Sant, avec Robin Williams, Matt Damon, Ben Affleck.
The Full Monty
(Grande-Bretagne, 1 h 32), de Peter Cattaneo, avec Robert Carlyle, Tom Wilkinson, Mark Addy.
Titanic
(Etats-Unis, 3 h 14), de James Cameron, avec Leonardo DiCaprio, Kate Winslet, Billy Zane.
Zaïre, le cycle du serpent
(France-Belgique, 1 h 25), de Thierry Michel.
(*) Film interdit aux moins de douze ans.

SÉLECTION

L'Anguille
(Japon, 1 h 57), de Shohei Imamura, avec Koji Yakusho, Misa Shimizu, Fujio Tsuneta.
L'Arche du désert
(Algérie, 1 h 30), de Mohamed Chouikh, avec Myriam Aouffen, Messaouda Adamin, Hacen Abdou.
De beaux lendemains
(Canada, 1 h 50), de Atom Egoyan, avec Ian Holm, Peter Donaldson, Bruce Greenwood.
Le Gone du Chaaba
(France, 1 h 36), de Christophe Ruggia, avec Bouzid Negnoug, Nabil Ghalem, Galamelah Laggra.
Le Goût de la cerise
(Iran, 1 h 39), de Abbas Kiarostami, avec Homayoun Ershadi, Abdolhossein Bagheri, Afshin Khorshidbakhtari.
Hana-Bi
(Japon, 1 h 43), de Takeshi Kitano, avec Takeshi Kitano, Kayoko Kishimoto, Ren Osugi.
Harry dans tous ses états
(Etats-Unis, 1 h 35), de Woody Allen, avec Caroline Aaron, Woody Allen, Kirstie Alley.
In & Out
(Etats-Unis, 1 h 30), de Frank Oz, avec Kevin Kline, Joan Cusack, Matt Dillon.
Laada
(Burkina-Faso, 1 h 20), de Drissa Touré, avec Tidjane Sanou, François de Sale Naba, Tidjane Hema.
Mad City
(Etas-Unis, 1 h 53), de Costa-Gavras, avec Dustin Hoffman, John Travolta, Alan Alda.
Marius et Jeannette
(France, 1 h 42), de Robert Guédiguian, avec Ariane Ascaride, Gérard Meylan, Pascale Roberts.
Mémoires d'immigrés
(France, 2 h 40), de Yamina Benguigui.
Mère et fils
(Russie-Allemagne, 1 h 13), d'Alexandre Sokourov, avec Gudrun Geyer, Alexei Ananishnov.
MIB Men in Black
(Etats-Unis, 1 h 38), de Barry Sonnenfeld, avec Tommy Lee Jones, Will Smith, Linda Fiorentino.
Nettoyage à sec
(France, 1 h 37), d'Anne Fontaine, avec Miou-Miou, Charles Berling, Stanislas Merhar.
On connaît la chanson
(France, 2 h), d'Alain Resnais, avec Pierre Arditi, Sabine Azéma, Jean-Pierre Bacri.
Ossos
(France-Portugal-Danemark, 1 h 33), de Pedro Costa, avec Vanda Duarte, Nuno Vaz, Maria Lipkina.
Paris
(France, noir et blanc, 1 h 35), de Raymond Depardon, avec Sylvie Peyre, Luc Delahaye, Emilie Lafarge.
La prisonnière espagnole
(Etats-Unis, 1 h 50), de David Mamet, avec Ben Gazzara, Felicity Huffman, Ricky Jay.
La Rivière
(Taïwan, 1 h 55), de Tsai Ming-liang, avec Lee Kang-sheng, Miao Tien, Lu Hsiao-ling, Chen Chao-jung.
Le Septième Ciel
(France, 1 h 31), de Benoît Jacquot, avec Sandrine Kiberlain, Vincent Lindon, François Berléand.
Starship Troopers (*)
(Etats-Unis, 2 h 15), de Paul Verhoeven, avec Casper Van Dien, Dina Meyer, Denise Richards.

REPRISE

That Uncertain Feeling
(Etats-Unis, 1941, noir et blanc, 1 h 24), d'Ernst Lubitsch, avec Merle Oberon, Melvyn Douglas, Burgess Meredith.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

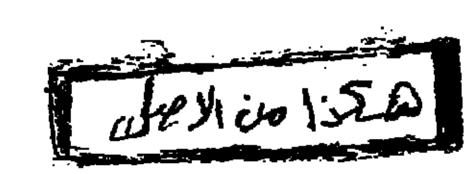
Hantaï
Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille, Paris 7e. Mo Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-60-22-99. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Du 7 mars au 21 juin. Entrée libre.
Piotr Klemensiewicz
Galerie Montenay-Giroux, 31, rue Mazarine, Paris 6e. Mo Odéon. Tél. : 01-43-54-85-30. De 11 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 5 mars au 4 avril.
As M'Bengue
Le Monde de l'art, 33-35, rue Guénégaud, Paris 6e. Mo Odéon. Tél. : 01-43-29-11-71. De 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 6 mars au 18 avril. Entrée libre.
Rainer Oldendorf
Caisse des dépôts et consignations, 13, quai Voltaire, Paris 7e. Mo Rue-du-Bac. Tél. : 01-40-49-41-66. De 12 heures à 18 h 30. Fermé lundi. Du 6 mars au 22 mars. Entrée libre.
Eugène Richards
Centre photographique d'Ile-de-France, la Graineterie, hôtel de ville, 77 Pontault-Combault. Tél. : 01-64-43-47-41. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 6 mars au 24 mai. Entrée libre.
Thomas Struth
Galerie Marian Goodman, 7, rue Debelleyme, Paris 3e. Mo Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-48-04-70-52. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 11 mars au 4 avril.
Patrick Tosani
Galerie Liliane & Michel Durand-Dessert, 28, rue de Lappe, Paris 11e. Mo Bastille. Tél. : 01-48-06-92-23. De 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 7 mars au 11 avril.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

DERNIERS JOURS

14 mars :
Patrick Van Caeckenbergh
Galerie des Archives, 4, impasse Beaubourg, Paris 3e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-42-78-05-77. De 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.
Dodeigne
Henry Bussière Art's, 26, rue Mazarine, Paris 6e. Mo Odéon. Tél. : 01-43-54-78-11. De 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi.
15 mars :
La Donation Jacques Petithory. Un brocanteur de génie
Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice, Luxembourg, bus 58, 84, 85. Tél. : 01-42-34-25-94. De 11 heures à 18 heures; jeudi jusqu'à 20 heures. Fermé lundi. 31 F et mardi 21 F.
16 mars :
De Klein à Warhol, face-à-face France - Etats-Unis
Musée Musée d'Art moderne et d'art contemporain, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 04-93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Visites guidées mercredi à 16 heures. Fermé mardi. 25 F.



Menaces sur la Radio-Télévision publique de Hongkong

La presse de l'ancienne colonie s'inquiète des intentions de Pékin concernant la liberté d'expression de la station financée par le gouvernement local

OUBLIÉE depuis le retour de Hongkong à la Chine, le 30 juin 1997, la question de la liberté de la presse dans la nouvelle Région administrative spéciale (RAS) a ressurgi au moment où l'on s'y attendait le moins. Lors d'une réunion, à Pékin, d'un groupe de la conférence consultative politique de l'Assemblée nationale populaire (ANP), un représentant de Hongkong, Xu Simin, a affirmé que *« sous couvert d'indépendance »*, la Radio Television of Hong Kong (RTHK), sorte de Radio-France locale qui diffuse également quelques heures de programmes de télévision, *« critiqu*[ait] *systématiquement Pékin, le gouvernement de Hongkong et M. Tung »*, le chef exécutif de la RAS désigné par Pékin.

« Comment une station qui reçoit quelque 200 millions de dollars [de Hongkong, environ 160 millions de francs] *par an du gouvernement peut-elle appeler les gens à ne pas s'inscrire sur les listes électorales ? »*, s'est insurgé Xu Simin, quatre-vingt-six ans, connu sur le territoire pour être la voix du gouvernement central, *via* son journal, le *Monthly Mirror*. Il faisait référence à une émission de télévision consacrée aux élections du 24 mai prochain dans laquelle, interviewé parmi d'autres, le leader démocrate Martin Lee, critiquait le système électoral retenu. *« M. Tung est sans soutien*, a poursuivi Xu Simin. *Je lui ai proposé trois fois de faire quelque chose. Il m'a répondu : "Tout doux, tout doux." »*

Interrogé sur l'ambiguïté de sa réponse, Tung Chee-hwa, qui s'est refusé à condamner les propos du vétéran patriote, a déclaré : *« Il y a eu beaucoup de commentaires sur l'attitude de RTHK. Si la liberté d'expression est importante, il est aussi important que la politique du gouvernement soit présentée de façon positive. Je m'en occuperai plus tard. »*

Cette réaction n'a pas tardé à susciter une levée de boucliers de la presse locale, anglaise comme chinoise, qui a traité l'incident en première page. *« Tung rallume les craintes sur l'autonomie de la RTHK »*, et *« l'affaire RTHK est une invitation à l'interférence de la Chine populaire »*, a affirmé le premier quotidien de langue anglaise, le *South China Morning Post*. *« Xu Simin a tort »*, a proclamé le quotidien chinois indépendant *Ming Pao*, tandis que la presse pro-Pékin gardait un pudique silence sur l'incident.

Profitant de l'absence de Tung Chee-hwa, parti à Pékin pour l'ouverture de l'ANP, Mme Anson Chan, chef exécutif par intérim, a craint que l'attaque contre la RTHK ne soit une invitation ouverte à l'interférence de Pékin dans les affaires de Hongkong et l'a manifesté publiquement.

Elle a affirmé que le gouvernement acceptait parfaitement les critiques de la politique officielle. Sans *toutefois préciser, comme n'a pas* manqué de le faire remarquer le leader démocrate Martin Lee, si le gouvernement allait ou non s'occuper de l'objectivité de l'information de la RTHK. La polémique s'est rapidement enflammée, chaque leader politique prenant position pour ou contre l'institution d'un *« contrôle de l'objectivité des programmes »* de la station publique. Dans son éditorial, le *South China Morning Post* a redéfini avec précision la mission d'un organe de presse public : *« Servir la communauté, plus que le gouvernement. »* Cette distinction essentielle, dit le quotidien anglais, propriété de Robert Kuok, Chinois de Malaisie *vivant à Hongkong et proche de Pékin*, est ce qui justifie qu'une télévision publique doive à la fois être financée sur des fonds publics et maintenir son indépendance de jugement vis-à-vis de la politique du gouvernement. Réflexion que chacun est invité à méditer.

Valérie Brunschwig

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ L'affaire Dumas pose trois questions distinctes que politiques, journalistes et l'intéressé lui-même ont tort de confondre. L'ancien ministre des affaires étrangères est-il coupable de corruption ? Le climat affairiste de la fin de l'ère mitterandienne dessert Roland Dumas. Sa défense médiatique, en revanche, ne manque pas d'impressionner. Mais c'est aux seuls juges qu'il appartiendra de répondre à cette question. Et c'est à eux de mener *l'enquête, dès lors qu'ils nourrissent* quelques soupçons. Roland Dumas est-il victime d'une surexposition médiatique ? C'est l'opinion de l'intéressé. C'est aussi l'avis de nombre de ses collègues politiques. Ceux-ci, comme ceux-là, reprochent aux médias de ne pas respecter la présomption d'innocence en ne tenant pas secrets les démêlés de l'ancien ministre avec la justice. Ils ont grand tort. Intenter ce procès aux médias, c'est oublier que la presse suit les hommes publics dans les heures difficiles comme dans les heures fastes. (...) Roland Dumas se plaint aujourd'hui que la presse s'intéresse trop à lui. Mais il fut un temps où il n'avait de cesse qu'elle lui accorde toute la publicité souhaitée par un ministre en vue ! Dernière question, Roland Dumas devra-t-il ou devrait-il démissionner de ce *Conseil constitutionnel dont il est* président ? Mis en examen, il n'en a aucune obligation juridique. Une démission relève en effet du seul jugement de sa conscience. Toutefois, présider le Conseil constitutionnel n'est ni une récompense, ni une prébende ni même d'abord une dignité. C'est un service de la République. (...) Une démission de Roland Dumas serait peut-être injuste au regard de son innocence présumée. Elle serait certainement justifiée au regard du service de la République et de son intérêt supérieur.

EUROPE 1

Alain Duhamel

■ L'affaire Dumas oppose de façon flagrante, spectaculaire même, deux principes essentiels : la présomption d'innocence à laquelle tout individu a droit, et l'autorité *qui doit s'attacher de façon insoup*çonnable au président du Conseil constitutionnel. La présomption d'innocence de Roland Dumas a été bafouée de bout en bout : justice-spectacle, perquisitions devant les caméras, fuite systématiques. Roland Dumas a été traité en présumé coupable. Jacques Chirac, qui n'est pourtant pas de ses amis, a été si choqué qu'il est déterminé à ce qu'à l'occasion de la réforme de la justice, la présomption d'innocence et la responsabilité des juges soient beaucoup plus clairement établies et garanties. Seulement Roland Dumas n'est pas un citoyen ordinaire. (...) S'il était mis en examen (...), il lui faudrait choisir entre sacrifier ses droits individuels à sa fonction ou sa fonction à ses droits individuels. La tradition expérimentée par Pierre Bérégovoy, officialisée par Edouard Balladur et *appliquée par Lionel Jospin, qui a* veillé à ce qu'aucun des membres de son gouvernement ne soit soupçonnable, cette tradition-là est cruelle, peut-être injuste mais très claire : (...) elle mène à la démission.

SUR LA TOILE

KOSOVO

■ Un groupe d'Albanais du Kosovo réfugiés en Suisse a ouvert un site Web, baptisé Republic of Kosova, pour soutenir la cause de l'indépendance de leur province. On y trouve notamment des articles de journaux et des textes militants en anglais, français, allemand et albanais. En outre, la Ligue démocratique du Kosovo, également indépendantiste, possède désormais son site officiel, qui propose des dépêches d'actualité en anglais sur la crise actuelle. De son côté, l'agence de presse yougoslave Tanjug diffuse *via* Internet des articles et dépêches favorables *au gouvernement* de Belgrade. – *(AFP.)*

web.eunet.ch/government
www.kosova.com
www.yugoslavia.com

LA CIRCULATION SUR LA TOILE

■ Internet Traffic Report est un site qui présente l'état de la circulation sur le Web. Face au nom de chaque pays, on trouve une couleur : rouge, ce sont des bouchons ; vert, le trafic est fluide. Le site propose également le détail de la circulation, heure par heure dans la journée, jour par jour dans la semaine.

www.InternetTrafficReport.com

www.b3e.jussieu.fr/sentiweb

Le site de l'Inserm permet de suivre l'évolution des maladies transmissibles dans toute la France

« SYNDROMES GRIPPAUX : 300 000 nouveaux cas cette semaine. » En revanche, bonne nouvelle, *« l'épidémie de diarrhée est terminée »*. Dès la page d'accueil, le site Sentiweb entre dans le vif du sujet. Visant à la fois les professionnels de la santé et le grand public, il donne accès à une base de données sur la santé de la population française, contenant près de 25 000 cartes interactives, 10 000 courbes d'incidence, des *montagnes de chiffres et* quelques animations vidéo. Ainsi, les internautes peuvent suivre presque en temps réel l'évolution géographique de l'épidémie de grippe qui sévit en France actuellement, à l'échelle nationale ou au niveau des départements. Même chose pour d'autres maladies transmissibles comme la rougeole, la varicelle ou l'hépatite virale.



Derrière Sentiweb se cache l'Unité 444 de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et son réseau « Sentinelles », fort de cinq cents médecins généralistes répartis dans toute la France. Chaque jour, les ordinateurs de l'Unité 444 récupèrent les informations collectées par les médecins-sentinelles : *« Les données qui paraissent aberrantes sont détectées automatiquement. Nous recontactons alors le médecin concerné pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une erreur »*, explique Antoine Flahaut, responsable du réseau. *« Une épidémie démarre officiellement lorsqu'on dépasse un seuil attendu pour une période donnée. »* En revanche, Sentiweb ne fait pas de prospective, inutile de chercher des prévisions sur l'évolution géographique de l'épidémie de grippe : *« Nous pouvons le faire sur certaines pathologies comme les gastro-entérites virales, mais la grippe est trop chaotique. »*

Reste que, grâce à Sentiweb, les internautes disposent de ces informations en même temps que les fonctionnaires de la direction générale de la santé. *« Cela a provoqué quelques grincements de dents au début*, reconnaît Alain Flahaut, *on nous a dit que si une épidémie de gastro-entérite se déclarait au mois d'août dans un département, et que le public en avait connaissance aussitôt, cela pourrait nuire au tourisme... »* De fait, la transparence commence à payer, puisque Sentiweb reçoit près de 50 000 visites par mois. Lors de la prochaine Coupe du monde de football, les internautes pourront même compter, au jour le jour, dans chacune des villes accueillant des rencontres, le nombre de cas recensés d'ivresse aiguë et d'accidents traumatiques.

Christophe Labbé et Olivia Recasens

EN VUE

■ Une carte postée en France le 24 juillet 1918, adressée par **George**, soldat de la première guerre mondiale cantonné dans le Nord, à sa sœur **Miss Hunt**, est arrivée à destination, vendredi 6 mars, à Stockport, en Angleterre. *« Jour radieux. Agréable brise fraîche*, écrit le tommy à la veille des derniers assauts. *Ici, pour un centime, on peut avoir une tasse de thé. »*

■ Le groupe « Vers l'avant », réuni autour d'**Elisabeth II** pour *adapter la monarchie britannique* au monde contemporain, songe à ne plus rendre obligatoire la révérence devant certaines altesses royales. Déjà, plusieurs courtisans éprouveraient des *« difficultés physiques »* à s'incliner devant **Sarah Ferguson, duchesse d'York**, représentant les Weight Watchers.

■ **Idéal du Gazeau**, mort en saillie, vendredi 27 février, aux Pays-Bas, citoyen d'honneur, depuis 1981, de Saint-Jean-Le-Thomas, en Normandie, pourrait, selon le maire **Roger Gruppalo**, donner son nom à une rue du village où le crack a été débourré.

■ La télévision ivoirienne ne diffusera plus d'images du *« mapouka serré »*, une danse où les femmes remuent leurs fesses par saccades. *« Nous étions trop permissifs, c'est la goutte qui a fait déborder le vase »*, a expliqué **Georges Aboké**, sous-directeur des programmes. Mais, pour les défenseurs du patrimoine, le *« mapouka serré »* n'est qu'une version modernisée du traditionnel *« awessi »*, en tout cas moins osée que le *« batchegué »*, importé du Congo, très en vogue en Côte d'Ivoire. Il y a quelques années, au Sénégal, la *« danse du ventilateur »* déplaisait fort aux pudibonds.

■ Un policier, chargé de la surveillance à Katuma, dans la région de Zvimba, de l'une des résidences du président du Zimbabwe, vient d'être arrêté pour avoir, à plusieurs reprises, abrité ses amours dans la chambre du chef de l'Etat. **Robert Mugabe**, très irrité, a ordonné que le lit soit brûlé.

■ Alors que le colonel d'une caserne de Prahova, en Roumanie, volait quelques paires de chaussettes réglementaires pour les écouler sur le marché local, d'autres officiers supérieurs proposaient aux pêcheurs du coin des barges d'assaut, et le commandant de l'unité voisine de Mizil vendait en fraude à des sociétés privées un millier de chars en pièces détachées.

■ Vendredi 6 mars, 666e jour avant l'an 2000, les forces de l'ordre ont déclenché dans les principales villes de Roumanie « l'action 666 », chiffre du diable, afin d'empêcher les satanistes de rôder autour des cimetières où dorment les petits enfants des rues.

Christian Colombani

Le bras du philosophe *par Alain Rollat*

IMAGES d'un voyage aux portes de l'enfer déjà raconté. L'homme au parapluie éclate en sanglots, vacille, se blottit contre lui. Lui, le philosophe hanté par l'apostrophe de Dante : *« Vous qui entrez ici, laissez toute espérance. »* Lui, venu ici, à Sidi Hammed, en Algérie, *« avec la volonté de ne pas reculer d'horreur devant l'horreur »*. Que faire quand un homme anéanti s'appuie sur vous pour pleurer ? André Glucksmann n'a pas retenu cette question annexe dans son récit à *L'Express* daté du 29 janvier. Il n'oubliera jamais ce villageois, *« un homme étrange, fébrile, accroché à son parapluie fermé, pour ne pas perdre pied »*, qui vient de lui mimer, en se mordant les mains pour essayer de retenir ses larmes, comment les terroristes islamistes ont massacré ses enfants. Ces images de France 3, diffusées vendredi soir, montrent ce que l'écrivain n'a pas écrit. *Que faire ?* Rien. Rien de spécial. Rester là. Etre là. Debout, silencieux, figé, hiératique, visage décomposé. Laisser la douleur vous assaillir, vous submerger, vous tordre les tripes, vous embrumer le regard, pleurer soi-même. Mais ne pas fléchir, garder la tête droite, faire front devant l'innommable identifié, surtout ne pas commencer à reculer. Pas grand-chose, donc. Sauf un geste.

Le bras du philosophe enveloppe les épaules de l'homme au parapluie dont la tête hoquette au creux de sa gabardine. Il ne se pose pas vraiment, ce bras. Il se déploie, il effleure le dos courbé. Comme une aile, une caresse. Conscient, sans doute, de son impuissance, de sa vanité. Mais c'est un geste réflexe. Un trait d'union spontané. Un signe automatique de reconnaissance. L'affirmation naturelle d'une identité commune. L'expression universelle d'une conscience partagée. Et c'est cela qui fait toute sa différence avec le bras inhumain de l'être capable de découper un bébé en tranches en invoquant Dieu.

« A quoi sert un philosophe en Algérie ? » La question lui a été posée. André Glucksmann y a répondu en évoquant *« ces dames allemandes qui cultivaient leurs roses dans de jolis jardins à proximité des fours crématoires »*. Il a ajouté : *« Je n'aimerais pas qu'on dise : il lisait Platon pendant que, là-bas, les bébés étaient coupés en tranches. »* On ne le dira pas. On se souviendra de l'image de son bras. Comme l'on se souviendra des bras sans images, célèbres ou anonymes, qui auront eu le courage de désigner, sans trembler, ce nouveau type de monstre accouché par le genre humain. Voilà, dira-t-on, à quoi sert le philosophe : il atteste d'instinct l'unité de l'homme, d'un geste désespéré, quand Dieu en personne semble s'ingénier à la nier.

LUNDI 9 MARS

FILMS DE LA SOIRÉE

16.25 **Seven** ■■■
David Fincher (Etats-Unis, 1995, 125 min). Canal +

20.30 **Y'a bon les Blancs** ■■
Marco Ferreri (France - Italie, 1987, 100 min). Ciné Cinémas

20.30 **L'Honneur d'un capitaine** ■■
Pierre Schoendoerffer (France, 1982, 130 min). Festival

20.35 **Microcosmos : le peuple de l'herbe** ■■
Marie Pérennou et Claude Nuridsany (France, 1996, 75 min). Canal +

21.55 **Le Journal du séducteur** ■■
Danièle Dubroux (France, 1995, 100 min). Cinéstar 1

22.05 **Verräter** ■■
Karl Ritter (Allemagne, 1936, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

22.05 **Les maraudeurs attaquent** ■■
Samuel Fuller (Etats-Unis, 1962, 100 min). RTL 9

22.10 **L'Auberge du sixième bonheur** ■■
Mark Robson (Etats-Unis, 1958, v.o., 155 min). Ciné Cinémas

22.10 **Raging Bull** ■■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1980, N., 125 min). Canal Jimmy

22.25 **Li** ■■
O Marion Hänsel (France - Belgique - Grande - Bretagne, 1995, v.o., 90 min). Arte

22.40 **Descente aux enfers** ■■
O Francis Girod (France, 1986, 90 min). Paris Première

22.40 **Les Maudits** ■■
René Clément (France, 1946, N., 100 min). Festival

23.20 **Voyage en Italie** ■■■
Roberto Rossellini (Italie, 1953, N., v.o., 80 min). Cinétoile

0.35 **Série noire** ■■■
A. Corneau (Fr., 1979, 110 min). Arte

0.45 **Drowning by Numbers** ■■
Peter Greenaway (Grande-Bretagne, 1988, v.o., 115 min). Ciné Cinémas

0.50 **La Voie lactée** ■■■
Luis Bunuel (France, 1968, 100 min). Festival

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.50 L'Ecran témoin. L'homme, ce drôle de singe. *Invités : Pascal Picq ; Jean Chaline ;* Piet Vermersch ; Patrick Semal ; Béatrice Pellegrini ; Jean de Heinzelin. RTBF 1

MAGAZINES

17.00 *Envoyé spécial, les années 90.* La France défigurée. L'intégration. Histoire
18.00 Stars en stock. Burt Lancaster. Rita Hayworth. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal +
20.00 Envoyé spécial. Spécial Afrique. TV 5
20.00 Questions d'histoire. L'histoire des femmes. Histoire
22.35 Y a pas photo ! Avec Jean-Claude Dreyfuss ; Charlotte Valandrey. TF 1
22.40 D'un monde à l'autre. Les Français et le fisc. France 2
0.25 Le Cercle des arts. Hommage à Audrey Hepburn. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Africa. [5/8]. La Bible et le pistolet. Histoire
18.05 Histoire des porte-avions américains. [9/13]. Les leçons de la guerre. Planète
18.30 Le Monde des animaux. *Les Oiseaux de feu.* La Cinquième
18.30 Le Retour. Planète
19.00 La Grand-mère d'Israël. Histoire
19.20 La République des maires. Planète
20.00 *Reportage.* Le Calvaire des femmes battues. Arte
20.10 The Final Chorale. *Symphonie d'instruments à vent,* de Stravinski. Muzzik
20.35 Thomas Jefferson. [2/2]. Planète
20.55 et 21.30 Femmes et société. Spermatozoïdes en danger. Enfants des paillettes. Téva
21.00 L'Inde du Sud. TV 5
21.00 Le Temps des cathédrales. [8/9]. Le bonheur, la mort. Histoire
22.00 Lonely Planet. Ouganda, Zaïre. Planète
22.30 Pataparu. Disney Channel
22.50 *Nautilus.* [3/5]. Chasseurs et chasses. Planète
0.05 Papapapa. Planète
0.35 Au pays de l'aigle. [3/8]. La conquête des marais. Planète
0.55 La Case de l'Oncle Doc. Animal Connection. France 3

SPORTS EN DIRECT

14.00 Ski acrobatique. Coupe du monde *FIS : épreuve des bosses.* Eurosport
19.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Indian Wells (Etats-Unis) : 1er jour. Eurosport

MUSIQUE

20.45 Frederic Chiu. *Concert.* *France Supervision*
21.00 The Rake's Progress. Mise en scène de John Cox. Par le London Philharmonic Orchestra, dir. Bernard Haitink. Muzzik
23.30 Buddy Guy Big Band 1997. Muzzik
23.35 Thierry Fischer dirige Mozart. Concert. France Supervision
0.00 Carole Farley chante Delius. France Supervision
0.15 BB King in Concert 1984. Canal Jimmy
0.35 Duo Dumay - Collard 1984. Concert. *Muzzik*
0.55 Jazz 6. Tribute to John Coltrane. M 6

TÉLÉFILMS

18.05 Maria des Eaux Vives. De Robert Mazoyer [2/4]. Festival
19.30 Les Dames du Creusot. De Bruno Gantillon. Festival
20.30 Prémonitions. De George Mihalka. RTL 9
20.35 Pancho Barnes, l'aventurière du ciel. De Richard T. Heffron. Disney Channel
20.55 Drôle de père. *De Charlotte Brandstrom.* TF 1
20.55 Famille de cœur. *De Gérard Vergez.* France 2
23.00 Blunt. De John Glenister. Histoire
23.30 D'or et de safran. De Marco Pico. Canal +

SÉRIES

18.55 Loïs et Clark. Le farceur. M 6
19.10 Bonanza. Mark Twain. Série Club
21.20 New York Police Blues. Le ver est dans le fruit. Canal Jimmy
22.50 NYPD Blue. *Qui a tué Lenny ?* TSR
0.30 Le Tiroir secret. [1/6]. TMC
0.40 Médecins de nuit. Le disc-jockey. Série Club

NOTRE CHOIX

● **22.10 Canal Jimmy**
The Raging Bull
De 1941 à 1954, l'histoire du boxeur Jake La Motta, son ascension et son déclin. *Martin Scorsese* a tourné ce film en noir et blanc comme une chronique d'époque aux actualités. Interprétation tragique de Robert De Niro, Oscar du meilleur acteur. – *J. S.*

● ***0.45 Ciné Cinémas***
Drowning by Numbers
Trois femmes du même nom, parentes sur trois générations, suppriment leurs maris en les noyant l'un après l'autre. Réalisé, en 1988, par Peter Greenaway, un conte morbide et surréaliste. – *J. S.*

● **0.55 *France 3***
« La Case de l'Oncle Doc » : Animal Connection
Ni moralisateur ni réducteur. Radovan Tadic, auteur de ce documentaire, observe, s'efface même. Il plante sa caméra au cœur de la Californie et saisit au vol une série de portraits-séquences d'Américains *avec animaux qui met en évidence* la dérive psychologique et la perte de repères. Face à la solitude et à la difficulté de plus en plus grande à communiquer, l'homme transpose sur ces compagnons d'une autre espèce le langage des relations humaines.
Pour parler de leur rapport fusionnel avec leur animal préféré, les personnages utilisent les mêmes mots, décrivent les mêmes sentiments, montrant ainsi qu'il ne s'agit pas là de cas isolés mais d'un véritable phénomène de société. Dans cet univers hallucinant se bousculent guérisseurs, *embaumeurs*, psychanalystes, médiums... une nouvelle race de prédateurs qui, au bout du compte, conforte ses proies humaines dans la dérive animalière. – *F. H.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal.
20.55 Drôle de père. Téléfilm. Charlotte Brandstrom.
22.35 Y a pas photo !
0.05 Culture.
0.40 Formule 1 magazine.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.40 A cheval.
20.55 Famille de cœur. Téléfilm. Gérard Vergez.
22.40 D'un monde à l'autre. Les Français et le fisc.
0.10 Journal, Météo.
0.25 Le Cercle des arts. Hommage à Audrey Hepburn.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Enfants de salauds ■ Film O. André de Toth.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Portrait-robot. *Téléfilm* O. Phedon Papamichael.
0.55 La Case de l'Oncle Doc. Animal Connection.
1.45 Musique Graffiti. Frédéric Chopin.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Pas si vite. Diderot.
20.35 ▶ Microcosmos, le Peuple de l'herbe ■■ Film. Marie Pérennou et Claude Nuridsany.
21.55 La Promesse ■ Film de Luc et Jean-Pierre Dardenne.
23.30 *D'or et de safran.* Téléfilm. Marco Pico.
1.05 Don Camillo ■ Film. Terence Hill.

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2.
20.00 Reportage. Le Calvaire des femmes battues.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Manneken Pis ■ Film. Frank Van Passel.
22.15 Kinorama.
22.25 Li ■■ Film O. Marion Hänsel (v.o.).
23.55 Court-circuit.
0.35 Série noire ■■■ Film. Alain Corneau.

M 6

18.55 Loïs et Clark. Le farceur.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6. Vuitton ; Eric Bergère.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, 6 sur 6.
20.55 La Cité de la peur. Film. Alain Berberian.
22.45 Midnight Express ■■ Film □. Alan Parker.
0.55 Jazz 6. Tribute to John Coltrane.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Jack Lang (*François 1er ou le rêve italien*).
21.00 L'Histoire en direct. 1973 : la crise du pétrole.
22.10 Fiction.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Selva morale e spirituale : Dixit Dominus, *Laudate pueri, Beatus vir,* Laudate Dominum : Magnificat, de Monteverdi ; Messa concertata, de Cavalli.
22.30 Musique pluriel. *Œuvres de Bacri, Norgard.*
23.07 Le Bel aujourd'hui. Les pionniers américains du XXe siècle. Par l'Ensemble InterContemporain, dir. David Robertson.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Woody Allen et la musique.
22.45 Les Soirées... (suite). Œuvres de Prokofiev, Satie, Weill, Bernstein, Porter.

MARDI 10 MARS

FILMS DU JOUR

13.45 **La Voie lactée** ■■■
L. Bunuel (Fr., 1968, 100 min). Festival

17.20 **Verräter** ■■
Karl Ritter *(Allemagne, 1936, N., v.o.,* 95 min). Ciné Cinéfil

18.30 **My Own Private Idaho** ■■
Gus Van Sant Jr (Etats-Unis, 1991, 100 min). Cinéstar 1

18.45 **Conte de printemps** ■■
Eric Rohmer (France, 1989, 105 min). Ciné Cinémas

20.30 **Le Vampire de Düsseldorf** ■■
Robert Hossein (France, 1965, N., 95 min). Ciné Cinéfil

20.35 **L'Ile au trésor** ■■
Byron Haskin (Grande-Bretagne, 1950, 90 min). Disney Channel

22.10 **Le Diable au corps** ■■
Marco Bellocchio (France - Italie, 1986, 110 min). Cinéstar 1

22.20 ***Mère Courage* et ses enfants** ■■
Peter Palitzsch et Manfred Wekwerth (Allemagne, 1960, N., v.o., 145 min). Arte

22.30 **Cours privé** ■■
O Pierre Granier-Deferre (France, 1986, 90 *min).* France 2

22.30 **Un, deux, trois, soleil** ■■
Bertrand Blier (France, 1993, 100 min). Paris Première

22.45 **La Chèvre** ■■
Francis Veber (France, 1981, 90 min). *Cinétoile*

23.50 **Seven** ■■■
David Fincher (Etats-Unis, 1995, v.o., 119 min). Canal +

0.10 **Blade Runner (version producteur)** ■■
Ridley Scott (Etats-Unis, 1982, 115 min). Ciné Cinémas

0.15 **L'Amour l'après-midi** ■■
Eric Rohmer (France, 1972, 95 *min).* Cinétoile

0.40 **Que le meilleur l'emporte** ■■
Franklin J. Schaffner (Etats-Unis, 1964, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

23.05 Spécial Régionales 98. François Léotard - Dominique Strauss-Kahn. *France 3*

MAGAZINES

11.00 Droit d'auteurs. Invités : Jean Rouaud ; Emmanuèle Bernheim ; François Bon. *La Cinquième*
13.00 et 19.00 Envoyé spécial, les années 90. La France défigurée. *L'intégration.* Histoire
15.00 Strip-tease. Merci patron. La compassion. Allez, emballé, terminé. Lire et écrire. TV 5
17.10 A bout portant. Carlos. Paris Première
18.00 Stars en stock. Janet Leigh. Ginger Rogers. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal +
20.00 ▶ Paris modes. Les collections à Londres. Paris Première
20.00 Temps présent. Album de famille. TV 5
21.00 Enjeux - Le Point. La contrefaçon de grandes marques. Les algériens de Montréal. Les passeuses de drogue. TV 5
21.00 Le Gai Savoir. *Les femmes et les don juan.* Invités : Denis Tillinac ; Pierre Combescot ; Patrick Dupont ; Madeleine Chapsal ; Nina Bouraoui ; Lucy-Anna Kukstas. Paris Première
21.20 Pulsations. Le sang. Epargne sanguine. Laboratoire de fractionnement. La coagulation. Greffe de moelle. Invitée : Danièle Sondag. RTBF 1
22.00 Questions d'histoire. L'Histoire des femmes : la lutte continue. Histoire
22.20 Sud. Invités : Jean-Michel Blottiere ; Fabrice et Christian Taillefer ; Hervé Bareffi. TMC
22.35 Bouillon de culture. Tête-à-tête avec Jorge Semprun. TV 5
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Histoire
0.10 ▶ Paris modes. Les collections de prêt-à-porter à Milan. Paris Première
0.15 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : Edgar Morin. France 2
0.20 Zone interdite. Je te quitte. *M 6*

DOCUMENTAIRES

18.00 Au cœur du Tibesti. La Cinquième
18.10 ▶ La Machine mode. Planète
18.10 World Music. Salif Keita, citoyen ambassadeur. France Supervision
18.30 Le Monde des animaux. Sur les traces des mangeurs d'hommes. *La Cinquième*
19.40 Nappe blanche sur misère noire. Planète
20.00 Africa. [5/8]. *La Bible et le pistolet.* Histoire
20.10 Histoire des porte-avions *américains. [9/13].* Les leçons de la guerre. Planète
20.35 *Le Retour.* Planète
20.45 Bertolt Brecht, amour, révolution et autres dangers. Arte
20.45 World Music. *I Muvrini.* *France Supervision*
21.00 Simone de Beauvoir. Histoire
21.25 La République des maires. Planète
22.40 Thomas Jefferson. [2/2]. Planète
23.40 La Place d'une mère. TSR
0.10 Lonely Planet. Ouganda, Zaïre. Planète
0.55 Nautilus. [3/5]. Chasseurs et chasses. Planète

SPORTS EN DIRECT

14.00 Ski acrobatique. *Coupe du monde :* bosses en parallèle. Eurosport
20.50 Football. Coupe de la Ligue (demi-finale) : Bordeaux - Auxerre. France 3
21.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Indian Wells (Etats-Unis) : 2e jour. Eurosport
2.05 Basket-ball NBA. Chicago Bulls - Miami Heats. Canal +

MUSIQUE

17.45 The Michel Camilo Quintet. Muzzik
21.00 Les Gurrelieder. Concert enregistré à Londres en 1987, *lors du festival des Prom's.* *Muzzik*
21.40 Prinsengracht 1996. Concert. *France Supervision*
23.50 La Belle Hélène. Dir. : Nikolaus Harnoncourt. *Muzzik*
0.45 Johanna Schall et Carmen-Maja Antoni chantent Brecht. Concert. Arte

TÉLÉFILMS

17.00 Blunt. De John Glenister. Histoire
18.00 Nuits secrètes. De Billy Hale [2/2]. Téva
18.25 Clarissa. De Jacques Deray. Festival
20.30 Des toques et des étoiles. De Roger Pigaut [2/2]. Festival
22.30 Témoin en danger. O De Charles Robert Carner. *M 6*
23.00 Une fille du Régent. De Jean-Pierre Decourt. Festival

SÉRIES

17.00 et 23.00 Nos meilleures années. Un signe des temps. Téva
17.30 Les Enfants d'Avonlea. Noblesse oblige. Série Club
17.35 Magnum. Asile politique. RTBF 1
18.15 Le Génie et la Chipie. Trois pour le prix d'une. Canal J
18.20 200 dollars plus les frais. La Becker Connection. Série Club
18.55 Loïs et Clark. Main basse sur Métropolis. M 6
19.10 Bonanza. Amie et amante. Série Club
20.45 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre IV. Série Club
20.55 Ally Mc Beal. The Kiss (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode nº 22. Série Club
21.40 Relativity. Premières impressions. Téva
22.15 Colorado. Le cri de l'aigle. Série Club
22.20 Spicy City. *Love Is Downland.* *Canal Jimmy*
22.25 Columbo. *Adorable mais dangereuse.* TF 1
22.50 Angela, 15 ans. *Trahison en vidéo (v.o.).* Canal Jimmy
23.00 Alerte rouge. Le feu qui couve. TSR
23.35 Star Trek, *la nouvelle génération.* Les vacances du capitaine (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Le docteur mène l'enquête. O Le réservoir des eaux sombres. TF 1
23.50 Les Champions. Tout peut arriver. Série Club
23.55 Le Tiroir secret. [2/6]. TMC
0.00 Au plaisir de Dieu. [5/10]. Histoire
0.40 Médecins de nuit. Angoisses. Série Club

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé *dans* « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, *dans son* supplément *daté dimanche-lundi,* les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision *ainsi qu'une sélection des programmes* du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **9.50 La Cinquième**
« Vie et mort des langues ». [1/4] : L'Akkadien

Retrouver une langue perdue

ENCORE une excellente *initiative* de La Cinquième ! En quatre documentaires confiés à des *spécialistes* reconnus ou des amateurs érudits, c'est à la mystérieuse vie des langues qu'invite à réfléchir la chaîne de la connaissance. Quatre volets, difficilement comparables *mais pareillement* animés par la volonté de casser le paralysant discours du linguiste. Rappel historique de l'aventure de l'idiome, évocation des formes culturelles *de son affirmation*, le *tout* dans la voix d'un pédagogue sûr, soutenu à l'écran par des documents sobres et bien choisis.

Outre la surprise de découvrir, *au côté de Jean-Pierre Vernant* (pour le grec ancien, le 17 mars) et Pascal Quignard (pour le latin, le 24 mars), Rachel Ertel, qui déplore avec une belle gravité la maladie mortelle, *contractée dans les* camps, dont meurt le yiddish (le 31 mars), on retiendra de ces évocations didactiques la leçon de Jean Bottéro.

Le grand assyriologue nous raconte le roman de l'akkadien perdu. Et retrouvé grâce à l'écriture, inventée par les Sumériens vers 3200 avant notre ère, et utilisée quelque quatre *siècles plus* tard pour fixer quelques rares noms propres, premiers mots d'un idiome qu'on tint longtemps pour irrémédiablement disparu. Bottéro reprend les *tâtonnements* et déductions qui permirent au XIXe siècle les premiers déchiffrements, avec, en prime, la surprise de découvrir qu'il n'y a pas moins *de trois écritures pour rendre* cette langue sémitique si nécessaire à l'intelligence du monde de la Bible, puisque source essentielle des mythes de création.

Le corpus, considérable – il recèle tant des dédicaces, des légendes, des proverbes et des traités d'astrologie que des recettes de cuisine –, n'a pas encore livré *toutes ses richesses ; mais qu'on* ait pu retrouver une langue perdue depuis près de 2000 ans rend moins sombre cette invitation aux pays des idiomes évanouis. Aux *nécromants de faire revenir* les ombres.

Philippe-Jean Catinchi

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.35 Côte Ouest.
16.30 Sunset Beach.
17.25 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Résultat des courses.
20.55 La Fête des pères. Film. Joy Fleury.
22.25 Columbo. Adorable mais dangereuse.
23.50 Le docteur mène l'enquête. O.
0.45 TF1 nuit, Météo.
0.55 Reportages. Doubles vies.

FRANCE 2

13.50 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons. [1/2].
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Sauvés par le gong.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 *Qui est qui ?*
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.55 Ma femme me quitte. Film. Didier Kaminka.
22.25 Un livre, des livres.
22.30 Cours privé ■■ Film O. Pierre Granier-Deferre.
0.00 Journal, Météo.
0.15 Les Grands Entretiens du Cercle.

FRANCE 3

13.32 Keno.
13.35 Parole d'Expert.
14.30 Vivre avec... *Handicap et intégration professionnelle.*
14.50 Delphi Bureau. Téléfilm. Paul Wendkos.
16.10 Le Jardin des bêtes.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.50 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Football. Bordeaux-Auxerre.
22.55 Soir 3 : Les Titres.
23.05 Spécial Régionales 98.
23.55 Soir 3.
0.20 Magazine olympique.
0.45 Rencontres à XV.
1.10 Musique graffiti. Semaine Frédéric Chopin.

CANAL +

13.35 La Jurée. Film. Brian Gibson.
15.30 Pompéi.
16.25 Surprises.
16.35 Le Patchwork de la vie. Film. Jocelyn Moorhouse.
▶ En clair *jusqu'à* 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Ed. Film. Bill Couturie.
22.05 Flash infos.
22.15 Amityville, la maison des poupées. Film. Steve White.
23.50 Seven ■■■ Film. David Fincher.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Le Journal de la santé.
13.30 100 % question.
14.00 D'ici et d'ailleurs. Nairobi.
14.25 La Cinquième rencontre... 14.30 Chasseurs de virus. 15.25 *Entretien avec Gwenael Rodier,* scientifique.
16.00 *Fête des bébés.*
16.30 Modes de vie, modes d'emploi. Les lois de la jungle : L'agriculture.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
18.00 Au cœur du Tibesti.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Indonésie : Suharto, seul maître à bord.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique. Et parce qu'un homme est un homme : Brecht. 20.45 Brecht, amour, révolution et autres dangers. Poème filmé en quatre strophes, un prologue et un épilogue.
22.20 Mère Courage et ses enfants ■■ Film. Peter Palitzsch et *Manfred Wekwerth.*
0.45 Johanna Schall et Carmen-Maja *Antoni chantent Brecht.*
1.20 Bibliographie.
1.25 *Manneken Pis* ■ Film de Frank Van Passel.

M 6

13.05 Madame est servie.
13.35 L'Invasion des abeilles tueuses. Téléfilm O. Rockne O'Bannon.
15.10 Code 003.
16.10 Boulevard des clips.
17.30 E = M 6. Spécial aliments.
17.55 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
18.55 Loïs et Clark.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6. Hermès ; Dior.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.50 Les Piégeurs du mardi.
21.40 Les Piégeurs du monde.
22.30 Témoin en danger. Téléfilm O. Charles Robert Carner.
0.20 Zone *interdite.* *Je te quitte.*

RADIO

FRANCE-CULTURE

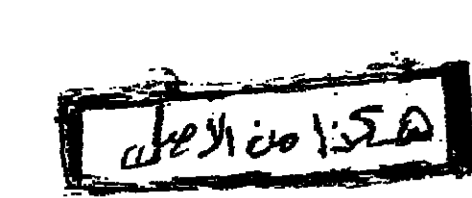
20.00 Les Chemins de la musique. *Histoire du rock II. [2/5].*
20.30 Agora. Henri Alleg (*Le Grand Bond en arrière*).
21.00 Poésie studio. Emily Dickinson et Henri Deluy.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques. *Au bonheur des femmes.*
0.05 Du jour au lendemain. François Bon (*Prison*).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Christian Tetzlaff, violon, Leif Ove Andsnes, piano : œuvres de Mozart, Grieg, Bartók et Brahms.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Par l'Orchestre de Paris, dir. Pierre Boulez, Jean-Efflam Bavouzet, piano. Œuvres de Bartók, Mahler.
22.25 Les Soirées... (suite).



Le Monde
MARDI 10 MARS 1998

Lionel Jospin réaffirme sa « détermination » à inscrire la parité dans la Constitution

Une circulaire publiée dimanche préconise la féminisation des noms de métiers

LA JOURNÉE internationale des femmes, instaurée en 1977 par l'ONU, a été dominée en France par les déclarations du premier ministre sur sa *« détermination »* à inscrire *« l'objectif de la parité »* politique dans la Constitution. Recevant plusieurs centaines de femmes et quelques hommes, dimanche 8 mars à Matignon, Lionel Jospin a rappelé que, lors de sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le 19 juin 1997, il avait souhaité une révision de la Constitution dans ce sens.

« Je reste favorable à cette révision, même si je connais les difficultés qui entourent sa réalisation, a déclaré le premier ministre. *Je prends celles-ci en considération, mais elles n'entament pas ma détermination. (...) Rien ne pourra plus arrêter le mouvement entamé. »* Le premier ministre n'a toutefois donné aucune date butoir pour l'inscription de la parité dans la Constitution.

Estimant que *« les femmes représentent un élément décisif de la rénovation de la vie politique »*, Lionel Jospin a rappelé que les projets de loi visant à limiter le cumul des mandats favoriseront leur participation accrue à la vie politique et *« contribueront à l'indispensable renouvellement de* [notre] *personnel politique »*. Geneviève Fraisse, déléguée interministérielle aux droits des femmes, qui a participé à plusieurs rassemblements et colloques au cours du week-end, avait elle aussi appelé à *« inscrire la parité dans la Constitution »*, comme *« outil de transformation »* des mentalités.

Le premier ministre a ensuite commenté une circulaire parue dimanche 8 mars au *Journal officiel*. Ce texte impose que les documents émanant des administrations et établissements publics comportent une féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Une telle mesure avait été déjà prise il y a dix ans par Laurent Fabius. Mais la circulaire du 11 mars 1986 n'avait guère été appliquée, jusqu'à ce que les femmes de l'actuel gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. *« Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos mœurs »*, indique le *Journal officiel*.

« Le vocabulaire doit changer et la langue doit aujourd'hui s'adapter aux évolutions de la société », a indiqué Lionel Jospin, qui a rappelé que l'Académie française avait accepté le terme de *« pharmacienne »* en... 1935. Le premier ministre a précisé qu'il avait demandé une étude pour le second semestre 1998 à la commission générale de terminologie et de néologie sur la féminisation de noms de métiers moins usuels. En liaison avec ces travaux, l'Institut national de la langue française établira un guide. Concernant l'emploi et les inégalités entre les hommes et les femmes, le premier ministre a indiqué qu'il réfléchissait aux moyens de faire respecter la loi adoptée en 1983, à l'initiative d'Yvette Roudy, présente dans la salle. Plusieurs ministres – Martine Aubry, Elisabeth Guigou, Marie-George Buffet, Ségolène Royal, Michèle Demessine, Claude Allègre et Bernard Kouchner – se sont pour leur part rendus à Matignon à l'occasion d'une réception pour la Journée internationale des femmes, rejoints par de nombreux responsables d'associations féministes, dont Gisèle Halimi. L'actrice Brigitte Fossey, le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, et l'épouse du premier ministre, la philosophe Sylviane Agacinski-Jospin, qui vient d'écrire *La Politique des sexes*, étaient également présents.

Enfin, le premier ministre a salué le rôle d'*« aiguillon »* au sein du gouvernement de Geneviève Fraisse, déléguée interministérielle aux droits des femmes. Il s'est réjoui que, sur sa proposition, Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, ait fait paraître, mercredi 4 mars, une circulaire incitant les enseignants à *« dialoguer sur les inégalités hommes-femmes, sur la nécessité d'y remédier et de faire progresser la parité »* durant le mois de mars.

Michèle Aulagnon

Manifestations de soutien aux Algériennes et aux Afghanes

Plusieurs manifestations ont salué, dimanche 8 mars, l'action et le courage des femmes afghanes et algériennes, victimes d'interdits religieux et de violences. L'association présidée par Yvette Roudy a ainsi organisé un rassemblement en hommage aux Algériennes, place de la Bastille, à Paris. Danielle Mitterrand a présidé une manifestation de soutien aux femmes afghanes, place de la République. Un « appel pour les femmes de Kaboul », *signé par de nombreuses personnalités en Europe*, a été relayé en France par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), France Libertés et Médecins du monde.

Lundi 9 mars, dans le cadre d'une journée « portes ouvertes », à son siège parisien, l'Unesco devait distribuer sous forme d'un *« passeport pour l'égalité »* la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedaw), adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 1979.

Le droit, la morale

par Pierre Georges

TOUT PRÉSIDENT du Conseil constitutionnel a droit à la présomption d'innocence. Comme tout citoyen. Mais le simple énoncé de ce principe montre bien en quel paradoxe l'on se trouve : le président de la République, recevant Roland Dumas, vendredi soir, fait savoir au président du Conseil constitutionnel qu'il est évidemment présumé innocent. Le gardien de la Constitution apaise le garant de la Constitution ! C'est tout simplement une situation inouïe, inédite et touchant au cœur même de l'Etat de droit.

Roland Dumas, interrogé samedi par *Le Monde*, se refuse à faire connaître la teneur de son entretien avec Jacques Chirac : *« Je ne commente jamais mes entretiens avec le président de la République. »* Le même, interrogé lundi par *Le Figaro*, révèle que le chef de l'Etat a, bien évidemment, évoqué ce principe fondamental du droit français : *« Je vous répète que le président de la République, consulté, considère que le président du Conseil constitutionnel, comme tout citoyen, a droit à la présomption d'innocence. Y compris dans le cas d'une mise en examen qui ne vaut pas condamnation. Ce qui compte dans l'avenir, ce serait une condamnation, pas une mise en examen. »*

Au plan des principes, qui trouverait à redire à cela ? Personne, évidemment. La présomption d'innocence est universelle. Ou elle n'est pas. Et bénéficierait-elle au président du Conseil constitutionnel qu'elle n'en serait pas moins essentielle. Elle est le garde-fou contre les abus du droit, la garantie des libertés individuelles.

Voilà pour le droit, et, sauf à user d'un humour un peu grinçant, il n'y a aucune raison que, sur ce plan-là, le président du Conseil constitutionnel soit plus mal chaussé qu'un autre. Mais, au-delà, reste, au plan moral, un vrai paradoxe et une vraie interrogation : le garant du droit en France peut-il se trouver dans l'ambiguë situation d'être convoqué par des magistrats instructeurs qui veulent lui *« notifier les faits qui lui sont reprochés »* ? Et, dans le même temps, constituer l'autorité suprême en la matière ? Autrement dit, est-il, même de son propre point de vue, un justiciable tout à fait comme les autres ?

La situation créée par les rebondissements de l'affaire Elf est difficilement gérable, moralement : dès lors que l'arbitre est partie d'une procédure judiciaire, peut-il rester l'arbitre ? Avec la même autorité. Avec la même haute idée de sa fonction ?

Or, c'est bien là que nous en sommes : Roland Dumas est convoqué pour être mis en examen. Et, quoi que l'on pense, c'est bien là une manière de tragédie démocratique française que de voir ainsi le droit se mordre, si l'on peut dire, la tête. Il appartiendra donc au président du Conseil constitutionnel, le moment venu, de choisir entre les principes juridiques qu'il défend et l'autorité morale qu'il ne représenterait plus.

Pour le reste, Roland Dumas se défend avec virulence. Il dénonce dans *Le Figaro*, mais c'est un classique, la chasse à l'homme médiatique. Il y révèle que si l'on veut vraiment parler commissions dans l'affaire des frégates il peut en parler, et notamment d'une commission de 2,5 milliards de francs ! Et il met au compte d'une sorte de complot *post mortem* contre l'héritage de Mitterrand, cet acharnement à l'atteindre. Là encore, c'est un classique.

Les avocats des parties civiles sont divisés sur la peine qu'ils veulent obtenir contre Maurice Papon

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Il est arrivé mercredi 4 mars, sans prévenir, s'est présenté comme partie civile et a annoncé qu'il prendrait la parole. Représentant l'Amicale des anciens du camp de Drancy, Me Daniel Guyot, que personne n'avait vu au palais de justice de Bordeaux depuis le début du procès, a ainsi porté à vingt-quatre le nombre des avocats des parties civiles qui devraient plaider à partir du lundi 9 mars.

Après cinq mois d'audience, le procès de Maurice Papon est entré dans sa dernière phase. Avocats des parties civiles, représentants du parquet, avocats de la défense vont prendre la parole jusqu'au 24 mars. Le lendemain, ce sera au tour de Maurice Papon de s'exprimer. Le jury se retirera ensuite pour délibérer et, compte tenu du nombre de questions auxquelles il lui faudra répondre – plus de sept cents –, l'arrêt est attendu pour le mercredi 25 ou le jeudi 26 tôt dans la matinée. L'avocat bordelais Gérard Boulanger, qui a déposé les premières plaintes, devait commencer, lundi, la longue série des plaidoiries des parties civiles. *« Je dois aborder tous les sujets,* explique-t-il, *ouvrir toutes les portes, mais ne pas oublier qu'ils seront vingt-trois après moi. »* Persuadé de *« la condamnation inéluctable »* de Maurice Papon, Me Boulanger laissera au parquet général le soin de réquérir une peine. *« Le quantum est secondaire ; l'essentiel est la proclamation de la vérité avec sa portée symbolique et morale »*, dit-il.

Ce débat sera pourtant abordé dès le lendemain par Me Arno Klarsfeld. Le jeune avocat traitera du dossier le plus sensible reproché à Maurice Papon, à savoir la déportation des enfants juifs. Il va aussi répéter ce qu'il ne cesse de dire avec son père, Serge, depuis le commencement de l'affaire, à savoir que Maurice Papon n'est pas Klaus Barbie ou Paul Touvier et, en conséquence, ne mérite pas la peine maximale. Me Raymond Blet, qui plaide mercredi, est sur la même longueur d'ondes. *« Demander la perpétuité serait aberrant,* précise-t-il. *Papon n'est pas Eichmann ! »*

COUACS ET REDITES

Me Alain Lévy, le 16 mars au matin, et Me Michel Zaoui, qui, l'après-midi, aura le privilège de clore les plaidoiries des parties civiles, ne partagent pas ce point de vue. Me Zaoui se sent obligé d'évoquer le problème de la peine. *« Me taire sur ce sujet serait montrer que je suis d'accord avec Arno Klarsfeld »*, dit-il. Sur le fond, il estime qu'il y a une spécificité française du crime contre l'humanité qui n'a pas encore été condamnée : celle d'un crime administratif, d'un *« crime de bureau »*.

Les avocats des parties civiles ont tenté de se répartir les tâches. Ainsi Me Joe Nordmann centrera sa plaidoirie sur les rapports entre Maurice Papon et Vichy. Me Alain Jakubowicz traitera plus spécifiquement de la politique antijuive de Vichy. Me Martine Moulin-Boudard parlera du devoir de désobéissance. Me Michel Tubiana évoquera le statut de Nuremberg. Me Bertrand Favreau s'attaquera au système de défense de Maurice Papon, Me Francis Jacob à *« l'homme Papon »*, et Me Christian Charrière-Bournazel aux *« mensonges » de l'accusé.*

Compte tenu du nombre d'avocats et du manque de concertation manifeste depuis le début du procès, quelques couacs et redites sont prévisibles. Mais cette désunion des parties civiles, notamment en ce qui concerne la peine, n'arrange pas pour autant les défenseurs de Maurice Papon. *« Nous aurions eu intérêt au tout ou rien, à un choix clair entre perpétuité et acquittement »*, estime ainsi Me Jean-Marc Varaut. Me Marcel Rouxel ouvrira le feu, en évoquant la période de Vichy. La plaidoirie de ce défenseur de Maurice Papon est attendue avec curiosité, car il a été sans doute le plus assidu et le moins bavard des avocats, ayant pris, brièvement, la parole à seulement trois reprises.

Me Francis Vuillemin, qui a été très proche de l'accusé tout au long du procès, parlera ensuite de la résistance de Maurice Papon et de sa personnalité. La plaidoirie de Me Varaut, la plus longue, devrait avoir lieu les 23 et 24 mars. *« Je suis obligé de traiter toutes les questions,* estime-t-il, *car je dois faire appel à la raison du jury, sachant que je ne pourrais pas communiquer une émotion aussi grande que les parties civiles »*. Me Varaut s'efforcera aussi de persuader le jury que toute condamnation de Maurice Papon, compte tenu de son âge, serait *« une condamnation à mort puisqu'il mourra en prison »*. *« Le plus dur pour moi*, estime pourtant l'avocat, *sera de convaincre le jury d'acquitter Maurice Papon sans qu'il ait l'impression de gracier Vichy. »*

Un point rassemble tous les avocats, de la défense comme des parties civiles : le trac à la veille de leur plaidoirie, une des plus importantes de leur carrière. *« La nuit,* ironise Me Varaut, *je rêve que je suis en train de plaider et que je dis des choses emphatiques et bouleversantes »*. *« A la différence des comédiens,* explique Me Zaoui, *nous ne pouvons pas nous dire : "Demain, je recommence." Ce que je ressens est au-delà du trac, c'est une tension psychique et physique rarement atteinte. »* *« Il est impossible de répéter une plaidoirie,* estime Me Alain Jakubowicz, *elle est en même temps un acte intime et un acte qui a besoin de liens avec l'extérieur. »*

La plupart des avocats s'aideront de notes écrites : un texte entièrement écrit pour Arno Klarsfeld ; une *« improvisation contrôlée »* pour Me Jacubowicz ; une *« trame écrite très serrée »* pour Me Zaoui, qui se réserve de bouleverser son plan selon les déclarations de ses confrères. Me Boulanger se propose, lui aussi, de suivre le *« maillage »* de son texte mais n'hésitera pas à s'en éloigner.

Quelle seront les dernières paroles de Maurice Papon, le mercredi 25 mars, avant que le jury ne se réunisse ? Me Varaut semble le plus redouter cette intervention. L'ancien ministre se résoudra-t-il à descendre de la ligne de crête sur laquelle il campe orgueilleusement depuis cinq mois pour adopter une attitude plus modeste ? Se perdra-t-il dans les méandres d'un vaste *« complot »* dont il s'estime victime, ou aura-t-il des mots plus humains ? Ce sera l'une des dernières interrogations d'un procès qui n'en aura pas été avare.

José-Alain Fralon

Philippe Séguin menace d'exclure du RPR Jean-François Mancel

À QUELQUES JOURS des élections régionales, le président du RPR a indiqué, dimanche 8 mars sur TF 1, qu'une *« alliance avec le FN conduirait à une impasse morale, politique et électorale »*. *« Si certains pensent différemment, ils ont le droit de le dire,* a précisé Philippe Séguin. *En revanche, ils n'ont pas le droit de le mettre en pratique. »* Une allusion aux propos tenus, notamment, par Jean-François Mancel, président du conseil général de l'Oise, lors d'un récent entretien à *Valeurs actuelles* (daté 7-15 mars), où il indiquait que *« si certains représentants du Front national sont prêts à soutenir l'action* [de la droite] *il n'y a pas de raison que nous refusions leur concours »*.

Si d'aventure des élus RPR nouaient des alliance avec le FN, M. Séguin promet d'être ferme : *« Alors, là, ils seraient sanctionnés »*. M. Séguin a rappelé qu'il avait exclu une trentaine de responsables du RPR, coupables d'avoir constitué des listes dissidentes pour les régionales du 15 mars, parmi lesquels Jacques Donnay, président du conseil général du Nord et le député François Guillaume (RPR, Meurthe-et-Moselle).

De même, François Bayrou (UDF-FD), président de Force démocrate, a affirmé, dimanche, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », que les responsables de l'opposition prendront les *« sanctions nécessaires »* à l'égard de *ceux qui s'allieraient avec le Front national* et qu'il sera, pour sa part, *« sans faiblesse »*. Il a demandé au vice-président de Démocratie libérale, Philippe Vasseur (UDF-DL), chef de file de l'opposition dans le Nord-Pas-de-Calais, qui s'est dit prêt à recevoir des suffrages de conseillers FN pour être élu à la présidence de la région, de *« cesser ce genre de déclaration » (lire page 15).*

« DEUX SOLUTIONS »

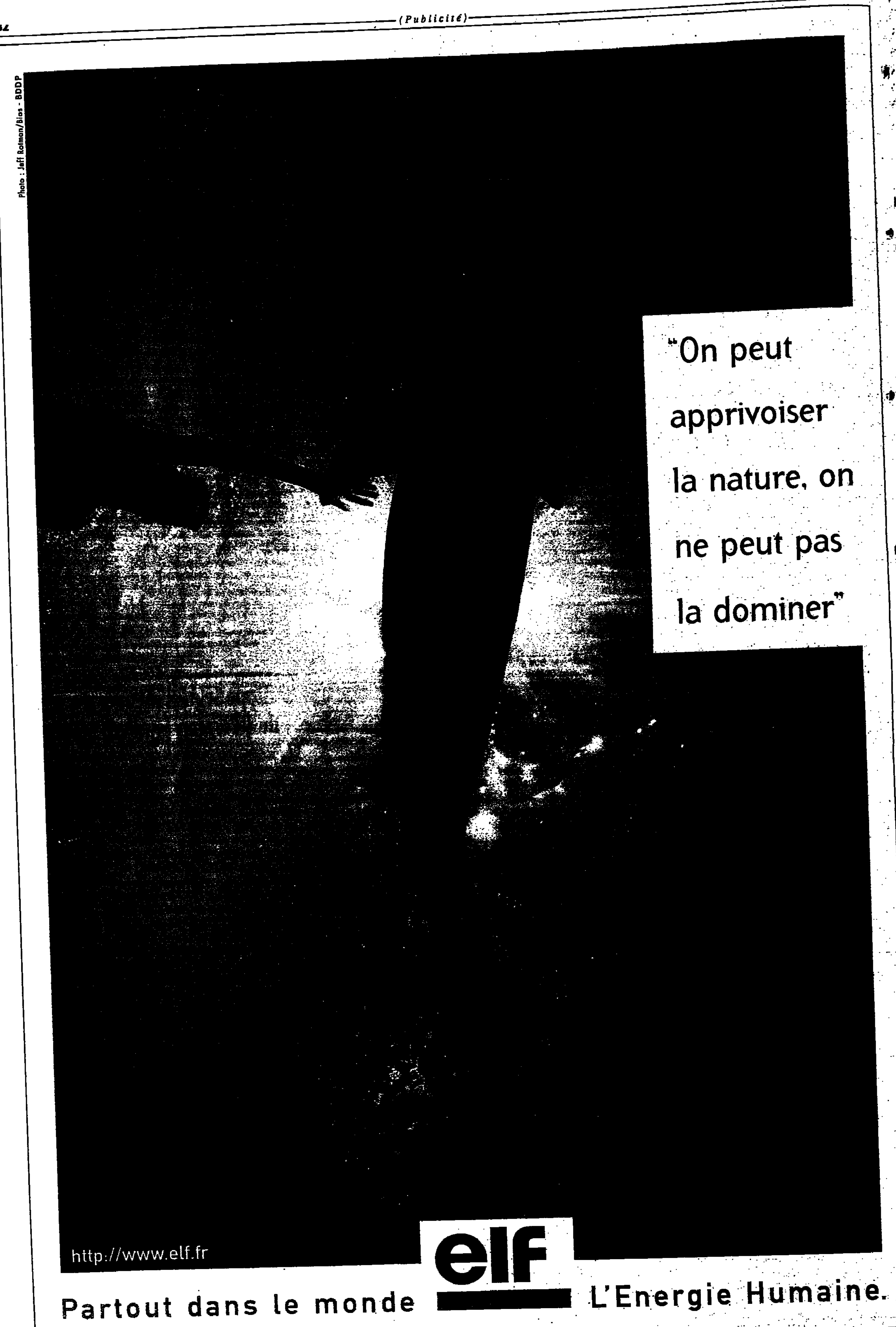
Edouard Balladur (RPR), au contraire, élude la question du vote Front national lors des élections régionales du 15 mars. Invité de l'émission *« Polémiques »* sur France 2, l'ancien premier ministre, chef de file de la droite à Paris, assure qu'*« il n'y a que deux solutions, et pas trois : ou bien c'est l'opposition libérale et républicaine, ou bien le Parti communiste et le Parti socialiste »*. *« Toute voix retirée à l'opposition républicaine et libérale est une voix qui favorise la liste du Parti socialiste et du Parti communiste »*, a-t-il indiqué.

La gauche met en avant l'objectif d'empêcher le parti de Jean-Marie Le Pen d'arbitrer les élections. Selon M. Hue, secrétaire national du Parti communiste, *« dans huit, neuf régions, la gauche plurielle va frôler la majorité absolue »*. Le bon moyen pour éviter au FN de jouer son rôle d'*« arbitre »*, *« c'est de ne pas disperser ses voix »*, a-t-il dit.

Clarisse Fabre

■ **LOTO : les tirages numéro 19** du Loto effectués samedi 7 mars ont donné les résultats suivants :
Premier tirage : 6, 9, 26, 27, 29, 35, numéro complémentaire 16. Les rapports sont pour six bons numéros de 2 453 770 F, pour cinq bons numéros et le complémentaire de 125 455 F, pour cinq bons numéros de 6 525 F, pour quatre bons numéros et le complémentaire de 266 F, pour quatre bons numéros de 133 F, pour trois bons numéros et le complémentaire de 26 F, pour trois bons numéros de 13 F.
Second tirage : 8, 10, 18, 37, 40, 47, numéro complémentaire 31. Les rapports sont pour cinq bons numéros et le complémentaire de 125 455 F, pour cinq bons numéros de 10 700 F, pour quatre bons numéros et le complémentaire de 386 F, pour quatre bons numéros de 193 F, pour trois bons numéros et le complémentaire de 36 F, pour trois bons numéros de 18 F.

Tirage du *Monde* daté dimanche 8-lundi 9 mars : 597 272 exemplaires



هكذا من الإعلان

CONJONCTURE
Quelle politique de change pour les pays candidats à l'Union européenne ? page IV

IDÉES
La faille du projet des 35 heures page V

Le Monde ÉCONOMIE
ENJEUX ET STRATÉGIES

ENQUÊTE
Les Etats-Unis misent sur l'Afrique noire page VI

ANNONCES
IMMOBILIÈRES pages VII et VIII

MARDI 10 MARS 1998

Ces emplois qui restent à créer

D O S S I E R

La consommation est présente, l'investissement est annoncé, le chômage décroît, les comptes publics sont équilibrés, l'inflation est terrassée, les taux d'intérêt sont faibles ; cela fait peut-être trente ans que personne n'avait pu, en France, réunir autant de facteurs positifs pour la croissance », annonçait fièrement Dominique Strauss-Kahn lors d'une récente émission du « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI ». A ces bons points, le ministre de l'économie et des finances aurait pu ajouter, quelques jours plus tard, la qualification de la France pour rejoindre, le 1er janvier 1999, les dix autres pays européens qui composeront le premier cercle fondateur de l'euro. Et un excédent commercial record de 173,5 milliards de francs en 1997, le double de l'année précédente.

C'est bien. Mais il en faudra plus pour répondre à la préoccupation première des Français : le chômage de masse qui frappe directement les quelque 3,1 millions de « clients » de l'ANPE et, indirectement, au bas mot 7 millions de personnes en difficulté d'emploi, d'après le rapport du Commissariat du Plan intitulé *Chômage : le cas français* et publié avec grand bruit lorsque Henri Guaino coiffait encore cette institution.

Que faire pour l'emploi au moment où la reprise économique redonne aux gouvernants quelque marge de manœuvre ? Le « traitement social » du chômage, malgré un coût très important, n'apporte qu'un soulagement, et non une solution. Les politiques d'abaissement du coût du travail par allègement des charges sociales ont eu leur utilité pour éviter la suppression d'emplois peu qualifiés. Le retour de la gauche au pouvoir a relancé le débat sur les mesures macroéconomiques susceptibles d'inverser enfin la courbe du chômage. Les « emplois Aubry » ont permis à ce jour

▼France
Services de proximité, tourisme et sport, exportations... Autant de secteurs à développer pour lutter contre le chômage, en s'appuyant sur la croissance

de donner du travail à plus de 40 000 jeunes, dont les trois quarts dans l'éducation nationale. D'ici à la fin de l'année, ce sont 150 000 emplois-jeunes qui devraient être créés (sur un total de 350 000 prévus sur cinq ans). *Beaucoup plus discutée quant* à ses effets positifs sur l'emploi (au moins autant que l'est la loi Robien), la réduction à 35 heures de la durée légale du travail risque fort, si les entreprises traînent les pieds, d'illustrer les limites du partage du travail.

Alors, comment créer ces centaines de milliers d'emplois qui permettraient à la France de justifier *son attachement* à un *« modèle social européen »* qui, de toute évidence, prend l'eau ? En renforçant la flexibilité – devenue « souplesse » – du marché du travail, comme le réclamait encore récemment Michel Camdessus ? N'en déplaise au directeur général du Fonds monétaire international, en dix ans, le pays s'est singulièrement « assoupli ». Huit embauches sur dix se font désormais à des conditions précaires ; le contrat à durée déterminée, de plus en plus court (inférieur en moyenne à trois mois), est devenu le nouveau mode de gestion du personnel, et l'explosion du travail temporaire (le *chiffre d'affaires de ce secteur* a augmenté de 21 % en 1997) en fait un outil de gestion plus structurel que conjoncturel.

Restent les pistes peu ou pas assez explorées, celles des dispositions simples qui permettent d'encourager ou de rétablir l'initiative et, parallèlement, de faire porter l'effort là où existent de véritables gisements *d'emplois. Dans la haute* technologie, bien sûr, un secteur pour lequel Lionel Jospin et Claude Allègre, son ministre de l'éducation nationale, semblent s'être pris de passion, mais aussi dans des domaines plus traditionnels tels que le tourisme et l'exportation, deux points forts de la France qui mériteraient un intérêt accru des pouvoirs publics.

Encourager l'initiative ? On pourrait déjà réactiver l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre), cadenassée par le précédent gouvernement. L'économie ainsi réalisée est ridicule au regard d'une situation de régression (167 000 entreprises seulement ont été créées en 1997) et des 800 000 Français qui se disent prêts à voler *de leurs propres ailes. Ce n'est là* qu'une mesure parmi d'autres, qui, tel l'éternel problème posé par la mortalité des entreprises à l'occasion de transmissions, exige simplement prise de conscience et volonté politique.

Serge Marti
Suite page II

CHRONIQUE

par Sophie Gherardi

Défiance alimentaire

Mettons que vous ne vouliez pas manger *de maïs transgénique. Ni de soja* à l'ADN modifié. Ni de tomates génétiquement bidouillées. Vous avez peut-être tort de vous inquiéter, il est possible qu'aucun de ces aliments ne porte directement atteinte à votre santé, peut-être même sont-ils excellents. Mais voilà, simplement, vous n'avez pas envie d'en manger ni d'en acheter. On pourrait définir cela comme un droit élémentaire du consommateur.

Ce droit-là est, dans l'état actuel de la réglementation en France et en Europe, bafoué. En achetant une anodine crème dessert, ou un plat cuisiné sous vide, le consommateur n'a aucun moyen de savoir si, parmi les ingrédients ou additifs, ne figurent pas de soja ou de lécithine de soja génétiquement modifiés. Plus ennuyeux, le distributeur non plus ne peut pas le savoir. Carrément alarmant, les fabricants eux-mêmes, des mammouths comme Nestlé, Danone ou Unilever, ont du mal à s'assurer un approvisionnement en soja ou lécithine non modifiés. Or, chaque année, les industries agroalimentaires françaises emploient 4 à 5 000 tonnes de soja et 8 000 tonnes de lécithine importée.

en millions d'hectares

	MAÏS	SOJA	COTON	COLZA
	4,40	5,00	1,36	1,60

Les surfaces cultivées en plantes transgénique en Amérique du Nord en 1997

Les tests permettant de déceler le pourcentage d'ADN modifié sur l'ADN total existent. Ils coûtent cher. La *« traçabilité »* des *« organismes génétiquement modifiés »* (OGM), comme on les appelle désormais, est encore théoriquement possible. Le principe de l'étiquetage a été retenu par la Commission européenne, bien que les débats se poursuivent pour savoir *si seules les nouvelles protéines doivent être signalées*, ou bien tous les ingrédients dont l'ADN a été manipulé. La véritable question qui se pose aujourd'hui est : qui va payer ?

Les distributeurs, au contact direct de la clientèle, se sont vite inquiétés. Le souvenir cuisant de la « vache folle » a incité des enseignes comme Carrefour ou les Centres Leclerc à exiger très tôt de leurs fournisseurs des produits « non OGM ». Mais ces fournisseurs sont souvent bien en peine de garantir le caractère non *modifié de leurs matières premières. Ils commencent* à se tourner vers des substituts aux protéines de soja, comme le gluten, mais ce n'est pas possible dans toutes les productions.

Ils pourraient s'adresser aux producteurs de matières premières agricoles pour obtenir, soit des graines garanties non modifiées, soit une information *précise sur celles qui le sont, de manière à permettre* la traçabilité des produits OGM depuis le champ jusqu'à l'assiette. Or, que découvre-t-on ? Que la production agricole de masse, où les denrées sont récoltées, stockées, mélangées, transportées par milliers de tonnes, ne permet déjà plus de trier aisément le bon grain de l'ivraie. Serait-il envisageable d'interdire les importations en provenance des pays qui autorisent les cultures transgéniques (essentiellement ceux d'Amérique du Nord) ? Impossible, les règles du commerce international auxquelles l'Europe a souscrit s'y opposent formellement. Et, en France même, les premières semences de maïs transgénique vont être mises en terre ce printemps.

La situation est ubuesque. Selon un sondage réalisé par la Sofres pour l'Union des industriels de la protection des plantes, 69 % des Français sont hostiles aux cultures transgéniques. Même si le nombre des consommateurs récalcitrants n'atteint pas cette proportion, il va falloir organiser pour eux des filières entières « non OGM ». Ce qui, bien sûr, aura un coût, lequel se répercutera sur le prix final des produits. Il se passera alors la même chose que pour les produits bio, en moyenne 20 % plus chers que le haut de gamme des autres aliments. Une grosse différence cependant : les filières bio se sont développées en réaction tardive à des décennies d'agriculture chimique. Ici, nous en sommes encore au début du phénomène.

Ce qui est en jeu, c'est peut-être moins la santé (à *vérifier sur le long terme*) que l'égalité. *Les normes de* protection en vigueur en France font que pauvres et riches achètent jusqu'à présent des produits équivalents du point de vue de l'innocuité. Ce n'est pas le cas partout, et notamment pas aux Etats-Unis, où l'on déplorerait chaque année 9 000 morts et des millions de malades par intoxication alimentaire.

L'idée d'un surprix à payer par le consommateur final pour éviter d'ingérer des aliments génétiquement manipulés est profondément choquante. A lobbying, *lobbying et demi : les organisations de consommateurs*, pour une fois dans le même camp que les distributeurs, doivent exiger que les coûts soient renvoyés sur ceux qui changent les règles du jeu, et sur eux seuls. Il est encore temps pour inverser la charge de la preuve.

FICHE PRATIQUE du 10.03.1998

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier Immoneuf.

■ Le coût total d'un crédit

Outre le taux d'intérêt, le souscripteur d'un crédit immobilier devra payer *toute une série de charges annexes* : frais de dossiers, d'assurances, dépenses liées aux prises de garanties...

Combien coûte réellement un crédit immobilier ? La question vaut d'être posée, dans la mesure où son coût pour l'emprunteur intègre non seulement le taux d'intérêt, mais aussi les frais de dossier et autres commissions perçus par la banque, les assurances et le montant *des prises de garanties.*

■ Le taux effectif global (TEG)
Lorsque vous négocierez votre taux d'intérêt, vous prendrez en compte le taux effectif global (TEG) qui, de toute manière, doit obligatoirement figurer dans l'offre de prêt. Annualisé, le montant du TEG intègre les modalités d'amortissement de la créance. En d'autres termes, il est fixé en fonction *des sommes effectivement* mises à votre disposition. Ainsi, il englobe les intérêts proprement dits, mais aussi les frais de dossier, les diverses commissions que la banque est en droit d'exiger lorsqu'elle consent un crédit, ainsi que l'assurance décès-*invalidité*. Celle-ci est en effet imposée par les établissements financiers et doit donc être intégrée dans le TEG. A titre indicatif, tous ces frais représentent de 0,40 à 0,60 % de la somme empruntée. Evidemment, ils sont négociables.
Attention : l'assurance perte d'emploi, bien que vivement conseillée, n'est pas obligatoire. De ce fait, elle n'est pas intégrée dans le TEG. Si vous souscrivez cette protection, sachez qu'elle varie en moyenne de 0,25 à 0,60 % du capital emprunté.

■ Les garanties
Dans le neuf, un crédit immobilier est protégé par deux types de garanties, l'hypothèque et le cautionnement. Si votre emprunt est garanti *par une hypothèque prise sur le bien*, vous devrez vous acquitter des frais suivants :
• une taxe de publicité foncière égale à 0,615 % du montant emprunté, augmenté de 20 % correspondant au montant des intérêts d'emprunts et des frais divers. A ce total s'ajoutent des frais d'assiette perçus par l'Etat, égaux à 2,5 % de la taxe de publicité foncière ;
• *le paiement du salaire* du conservateur des hypothèques (0,05 % du montant du prêt avec un minimum de 50 F) ;
• les émoluments du notaire (0,55 % du montant du prêt si celui-ci est supérieur à 110 000 F, plus 2 271 F de frais sur *la tranche inférieure*) ;
• 20,6 % de TVA sur les émoluments du notaire.
Si votre crédit est garanti par le cautionnement d'une société spécialisée, vous devrez effectuer les dépenses suivantes :
• versement d'une participation à un fonds de garantie (entre 1 et 2,5 % du montant du prêt), restituée à hauteur de 80 % à l'échéance du crédit ;
• paiement d'une commission de 0,50 à 0,80 % du montant du prêt à la société de caution ;
• règlement de frais annexes variables selon les établissements.
Le coût total du cautionnement représente 2 à 3 % des sommes empruntées.

C. D.

Les idées ne manquent pas pour dynamiser la création d'entreprises

▼La France a du mal à sortir du déclin observé depuis la fin des années 80

L'année 1997 a été un mauvais cru pour la création d'entreprises. La légère hausse enregistrée en 1996 ne s'est pas prolongée. La France ne parvient pas à sortir du déclin observé depuis la fin des années 80, où l'on frôlait le seuil des 200 000 nouvelles entreprises par an contre 167 000 en 1997. Même en y ajoutant les réactivations et les reprises, le compte n'y est pas : 300 000 créations en 1989, 272 000 l'an passé. Pourtant, 700 000 personnes ont un projet de création, selon une étude publiée en janvier par le cabinet Arthur Andersen et l'Agence pour la création d'entreprises (APCE). Comment dynamiser l'esprit d'entreprendre ?

Un handicap a pratiquement disparu, la complexité administrative de la procédure de création, depuis la mise en place des centres de formalités des entreprises en 1981 et d'un formulaire unique. Une nouvelle mesure devrait réduire de cinq jours ouvrables à un seul jour le délai dont dispose le greffe du tribunal de commerce pour procéder à l'inscription. En revanche, il est certain que la mauvaise conjoncture économique paralyse l'initiative, freine la prise de risques. Et les incohérences des politiques gouvernementales dans ce domaine, en opposition avec les grands discours incitant à créer, n'arrangent rien.

La saga de la prime Accre (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises), réformée six fois en dix ans, avant d'être pratiquement étranglée par le gouvernement Juppé en janvier 1997, en est une parfaite illustration. L'Accre se réduit aujourd'hui à la seule exonération des charges sociales pendant un an. Le nombre de bénéficiaires a chuté de 87 000 en 1995 à 34 000 en 1997. Les chômeurs n'avaient pourtant pas un taux d'échec supérieur aux autres créateurs. Tout un système, qui servait aussi de levier pour obtenir des prêts bancaires, a été rompu pour économiser 2 milliards de francs sur un budget de 300 milliards, consacré à la politique de l'emploi. La loi sur les emplois-jeunes a certes prévu un dispositif d'avance remboursable. Mais on attend toujours les décrets d'application.

« Les jeunes nous interpellent constamment mais nous n'avons pas une réponse immédiate à leur donner, se désole Thar Rahmani, directeur du réseau 3CI (Conseil à la création d'entreprise et à la coopération internationale), qui œuvre auprès du public en difficulté. *C'est une histoire de fou. Et pourquoi mettre en place un dispositif pour les jeunes et pas pour les autres créateurs ? »*

Quant aux banques, leur engagement timide auprès des créateurs est souvent dénoncé. *« Certaines d'entre elles refusent même d'accorder des prêts bénéficiant pourtant d'une garantie »*, ajoute Thar Rahmani.

Palliant en partie la suppression de la prime Accre, des systèmes de financement alternatifs se sont développés, tels que prêts d'honneur, distribués, par exemple, par les plates-formes d'initiatives locales du réseau FIR (France Initiative Réseau) ou les Fonds France active, qui accordent également des garanties sur emprunt bancaire. Des collectivités locales se sont aussi investies dans l'aide à la création. Mais tous ces dispositifs ne sont pas disponibles sur l'ensemble des bassins d'emplois.

MAQUIS DES AIDES

Quant au capital-risque, peu développé en France, *« il est réservé à une élite, les projets à potentiel important de développement, soit quelques centaines par an »*, constate Albert Ollivier, directeur du programme PME de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui axe son second plan triennal (1997-1999) sur la création d'entreprises. La CDC consacrera ainsi 100 millions de francs sur trois ans au financement de prêts d'honneur pour les très petites entreprises ; la même somme ira à des *« fonds d'amorçage »* pour des projets portés par des chercheurs. Enfin, elle gérera 600 millions de francs, réservés au financement du capital-risque, que l'Etat prélèvera sur le produit de la mise en Bourse de France Télécom.

Que faire pour renverser la tendance au déclin ? Construire une politique publique cohérente et stable paraît indispensable. Mais aussi débroussailler le maquis des aides. François Hurel, délégué général de l'APCE, en a recensé 1 830 visant la création ou le développement des entreprises. Par ailleurs, si le foisonnement des réseaux d'accompagnement et de financement constitue l'un des points forts de la France, cela peut aussi être une faiblesse si le créateur s'y perd. *« Les réseaux se sont développés de façon anarchique,* constate Claude Alphandéry, président des Fonds France active. *Certains sont bons, d'autres moins bons. Peut-être faudrait-il établir une charte déontologique. »*

De plus, ces réseaux *« travaillent de façon cloisonnée,* remarque Jean-Claude Bouly, directeur d'Ardan Lorraine (Association pour le développement d'activités nouvelles), qui s'est vu confier, dans le cadre du contrat de plan Etat-région 1994-1999, l'accompagnement d'une centaine de créations d'entreprises par an. *Il manque une fonction d'assemblier »*.

Une autre piste à suivre serait de mettre en place des mesures qui réduisent les risques en incitant, par exemple, les créateurs à utiliser plus encore les réseaux et aussi à se former. A l'Ismer (Institut supérieur de management en milieu rural), la formation à la création dure neuf mois. Les projets sont pris très en amont, au stade de l'idée. *« Pendant la formation, le créateur acquiert des connaissances et en même temps travaille sur son dossier, en cherchant des partenaires, des associés, etc. »*, explique Michel Herplin, chargé de mission.

L'été dernier, à l'initiative de FIR, une trentaine de réseaux se sont réunis dans un groupe baptisé Synergies, qui a élaboré des propositions, comme *« donner un statut aux créateurs »*, permettant de conserver le RMI, les indemnités Assedic ou un statut de salarié durant les premiers temps de la création.

DIPLÔMÉS FRILEUX

De son côté, le Conseil national de la création d'entreprises, présidé par Marylise Lebranchu, devrait remettre, dans quelques jours, à la secrétaire d'Etat aux PME, un Livre blanc de propositions.

Tout cela suffira-t-il pour susciter l'esprit d'entreprendre, notamment chez les diplômés, très peu représentés parmi les créateurs ? *« En période de crise, ceux qui peuvent jouer la sécurité de l'emploi parce qu'ils ont des diplômes se réfugient encore plus dans des carrières bien au chaud,* regrette Jean-Pierre Worms, vice-président de FIR. *Or ce sont eux qui ont le plus d'atouts pour créer. Résultat : on fait porter tout le risque de la création sur ceux qui sont les plus fragiles. Ce que je trouve socialement scandaleux. »* Son idée est d'introduire la formation à la création et à la gestion d'entreprises dans les grandes écoles et à l'université ou de la développer là où elle existe déjà. Pour tenter de changer les mentalités.

Francine Aizicovici

LE CHÔMAGE EN FRANCE
Questions-réponses

1 Le chômage baisse-t-il en France ?

La tendance est à l'amélioration depuis l'automne, mais la complexité des chiffres les rend difficiles à interpréter. Fin janvier, on comptait 3 033 700 demandeurs d'emplois de catégorie 1 (ayant travaillé moins de 78 heures dans le mois), soit 2,1 % de moins qu'un an auparavant. Selon l'ancien calcul statistique qui comprend les personnes ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois, le nombre de chômeurs a reculé, mais reste légèrement supérieur à ce qu'il était il y a un an (3 473 100, soit + 0,7 %).

Le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières et calculé selon les normes du Bureau international du travail, a, lui, nettement reculé, revenant à 12,1 % de la population active, contre 12,7 % lorsque l'équipe Jospin est arrivée au pouvoir.

2 Quelles catégories bénéficient de l'amélioration ?

Ce sont surtout les jeunes de moins de 25 ans ans qui ont profité de l'amélioration de la situation de l'emploi. Leur taux de chômage a diminué de 10,8 % en un an. Sur le seul mois de janvier, la baisse a été de 1 % pour les hommes. Mais le nombre des filles au chômage a remonté de 0,4 %, ce qui souligne l'inégalité des sexes devant l'emploi (parmi les chômeurs, environ 47 % sont des hommes et 53 % des femmes).

Autre catégorie fragile, celle des plus de 50 ans. Pour eux, l'amélioration ne se fait pas encore sentir, au contraire. Le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a augmenté en un an de 5,9 % pour les hommes et de 8,7 % pour les femmes. Les chômeurs de longue durée (plus de douze mois) sont 6,5 % plus nombreux qu'il y a un an. Jusqu'à atteindre plus de 37,4 % des demandeurs d'emploi.

3 Quels sont les effets des politiques d'aide à l'emploi ?

Décevants, reconnaît la Dares (direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques), émanation du ministère du travail, si l'on considère que les *« dépenses actives »* pour l'emploi représentent chaque année plus de 2 % du PIB (actions de formation et emplois aidés), sans parler des *« dépenses passives »* que sont l'indemnisation des chômeurs et celle des préretraités (1,8 % du PIB). Sur la longue durée, ces aides ont seulement évité à 500 000 salariés de se retrouver à l'Agence pour l'emploi.

La Dares souligne toutefois qu'après avoir pratiqué une politique d'aide à l'emploi marchand en abaissant le coût du travail sur des populations de demandeurs d'emploi ciblées (jeunes, chômeurs de longue durée...), les gouvernements successifs ont réorienté l'action publique vers des mesures d'abaissement généralisé du coût du travail peu qualifié. Un changement encore trop récent pour que puisse être correctement évalué *« l'impact nécessairement long de ces mesures à caractère structurel »*.

Les économistes constatent toutefois une évolution réconfortante : la croissance est plus *« riche en emplois »* aujourd'hui que dans les années 80.

Tourisme et sport, deux filières à professionnaliser

▼Le développement de ces secteurs demande la création d'un véritable statut du travailleur saisonnier et multi-actif

Un bel avenir serait promis au tourisme, aux loisirs et au sport ; et donc à l'emploi dans ces domaines. Mais si les loisirs sont de l'or, l'analyse tend à prouver que ce serait plutôt du sable aurifère qu'il faudra longuement travailler pour en extraire le meilleur. Car le filon n'est pas facile à cerner.

Seules les professions du tourisme et de l'hôtellerie-restauration sont quantifiables avec une certaine vraisemblance : on dénombre en France un million d'emplois directs, salariés ou non, dans ces secteurs. Le nombre annuel de visiteurs étrangers dans l'Hexagone a crû de 51 millions en 1991 à 62 millions en 1996 et le solde de la balance touristique a progressé de 21 % de 1996 à 1997. D'autre part, les séjours en France des Français représentent un chiffre d'affaires 7,5 fois supérieur à celui des étrangers. Ainsi se crée-t-il bon an mal an 12 000 emplois net, essentiellement dans la restauration. Et ça continuera, puisque l'Organisation mondiale du tourisme prévoit pour les prochaines années une croissance de 3,6 % par an des arrivées de touristes dans le monde.

Que faire pour conforter cette orientation ? Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, souligne que *« la croissance n'est pas automatique dans un domaine où l'activité est très saisonnière et qui repose sur de très petites entreprises »*. Elle pense d'abord agir sur la qualité de ces activités de service, donc sur la formation de la main-d'œuvre, qui laisse à désirer, mais aussi sur les conditions de travail, d'hébergement et de santé, afin de tirer les salariés de la précarité.

Mais le gros du travail, pour la ministre comme pour les professionnels, sera de mettre sur pied un véritable statut du travailleur saisonnier et multi-actif. Les réformes réglementaires concerneront par exemple la Sécurité sociale, qui serait habilitée à recevoir les cotisations hétéroclites d'un même cotisant travaillant sous plusieurs statuts. Mme Demessine a demandé à Anicet Le Pors, ancien ministre communiste, de lui établir un rapport sur les toilettages nécessaires dans ces domaines.

Un rapport du Plan, piloté par Jean Viard, du CNRS, et publié au mois de mai, devrait confirmer la nécessité de cette professionnalisation du tourisme français en analysant les évolutions prévisibles de la demande. Le touriste qui se profile voudra plus de produits prêts à consommer, ce qui obligera les vendeurs de séjours ou de circuits à faire preuve d'initiatives commerciales.

L'atomisation est aussi le lot du secteur sportif. Il y aurait 17 000 emplois de moniteurs de ski et de guides en montagne, 20 000 moniteurs et professeurs travaillant à titre principal dans les associations. Les 4 000 PME qui gèrent salles de sports, parcs aquatiques, centres équestres, golfs et clubs de remise en forme emploient 17 000 salariés. Le monde du sport a du mal à devenir marchand, la demande n'étant pas prête à y mettre beaucoup d'argent. Richard Monnereau, responsable des services déconcentrés à la direction des sports, rappelle que le ministère de la jeunesse et des sports finance la création d'emplois d'une durée de cinq ans dans les associations, soit 3 100 en 1996, 1 800 en 1997 et 1 400 en 1998.

SOLVABILITÉ

« Reste le problème de solvabilité, qui est celui des cotisations, jugées trop élevées, déclare M. Monnereau. *Nous avons préféré mettre en place une aide à la personne plutôt que des subventions aux clubs, en créant un "coupon-sport" qui permet d'abaisser la cotisation annuelle des 14-18 ans de 100, 200 ou 300 francs. A titre expérimental, nous avons prévu pour cela un budget de 20 millions de francs »*.

Le manque de solvabilité des consommateurs est aussi à l'origine d'une revendication des entreprises privées. Hervé Hocquard, directeur général de Gymnase Club et président du syndicat des exploitants d'installations et services sportifs, évalue à 15 % du chiffre d'affaires la perte annuelle cumulée de la profession. *« Nous demandons l'application à nos métiers d'une directive européenne de 1992 prévoyant une TVA réduite à 5,5 %, comme pour les parcs d'attractions ou les visites de grottes et de musées,* explique-t-il. *Cette bouffée d'oxygène nous permettrait de créer de trois à quatre mille emplois en deux ans. »*

Thomas Piketty, économiste au CNRS, a mis en lumière que le poids excessif des prélèvements sociaux sur les emplois peu qualifiés aurait contribué à priver la France d'un million d'emplois dans l'hôtellerie et la restauration en comparaison avec les Etats-Unis. Même si ce parallèle ne peut pas être prolongé outre mesure, le gouvernement s'est convaincu que l'abaissement des charges sociales était la condition *sine qua non* pour que le « gisement » tienne ses promesses. Ainsi Michelle Demessine entend *« améliorer les conditions de vie des très petites entreprises qui travaillent dans le tourisme »* et confirme que *« le gouvernement projette de revoir l'assiette des charges sociales dans le cadre de la loi de finances 1999 »*.

Alain Faujas

Bibliographie

- **Quarante ans de politique de l'emploi,** Dares (La Documentation française, 1996, 368 p., 195 F).
- **Le Chômage aujourd'hui,** de Bruno Marcel et Jacques Taïeb (Nathan, 1997, 192 p., 69 F).
- **Le Chômage,** de Jacques Freyssinet (La Découverte, 1998, 128 p., 49 F).
- **A la recherche du temps convenu. Aménagement du temps de travail et performance socio-économique,** de Dominique Thierry et Christian Perrien (Les Editions d'organisation, 192 p., 148 F).

Ces emplois qui restent à créer

Suite de la page 1

Au chapitre des dispositions pratiques qui ne nécessitent pas de longs débats entre théoriciens de l'économie, figurent les réglementations sectorielles qui, si l'on en croit le McKinsey Global Institute, *« constituent les obstacles les plus importants à la croissance et à l'emploi »*. Ce cabinet a consacré une volumineuse étude aux moyens de *« supprimer les entraves à la croissance et à l'emploi en France et en Allemagne »* en passant en revue les performances de ces deux pays en termes de productivité, de production et d'emploi, à partir de six secteurs d'activité : automobile, logement, télécommunications, banque de détail, distribution, logiciels et services informatiques. Six domaines variés qui, ensemble, représentent environ 15 % du PIB français, 20 % de la valeur ajoutée du secteur marchand, environ 16 % de l'emploi total et 23 % de l'emploi dans le secteur marchand.

D'autres secteurs d'activité ne demanderaient qu'à être développés pour favoriser la création de richesses et d'emplois. A l'intérieur des services qui contribuent actuellement à plus de 70 % à la formation du produit intérieur brut, les capacités du secteur de l'hôtellerie et du tourisme sont certainement sous-employées. Dans l'Hexagone, l'hôtellerie-restauration ne représente que 3,5 % de l'emploi total, contre 6,6 % aux Etats-Unis. Le tourisme, première industrie du monde par le chiffre d'affaires, pourrait susciter chez nous davantage d'emplois, et plus qualifiés.

L'exportation ? Demander un effort supplémentaire à une activité qui, déjà, porte haut les couleurs de la France, peut paraître incongru. Après avoir progressé encore de 10 % en volume en 1997, les échanges extérieurs ont fortement tiré la croissance de l'économie puisqu'ils ont contribué pour 1,3 point à la hausse de 2,4 % du PIB constatée cette année-là, souligne l'OFCE (Observatoire français de conjoncture économique) dans une étude consacrée au commerce extérieur de la France en 1997.

FAVORISER L'ESSOR DES PME

Les effets directs de cette manne sur l'emploi ? Ils sont mathématiques : chaque milliard de francs d'excédent supplémentaire génère au moins 3000 emplois directs ou indirects. Transformées en équivalents-emplois, les exportations de la France ont permis de créer 3,3 millions d'emplois en 1995 alors que, dans le même temps, un peu moins de 3,2 millions de jobs étaient détruits du fait des importations. Solde positif : 120 000 emplois, ont calculé Claude Vimont et François Farhi dans un ouvrage intitulé *Concurrence internationale et balance en emplois – Les échanges de produits industriels* (Economica). Au total, durant les sept ans qui ont précédé cette année de référence, la progression des exportations aura permis de gagner 800 000 emplois.

Pour réconfortants qu'ils soient, ces chiffres peuvent être améliorés. Depuis 1993, *« on constate une érosion des positions françaises sur les marchés extérieurs »*, constatait en juin 1996 Nicolas Forissier, député PR de l'Indre et auteur d'un rapport sur *L'exportation : un enjeu national* destiné au premier ministre de l'époque. Le rapporteur mentionnait une autre fragilité : l'excessive concentration de l'appareil exportateur français. En 1995, 300 exportateurs, sur les 141 000 entreprises commerçant avec l'étranger recensées par les Douanes, ont réalisé à elles seules 52 % des exportations ; tandis que 120 000 sociétés n'effectuaient que 3 % des ventes à l'étranger. Par ailleurs, la taille des PME exportatrices est insuffisante par rapport à leurs homologues allemandes notamment. M. Forissier proposait une quarantaine de mesures incitatives diverses dont le coût était là aussi marginal : 500 millions de francs dont la moitié à la charge de l'Etat et autant aux régions. *« Aujourd'hui encore, je persiste à penser que les aides à l'exportation sont parmi les plus saines, les plus simples et les moins coûteuses des aides à l'emploi »*, affirme-t-il quand on l'interroge sur le sujet.

Promouvoir et obtenir l'application de mesures simples dont l'efficacité est avérée, s'intéresser davantage à des secteurs d'activité qui, sans gros effort, peuvent générer des emplois nouveaux, favoriser la création et l'essor des PME qui innovent, se mettent sur des niches et font régresser le chômage, tout cela ressort du simple bon sens. Une notion qui reste encore mal partagée.

OBSTACLES

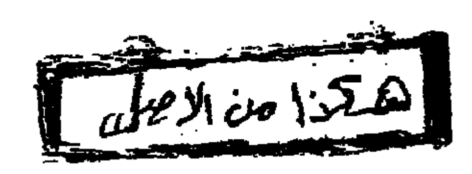
Nombre d'obstacles administratifs, financiers, culturels – souvent liés – restent à lever. Parfois cocasses. *« Pour un haut fonctionnaire du Trésor, il est plus gratifiant de se faire inviter à l'Opéra par le patron d'une grande entreprise – lequel peut vous offrir plus tard un poste en or –, que de s'échiner à suivre le parcours d'une PME du Jura spécialisée dans les jouets en bois »*, avoue, après coup, un transfuge de la *« forteresse »*.

Mais la crise de l'emploi, les échéances électorales et les exemples venus d'ailleurs commencent à bousculer le protocole autant que les hiérarchies. Désormais, à l'image du chancelier Kohl et du président Clinton, Jacques Chirac convie régulièrement une brochette de PME à l'accompagner à l'occasion de ses voyages à l'étranger. Lionel Jospin ne veut pas être en reste. Le 3 mars, le premier ministre a tenu à convier à déjeuner à Matignon une douzaine de patrons de PME. Pour leur signifier l'intérêt qu'il leur porte. Et il est vrai, aussi, pour leur « vendre » les 35 heures...

Dans le même temps, au ministère de l'économie, on s'est enfin décidé à recevoir les rédacteurs du rapport McKinsey. Un an après sa publication. Si Bercy va maintenant jusqu'à accepter les opinions venues d'ailleurs, c'est que décidément tous les espoirs sont permis.

Serge Marti





Jacques Fayette, professeur à l'université Lyon-III et directeur du Centre franco-italien international

« Il faut promouvoir les exportations dans les secteurs à forte valeur ajoutée »

« En 1997, le commerce extérieur français a enregistré un excédent record de 173 milliards de francs. Peut-on développer l'emploi grâce aux exportations ?

– Il y a des *gisements d'emplois* dans le secteur du commerce international, *mais* on en a beaucoup exagéré l'importance. C'est devenu un *miroir* aux alouettes, et les filières spécialisées se sont multipliées de *manière* excessive par rapport aux possibilités du marché, *que ce soit* dans l'éducation nationale ou les écoles privées. *Tout* lycée de ville moyenne voulait son BTS de commerce international. *D'autant* que l'export est en train de changer de nature à cause du marché européen et de la future monnaie unique.

– Qu'est-ce qui va changer dans les métiers de l'export du fait de l'union économique et monétaire ?

– Aujourd'hui plus de 60 % de notre commerce international se fait à l'intérieur de l'Europe. La monnaie unique, qui va éliminer les problèmes de change, va du même coup faire décroître les métiers spécifiques du commerce international. On peut comparer cette évolution au marché unique en 1993, qui avait *conduit* à l'époque à la suppression des métiers de transitaires *en douane ou* encore des douaniers au sein de l'Europe.

» Dans le même temps, de *moins* en *moins* de personnes pourront se permettre d'être franco-françaises. Autrefois, savoir l'anglais était un atout, aujourd'hui l'ignorer est un handicap. Toutes les entreprises seront confrontées sur leur marché traditionnel à une concurrence internationale.

» Mais mis à part la disparition de métiers spécifiques, notamment dans les banques, l'euro devrait avoir un effet positif sur l'emploi, car il va faciliter les échanges et agir comme un formidable réducteur de risques. Vous saurez à quel prix vous allez vendre vos produits et réaliser vos approvisionnements.

» En plus, une part non négligeable de notre commerce extra-européen sera facturée en euro. Je pense aux pays de l'Est ou méditerranéens. L'euro va permettre aux entreprises, du fait de la stabilité *monétaire*, de travailler sur un horizon économique plus long de *quatre* à *cinq* ans.

– En France, quelque 300 grandes entreprises réalisent plus de 50 % des exportations. Comment développer les exportations au sein des PME, d'autant que ce sont elles qui créent l'emploi ?

– La France souffre d'un problème structurel majeur. A taille égale, une PME italienne exporte deux fois plus qu'une PME française. *Tous les ministres* du commerce extérieur se sont heurtés à ce problème depuis vingt ans. Edith Cresson avait initié une reconquête des marchés de proximité, c'est-à-dire l'Europe et les Etats-Unis. Michel Noir a poussé cette idée. Jean-Marie Rausch a cherché à mettre en œuvre une meilleure coordination entre les postes d'expansion et les chambres de commerce. Ce sont de bonnes choses car trop longtemps l'export s'était réduit au mythe des grands travaux à l'étranger.

» Mais le développement des exportations au sein des PME françaises se heurte avant tout au budget « temps » des patrons. Un patron de PME française passe son temps dans son bureau, absorbé par de la paperasserie, tandis qu'un patron italien est dans son atelier ou chez ses clients. Et pourtant, ça fait trente ans qu'on parle de simplification des démarches administratives !

– Peut-on s'inspirer de l'exemple italien ?

– Ce qui est intéressant en Italie, *c'est que les patrons réussissent* à échapper à ce piège, non pas parce que *les formalités y sont plus* simples – les règlements sont en*core plus compliqués* –, mais parce qu'elles sont déléguées à un consortium de gestion, à cheval entre une association et un groupement d'intérêt public. Cette organisation s'occupe des opérations export de plusieurs entreprises sur une même zone. A elle de gérer la paperasserie, aux patrons de produire et d'aller voir leurs clients. Par exemple, il existe en Piémont-Lombardie un consortium export pour le Honduras qui peut même réaliser des opérations pour le compte de l'entreprise.

» J'essaie de « vendre » cette formule du consortium aux ministres successifs depuis quinze ans, car elle permet aux petits de rester petits, tout en jouant dans la cour des grands. Mais les entreprises françaises sont trop individualistes.

» Par ailleurs, les patrons de PME embauchent peu de cadres « export ». Ainsi, les aides régionales qui permettent de recruter un cadre « export » pourraient être davantage sollicitées. De *même que l'idée de se grouper* pour prendre un CSNE (coopérant *du service national en entreprise*) afin de prospecter des marchés *étrangers est peu exploitée.*

– La France devrait-elle se développer davantage sur les marchés émergents ?

– On est moins réactif que d'autres pays comme l'Italie, les Pays-Bas ou encore l'Espagne. *La* Finlande aussi a pris des créneaux très précis et envahit le monde avec les téléphones portables ou les *satellites*. Mais la crise récente en Asie fait dire aux patrons français : « *Nous avons bien fait.* »

Nous ne sommes pas assez présents non plus en Amérique latine. Il faut faire des efforts, d'autant que le dispositif français d'aide aux entreprises est un des plus complets.

– Certains l'accusent d'être insuffisamment efficace...

– On est injuste envers les postes d'expansion économique à l'étranger. Mais ce n'est pas tant la qualité des personnes qui est en cause que les lourdeurs de l'administration. On continue de demander à des fonctionnaires expatriés d'envoyer leurs notes de restaurant à Bercy ! On ne pourra critiquer ces structures que lorsque leurs responsables disposeront de plus de liberté. Il faudrait changer leur statut. Un autre problème est que les gens changent de poste trop vite.

» En France, force est de constater que la multiplicité des institutions ne facilite pas les choses, entre les chambres de commerce, la direction régionale du commerce extérieur, la Coface ou encore les conseils régionaux. Il faudrait davantage de coordination entre tous les intervenants. On retrouve cette confusion à l'étranger, avec les multiples représentations françaises.

– Sur quels secteurs d'activité faut-il porter l'effort pour développer davantage l'emploi dans les exportations ?

– Nous ne sommes pas forcément sur les bons créneaux pour ce qui est de la main-d'œuvre. Si l'on prend les échanges avec l'Italie, la France est excédentaire sur des secteurs à moindre valeur ajoutée comme l'agriculture, l'agroalimentaire ou l'énergie. En revanche, elle est déficitaire sur des secteurs fortement créateurs d'emplois comme les biens de consommation (textiles, chaussures, habillement...), l'équipement professionnel ou les matériels de transport. Résultat, même si le solde est légèrement excédentaire, la France est déficitaire en emplois.

» Finalement, la France est excédentaire sur des secteurs qui concernent de grands groupes, alors qu'elle est déficitaire sur des secteurs concernant davantage les PME. Il faut promouvoir les exportations dans les secteurs à forte valeur ajoutée. »

Propos recueillis par Martine Laronche

Le chômage, problème structurel

▼ **Taux de chômage**
en pourcentage de la population active

▼ **Chômage par niveau de diplôme**
en pourcentage
(moins de cinq ans après les études)

▼ **Bénéficiaires de la politique de l'emploi**
en milliers

▼ **Les principales professions des jeunes en 1995**
(ayant débuté au cours des trois années *précédentes*)

	PROFESSIONS	EMPLOIS
1	ENSEIGNANTS	91 000
2	VENDEURS	74 000
3	SECRÉTAIRES	62 000
4	EMPLOYÉS ET AGENTS MAÎTRISE DE L'HÔTELLERIE	60 000
5	PROFESS. DE L'ACTION SOCIALE, CULTUR., SPORTIVE	54 000
6	MÉDECINS ET ASSIMILÉS	50 000
7	REPRÉSENTANTS	48 000
8	EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISES	44 000
9	OUVRIERS NON QUALIFIÉS DE LA MÉCANIQUE	43 000
10	CAISSIERS, EMPLOYÉS DE LIBRES-SERVICES	38 000
11	AGENTS D'ENTRETIEN	36 000
12	COMPTABLES	36 000
13	INFIRMIERS, SAGES-FEMMES	35 000
14	OUVRIERS QUALIFIÉS DU BÂTIMENT	33 000
	TOTAL	704 000

▼ **Les poids lourds de la création d'emplois**
(période 1990-1994)

	PROFESSIONS	EMPLOIS
1	AGENTS D'ENTRETIEN	186 000
2	ASSISTANTS MATERNELS	124 000
3	VENDEURS	79 500
4	ENSEIGNANTS	72 000
5	PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE	70 500
6	PATRONS D'HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS	67 500
7	EMPLOYÉS ET TECHNICIENS DES ASSURANCES	60 000
8	AIDES-SOIGNANTS	57 000
9	EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE	52 500
10	MÉDECINS ET ASSIMILÉS	42 000
	TOTAL	811 500

▼ **Taux d'emploi des pays du G7**
en pourcentage

Source : OCDE, Insee, Enquête emploi, Dares, UPS, CNAM

La difficile émergence des services de proximité

▼ Le gisement d'emplois potentiels est mal exploité, faute d'une réelle visibilité des besoins

Politiques et experts s'accordent là-dessus : l'emploi du XXI[e] siècle sera dans les services, notamment dans les services dits « de proximité ». Un seul problème : nul ne sait réellement les définir, ni prédire à quelles conditions ils pourraient se développer suffisamment pour résorber le chômage. Ce qui engendre des hésitations, notamment de la part des pouvoirs publics. La réduction de moitié, par Martine Aubry, des aides fiscales instaurées par Edouard Balladur pour inciter les classes moyennes à faire garder leurs enfants à domicile montre que les choix économiques sont loin d'être clairs.

Si l'on en croit Michèle Debonneuil, *économiste*, consultante et aujourd'hui chef de service au commissariat *du Plan*, les services de proximité peuvent être divisés en deux sous-secteurs. *Le* premier, qui existe massivement et est largement subventionné, englobe tous les *« métiers sociaux liés aux besoins des personnes âgées, handicapées, ou à la petite enfance »*. Le second sous-secteur serait celui *« des services rendus aux adultes »* et relèverait entièrement du secteur *marchand*. Il commencerait au nettoyage domestique (250 000 emplois répertoriés par l'Insee) *« et finirait là ou l'imagination s'arrête »*, affirme Michèle Debonneuil. Le secteur aidé engendre actuellement plusieurs centaines de milliers d'emplois à temps partiel et même très partiel. Selon une étude d'Anne Flippo, de l'Insee, l'aide aux enfants de moins de 11 ans et l'aide apportée aux personnes dépendantes (âgées et handicapées) occupent environ 250 000 emplois équivalents plein temps. Ces emplois sont la plupart du temps fournis par un réseau associatif très dense à l'échelon local qui a longtemps occupé seul le terrain, noué des liens solides avec l'administration locale et n'entend pas aujourd'hui se laisser chasser *par des entreprises privées* qui flairent un magot potentiel.

Une concurrence nouvelle, d'origine privée, a en effet surgi qui a amené les associations à opérer un double mouvement. Primo, faire un effort sur la qualité d'un service fourni jusque-là de manière parfois laxiste. Les aides ménagères *recrutées par* les associations n'avaient guère de diplômes et la psychologie des personnes âgées leur faisait souvent défaut. Aujourd'hui, la profession s'est engagée dans la définition de normes professionnelles, et des diplômes d'aides ménagères deviennent des préalables à toute embauche.

Le second mouvement est celui de la diversification. Attaquées par des entreprises privées sur leur marché principal, celui des soins et des aides à domicile, les associations ont commencé à mettre en place des plates-formes téléphoniques, à l'échelon local ou départemental, dans le but d'offrir toute une gamme de services nouveaux : petites réparations, jardinage...

RÉSEAUX ASSOCIATIFS

Ces tentatives de créer une meilleure visibilité pour un service diversifié à domicile sont méritoires. Elles participent à la création d'un climat qui devrait aider les emplois de service nouveaux à émerger.

Un danger menace aujourd'hui les associations : celui d'être lâchées un jour par l'Etat et les collectivités locales. Alors que les besoins en personnel qualifié et bon *marché augmentent du fait du* vieillissement de la population et de l'allongement *de la durée de la* vie, les avantages fiscaux risquent de se raréfier, voire de disparaître. Les difficultés ont commencé dès la loi de finances 1998, avec une hausse des charges sociales sur les bas salaires qui pénalise directe*ment le secteur de l'aide à domicile* et le rend structurellement déficitaire. *Les* associations se plaignent également que les aides accordées directement aux particuliers qui embauchent de gré à gré du personnel *placent* leur *effort* de formation et de professionnalisation en décalage constant.

Quant aux services marchands nouveaux capables d'éveiller une demande et de faire émerger une large clientèle, ni les nouveaux moyens de paiement (titre emploi-service, chèques emploi-service...) ni les aides financières chaotiques et mal connues ne leur ont réellement permis d'émerger.

Si gisement d'emplois il y a, celui-ci n'est pas bien exploité faute d'une réelle visibilité des besoins. Çà et là, pourtant, des services anciens tentent de devenir de nouveaux marchés. Ainsi, des pressings « discount » proposent aujourd'hui des tarifs trois fois moins élevés et remportent de réels succès commerciaux pour peu que la qualité soit au rendez-vous. *« La technologie permet aujourd'hui d'industrialiser le repassage du linge »*, affirme Michèle Debonneuil. Rien n'interdit donc à *des sociétés de proposer ce service* aux ménagères. Les grandes sociétés de distribution, limitées dans leur possibilité d'ouvrir de nouvelles grandes surfaces en France, réfléchissent à la mise en place de réseaux de portage : les familles *pourraient composer* leur Caddie par Minitel ou Internet et se voir livrer leurs courses à domicile dans la journée. Des sociétés de dépannage rapide d'ordinateurs commencent également à se mettre en place. Pour Michel Boutin, qui a développé une société prospère de lavage de voitures dans les grandes surfaces et à domicile (*plus de 100 emplois créés*), *« le prix n'est pas un problème quand le service offert rencontre une demande réelle »*.

Bien entendu, des métiers anciens peuvent se rebeller contre la naissance de nouvelles activités : le portage du médicament à domicile a ainsi rencontré l'hostilité des pharmaciens, mais le Conseil de la concurrence a condamné en 1997 les refus de vente des pharmaciens et vivement encouragé *les sociétés* de portage à se développer. Les nouvelles technologies peuvent également constituer un puissant adjuvant à la naissance de nouveaux services bon marché. Sur son réseau câblé de Strasbourg, le groupe Suez-Lyonnaise y travaille à regrouper une *fédération de* PME capables d'offrir une gamme *de services diversifiés aux particuliers*, avec publicité télévisée au plan local.

Quelle peut être la politique des pouvoirs publics *dans ce cas de figure* d'une offre marchande qui cherche encore sa *voie ? La réponse* est d'autant plus floue que les gouvernements continuent à ne pas voir dans ces activités de véritables métiers dignes d'être promus.

Yves Mamou

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

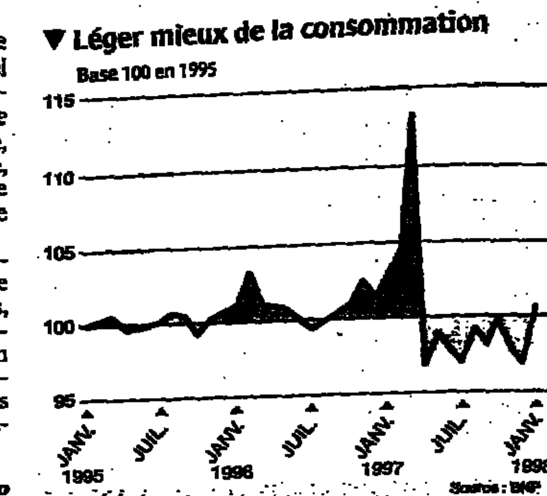
	États-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	janvier	janvier	décembre	décembre	décembre	décembre	novembre
Dernier mois connu	0,3	2,8	0,7	3,3	0	−0,6	−0,5
Sur 12 mois	6,3	−3,2	5,8	10	6,6	0,5	3,6
Taux de chômage (en %)	janvier	janvier	janvier	janvier	octobre	janvier	janvier
Dernier mois connu	4,7	3,5	11,6	12,1	12,4	5	8,9
Un an avant	5,3	3,3	11,3	12,5	12,2	6,5	9,7
Indice des prix (en %)	janvier	janvier	janvier	janvier	février	janvier	janvier
Dernier mois connu	0,2	−0,1	0	−0,3	0,3	−0,4	0,6
Sur 12 mois	1,6	1,8	1,3	0,5	1,8	2,5	1,1
Solde commercial (en milliards)	décembre	janvier	décembre	décembre	novembre	décembre	décembre
Dernier mois connu (monnaies nationales)	−16,3	1 079,8	12,7	13,8	4 399,0	−1,3	1,7
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	−181,6	10 494	117	121,2	53 431,5	−13	23,1
Cumul sur 12 mois (en dollars)	−181,6	86,2	67,1	29,3	31,8	−21,3	16,7
Croissance du PIB (en %)	97.T4	97 T3	97.T4	97.T4	97.T4	97.T4	97.T4
Dernier trimestre connu (rythme annuel)	3,9	3,1	1,1	8,1	0,7	1,5	3,0
Sur 12 mois	3,8	1,0	2,3	3,2	2,4	3,2	4,2
Solde des paiements courants (en % du PIB) 1997 (estimations OCDE)	−2,1	2,2	−0,3	2,3	3,6	0,3	−1,0
Déficit public (en % du PIB) 1998 (prévisions OCDE)	0,1	−2,6	−2,6	−3,0	−3,0	−1,1	1,0
1997 (estimations OCDE)	0	−2,8	−3,0	−3,1	−3,0	−2,3	0,4
Dette publique en % du PIB 1997 (estimations OCDE)	61,5	86,7	60,7	57,0	122,3	53,8	96,7

LA STAGNATION DURE TOUJOURS AU JAPON

En janvier, les ventes de détail ont progressé de 3,7 % par rapport à décembre. Ce rebond mensuel cache un repli de 2,6 % par rapport au mois correspondant de 1997 et, surtout, témoigne d'une *atonie durable de la consommation japonaise*. La tendance, depuis des années, reste désespérément horizontale, à l'exception du pic enregistré avant le relèvement de la TVA intervenu en avril de l'an dernier. L'indice de janvier 1998 est comparable à celui de 1995.

Les réductions d'impôts qui doivent entrer en vigueur dans le cadre d'un nouveau plan de relance économique – plus ambitieux que les précédents, mais jugé encore insuffisant par certains – contribueront à soutenir la consommation. Mais le maintien du chômage à un niveau élevé pour le Japon – 3,5 % – et la faiblesse des créations d'emplois agiront en sens contraire pour inciter les Japonais à des comportements de précaution.

Direction des études économiques de la BNP



À RETENIR EN FRANCE

[illegible] Nombre de chômeurs 3 033 700

Le débat sur la répartition des fruits de la croissance est engagé

▼France
La reprise paraît suffisamment avancée pour pouvoir résister aux événements extérieurs

Généralement, la perception d'une reprise n'est jamais immédiate. Il faut qu'elle diffuse dans une grande partie de l'économie ; il y a des pauses et des moments de doute. Et puis, brutalement, le sentiment général bascule et l'on prend conscience que les choses vont mieux. Nous y sommes.

Les indices d'une forte croissance de l'activité se sont accumulés au cours des dernières semaines : envolée de la production industrielle (+ 8 % en un an), progression de la consommation, et surtout, pour la première fois, annonce par les industriels de la reprise de l'investissement attendue depuis si longtemps. Ces bonnes nouvelles ont balayé les inquiétudes qu'avait fait naître la crise asiatique et l'on est passé en peu de temps du pessimisme à l'euphorie. N'est-ce pas un peu trop rapide ?

AFFLUX DE CAPITAUX

La vérité est que les ombres sont actuellement peu nombreuses dans le tableau conjoncturel. En cherchant bien, on peut noter un léger recul de la confiance des ménages en janvier, vraisemblablement influencée par le mouvement des chômeurs, et se préoccuper de la rechute des prix industriels à la production depuis trois mois, susceptible de freiner la constitution de stocks.

Certains éléments de cette situation favorable pourraient toutefois n'être que passagers. Actuellement se conjuguent de bonnes nouvelles sur la conjoncture intérieure du début de l'hiver et les effets positifs à court terme de l'afflux des capitaux vers les pays occidentaux résultant de la crise asiatique : baisse des taux d'intérêt, records boursiers, soutien du dollar. Les effets négatifs viendront ensuite et contribueront à ralentir la croissance mondiale. Et puis, il y a le risque à terme d'une forte correction du marché boursier américain, dont la surévaluation s'est encore accrue au cours des dernières semaines.

Cependant, pour les pays européens, ces menaces pèsent assez peu sur les perspectives d'activité à court terme face à l'évidence croissante d'une reprise de la demande. Une fois bien enclenchée, il y a là une force puissante, capable de résister à beaucoup d'événements extérieurs. La répétition du scénario de 1994-1995 d'une reprise interrompue à un stade précoce, souvent évoquée il y a encore quelques semaines, est désormais improbable : la reprise européenne paraît suffisamment avancée pour être moins vulnérable à ce qui se passe dans le reste du monde.

D'autant que la confiance en Europe est renforcée par les résultats obtenus en 1997 en matière de finances publiques, et la perspective d'un lancement réussi de l'euro. Ainsi s'établit dans la zone, après bien des vicissitudes, un cercle vertueux.

Sauf accident, les tendances actuelles conduisent à une croissance du PIB un peu supérieure à 3 % en 1998 : le rythme moyen des trois derniers trimestres connus est *compris entre 3,5 et 4 %* ; la reprise s'étend à de nombreux secteurs ; les niveaux des enquêtes de conjoncture sont comparables à ceux de 1988-1989.

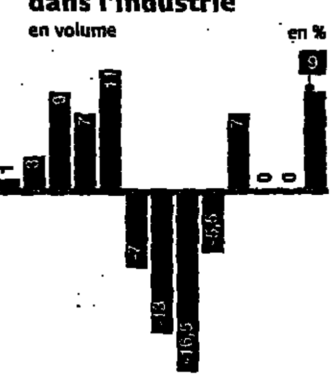
Que faire de cette reprise ? On en attend généralement des créations d'emplois, des gains de pouvoir d'achat, des marges de manœuvre budgétaires. Le débat sur la répartition des fruits de la croissance n'a *pas tardé*. Il s'engage plus tôt que d'habitude, reflétant l'impatience ou l'exaspération d'une grande partie de la population.

D'abord l'emploi. Les effectifs salariés ont augmenté de 130 000 en 1997, avec une accélération au quatrième trimestre (60 000). Le chômage a commencé de refluer depuis six mois, passant de 12,5 % à 12,1 % de la population active. Le marché du travail semble donc avoir réagi assez vite à la reprise. Depuis quelques années, la croissance se révèle plus riche en emplois qu'auparavant. La loi sur les 35 heures vise à renforcer cette tendance par un partage du nombre d'heures travaillées. Ses effets, qui dépendent de nombreux paramètres, sont incertains. Le coût du travail peu qualifié restera une question centrale pour l'évolution du chômage.

La priorité donnée à l'emploi doit conduire à ce que la distribution de revenus se fasse davantage par la création de nouveaux postes que par l'augmentation du pouvoir d'achat individuel. La modération salariale est même une condition impérative du succès d'une politique de réduction du temps de travail. Le retour de la croissance devrait faciliter les choses en augmentant la taille de la masse salariale à répartir. Par ailleurs, les actifs, et plus particulièrement les salariés, voient leur revenu net accru en 1998 par la substitution de la *CSG aux cotisations maladie* ; une disposition qui devrait atténuer les tensions dans le partage de la valeur ajoutée.

Et les finances publiques ? Malgré les progrès réalisés depuis deux ans, *leur redressement reste encore* très partiel. Tout d'abord le déficit de 3 % du PIB « homologué » par les instances européennes pour 1997 inclut pour près d'un demi-point le versement de la soulte de France Télécom, qui n'est pas reproductible ; la base significative est donc plutôt de 3,5 %. Dans le résultat d'ensemble, les comptes sociaux, dont les déficits devraient rester exceptionnels, *dégagent encore* un résultat négatif proche de 50 milliards de francs. Quant à la dette des administrations, tout en respectant le critère du traité de l'Union européenne, elle a doublé depuis 1990 et *continue d'augmenter.*

▼ Investissement dans l'industrie
en volume — en %



▼ Les chiffres du déficit public
en % du PIB



RÉDUCTION DES DÉFICITS

A cela il faut ajouter les difficultés qui résulteront au début du siècle prochain du vieillissement de la population. *Les échéances se rapprochent à grands pas.* Il convient de les aborder avec des finances publiques en ordre. Jusqu'où faut-il poursuivre la réduction des déficits ?

Deux considérations peuvent servir de guide. Le seuil de déficit à partir duquel la dette (en pourcentage du PIB) commence à diminuer est voisin de 2 %. Un autre repère découle de la volonté de ne pas dépasser les 3 % de déficit en période de récession ; compte tenu de l'amplitude des cycles et de la sensibilité des soldes à la conjoncture, l'OCDE a calculé que pour la France cela supposait un déficit « structurel » (en conjoncture moyenne) de l'ordre de 1,5 % du PIB. Mais cela correspond, au point le plus haut du cycle, à un chiffre sensiblement plus faible. Ce sont là des indications sur les cibles possibles.

Ces chiffres peuvent sembler irréalistes. Ils ne le seront pas si la croissance s'installe et génère d'importantes recettes supplémentaires, et si la *dépense publique reste maîtrisée*. Le déficit structurel a déjà été réduit de manière significative et serait inférieur à 2 % dès 1997. L'effort à réaliser sera donc beaucoup moins douloureux et pénalisant *pour l'activité que ne l'ont été* les premières étapes du redressement engagées en période de basse conjoncture.

On peut même l'associer assez rapidement à des baisses de prélèvements obligatoires – une autre priorité dictée par la situation française –, comme cela avait été le cas dans la phase de croissance de la fin des années 80. En 1989, le déficit des administrations avait été ramené à 1,2 % du PIB.

François Monier
Economiste

Quelle politique de change pour les pays candidats à l'Union européenne ?

▼Europe de l'Est
Des parités trop rigides priveraient ces économies en pleine mutation d'un important outil d'ajustement

L'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne place les politiques de change des cinq pays d'Europe de l'Est candidats – Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovénie et Estonie – au centre d'un assez vif débat. Ces futurs membres ont-ils intérêt à s'ancrer sur l'euro dès son lancement ? Doivent-ils adhérer à un SME bis, mis en orbite autour de la future Banque centrale européenne ? L'Union devrait-elle inscrire certaines règles de politique de change au rang des conditions préalables à l'adhésion ? Alors que les Européens de l'Ouest posent souvent ces problèmes dans les termes de leur propre expérience historique, il semble utile de rappeler un point important : depuis 1990, l'intégration de ces pays à l'économie européenne a rarement suivi la même voie que celle de leurs précurseurs.

Dans ses grandes lignes, le cadre d'analyse des huit dernières années est bien établi. Dans un premier temps, les programmes de réformes drastiques ont été accompagnés de dévaluations profondes, qui devaient donner un surcroît de compétitivité lors de la libéralisation *commerciale*.

Au cours des années suivantes, des phénomènes de rattrapage ont entraîné une appréciation, souvent forte, des taux de change réels, relancée à partir de 1992-1993 par l'amélioration de la compétitivité structurelle de ces économies : les restructurations industrielles, en particulier, ont permis des gains moyens de productivité du travail souvent supérieurs à 10 % l'an, parfois proches de 15 % ; c'est-à-dire des performances bien supérieures à celle de Europe de l'Ouest, tant aujourd'hui qu'au cours des années 1950-1960.

Ce phénomène, de nature structurelle, n'offre cependant pas de garantie contre les risques de dérapage plus immédiats. C'est ainsi que, face à un déficit courant bien trop important, la Hongrie en 1995, puis la République tchèque l'an dernier, ont dû dévaluer leur devise de 12 à 15 %.

Dans le cas hongrois, ceci a contribué à une stabilisation durable de l'économie, qui débouche maintenant sur une accélération de la croissance. Dans le cas tchèque, les incertitudes politiques semblent peser sur la définition d'une stratégie économique alternative, après la rupture du lien quasi fixe avec le deutschemark, qui avait fait l'objet d'un surinvestissement symbolique depuis 1991. La couronne tchèque est donc aujourd'hui en change flottant, contrairement au forint hongrois et au zloty polonais : ceux-ci fluctuent dans des bandes plus ou moins larges, autour de taux de référence fixés principalement sur le dollar et le deutschemark, et qui sont corrigés graduellement en fonction d'objectifs annuels d'inflation (*crawling peg*).

La Pologne connaît, elle aussi, une situation délicate. Depuis un an, sa politique économique a visé principalement à contrôler une croissance très rapide (7 % en 1997), qui a entraîné une certaine dérive du compte courant (3,5 % du PIB). Or, depuis le début de 1998, des taux d'intérêt très élevés ont entraîné de grosses entrées de capitaux à court terme, de l'ordre de 2 milliards de dollars.

La Banque centrale a donc dû intervenir massivement sur le marché des changes, avant de modifier son dispositif récemment : un élargissement de la bande de fluctuation devrait accroître l'incertitude des investisseurs, tandis qu'une réduction de l'objectif de désinflation entraînera sans doute une certaine appréciation du change réel. Dans les prochaines semaines, si la stabilisation budgétaire et le ralentissement du crédit interne se confirment, la Banque centrale pourrait alors réduire ses taux.

En somme, la compétitivité croissante du secteur exportateur permettrait de faire reposer la politique de désinflation un peu plus sur l'appréciation du change réel, et un peu moins sur des taux d'intérêt élevés. Le pari est également qu'une nouvelle réduction des besoins de financement publics (moindre offre de titres) devrait aussi contribuer à freiner les entrées de capitaux spéculatifs. *Le feuilleton va être intéressant à suivre.*

Quelles conclusions tirer de ces diverses expériences quant à la convergence monétaire avec l'Europe de l'Ouest ? D'abord, les difficultés actuelles de la Pologne, connues également par ses voisines en 1995-1996, sont l'occasion de rappeler un point important : l'Union européenne serait malvenue de reprocher à tel ou tel candidat de freiner, par une règle claire et stable, les entrées de capitaux à moins d'un an, qui peuvent déstabiliser gravement les politiques économiques.

GAINS DE PRODUCTIVITÉ

Par ailleurs, les épisodes successifs d'appréciation et de dépréciation des taux de change réels semblent indiquer que des régimes assez rigides, de type SME, risqueraient de limiter inutilement les possibilités d'ajustement par les taux de change. Ainsi, sur le moyen terme, une appréciation tendancielle devrait normalement entériner et soutenir des gains de productivité rapides : relever progressivement la contrainte globale de compétitivité est la « voie royale » pour redistribuer les gains de pouvoir d'achat et contribuer à l'enrichissement de la structure des exportations.

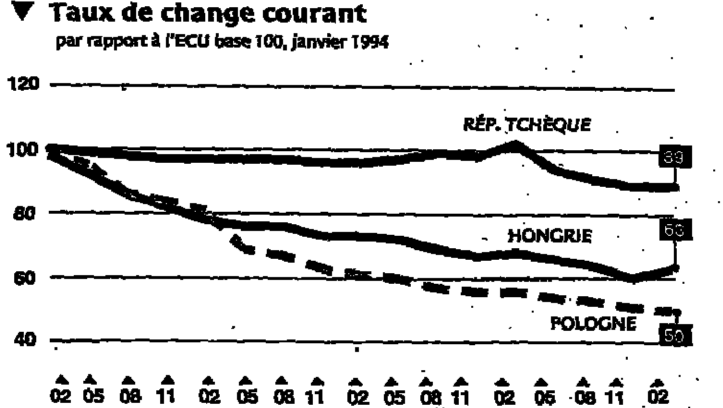
Cela étant, des économies encore *instables*, dont les instruments de politique économique sont relativement frustes, doivent aussi pouvoir corriger volontairement et opportunément leur taux de change, en cas de déséquilibres. *Encadrer étroitement* cet arbitrage délicat pourrait donc être dangereux : en Hongrie comme en Pologne, les pouvoirs publics ont fait suffisamment la preuve de leur jugement pour ne pas avoir à transférer à Francfort le contrôle d'une politique monétaire qui devrait rester longtemps très spécifique.

Une telle *orientation* comporterait-elle, en contrepartie, un coût pour l'Union européenne ? En fait, le risque principal, auquel on pense spontanément, ne paraît pas s'appliquer : contrairement au cas des dévaluations de 1992, les candidats actuels à l'adhésion pèsent bien trop peu pour réaliser un quelconque « hold-up sur la croissance » à l'Ouest.

En 1992, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Italie réunies absorbaient 23 % des exportations du « noyau dur » du SME. Aujourd'hui, les cinq candidats à l'adhésion reçoivent un peu plus de 3 % des exportations totales des onze pays engagés dans le passage à l'euro. Cela vaut aussi pour l'Allemagne, pourtant la plus engagée en Europe centrale : les cinq acquièrent actuellement un peu plus de 5 % de ses exportations, dont 2 % pour la seule Pologne.

Au total, s'il est logique que les politiques de change est-européennes entérinent une insertion croissante avec l'Union européenne, on ne voit pas les bénéfices immédiats d'une intégration monétaire plus volontariste. Dans la phase actuelle de croissance et de changements *structurels* rapides, le taux de change apparaît comme un instrument bien trop sensible pour qu'on le charge d'objectifs de convergence qui apparaîtraient soit excessifs, soit purement symboliques.

Jérôme Sgard
Cepii



La faille du projet des 35 heures

par Antoine d'Autume et Pierre Cahuc

Entre un Etat-providence, redistribuant massivement les revenus mais incapable de contenir la montée du chômage, et un Etat qui se retire en laissant s'accroître la pauvreté, la réduction de la durée du travail peut-elle constituer une troisième voie, permettant de maîtriser à la fois la précarité et le chômage ? Cette conviction partagée par de nombreux Français va trouver une expression législative dans les textes qu'a fait adopter le ministre de l'emploi, Martine Aubry.

Les enchaînements positifs que l'on peut invoquer en faveur de cette politique sont connus. La réduction des horaires et la réorganisation de la production permettent des gains de productivité horaire qui autorisent une bonne dose de compensation salariale. L'augmentation du niveau d'emploi se traduit par une hausse des cotisations sociales perçues et par une réduction des allocations de chômage à verser. Le double dividende dont bénéficie ainsi l'Etat lui permet de prendre part au financement du partage du travail, en subventionnant massivement les entreprises qui s'y prêtent.

Nous nous proposons de montrer que ces mécanismes ne suffisent nullement à assurer le succès d'une politique active de réduction de la durée du travail. Les prévisions optimistes se fondent souvent sur de simples règles de trois. Mais la prise en compte du comportement des entreprises conduit à prévoir des embauches beaucoup moins importantes que les premiers calculs ne le supposent. L'impact sur le chômage est donc fortement réduit, et en outre tout l'équilibre financier du dispositif se trouve remis en cause. Le projet de loi Aubry, qui cherche à trouver une voie étroite au milieu de ces contradictions, semble un pari impossible à tenir sans remise en cause du principe d'une compensation salariale totale.

Le projet de loi Aubry semble un pari impossible à tenir sans remise en cause du principe d'une compensation salariale totale

Partons d'une évaluation réaliste des effets d'un partage du travail, c'est-à-dire d'une réduction de la durée du travail, accompagnée d'un accroissement de l'emploi dans les mêmes proportions et s'effectuant sans diminution du salaire mensuel. Nous nous intéressons au passage aux 35 heures, c'est-à-dire à une réduction de 10 %.

Des estimations relativement consensuelles nous amènent à penser qu'une augmentation de l'emploi de 10 % se traduit, à équipement donné, par une augmentation de la production de 7 %, tandis qu'une réduction des horaires de 10 % implique de son côté une réduction de la production de 3,5 %. Au final, le partage du travail s'accompagne donc d'une hausse de 3,5 % de la production, qui exprime les gains de productivité rendus possibles par une semaine de travail plus courte et par une rotation accrue des travailleurs sur les machines.

Considérons une entreprise employant 100 travailleurs dont le salaire annuel net est de 120 000 francs. Les charges sociales représentent 50 % des salaires nets. Conformément aux estimations macroéconomiques, nous supposons que les salaires bruts représentent 70 % de la valeur de la production. Il en résulte que notre entreprise a une production annuelle de 25,7 millions de francs, une masse salariale de 12 millions, des cotisations de 6 millions et un résultat brut d'exploitation de 7,7 millions. Ce dernier représente les profits bruts de l'entreprise, calculés avant frais financiers et impôt sur les sociétés.

Il convient aussi de s'intéresser à l'état des finances publiques. Dans la situation de chômage que connaît la France, 100 travailleurs contribuent à faire vivre quinze chômeurs. Admettons que chaque chômeur reçoit une allocation égale à 30 % du salaire moyen. L'Etat reçoit 6 millions de cotisations assises sur les salaires de nos 100 employés et verse 0,54 million d'allocations aux 15 chômeurs qui sont pris en charge par la communauté des travailleurs. Le solde de ces opérations est fortement positif puisque les prélèvements assis sur les salaires ont heureusement bien d'autres usages que le financement des prestations chômage.

Examinons alors les effets d'une politique consistant à réduire la durée du travail de 10 %, à augmenter l'emploi de 10 % et à diminuer les cotisations assises sur les salaires de 7,5 points, c'est-à-dire de 9 000 francs par travailleur et par an. Nous admettons que tout cela s'opère avec une compensation salariale intégrale : les salaires mensuels restent inchangés bien que la durée du travail baisse. Comme nous l'avons vu, la production augmente de 3,5 %, c'est-à-dire de 0,9 million. La masse salariale augmente de 1,2 million tandis que les charges sociales, compte tenu de la baisse des taux, mais aussi de l'emploi de nouveaux travailleurs, diminuent de 0,3 million. Les profits bruts de l'entreprise restent donc inchangés. D'un autre côté, l'Etat a fait à l'entreprise un cadeau de 0,9 million, mais l'emploi des dix nouveaux travailleurs lui permet d'économiser 0,36 million d'allocations-chômage et de toucher 0,6 million de cotisations supplémentaires. Tous comptes faits, l'Etat fait un bénéfice de 0,06 million.

Cet exemple numérique, bâti sur un chiffrage plausible, ne nous montre-t-il pas qu'un partage du travail bien conduit peut n'avoir que des effets heureux ? L'emploi augmente, les salaires ne baissent pas, les comptes des entreprises et de l'Etat sont préservés ou même s'améliorent. En réalité, ce type de calcul est illusoire. Nous avons supposé que l'emploi augmentait de 10 % lors du passage aux 35 heures. Mais est-ce bien ce que souhaiteraient les entreprises et les travailleurs placés dans ce contexte ? On ne peut répondre sans informations sur leur comportement et sur l'environnement macroéconomique dans lequel ils évoluent.

Une évaluation convaincante du lien entre durée du travail et emploi nécessite de connaître la forme précise de la fonction de demande de travail, et notamment son élasticité au coût du travail et aux variations d'horaires.

Faisons la supposition plausible que la demande d'heures de travail de l'entreprise diminue de 1,67 % quand le salaire horaire augmente de 1 %, mais qu'elle augmente de 0,34 % quand la durée du travail diminue de 1 %. Ce dernier chiffre traduit l'influence positive des gains de productivité horaire associés à la réduction de la durée du travail. Il en résulte qu'une baisse de la durée du travail de 10 %, avec compensation intégrale, implique, toutes choses égales par ailleurs, une baisse du nombre de travailleurs de 3,3 %. De son côté, la baisse des prélèvements de 7,5 points représente une baisse du coût salarial de 5 % et elle pousse donc à une hausse de l'emploi de 8,3 %.

En définitive, la hausse de l'emploi souhaitée par l'entreprise n'est donc que de 5 %, la moitié des 10 % qui avaient été supposés. Il est aisé de voir que cette moindre augmentation affecte gravement les résultats. Les profits de l'entreprise augmentent très légèrement, mais leur hausse est négligeable. En revanche, le solde budgétaire se détériore de 0,42 million. La réduction de la durée du travail ne se fait plus sans dommages.

Derrière ces calculs un peu fastidieux, mais incontournables pour évaluer l'influence de la durée du travail sur l'emploi, ce sont en fait des questions méthodologiques importantes qui se profilent. Une analyse sérieuse des effets à attendre de la réduction de la durée du travail ne peut s'effectuer sans référence aux comportements des acteurs et à leur libre arbitre. Une analyse purement arithmétique est, par principe, suspecte. Dans l'exemple cité, elle ne conclut à des effets uniformément favorables que parce qu'elle impose un niveau d'emploi.

Tout le monde reconnaît que le chômage massif représente un gaspillage social et qu'il serait possible, en théorie, d'atteindre une situation meilleure pour tous. La question est de savoir comment y parvenir, en pratique. On peut évidemment supposer que l'Etat peut imposer un niveau d'emploi dans toutes les entreprises du pays. Mais est-ce réaliste et, plus profondément, est-ce ce que l'on souhaite ? La question est donc de savoir comment les acteurs concernés réagiront à une politique incitative menée par les autorités. Seule une véritable analyse micro et macroéconomique, fondée sur les comportements et s'appuyant sur des modèles, est en mesure d'y répondre.

Une analyse des effets à attendre de la réduction de la durée du travail ne peut s'effectuer sans référence aux comportements des acteurs et à leur libre arbitre

Que peut-on penser de la loi Aubry et de la loi Robien qui l'a précédée ? Loin de nous l'idée de les accuser d'être fondées sur les règles de trois simplistes que nous dénonçons. L'examen des textes convainc assez vite que leurs auteurs se sont préoccupés de l'intensité des réactions possibles de la demande de travail. Mais cela ne signifie malheureusement pas que ces politiques d'encouragement à la réduction de la durée du travail puissent avoir une grande efficacité dans la lutte contre le chômage.

Très schématiquement, l'adhésion à la loi Robien revenait pour les entreprises à réduire la durée du travail de 10 %, à augmenter l'emploi de 10 % et à bénéficier de subventions de l'ordre de 12 points de cotisations. On ne lésinait pas sur le montant des subventions, ce qui rendait plausible le fait que les entreprises puissent se rallier de bon gré à une augmentation de l'emploi de 10 %. Les calculs menés sur la base des élasticités retenues ci-dessus confirment ce fait. Mais le problème est que l'augmentation de l'emploi n'était imposée que pour deux ans, alors que les diminutions de charges étaient étendues à sept ans. Les entreprises seraient donc logiquement tentées de réduire l'emploi après deux ans.

La loi Aubry recherche un équilibre différent entre gains en emplois et coûts. Elle cherche à inciter les entreprises à passer aux 35 heures avant le 1er janvier 2000. Pour les entreprises qui acceptent de réduire la durée du travail en 1998, une augmentation de l'emploi de 6 % seulement est associée à la réduction des horaires de 10 % et à une subvention de 9 000 francs par salarié la première année, c'est-à-dire de 7,5 points de cotisations. Avec une compensation salariale intégrale, notre chiffrage nous conduit à attendre, pour 100 travailleurs, une augmentation de la production de 0,18 million, un maintien des profits à leur niveau antérieur et un coût budgétaire de 0,32 million. Le niveau des subventions a donc été choisi de manière à préserver l'équilibre financier des entreprises, mais il implique évidemment un déficit budgétaire. Reprenons-en le calcul. La mesure revient à aider cent emplois pour en créer six. Le coût budgétaire brut par emploi créé est donc de 9 000 × 100/6, soit 150 000 francs. Si l'on admet que l'emploi créé rapporte à l'Etat 50 % de cotisations supplémentaires et lui économise le versement de 30 % d'allocations-chômage, ce coût est ramené à 54 000 francs.

Le problème est que la création de 6 % d'emplois supplémentaires, bien que revue en baisse par rapport au véritable partage du travail, n'est pas garantie à terme, puisque les entreprises doivent s'engager à maintenir leurs effectifs pendant une période de deux années seulement. Comme nous l'avons vu, notre chiffrage nous amènerait à penser que les entreprises souhaiteraient plutôt une augmentation de l'emploi de 5 % pour une subvention permanente de 9 000 francs. Cela ferait passer immédiatement le coût de l'emploi créé à 84 000 francs. En outre, le dispositif prévoit une aide diminuant de 1 000 francs par an, pérennisée à 5 000 francs à partir de la cinquième année. Or nos calculs montrent que ce dernier niveau de subvention ne conduit, avec compensation salariale intégrale, qu'à un très faible accroissement de l'emploi de 1,3 %. Le coût de la création d'emploi devient ici exorbitant, il atteint un montant brut de 384 500 francs, et un montant de 288 000 francs en tenant compte des économies budgétaires réalisées grâce à la création d'emplois.

Par ailleurs, l'aide de l'Etat est insuffisante pour compenser l'impact de la réduction de la durée du travail sur la rentabilité des entreprises, puisque la perte de production de 0,67 million pour 100 travailleurs, accompagnée d'une augmentation de 0,23 million de la masse salariale brute, n'est pas compensée par le versement de 0,5 million de subventions. Ainsi, dans ce scénario avec compensation salariale totale, la réduction de la durée du travail des salariés est financée par l'Etat et les entreprises, avec un effet final très faible sur l'emploi. Nous nous retrouvons aux antipodes du partage du travail.

Notre exploration chiffrée nous ramène donc à des idées fort simples. La réduction de la durée du travail a un coût qui doit être supporté par l'une des parties, c'est-à-dire l'Etat, les entreprises ou les salariés. Les gains de productivité horaire et de réorganisation ne peuvent éviter une certaine baisse de la production mensuelle ou annuelle de chaque travailleur employé. Par ailleurs, le fait que la hausse de l'emploi amène des rentrées fiscales supplémentaires et évite des dépenses d'indemnisation du chômage ne suffit pas à faire apparaître un phénomène de courbe de Laffer : la baisse des taux de prélèvement n'a pas l'effet miraculeux d'augmenter les rentrées de l'Etat.

On peut reprocher à notre analyse d'avoir supposé implicitement que seules des considérations de rentabilité gouvernaient la demande de travail des entreprises. En réalité, des contraintes de débouchés pèsent sur l'économie française et justifient une analyse plus keynésienne. La réduction de la durée du travail peut alors avoir beaucoup plus facilement des effets positifs sur l'emploi. A demande donnée, on retrouve une règle de trois où une durée du travail plus faible implique immédiatement qu'un niveau d'emploi supérieur est nécessaire pour satisfaire la demande. En outre, les effets multiplicateurs caractéristiques des mécanismes keynésiens peuvent entrer en jeu, et la compensation salariale n'est pas un problème puisqu'elle contribue à stimuler la demande.

Tout n'est pourtant pas rose dans ce scénario. Même si l'on met l'accent sur la demande, la hausse de coût que représente la réduction de la durée du travail affecte les profits, ce qui explique sans doute l'opposition quasi systématique du patronat à la réduction de la durée du travail en l'absence d'aide de l'Etat. Par ailleurs, l'exigence de compétitivité internationale et la nécessité d'assurer la rentabilité de l'investissement impliquent que l'accroissement du coût horaire du travail, qui accompagne la réduction de la durée du travail, a aussi des effets défavorables sur l'emploi. Les effets les plus positifs de la réduction de la durée du travail risquent donc de n'être que temporaires.

Mais une objection plus radicale peut être formulée. Si vraiment le mal principal dont souffre l'économie française est de nature keynésienne, mieux vaut utiliser directement une politique de soutien à la demande qu'une réduction de la durée du travail, moins efficace à court terme et peut-être dommageable à plus long terme par ses effets sur l'offre.

Il existe donc des raisons économiques sérieuses pour ne pas partager l'engouement pour les politiques actives de réduction de la durée du travail. Croire qu'elles conduiront les salariés à accepter une moindre progression de leur pouvoir d'achat en échange d'un temps libre accru, pour favoriser un véritable partage du travail, constitue aujourd'hui, étant donné le projet de loi Aubry, un véritable acte de foi. Si cet acte de foi ne se réalise pas, les espoirs d'une baisse du chômage risquent d'être déçus.

Antoine d'Autume et Pierre Cahuc sont professeurs à l'université Paris-I et membres du centre de recherche MAD (Macroéconomie et analyse des déséquilibres).

LIVRES

La France va gagner

par Philippe Arnaud

LES CHANCES DES FRANÇAIS
sous la direction de Michel Gouilloud, Alain Schlumberger et Michel John Field,
Albin Michel, 390 p., 120 F.

Les ouvrages collectifs sont à la mode. Loin d'être « unique », la pensée s'exprime à plusieurs voix. La tentation de l'écriture « plurielle » est à double tranchant. Manquant parfois d'ambition intellectuelle, elle peut aussi produire de belles réussites, comme en témoigne *Le Travail, quel avenir ?*, présenté par Olivier Mongin, paru il y a quelques mois (Gallimard, coll. « Folio/Actuel », 345 p., 50 F). Ou encore ce livre qui réunit une trentaine d'« experts » français, d'horizons les plus divers, parmi lesquels Jean-Baptiste de Foucauld, Jean-Paul Fitoussi, Bernard Brunhes, Michel Crozier, Jacques Julliard, Daniel Cohen... Loin de la morosité complaisante, des caricatures faciles, des apitoiements suspects, ce livre s'inscrit clairement contre un certain pessimisme ambiant, dont le livre de Viviane Forrester, *L'Horreur économique*, a été le révélateur l'année dernière. C'est une sorte de *« consultation des savants »*, un peu sur le modèle de celles pratiquées au XVIIIe siècle par l'ancienne Académie de Dijon, qu'ont menée Michel Gouilloud et Alain Schlumberger, responsables d'entreprise et initiateurs de ce travail. Un livre donc, dans la meilleure tradition française. Il nous offre une photographie de la France sans fard, mais aussi sans noirceur particulière.

Quelles sont les chances des Français dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la mondialisation ? S'il est difficile de résumer l'ensemble des contributions, deux constats semblent cependant se dégager. Premièrement : que ce soit au sujet du chômage, de la protection sociale ou de la compétitivité des entreprises, il existe aujourd'hui, dans le domaine socio-économique, un consensus assez général, que l'on pourrait appeler « républicain », sur le diagnostic et sur un certain nombre de remèdes à apporter à la société française. Deuxièmement, ces idées sont souvent des solutions de bon sens, qui peuvent faire l'objet d'une véritable pédagogie politique, à condition de le vouloir.

Or c'est sans doute là que le bât blesse. C'est parce que les problèmes de société ont échappé au débat politique que le politique est aujourd'hui sur la sellette. *« La priorité absolue donnée à l'économie depuis 1983 (...) a entraîné des conséquences catastrophiques pour notre société »*, écrit Michel Gouilloud, récemment disparu, dont on lira avec intérêt la contribution.

Les Français ont changé. Ils sont davantage conscients de leurs forces et de leurs faiblesses. Comme ils le sont de la nécessité de réformer en profondeur les structures héritées de l'immédiat après-guerre. Mais peut-on leur reprocher de penser que ces remises en cause ne sont pas acceptables à n'importe quel prix ? La contestation partielle de certains acquis (on pense aux retraites) ne doit pas faire oublier la chance que constituent ces acquis, surtout si l'on compare la situation de la France à celle de beaucoup d'autres pays industrialisés. Là-dessus, les auteurs se rejoignent : la France reste un pays prospère, même si la richesse est mal partagée. Et même si elle doit évoluer pour préserver ses avantages en termes de compétitivité.

Finalement, la remise en question la plus importante de ces quinze dernières années a sans doute été celle de la notion de « progrès ». Non pas que les Français aient déserté le camp des Lumières. Mais, après un siècle de soubresauts, de mutations, de révolutions, ils se sentent à la croisée des chemins. Les voilà aujourd'hui *« sans illusions »*, comme l'écrit Jacques Julliard, à la fois sur l'Etat, la politique, l'idéologie, la gauche... et sur le marché, l'économie, la technique, la droite... Une chance là encore, qui ne signifie pas nécessairement *« la résignation à l'ordre actuel des choses »*, contre laquelle s'inscrit explicitement ce livre.

Sur la forme, on formulera un seul reproche : que les auteurs aient joué parfois en solo la partition qu'ils connaissent bien. Il reste que la tonalité qui émane de ces presque quatre cents pages est plutôt positive. Sur le fond, on regrettera la confusion faite par Michel John Field, journaliste, dans sa lettre ouverte à Viviane Forrester et à Ignacio Ramonet, du *Monde diplomatique* (que l'on n'attendait pas ainsi associés), entre « travail » et « emploi ». André Gorz rappelait récemment dans les colonnes du *Monde* le malentendu actuel sur le sujet si controversé de la « fin du travail ». Et qui fait que l'on peut très bien concevoir un « assèchement » du travail, alors que tant de besoins restent insatisfaits. Un malentendu, manifestement, qui dure.

Les Etats-Unis misent sur le continent noir

▼ Les échanges américains avec l'Afrique ont crû de 18 % en 1996. Leur croissance a dépassé, pour la deuxième année consécutive, celle des échanges globaux des Etats-Unis

Le 22 mars, Bill Clinton sera le premier président des Etats-Unis à se rendre en Afrique noire depuis Jimmy Carter en 1978. Sa tournée doit le conduire au Ghana, au Sénégal, en Ouganda, au Botswana et en Afrique du Sud. *Deux catégories d'électeurs aux préoccupations divergentes* – les Afro-Américains et le grand capital en majorité blanc – sont à l'origine de cet intérêt pour l'économie des quarante-huit pays de l'Afrique subsaharienne. Promouvoir le capitalisme, le *libre-échange et les liens commerciaux* avec l'Afrique, qui accueille 10 % de la population mondiale et possède d'immenses ressources naturelles, tels sont les principes du plan lancé par Bill Clinton à la veille du dernier sommet du G 7, à Denver en juin 1997, et baptisé « Partenariat pour aider la croissance et les débouchés en Afrique ».

Cette initiative a été applaudie par les grands patrons (General Motors, Coca-Cola, Mobil Oil, Caterpillar) réunis au sommet du Corporate Council on Africa d'avril 1997 *en Virginie*. *Dans son message adressé aux mille congressistes, dont sept chefs d'Etat africains*, Bill Clinton avait souligné que les échanges américains avec l'Afrique subsaharienne dépassaient de 20 % les échanges avec l'ex-Union soviétique. En insistant sur le fait *que le développement souhaité dépendait du commerce et non de l'assistance*, le président a fait approuver ce projet par un Congrès à majorité républicaine.

Le coût élevé de l'aide d'urgence après les désastres humanitaires en Afrique a conduit le président Clinton à demander plus de démocratie et un meilleur respect des droits de l'homme, en même temps qu'il poussait au redressement économique des pays *dévastés par les combats*.

L'Afrique n'est pas un partenaire commercial important des Etats-Unis, comme l'Amérique latine ou l'Asie. Les exportations américaines vers l'Afrique noire ont représenté seulement 1 % des exportations totales en 1996. Il s'agissait *surtout de produits manufacturés, comme les véhicules* et les équipements informatiques, et de denrées agricoles, comme le blé et le riz. Les importations n'étaient guère plus importantes : 2 % du total des importations américaines, essentiellement du pétrole en provenance d'Angola, du Nigeria et du Gabon et des *produits tropicaux comme* le café et le cacao.

En 1996, l'Afrique noire ne représentait que 3,5 % des importations américaines bénéficiant du système généralisé de préférences (SGP), l'équivalent américain de la convention de Lomé, et les textiles africains sont toujours soumis à des quotas et à des droits de douane aux Etats-Unis. Malgré cela, les échanges américains avec cette région ont crû de 18 % en 1996 et, pour la deuxième année consécutive, leur croissance a dépassé celle des échanges globaux des Etats-Unis.

L'investissement direct américain en Afrique subsaharienne en 1996 représentait moins de 1 % de tous les investissements des Etats-Unis à l'étranger : 540 millions de dollars (3,2 milliards de francs), dont 97 % se répartissent entre le Nigeria et l'Afrique du Sud. Mais cet investissement s'est montré *plus rentable que les autres* : trois fois plus en moyenne que le taux mondial entre 1990 et 1994, selon certaines grandes entreprises.

Susan E. Rice, sous-secrétaire d'Etat aux affaires africaines, a formulé les deux principes qui dirigent la politique américaine en *Afrique : protéger les citoyens et* les intérêts américains contre les menaces des Etats *« terroristes »*, tels le Soudan ou la Lybie, et accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Cet objectif n'est pas altruiste. Susan Rice notait récemment : *« A mesure que croîtra l'immense marché africain, pour le moment inexploité, de 600 à 700 millions de personnes et qu'augmenteront nos parts de marché*, déclarait-elle, *ce sont des milliers de nouveaux emplois qui se créeront aux Etats-Unis.* » Actuellement, les Etats-Unis détiennent 6,7 % de parts du marché *africain*, le Japon 7,2 % et l'Union européenne 30 %.

PROJET DE LOI

Le président Clinton a déposé, en 1997, une loi *« sur la croissance et le développement en Afrique »*. Celle-ci ambitionne d'ouvrir davantage le marché américain aux importations africaines en permettant au président de définir une zone de libre-échange avec l'Afrique subsaharienne comparable à l'Alena (Association de libre-échange nord-américaine). Elle veut encourager les investissements directs américains en réservant les fonds de l'OPIC, la société d'investissement privé à l'étranger, aux investissements en capital vers l'Afrique australe (120 millions de dollars, soit 720 millions de francs) ou subsaharienne (150 millions de dollars) ainsi que dans les infrastructures (500 millions de dollars). *La loi prône aussi l'annulation des dettes bilatérales et multilatérales* des pays les plus pauvres.

Les projets du président Clinton suscitent des réactions diverses. Plusieurs dirigeants africains ont estimé que les Etats-Unis ne pouvaient unilatéralement fixer les critères d'une *économie suffisamment « réformée »* pour avoir le droit de commercer avec eux. D'autres redoutent que les mesures d'ouverture des marchés déjà mises en pratique par les deux tiers des Etats africains nuisent aux économies locales en ne tenant pas compte de leurs fragilités structurelles.

Le groupe des représentants noirs au Congrès veut revenir sur les coupes de 25 % pratiquées dans l'aide au développement africain par les républicains, il y a trois ans. Un autre groupe de défense, l'Africa Fund, craint que l'administration *Clinton se soucie plus de sécurité* et de libre-échange que de droits de l'homme ou de démocratie. Car, disent-ils, les Etats-Unis sont toujours le principal consommateur de pétrole du Nigeria, qui est le deuxième débouché des exportations américaines au sud du Sahara, alors que la dictature militaire de Lagos a *emprisonné des milliers de personnes...*

Carole J. L. Collins

Jean-François Bayart, directeur du Centre d'études et de recherches internationales (CERI)

« En Afrique, la privatisation de l'Etat est propice à sa criminalisation »

« L'Afrique noire va-t-elle mieux, pour cause de reprise, ou bien très mal, si l'on en croit votre livre *La Criminalisation de l'Etat en Afrique*, écrit en collaboration avec Stephen Ellis et Béatrice Hibou (Complexe, 1997) ?

– Je veux éviter aussi bien l'afro-pessimisme de la Banque mondiale qui se gargarise des résultats économiques de l'Ouganda que l'afro-pessimisme de certains cercles qui ne voient ce continent qu'en guenilles !

» *Les sociétés africaines vivent* de très fortes tensions qui se traduiront par des conflits coûteux au point de vue humain, mais elles se montrent également très flexibles. L'Afrique est un continent de pionniers : au Liberia, en Sierra Leone ou dans l'ouest de l'ancien Zaïre, on constate une ruée sur le *diamant* ; les *« lutteurs »* de Kinshasa se livrent à du commerce sauvage d'essence ; les *« sapeurs »* bakongos de Brazzaville entreprennent le voyage initiatique vers la France.

» L'innovation économique et culturelle est évidente dans cette Afrique qui évoque la Californie de la ruée vers l'or et ses ascensions *sociales aventurières et individualistes*. Je ne veux pas dire, pour autant, que la Silicon Valley se profile derrière, car les économies africaines sont informelles. Elles échappent au fisc et leurs statistiques sont fausses. Ou plutôt négociées avec la Banque mondiale et le FMI (Fonds monétaire international).

– *Pourquoi ces économies* restent-elles informelles ?

– Parce que l'Afrique est prisonnière d'une double impasse : l'ajustement structurel et l'absence de démocratie.

» Au cours des années 80, l'échec du modèle néo-mercantiliste, reconduit après les indépendances, a valu à l'Afrique un déclassement économique qui s'est traduit par un gonflement de sa dette. L'ajustement économique a donc été prescrit par les institutions internationales pour réduire les déficits et accélérer les privatisations. Ces remèdes n'ont permis ni la sortie de crise ni l'insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale. Le constat le plus cruel est que l'ajustement ne s'est pas traduit par une reprise de l'investissement chez les *« bons élèves » que sont le Ghana et l'Ouganda*.

» Celui-ci conserve une économie comparable à celle des régimes prédateurs ou néo-mercantilistes d'antan : le chef de l'Etat, Yoweri Museveni, et les siens, notamment son demi-frère, Salim Saleh, qui est ministre de la défense, ont accaparé les richesses du pays et jusqu'à certaines mines de diamant zaïroises. *Cela donne une* économie en trompe-l'œil dans laquelle la Banque mondiale et le FMI ont financé *de facto* l'effort de guerre au Rwanda et au Zaïre, ainsi que la répression de la rébellion *« millénariste »* à la frontière soudano-ougandaise qui a fait quelque 200 000 morts depuis 1986.

En quoi consiste l'économie de prédation ?

– C'est l'économie de traite du XIX[e] siècle dans laquelle un Samory en Guinée ou l'Etat esclavagiste de Zanzibar passaient des joint-ventures avec les grandes compagnies concessionnaires. A partir de 1930, les colonisateurs ont accepté de coopter des producteurs indigènes *dans le café ou le cacao qui ont formé* une bourgeoisie *agraire* dont sont nés les mouvements indépendantistes. Jomo Kenyatta au Kenya et Félix Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire en étaient issus.

» L'Afrique noire hésite entre le modèle « prédateur » et le modèle « mercantiliste ». Au lendemain des indépendances, les bourgeoisies *africaines avaient pillé les entreprises publiques et* les fonds de stabilisation des cours de matières premières agricoles. A l'occasion des privatisations, elles vont se vendre à elles-mêmes les entreprises publiques. Comme les nomenklaturas russe ou polonaise. A cette différence près qu'en Europe de l'Est la démocratisation progresse.

– Voulez-vous dire que la démocratie est en panne en Afrique ?

– Oui, et c'est la deuxième impasse du continent. On y assiste à un regain d'autoritarisme. Au Togo comme au Cameroun, au Gabon comme au Zaïre ou en Côte-d'Ivoire, les chefs d'Etat instrumentalisent le passage au multipartisme en créant des formations *politiques « bidon »*. *Quand il y a alternance au pouvoir*, celle-ci se fourvoie dans des restaurations autoritaires, comme au Congo-Brazzaville ou en Zambie.

» On constate partout une criminalisation de l'Etat, car l'échec de l'ajustement structurel allié au retour de l'autoritarisme fait le lit de la criminalité. *Les élites au pouvoir s'emparent des créneaux économiques criminels : la drogue*, les armes, la prostitution, le blanchiment de l'argent sale, la fausse monnaie, les voitures volées, etc.

» Notre pronostic est que ce processus débouchera dans les prochaines années sur une réinvention de l'économie de traite et de prédation du *XIX[e] siècle* et sur *des perspectives extrêmement sombres*. Certes, *on peut considérer* que cette criminalisation est une forme de « renégociation » de l'insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale. Les Ibos du Nigeria ont commencé dans les réseaux narcotiques comme « mules » ou convoyeurs. On estime qu'ils contrôlent aujourd'hui *40 % de l'héroïne importée aux* Etats-Unis : c'est une forme de globalisation !

– Pensez-vous qu'il s'agisse d'un processus sauvage de formation de capital, laissant présager un vrai démarrage économique ?

– Ces pratiques criminelles permettent *la survie*, voire l'enrichissement *de quelques-uns*, mais pas l'investissement. L'argent Ibo de la drogue n'est pas rapatrié en Afrique.

– Est-il possible aux institutions étrangères d'éviter ces dérives ?

– Je suis très sceptique sur l'attitude des bailleurs de fonds qui veulent imposer *leurs règles de conditionnalité en matière de* démocratie ou de *good governance* pour poursuivre leurs aides économiques. Ces institutions ne sont pas vraiment décidées à bloquer les fonds en cas de mauvaise volonté du pays concerné : les programmes d'aides justifient l'emploi des salariés de la Banque mondiale et, pour sauver la zone franc, la France fait semblant de croire que les Etats d'Afrique centrale *respectent les critères qu'elle leur impose*.

» Or, les gouvernements africains contournent systématiquement les conditionnalités. Ils fabriquent des institutions en carton-pâte avec lesquelles traitent les bailleurs de fonds. Car l'Afrique est le monde du jour et de la nuit, *du visible et de l'invisible. Les présidents Paul Biya au Cameroun ou Daniel arap Moi* au Kenya gouvernent avec des personnages demeurés dans l'ombre qui dirigent l'économie formelle comme l'informelle. Et plus les bailleurs de fonds avancent de conditionnalités, plus l'Afrique se rétracte derrière ses masques. Le dernier produit d'exportation du *Sénégal est son expérience « démocratique » qui lui vaut une aide* considérable, alors que les trafics y atteignent un niveau impressionnant.

En elle-même, la privatisation de l'Etat et de ses fonctions régaliennes (douanes, défense) semble propice à la criminalisation politique.

– *Voulez-vous dire qu'il faut réintroduire l'Etat dans l'économie africaine ?*

– Il n'y a pas de recette miracle pour enrayer le processus de dégradation. La dévaluation du franc CFA a été catastrophique en Afrique centrale. En revanche, en Afrique de l'Ouest, les gouvernants se sont concertés pour mener une *politique plus cohérente*.

» *Tout dépend en partie des hommes au pouvoir : s'ils sont de* véritables hommes d'Etat comme cela s'est trouvé au Mali ou en Afrique du Sud, ils peuvent enclencher un cercle vertueux en menant de pair – comme en Hongrie ou en Pologne – une vraie politique *d'ajustement structurel*, une modernisation *de l'économie* et une démocratisation politique. Mais l'illusion est sans doute de croire qu'il peut y avoir une révolution économique en Afrique sans révolution politique. »

Propos recueillis par Alain Faujas

LA MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

Les réserves de la fourmi et les pertes de l'écureuil

Il n'est pas aisé de comprendre pourquoi les Etats-Unis, avec des ménages peu épargnants, se portent plutôt bien, alors que le Japon, très épargnant, accumule les déboires. Les choses se présentent pourtant simplement. Un ménage dont le revenu mensuel est de 7 000 francs et qui ne dépense *que 6 000 francs* épargne, par définition, *la différence, c'est-à-dire* 1 000 francs.

Pourquoi ne dépense-t-il pas tout ? Par précaution, bien sûr. Nul ne *sait ce qui peut arriver* et il faut pouvoir faire face à des dépenses imprévues : un équipement à remplacer, un déménagement, le risque de chômage. Par prévoyance, aussi. Il faut préparer des dépenses futures déjà planifiées : le paiement du tiers provisionnel, l'acquisition du logement, la préparation des vacances, de la retraite...

L'épargnant sait donc que ses futurs revenus ne lui permettront pas nécessairement de couvrir ses futures dépenses, qu'elles soient prévisibles *ou non. Comme la fourmi* avisée de la fable, il veut éviter le sort de l'imprévoyante cigale : chercher un prêteur, avec les aléas que cela comporte.

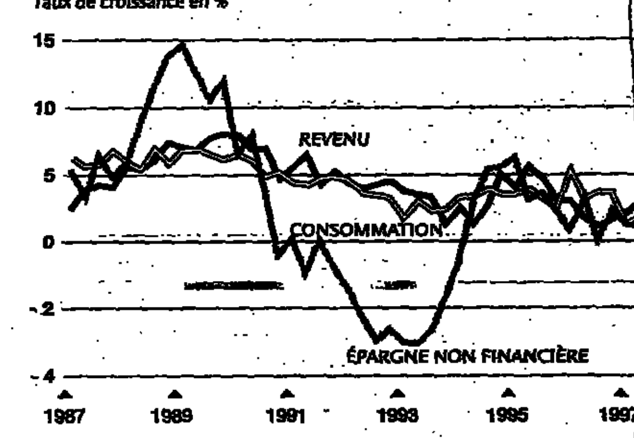
Précaution et prévoyance renvoient au caractère d'indépendance et de sécurité de l'épargne, et donc à la notion très populaire de « santé financière ». Les finances sont saines si les dépenses n'excèdent pas les revenus (du moins pas trop, ou pas trop longtemps) : *l'entreprise a des* fonds propres abondants, *l'Etat maîtrise ses déficits*, les ménages peuvent faire face à *un retournement d'activité*.

En fait, l'épargne est d'abord un transfert dans le futur d'un pouvoir d'achat et s'inscrit dans le temps : dépenser moins aujourd'hui et davantage demain. Le versant symétrique de l'épargne est l'emprunt. Epargner aujourd'hui permet de ne pas emprunter demain. Ou encore, emprunter aujourd'hui (pour pouvoir dépenser) implique de moins dépenser demain (pour pouvoir rembourser).

Mais surtout l'économie signale un troisième motif d'épargne, *moins connu*, le motif de spéculation. Formulé tel *quel, il peut heurter*. La spéculation *concernerait-elle le comportement des ménages* dans leur ensemble ?

Il faut s'entendre sur le mot. Si l'épargne de précaution et de prévoyance concernent l'anticipation de dépenses futures, prévisibles ou non, l'épargne de spéculation se réfère à l'anticipation d'un prix. Celui qui prévoit que le prix d'un bien va baisser attendra avant de l'acquérir. Et inversement, s'il pense que le prix augmentera.

▼ Revenu, consommation et épargne non financière des ménages français



Un exemple ? Les primes à l'automobile. Les ventes s'étaient considérablement accrues juste avant l'interruption de la mesure. Les particuliers ont bien sûr voulu réaliser leur achat avant l'arrêt de la prime, donc avant l'augmentation du prix de l'automobile. Ils ont avancé leur achat, ce qui, dans une optique temporelle, correspond bien à une réduction d'épargne. Un autre exemple : l'immobilier.

Ceci conduit à une composante de l'épargne, dite *« épargne non financière »*. En fait, toutes les dépenses ne sont pas équivalentes. Acquérir un logement n'est pas la même chose que partir aux sports d'hiver : *le logement reste acquis, il continue de rendre service, il s'inscrit dans* le *patrimoine. L'acheteur qui consacre ses finances à l'achat d'un logement ne réduit pas son épargne* : il transforme une épargne financière en une épargne non financière.

Ainsi, pour mesurer l'épargne de l'ensemble des ménages, on estime d'abord leurs achats nets de logements (ceux qu'ils ont achetés moins ceux qu'ils ont vendus, ce qui revient à peu près aux achats de logements neufs), c'est-à-dire leur épargne non financière. On estime en parallèle leur consommation (leurs dépenses hors logement) et leur revenu. L'épargne financière, au sens usuel, résulte alors d'un petit calcul :

Revenu (environ 5 500 milliards de francs en 1996) – consommation *(4 750 milliards) = épargne globale (750 milliards)*.

Epargne globale (750 milliards) – épargne non financière (logements : 450 milliards) = épargne financière (300 milliards).

L'épargne non financière constitue donc une part importante de l'épargne : à peu près 450 milliards sur 750 en 1996 (dernier chiffre connu). Or, le prix d'un logement neuf a deux composantes : le prix de la construction et le prix du terrain. Le premier ne subit pas d'évolution spectaculaire depuis dix ans (l'indice du coût de la construction suit à peu près l'inflation). Mais il n'en est pas de même du second. A la fin des années 80, l'immobilier avait connu une flambée des prix. Or, s'agissant *d'immobilier ancien, le prix en cause* ne concernait pas tant l'immeuble (*déjà construit*) *que le terrain sur* lequel il se situait.

Si on représente en France la progression du *revenu*, de la consommation et de l'épargne non financière des ménages depuis dix ans, on constate que cette dernière présente un cycle marqué et spécifique :

– une forte progression à la fin des années 80, lorsque les prix des terrains s'accroissaient ;

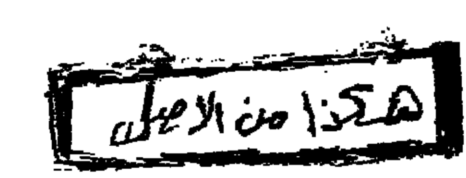
– un ralentissement, puis une contraction à partir de 1991 : la bulle *immobilière s'était* retournée, les prix s'étaient mis à baisser.

Comme pour l'*automobile*, les *ménages* français ont dans un premier temps voulu acheter avant que les prix ne *montent encore*. Puis, les prix étant orientés à la baisse, ils ont différé leurs achats dans l'*attente qu'ils* baissent encore. Il s'agit bien du motif de spéculation.

Quel rapport avec le Japon ? Les ménages japonais sont très épargnants. Or les prix fonciers au Japon avaient connu des hausses vertigineuses : des terrains à la périphérie de Tokyo ont pu valoir jusqu'à cinq fois le prix du mètre carré parisien du « triangle d'or ».

Rétrospectivement, l'épargnant japonais fait, plutôt qu'à la fourmi, penser à l'écureuil *qui*, égarant ses noisettes, épargne inutilement. Puisque le patrimoine des *ménages japonais* s'est fortement réduit avec la baisse des prix fonciers, c'est comme s'ils avaient, à l'époque, « épargné pour rien ».

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais



IMMOBILIER

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

LE BAROMETRE DE L'IMMOBILIER PAR LES NOTAIRES

Le marché des parkings et garages individuels

Évolution du montant moyen des garages à Paris et en Petite Couronne depuis 1990 (derniers chiffres connus : 30 septembre 1997)

Paris — Hauts de Seine — Seine Saint Denis — Val de Marne

les garages constituent toujours un investissement très prisé par les parisiens. Ils enregistent à Paris une augmentation :
- en volume de +6,5%,
- en chiffre d'affaires de +3,7%

sur les 9 premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1996.

Parallèlement le marché reste relativement stable tant en volume (-2%) qu'en chiffre d'affaires (-1,5%) sur les départements de Petite Couronne.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01 44 82 24 00

PARIS NOTAIRES

VENTES

FOND DE COMMERCE

Près ABLIS, ds ancienne écurie, restaurant de caract. LIC 3, poutres, chem., 50 pl. *plus autres bât. surf. 700 m²* Tél. : 02-37-31-31-73 préf. 10 h-14 h

PARKINGS

ENCHÈRE NOTAIRE
Saint-Cloud
9, parc de Béarn
3 park. bât. N, 2e s.-sol mis à prix 55 000 F chacun visites 10 & 20/3 de 11 h à 13 h, *17/3 de 14 h à 16 h*
P. Marchand. 01-46-02-70-10

APPARTEMENTS

PARIS-2e

Bourse, P. de taille, stand. 3e ét., travx, 185 m² et 229 m² 17 000 F le m². Tél. : 01-40-26-11-84 Poss. Périssol

PARIS-3e

MARAIS, MUSÉE PICASSO beau 2 P., poutres, volume ! bel imm. XVIIe, 1 380 000 F AIM. 01-53-01-99-01

PARIS-4e

ÎLE SAINT-LOUIS 3 P., à rénover, JOLIE VUE ! AIM. 01-53-01-99-01

SAINT-PAUL, 6 P.
Moulures, volumes. 3 100 000 F AIM. 01-53-01-99-01

Ile Saint-Louis, loft 45 m², 1 350 000 F. 01-45-47-88-01 *ou 06-09-18-91-42*

PARIS-5e

JARD. DES PLANTES
R. de ch., s/jardin + 1er ét. 140 m², charme. 01-43-36-17-36

CLUNY 96 m², balcon, bel imm. 2e asc. 2 550 000 F charme. LITTRÉ. 01-45-44-44-45

PARIS-6e

LUXEMBOURG, 4 P.
sur cour très claire 2e, asc. – 01-43-36-17-36

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 3 P. 78 m², 3e asc. s/cour fleurie LITTRÉ. 01-45-44-44-45

PARIS-7e

DUPONT-DES-LOGES 7 P., 228 m², 4e ét., soleil, 5 900 000 F. 01-45-31-51-10

ALMA SUPERBE IMM. 7 P. 236 m², 3e asc., plan parfait, LITTRÉ. 01-45-44-44-45

Part. vend métro Bac 190 m², stand., 3/4e ét., Park., Px : 6,1 MF
Tél. : 01-45-51-07-24

PARIS-8e

FRANK ROOSEVELT,
6 P., 178 m²
caract., 2e, asc., 3 650 000 F VALMONT. 01-44-94-04-40

SAINT-AUGUSTIN
2 P., 745 000 F
41 m², bon plan, 2e, plein sud clair, calme. 01-44-94-04-40

PARIS-9e

CADET-MONTHOLON
115 m², 4 chbres, pierre de t., dble expos. 2 000 000 F X'IMMO. 01-40-25-07-05

PARIS-10e

JOLIE VUE SUR CANAL 4 P., 5e ét., asc., 1 525 000 F AIM. 01-53-01-99-01

PARIS-11e

SEFIMEG vend *refaits à neuf*
TRÈS BEAUX 2 PIÈCES
51 à 57 m²
712 000 F à 805 000 F
TRÈS BEAUX 3 PIÈCES
60 à 65 m²
870 000 F à 963 000 F
53, AV. PARMENTIER
Visites mercredi et jeudi de 11 à 13 h et de 14 à 19 h
01-48-06-22-96

Mo BASTILLE, récent 3 P., 67 m², balc., 3e ét. s/jardins cave park. 1 200 000 F Mme Michaut. 06-07-74-89-62 Gérer. 01-42-65-03-03

PARIS-12e

PRÈS ARSENAL ET SEINE 5 P., bel imm. 1900, standing AIM. 01-53-01-99-01

(12e) GARE LYON (FACE) très bel imm. haussmannien gd 6 P., 190 m² + 1 chbre serv. belle hauteur ss plafond moul. cheminée. 3 900 000 API. 01-43-73-62-61

PARIS-13e

6 P. PORT-ROYAL
triple récept., 4 chbres cuis. équ., 2 bns, parfait ét. stand., pierre de t. 3 900 000 F. 01-43-35-32-08

Gd ESPACE à terminer 128 m², 1 chbre, 2 expos., park. 2 400 000 F. 01-45-46-26-25

PARIS-14e

Proche Montsouris, stand. 1993, séj. 3 ch., cuis., 2 bns, 90 m², balc. calme, sol., pk. 01-43-35-18-36

Plaisance, imm. 1980, magnif. 3 P., 80 m², cuis. équip., pl. sol., à voir. 01-43-35-18-36

Denfert, anc. 3e ss asc., 3/4 P. *104 m², tr. bon plan sans vis-à-vis, chf gaz.* 01-43-35-18-36

RUE DIDOT, bel imm., 3 P. s/jard., 55 m², 3e ét., 895 000 F LITTRÉ. 01-45-44-44-45

PARIS-16e

AV. P.-DOUMER
BEAU 2 P., 60 m², BALC. 1 300 000 F. 01-44-94-04-40

IÉNA 310 m² PRESTIGE VUE Soleil. Services Box MANAGER. 01-45-61-00-13

PARIS-17e

PEREIRE, DERNIER ÉT. ORIGINAL, 255 m², soleil. Balc. Manager. 01-45-61-00-13

PARIS-18e

AV. JUNOT. Appt-atelier haut s. plafond 4 m, salon, s. à m., 1 chbre, 1 bureau *+ cour-jard. Soleil, calme* 2 850 000 F. 01-46-06-16-36

YVELINES 78

PRÈS PARLY 2, DS VERDURE 4 P., 80 m², 2e ét., TB, refait neuf, E/O, calme, vue ds parc de la résid., ttes commod. proche LA DÉFENSE, PARIS, VERSAILLES Px 1 MF. PPTAIRE. 01-47-73-57-56

Le Vésinet centre RER, 175 m² + combles + cour volume, calme, gros trav. à prévoir. Px 1,3 MF Tél. : 06-60-45-27-10

HAUTS-DE-SEINE 92

ST-CLOUD (VILLAGE) gd 2 P. (68 m²), vue magnif. s/le Bois et Paris, balc. asc., lumineux - 930 000 F API. 01-43-73-62-61

LEVALLOIS
Institutionnal vend très bon rapport qualité-prix
2 P., 51 m², 4e ét., 651 000 F
2 P., 58 m², 3e ét., 762 000 F
studio, 33 m², 3e ét., 438 000 F
cave comprise + parking gardien, digicode,
AD VALOREM
01-56-59-77-77

Asnières, près marché 4 rtes, Imm. 1981, ét. él., séj. dble, 3 ch. 94 m², cuis. équipée, calme, park. 895 000 F. 01-43-35-18-36

ENCHÈRE NOTAIRE
Saint-Cloud
9, parc de Béarn
Vue exceptionnelle Paris
6 P., 168,8 m² + 2 park.
Mise à prix : 3 100 000 F
2 P., de serv. 18,9 et 16 m²
Mise à prix : 180 000 F chac.
Visites 10 et 20/3 de 11 h à 13 h, 17/3 de 14 h à 16 h.
P. Marchand. 01-46-02-70-10

VAL-DE-MARNE 94

VILLEJUIF-LOUIS-ARAGON 4/5 P., 95 m², 3 chbres, résidence calme, verdure park., digicode, *métro 5 min.* 850 000 F. 01-53-83-02-81

APPARTEMENTS MAISONS

Paris Rég. parisienne

CHARENTON (BOIS) Hôtel particulier *8 P., vue sur BOIS* 6 000 000F. 01-45-31-51-10

Pr. Butte-aux-Cailles, maison anc., 3 nivs, 4/5 P., 150 m², charme jardinets, soleil, park. 01-43-35-18-36

PROPRIÉTÉS

PROVINCE

A SAISIR 60 MN de Paris par A6, Montargis gare SNCF, golf, équitation, sur place anc. métairie sur terrain 4 ha bordé par le canal. séj. cathédrale mezzanine, cheminée, salon cuis., 3 chbres, bain, WC + maison d'amis, 4 P., + dépend., px. total 798 000 F. Crédit poss. *02-38-85-22-92*

100 km de Paris en lisière de la forêt d'Orléans, site naturel except. sur 12 ha en plein bois, mais. trad., *parquet chêne de 235 m²* (séj. 80 m² et chem., 5 chbs, 2 s de b, 1 sd) 2e mais. de 160 m² + 100 m² divis. en burx et atel. en bord étang 1 ha Tél. : 02-38-33-81-81 (HB) Tél. : 02-38-33-77-07 (REP)

NICE FABRON résid. appt villa 3/4 P., 130 m², jard. 180 m² caves, garage, parking 1,7 MF, particulier 04-93-71-92-44

Les Baux-de-Provence Bastille provençale 240 m² hab. dépend. 100 m², terrain boisé 2 ha 60. pisc. 6 x 12 Poolhouse Px 3,2 MF. Tél. : 04-90-90-52-19

APPARTEMENTS MAISONS

PROVINCE

Vallée Chamonix sup. appt ds chalet, 110 m² tt cft, ensoleillé, vue Mt-Bl., prox. remontées, jard., gar. *P : 1,680 MF. T : 04-50-54-14-58*

Exceptionnel près de Béziers vd maison à moitié px pour départ retraite, bon état 2e ét. ter. couv., 60 m² gar., cave *150 000 F. Tél. : 01-44-52-03-30*

ST-CHÉRON 91 sur 1 177 m², mais., exc. ét. 220 m² hab., s.-sol, ver., terrasse, 100 m², park. 4 v. RER, ttes commodités, 1,4 MF Tél. : 02-51-22-07-92 (19 h)

TERRAIN

A v., 34 Bédarieux, 35' Valras, prox. lac Salagou, Languedoc-Rous., terrain de loisir, n. constr., 7 100 m², 10 F/M² Mme Salas. T. : 04-67-95-50-44

APPARTEMENTS

Etranger

Part. vd Athènes appt 3 P., CSB 68 m², TBE ds PET IMM. STAND. grand balcon ombragé exc. sit. hors zone pol. prix just. 400 KF à débattre. Tél. : 03-84-42-46-69 (soir)

VENTE AUX ENCHÈRES
EN LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS
LE 24 MARS 1998 À 17 HEURES
LE PALACE
8, rue du Faubourg-Montmartre
et 3/3 bis, cité Bergère, PARIS-9e
Murs et fonds
Mise à prix : 22 000 000 F
(pouvant être baissée jusqu'à 16 500 000 F)
Visites 12/3 de 15 h à 17 h et 21/3 de 11 h à 13 h.
Renseignements : 01-45-61-55-70
Y. CRUNELLE, Notaire
164, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 Paris

DIVERS

Opportunité d'avoir
VOTRE ÎLE PRIVÉE
dans les Caraïbes. Autres excell. investiss. dispon. ds l'île de Roatan en pl. expansion. Pr infos : SECUA PROPERTIES Fax : 00-504-4451629 ou E-MAIL : martin@mgl.ca.

ACHATS

APPARTEMENTS

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant *chez notaire. 01-48-73-48-07*

POUR INVESTISSEUR hôtel particulier, 800 m², ville sud Paris, empl. 1er ordre Tél. : 02-38-42-02-02 Fax : 02-38-62-86-34

HÔTELS PARTICULIERS

Pour investisseur, hôtel particulier 800 m², ville sud Paris, empl. premier ordre. Tél. : 02-38-42-02-02 Fax : 02-38-62-86-34.

LOCATIONS

DEMANDES VIDES

Part. rech. à louer juin/juil. période Coupe du monde, appt 2-3 chbres Paris 1er, 4e, 6e, 7e, 8e 01-45-49-28-70. 18 h à 20 h

Particulier recherche Neuilly bois 4 P., *rez-de-jardin* Tél. : 01-42-17-39-45

MASTER GROUP
47, r. Vaneau 75007 Paris rech. *appts vides ou meublés* toutes surfaces pour CADRES BANQUES ET GRANDES SOCIÉTÉS 01-42-22-98-70

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116 Rech pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME, HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
01-47-20-30-05

OFFRES VIDES

LEVALLOIS CENTRE
Studio neuf, 22 m², dans imm. neuf avec visiophone, code, exposé sud, parquet, cuis. américaine équipee, cave. 2 970 F/mois, ch. comp. *Honoraire 2 970 F* TTC. Ag. Bourdonnais ABGC. Tel. : 01-44-18-06-05

- 7e SOLFERINO, studio, 45 m² 4e S/Verdure, 4 350 h. ch.
- 16e R. CIVRY, beau studio, 48 m², 5 000 F
- 16e PASSY, beau 4 P., prof lib. poss. 8 000 h. ch.
- 4e RAMBUTEAU, 3 P., 85 m² 3e, asc., 8 200 h. ch.

VALMONT. 01-44-94-04-40

Loue appt. F2 et F5 dans résid. de stand. dans le 15e, Mo Javel. Tél. : lun. ven. 9 h-18 h : 01-45-25-95-01

Loue appt., du studio au F5 dans résid. de stand. à *Passy (16e). Tél. : lun.-ven.* 9 h-18 h : 01-45-25-95-01

MONTMORILLON, 86, idéal pour retraités appt 2 P., tt confort loyer 2 000 F *Tél. : 05-49-91-35-08 (HR)*

Boulogne, neuf, res. stand. 3 P., 72 m², cuis. equipée dble park., cave, prox. métro + commerces. 8 000 F CC Tél. : 01-55-20-01-20

AGENDA

VACANCES TOURISME LOISIRS

A louer, 04, du 1er mai au 30 septembre, coquette petite maison, très belle vue, tout confort, proche Riez. Au moins 15 jours.
Tél. : 04-92-77-71-19

NEIGE à PRIX CANON PÂQUES *CHAMONIX Mont-Blanc* 2 P. 2 230 F, stud. 1 685 F T. : 04-50-53-4096 fx 55 9536

IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS

arrondissement

Le Clos Ste Elisabeth
3, rue Sainte-Elisabeth
75003 Paris

Réalisation :
TRANSIMMEUBLES
Commercialisation :
TRANSIMMEUBLES
CONSEIL
Tél. 01 47 03 48 63

Au centre de Paris

Dans un quartier commerçant, bien desservi en transport en commun. Un immeuble neuf de 6 étages respectant les façades pierre de taille de la rue. Appartements traversant sur rue et jardin.
11 appartements : studio, 2/3 pièces et 4/5 pièces.
A partir de 20 000 F le m²
Parking : 150 000 F
Boxe : 180 000 F

TRANSIMMEUBLES

7e arrondissement

Le 72, rue Saint-Dominique et le 15, rue Jean Nicot
75007 Paris

Commercialisation : SODEMI
Bureau de Vente : 15, rue Jean Nicot ouvert le vendredi, samedi, dimanche et lundi de 11h à 17h et visite sur rendez-vous.
Tél. 01 41 92 22 21

Mise en vente de quelques appartements prestigieux au cœur du 7ème

Entre Invalides et Champ de Mars, dans le 7ème le plus convivial, le "72, rue Saint-Dominique" et le "15, rue Jean Nicot" vous offrent le choix entre un nouvel immeuble doté de tous les avantages du neuf : qualité de la construction et des prestations, dernières normes techniques, balcons, terrasses, parkings en sous-sol... et une superbe rénovation avec tout le charme et le cachet de l'ancien, qui bénéficie également des frais de notaire réduits.
Aujourd'hui, il ne reste que quelques appartements livrables immédiatement à partir de 30 035 F le m². Du studio au 6 pièces-duplex (dont quelques surfaces spéciales investisseurs).

8e arrondissement

37, bd Malesherbes
75008 Paris

Réalisation
FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues
Immobilier,
42/44, rue de Bellevue
92100 Boulogne
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

NOUVEAU

Une rénovation de prestige.
Tout le charme de l'ancien allié au confort du neuf.

A 200 m de la place Saint-Augustin et à 400 m de la Madeleine France construction 1er promoteur certifié assurance qualité ISO 9001 vous propose de superbes appartements, du studio au 5 pièces, aux prestations de grand standing (grandes hauteurs sous plafond, grandes caves...). La conception et les prestations des appartements ont été étudiées dans les moindres détails pour vous offrir confort, luminosité et espace optimum.
Téléphonez dès maintenant au 01 46 03 22 00 de 9h à 19h pour bénéficier du meilleur choix.

FRANCE CONSTRUCTION

14, rue de l'Arcade
75008 Paris

Réalisation
FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues
Immobilier,
42/44, rue de Bellevue
92100 Boulogne
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Une rénovation dans le quartier de la Madeleine

Total 25 appartements, 4 de disponibles.
France construction 1er promoteur certifié ISO 9001 vous propose de superbes appartements, du studio au 2 pièces, dans une rénovation de prestige. Tout le charme de l'ancien allié au confort du neuf. Métro, RER, commerces à proximité.
Bénéficiez du meilleur choix, ou concevoir l'appartement dont vous rêvez, avec l'aide de nos architectes et la qualité FRANCE CONSTRUCTION. Appelez dès maintenant le 01 46 03 22 00 7 jours sur 7 de 9h à 19h.

FRANCE CONSTRUCTION

11e arrondissement

11, rue René Villermé
75011 Paris

Réalisation :
RIVP
4, place Saint-Thomas d'Aquin
75341 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 51 27 54
ou écrivez nous.

Dans un environnement calme et résidentiel, à deux pas des commerces et du métro Père Lachaise. La RIVP réalise un petit immeuble de standing comprenant 29 logements traversants Est-Ouest avec balcons et deux locaux d'activités. Les certifications du label QUALITEL et du label VIVRELEC sont en cours.
Prix moyen de 18 500 F le m2.
Les appartements vendus en l'état futur d'achèvement bénéficient de frais de notaire réduits et de la possibilité de faire jouer l'amortissement Périssol (réductions d'impôts).
Pour tous renseignements relatifs aux prestations et aux plans, appelez au 01 40 51 27 54 ou au 01 40 51 27 20

RIVP

12e arrondissement

Rue Ernest Lacoste
75012 Paris

CHOISISSEZ LE MEILLEUR DU 12e ARRONDISSEMENT
1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Groupe Bouygues Immobilier
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

DU STUDIO AU 5 PIÈCES AVEC BALCONS ET TERRASSES PLEIN SUD - CÔTÉ JARDIN - PRIX DE LANCEMENT

France Construction vous propose à moins de 500m du Lac Daumesnil, dans un environnement calme et résidentiel, une nouvelle résidence à proximité immédiate des commerces, transports et écoles. Conception et prestations de grand standing étudiées dans les moindres détails.

Pour concevoir l'appartement dont vous rêvez, avec l'aide de nos architectes et la qualité France Construction, et bénéficier du meilleur choix, appelez dès maintenant le 01 46 03 22 00.

FRANCE CONSTRUCTION

NEUF ET RÉSIDENTIEL
POUR ACHETER, INVESTIR...
RENSEIGNEMENT 01 42 17 39 45

15e arrondissement

Le Bailli de Suffren
Rue Edgar Faure
A 200 m du Champ de Mars

NOUVEAU PROGRAMME

Réalisation et commercialisation
SORIF et UNIMO
Commercialisation : GFF
Tél. bureau de vente
01 45 67 50 60

Du pied à terre aux appartements d'exception. Du studio au 6 pièces duplex terrasse. A partir de 28 000F/m² hors parking.

A deux pas de la Tour Eiffel et du Champ de Mars, la résidence bénéficie du calme de la rue Edgar Faure et du nouveau parc Parisien de 7 500 m² de jardins face au Journal Officiel. Les prestations haut de gamme retenues sont la garantie de votre plus grand confort et d'une sécurité maximale. Travaux en cours.
Réalisation SORIF (Groupe Générale des Eaux) et UNIMO (crédit agricole). Commercialisation GFF.
Bureau de vente situé à l'angle de la rue Desaix et G.B. Shaw, ouvert lundi, jeudi, vendredi de 14h à 19h, samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h. Tél. 01 45 67 50 60

GFF

19e arrondissement

Les Allées Buissonnières
Parc des musiciens
rue Adolphe Mille - 75019 Paris
NOUVEAU PROGRAMME

Réalisation : SOFERIM
Commercialisation
ASTEAM CONSEIL
9, rue Vignon 75008 Paris
Tél. : 01 47 42 13 12

A 200 m du métro Porte de Pantin

Face à 55 ha de Parc au Bord de l'eau, à l'orée de la Cité de la Musique, 2 immeubles de charme aux prestations luxueuses : parquet, chauffage gaz, terrasses et balcons. GAZ ET QUALITEL.
Du studio au 6 pièces. 50 appartements de disponibles.
A partir de 17 500 F le m² hors parking
Amortissement Périssol
Bureau de vente sur place ouvert : lundi, jeudi, vendredi et dimanche de 14h à 19h et samedi de 10h à 13h et de 14h30 à 19h.
Rue Adolphe Mille, 75019 Paris. Tél. : 01 42 45 17 59.

Les Allées Buissonnières

20e arrondissement

La cour des Noues
Rue de la Cour des Noues
75020 Paris
NOUVEAU

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Prix de lancement : à partir de 17 500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.

A 300 m de la place Gambetta et de la mairie du XXe, découvrez une nouvelle petite résidence composée de 2 bâtiments, dans une rue calme, au cœur d'un quartier traditionnel, vivant et animé. Tous les transports, commerces et équipements à proximité. Architecture soignée et prestations de qualité : un soin tout particulier a été porté à la conception des appartements pour vous assurer confort et sécurité au quotidien. 46 appartements du studio au 6 pièces. Balcons, loggias ou terrasses. (Parkings en sous-sol).
Espace de vente : 11, place Gambetta, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

RÉGION PARISIENNE

92 Courbevoie

Résidence Mélodie
14, rue Pierre Lhomme
Courbevoie

Commercialisation
SINVIM
11, rue Louis-Philippe
92523 Neuilly-sur-Seine Cedex
Du lundi au vendredi,
de 9h30 à 13h et de 14h à 18h
Tél. : 01 41 92 55 55

De la studette au 4 pièces. Appartement décoré.

Un petit immeuble dans un quartier piétonnier, avec une bonne desserte de transports en commun. Tous commerces à proximité. Dans un îlot protégé où cheminent les voies piétonnes bordées de façades fleuries.
Bureau de vente angle rue des Saltes et rue J.P. Timbaud ouvert tous les jours, week-end compris, sauf mardi et mercredi, de 11h à 13h et de 14h à 19h. Le lundi ouverture à 14h. Tél. : 01 47 89 86 26

SINVIM

92 Levallois-Perret

Cap Seine
Angle du 170, rue du Président Wilson et du quai Michelet
à Levallois-Perret

Commercialisation :
COGEDIM VENTE
Tél. : 01 41 05 30 30

Du studio au 4 pièces duplex, 12 appartements disponibles à partir de 17 000F le m² habitable.

Bel immeuble d'angle, profitant de superbes vues dégagées sur la Seine. Terrasses et balcons, côté Seine et côté jardin.
Beaux appartements familiaux.
IDEAL pour profiter des avantages fiscaux de la loi Périssol.
Bureau de vente et appartement décoré sur place : ouvert du mardi au vendredi de 14h à 19h, samedi de 11h à 12h30 et de 14h à 19h.
Tél. : 01 40 89 00 05

COGEDIM

92 Puteaux

Le Magellan
31/33, rue de Roque de Fillol
Puteaux

Commercialisation
SINVIM
11, rue Louis-Philippe
92523 Neuilly-sur-Seine Cedex
Du lundi au vendredi,
de 9h30 à 13h et de 14h à 18h
Tél. : 01 41 92 55 55

LANCEMENT

Dans un quartier tranquille, proche du centre ville, une résidence de 23 logements, du studio au 4 pièces, prolongée par d'agréables espaces verts. La plupart des appartements disposent de balcons, loggias ou terrasses.

Tél. : 01 41 92 55 55

SINVIM

